

Comptes Annuels 2006 – Fortis Banque

Comptes annuels de Fortis Banque Consolidés

Rapport du Conseil d'Administration de Fortis Banque

Comptes annuels de Fortis Banque

Table des matières

Fortis Banque.....	4
Conseil d'Administration.....	7
Rapport du Conseil d'Administration.....	8
Comptes Annuels Consolidés 2006 de Fortis Banque	13
Bilan consolidé.....	14
Compte de résultat consolidé.....	15
Tableau consolidé des variations des capitaux propres.....	16
Tableau consolidé des flux de trésorerie.....	17
Informations générales.....	18
1 Principes comptables.....	19
2 Impact d'IFRS sur bilan, capitaux propres et comptes de résultat de Fortis Banque.....	41
3 Acquisitions et cessions.....	49
4 Capitaux propres.....	53
5 Intérêts minoritaires.....	55
6 Gestion des risques.....	56
7 Contrôle et solvabilité.....	88
8 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme octroyés au personnel.....	89
9 Plans de rémunération en actions et options.....	98
10 Rémunération des membres du Conseil d'administration.....	101
11 Honoraires des auditeurs.....	102
12 Parties liées.....	103
13 Informations sectorielles.....	105
Notes relatives au bilan.....	112
14 Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	113
15 Actifs et passifs détenus à des fins de transaction.....	114
16 Créances sur les banques.....	116
17 Créances sur la clientèle.....	118
18 Placements.....	121
19 Opérations de marché et autres créances.....	131
20 Immobilisations corporelles.....	132
21 Goodwill et autres immobilisations incorporelles.....	136
22 Activités abandonnées.....	140
23 Intérêts courus et autres actifs.....	142
24 Dettes envers les banques.....	143
25 Dettes envers la clientèle.....	144
26 Certificats d'endettement.....	146
27 Dettes subordonnées.....	147
28 Autres emprunts.....	150

29	Provisions	151
30	Impôts exigibles et différés	153
31	Intérêts courus et autres passifs	156
32	Produits dérivés	157
33	Juste valeur des actifs et passifs financiers	163
Notes relatives aux comptes de résultats		167
34	Produits d'intérêts	168
35	Dividendes et autres produits de placement	169
36	Gains et pertes réalisés sur placements	170
37	Autres gains et pertes réalisés et non réalisés	171
38	Produits de commissions	172
39	Autres produits	173
40	Charges d'intérêts	174
41	Variations des dépréciations	175
42	Charges des commissions	176
43	Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	177
44	Frais de personnel	178
45	Autres charges	179
46	Charges d'impôts sur le résultat	180
Notes relatives aux transactions hors bilan		182
47	Engagements et garanties	183
48	Passifs éventuels	184
49	Contrats de location simple	185
50	Actifs sous gestion	186
Autres informations concernant les chiffres consolidés		187
Evénements postérieurs à la date de clôture		188
Périmètre de consolidation		189
Rapport du collège des Commissaires Réviseurs		218
Comptes Annuels Fortis Banque non consolidés		221
Rapport du collège des Commissaires Réviseurs		286
Autres informations sur les exigences locales		289

Sauf mention contraire, tous les montants figurant dans les tableaux consolidés sont libellés en millions d'euros et dans les tableaux non-consolidés en milliers d'euros.

Fortis Banque

Fortis Banque S.A. regroupe les activités bancaires de Fortis, un prestataire international de services financiers spécialisé dans les domaines de la banque et de l'assurance. Fortis s'adresse à une vaste clientèle de particuliers, d'entreprises et d'institutionnels. Il leur propose une gamme complète de produits et de services, par le biais de ses propres canaux ou en collaboration avec des intermédiaires et des partenaires de distribution.

Fortis est leader du marché de la banque et de l'assurance dans le Benelux, une des régions les plus prospères d'Europe. En s'appuyant sur ce leadership, Fortis a pris pied dans de nombreux pays d'Europe sur le marché de la banque de détail, en opérant par le biais d'un large éventail de canaux de distribution. Fortis offre de multiples services spécialisés et personnalisés aux entreprises, aux clients institutionnels et aux particuliers fortunés, ainsi que des solutions intégrées s'adressant tout particulièrement à l'entreprise et son dirigeant. Sa spécialisation dans des marchés de niche a permis à Fortis de devenir le leader régional, voire mondial, sur ces marchés, tels que l'énergie en Amérique du Nord, l'administration de fonds, les matières premières et le transport à l'échelle internationale. Fortis applique également avec brio sa maîtrise de la banque et de l'assurance sur les marchés émergents d'Europe et d'Asie. Fortis est leader dans la Péninsule Ibérique et en Malaisie.

Avec une capitalisation boursière de EUR 43 milliards (fin 2006), Fortis figure parmi les 20 plus importantes institutions financières européennes. Sa forte solvabilité et sa présence dans plus de 50 pays constituent des atouts qui, conjugués à l'enthousiasme et au professionnalisme de ses 60.000 collaborateurs, lui permettent d'associer la puissance à la flexibilité tant sur le plan mondial que local.

Au 31 décembre 2006, le total du bilan consolidé de Fortis Banque s'élevait à EUR 674 milliards. L'entreprise comptait 43.575 collaborateurs au niveau mondial.

Les activités-clés de Fortis Banque

Retail Banking

Retail Banking propose des services financiers aux particuliers, aux indépendants et aux petites entreprises. Plus de six millions de clients actifs dans neuf pays différents ont actuellement recours aux services intégrés de banque et d'assurance de Fortis, par le biais de réseaux propres et tiers, qui sont intégrés dans un environnement multicanal.

Stratégie

- Optimiser la satisfaction des clients en mettant en place une approche segmentée de la clientèle
- Modifier l'organisation, afin d'accélérer le développement au niveau international
- Continuer à investir dans nos marchés clés et prendre pied sur de nouveaux marchés
- Développer le crédit à la consommation en exploitant les réseaux existants
- Se concentrer sur la bancassurance par le biais de notre réseau de distribution intégré
- Concrétiser une stratégie de distribution cross-canal

Positionnement sur le marché

- Leadership dans le Benelux, une des régions les plus riches d'Europe
 - n°2 en services financiers aux particuliers
 - n°1 en émission de cartes de crédit
- Offre de solutions Consumer Finance étendue à sept pays comptant 200 millions d'habitants : 4 millions de titulaires d'une carte de crédit dans le Benelux et en Turquie
- Présence marquée en Europe:
 - Plus de 1.600 agences Fortis dans toute l'Europe
 - 44 « Credit Shops » en Allemagne et en Pologne
 - Réseau de bureaux de poste en Belgique et en Irlande
 - Courtiers indépendants aux Pays-Bas et en Pologne
 - Agents exclusifs en Belgique

Principales évolutions en 2006

- Coentreprise en services financiers avec An Post en Irlande
- Intégration de Von Essen Bank en Allemagne
- Déploiement du concept « Credit Shop » en Pologne et en Allemagne
- Convention d'acquisition de Dominet, qui possède le 10^e réseau d'agences en Pologne
- Plus de 1,1 million d'utilisateurs de la banque en ligne en Belgique
- Outil d'investissement intégré dans la banque en ligne aux Pays-Bas
- Forte croissance des actifs en gestion par Fortis Investments
- Fortis Investments acquiert une participation majoritaire dans Cadogan, une plate-forme américaine de gestion de fonds de Hedge Funds, et conclut une coentreprise en gestion d'actifs en Russie.
- Fortis Investments ouvre un centre spécialisé dans les investissements durables et responsables à Francfort

Merchant & Private Banking

Fortis a annoncé en octobre 2006 la restructuration de son organisation à partir du 1^{er} janvier 2007. Les business lines Merchant Banking d'une part et Commercial & Private Banking d'autre part, qui formaient des entités distinctes, seront regroupées en une seule et unique business line intitulée Merchant & Private Banking.

Merchant & Private Banking propose des produits et services financiers personnalisés aux grandes entreprises multinationales et aux clients institutionnels, aux moyennes entreprises actives à l'échelle européenne et à leurs dirigeants, ainsi qu'aux clients Private Banking. Notre excellente implantation régionale et mondiale pour nombre de nos produits et métiers nous permet de tirer pleinement profit de toutes les opportunités de croissance.

Stratégie

- S'ériger en partenaire européen transfrontalier de référence pour les entreprises et les entrepreneurs
- Consolider une croissance ciblée en renforçant les relations avec les clients existants ainsi que l'offre de produits porteurs
- Proposer aux particuliers fortunés des services d'investissement de haute qualité combinés à d'autres produits
- Rester compétitif en mettant au point des services financiers spécialisés
- Exploiter les opportunités qui se présentent aux États-Unis et en Asie en suivant les clients clés et en profitant des compétences existantes
- Continuer à développer l'excellence dans les activités opérationnelles, la gestion des risques et l'informatique

Positionnement sur le marché

- Leadership incontestable dans le Benelux
- Taux de pénétration élevé auprès de certains clients européens (tels que les PME actives à l'échelle internationale)
- Position de référence au niveau mondial dans plusieurs secteurs spécialisés (ex : top dix dans les énergies renouvelables et dans les services offshore de gaz et de pétrole)
- Leader mondial dans les services de trust et les services aux entreprises
- Top vingt mondial en termes d'actifs en gestion de clients particuliers fortunés
- 125 Business Centres dans 19 pays (dont 18 européens et la Chine)
- Fournisseur de services de référence en administration de fonds (monde) et en clearing de produits dérivés (Europe)
- Acteur européen de référence dans le leasing transfrontalier et le financement commercial
- Portefeuille de Private Equity de plus de EUR 1,4 milliard

Principales évolutions en 2006

Merchant Banking

- Mise au point de produits innovants en matière de produits dérivés, de produits structurés et de financement de titres
- Acquisition de Cinergy M&T, une plate-forme de marketing et de trading en énergie aux Etats-Unis et au Canada
- Extension de l'administration de fonds par l'acquisition de Hedge Fund Services, le premier administrateur de fonds des Îles Vierges Britanniques
- Finalisation de la fusion de Fortis Clearing Chicago et O'Connor & Co. en Fortis Clearing Americas LLC, avec à la clé un accroissement considérable de nos activités de clearing sur le marché américain des titres, des futures et des options

Commercial & Private Banking

- Mise en place d'un éventail de solutions intégré pour les entreprises et les entrepreneurs
- Expansion dans de nouvelles zones géographiques, telles que la Scandinavie et la Grèce (Commercial Banking), ainsi que la Russie et Dubai (Private Banking)
- Acquisitions de sociétés de leasing en Roumanie, Suisse et Scandinavie et d'affacturage en Pologne
- Désignée « Banque d'Affaires de l'Année » aux Pays-Bas et a obtenu le prix international : « Outstanding Business Private Bank »

Notations de Fortis Banque S.A.

	Long-term	Outlook	Short-term
Standard & Poor's	AA-	Stable	A-I+
Moody's	Aa3	Stable	P-I
Fitch Ratings	AA-	Stable	FI+

Moody's a revu la notation "long-term" le 6 Mars 2007 vers Aaa, mais a annoncé aussi que cette notation sera revue à nouveau le 10 avril 2007.

Conseil d'Administration

Nom	Fonction	
VOTRON Jean-Paul	Président du Conseil d'Administration	
VERWILST Herman	Président du Comité de Direction	
CLIJSTERS Jos	Administrateur-délégué, Membre du Comité de Direction	
DE BOECK Karel	Administrateur-délégué, Membre du Comité de Direction	
DESCHENES Alain	Administrateur-délégué, Membre du Comité de Direction	
DIERCKX Filip	Administrateur-délégué, Membre du Comité de Direction	
FEILZER Joop	Administrateur-délégué, Membre du Comité de Direction	(jusqu'au 30.09.2006)
HENRARD Luc	Administrateur-délégué, Membre du Comité de Direction	
KLOOSTERMAN Lex	Administrateur-délégué, Membre du Comité de Direction	(depuis le 01.10.2006)
MITTLER Gilbert	Administrateur-délégué, Membre du Comité de Direction	
SCHAACK Christian	Administrateur-délégué, Membre du Comité de Direction	(jusqu'au 31.12.2006)
BECKERS Lode	Administrateur	
DE MEY Jozef	Administrateur	
MERSCH Walter	Administrateur	
MEYER Jean	Administrateur	
STEPHENNE Jean	Administrateur	
van HARTEN Peer	Administrateur	
van OORDT Robert	Administrateur	
van PEE Michel	Administrateur	
VANSTEENKISTE Luc	Administrateur	

Collège des commissaires-réviseurs agréés

KPMG Reviseurs d'Entreprises scrl,
représentée par Monsieur Olivier MACQ

PricewaterhouseCoopers Reviseurs d'Entreprises scrl,
représentée par Monsieur Luc DISCRY

Rapport du Conseil d'Administration

C'est avec plaisir que nous portons à votre connaissance que Fortis Banque a à nouveau connu une année excellente. Grâce à un environnement économique favorable dans les pays du Benelux et dans le reste de l'Europe ainsi qu'au dynamisme de l'activité commerciale, nous avons pu continuer à développer nos activités et saisir des opportunités de croissance non organique.

Le compte de résultat consolidé de Fortis Banque, où figurent les chiffres relatifs à 2005 à titre de comparaison, a été établi pour la première fois selon les normes internationales en matière de reporting financier, dites normes IFRS (International Financial Reporting Standards) - qui comprennent les normes comptables internationales, dites normes IAS (International Accounting Standards) et les interprétations auxquelles elles ont donné lieu, adoptées par l'Union Européenne et en vigueur au 31 Décembre 2006.

Compte de résultat

Les activités bancaires ont généré une forte croissance du **bénéfice net**, qui a atteint 4.732 millions EUR pour l'exercice 2006, ce qui représente une augmentation de 2.039 millions EUR ou 76% par rapport à l'exercice 2005. La vigueur de l'activité commerciale et la vente de participations dans des entreprises d'assurance ont été les principaux éléments moteurs de cette progression importante. La diminution des dépréciations et la baisse du taux d'imposition réel ont également contribué à l'amélioration du bénéfice net. Cette évolution positive a toutefois été partiellement compensée par la consolidation des acquisitions et les investissements accélérés porteurs de croissance, qui ont entraîné une augmentation des dépenses.

Le **total des produits** de l'exercice a augmenté de 34% à 11.747 millions EUR grâce à la poursuite de la croissance des opérations avec la clientèle, à la contribution sensiblement supérieure des activités de trésorerie et des opérations sur les marchés financiers, aux plus-values réalisées sur la vente d'actifs et à l'incorporation des acquisitions.

Les **produits d'intérêts nets** ont atteint EUR 5.085 millions pour la totalité de l'exercice 2006, ce qui correspond à une augmentation de 9% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Celle-ci a été alimentée par la forte croissance des opérations avec la clientèle et l'amélioration des résultats générés par l'ALM. Cette croissance importante en volume, partiellement compensée par une érosion des marges, est à la base de l'amélioration des produits d'intérêts nets générés par les activités commerciales. Les produits d'intérêts nets générés par l'ALM ont bénéficié de la hausse des taux d'intérêt à court terme, de l'augmentation des bénéfices non distribués et de la légère augmentation de la durée des fonds propres.

Les **commissions nettes** se sont élevées à 2.764 millions EUR, soit une hausse substantielle de 21% par rapport à l'exercice précédent. Les acquisitions représentent 4% de cette augmentation. L'impact d'un nouveau résultat relatif aux commissions que Fortis Insurance Belgium a payé pour la vente de produits d'assurance via le canal bancaire s'élève à 83 millions EUR. Même si l'on exclut ce facteur, les commissions nettes ont augmenté de 13%. Cette augmentation soutenue provient des commissions afférentes aux actifs en gestion (+18%) et des transactions sur titres (+24%). Les commissions afférentes aux actifs de gestion bénéficient d'afflux nets plus élevés et d'une augmentation en volume, résultant d'une augmentation substantielle des commissions de base. La croissance des commissions sur titres est due au climat boursier favorable.

Les fonds en gestion s'élevaient à 182 milliards EUR au terme de l'exercice, ce qui représente une forte augmentation de 16% par rapport à l'exercice précédent. Au terme de l'exercice, l'apport net de fonds atteignait le niveau important de 16 milliards EUR, dont 6 milliards pour Private Banking et 10 milliards pour Fortis Investments. C'est la croissance du réseau et l'augmentation des ventes croisées à Commercial Banking et Trust customers qui sont à la base de l'augmentation de l'apport net auprès de Private Banking. Auprès de Fortis Investments, il résulte de l'accent mis sur la diversification des canaux de distribution, avec des percées importantes auprès de clients institutionnels extérieurs dans des pays comme l'Italie, Espagne, France et Allemagne.

Les **plus values sur investissements** ont atteint 2.154 millions EUR en 2006, soit une hausse de 1.442 millions EUR. Les principales cessions effectuées en 2006 ont été les suivantes : Fortis Bank Insurance (1.345 millions EUR), Fortis Insurance (231 millions EUR), Banksys (55 millions EUR) et Bank Card Company (37 millions EUR).

Les **autres gains et pertes réalisés et non réalisés** se sont élevés à 1.339 millions EUR pour la totalité de l'exercice 2006, contre 534 millions EUR en 2005, ce qui représente une augmentation de 66%. Cette excellente performance trouve son origine dans les solides résultats de trading, dans la hausse de la valeur de marché des instruments financiers et des positions private equity, ainsi que dans la forte augmentation de l'ensemble des activités de financement par émission de titres au cours du deuxième trimestre. Un gain de 180 millions EUR a été enregistré à la suite d'une opération de couverture ne répondant pas aux conditions requises sur une partie du portefeuille hypothécaire. Ce gain a été en grande partie compensé par le paiement de pénalités exceptionnelles à concurrence de 91 millions EUR à la suite du remboursement anticipé de prêts intersociétés et d'une réévaluation négative des positions sur dérivés.

Les **autres produits** sont restés stables à 270 millions EUR pour la totalité de l'exercice. Alors que l'exercice 2005 avait bénéficié d'un remboursement exceptionnel du Fonds belge de protection des dépôts, l'exercice 2006 a tiré profit d'une hausse des produits sur les charges refacturées à Insurance.

Le contexte favorable dans le domaine des crédits s'est traduit aussi bien en 2005 qu'en 2006 par de faibles variations des **dépréciations**, qui se sont respectivement élevées à 209 millions EUR et à 158 millions EUR. Ces faibles niveaux de variation résultent principalement des reprises de provisions nettes enregistrées ces deux années par Merchant Banking. Commercial Banking a connu une amélioration des niveaux de dépréciation grâce à une amélioration de la qualité des crédits, et Other Banking grâce aux reprises de provisions sur la Belgoise. Par contre, les variations des dépréciations enregistrées par Retail Banking ont augmenté d'une année à l'autre, principalement à la suite de l'intégration des acquisitions en Allemagne et en Turquie bien que la qualité des crédits sous-jacents de Retail Banking reste solide.

Le **total des charges** de l'exercice a atteint 6.316 millions EUR, ce qui représente une augmentation de EUR 714 millions ou 13% par rapport à l'exercice précédent.

Les **frais de personnel** ont augmenté de 8% à 3.625 millions EUR sur la totalité de l'exercice. A cet égard, il faut mentionner des charges non récurrentes dont les postes principaux sont d'une part 135 millions EUR de frais de restructuration afférents à l'amélioration de la qualité du management comptabilisés en 2005, et d'autre part 40 millions EUR de frais afférents à des départs anticipés comptabilisés en 2006. Si l'on fait abstraction de ces provisions exceptionnelles pour ces deux exercices, les frais de personnel ont augmenté de 11% d'une année à l'autre partiellement à cause des acquisitions. L'augmentation organique de 6% s'explique par l'impact des recrutements et l'augmentation normale des salaires partiellement compensée par des reprises exceptionnelles sur des provisions pour assurance maladie et pension.

Le **nombre total d'équivalents temps plein** s'élève à 43.575 à la fin de décembre 2006, ce qui représente une augmentation de 2.642 ou de 6% par rapport à décembre 2005. Les recrutements organiques représentent à peu près la moitié de l'augmentation d'une année à l'autre. Ils répondent à la croissance de l'activité commerciale dans les domaines tant du Commercial et du Private Banking que du Merchant Banking.

Les **autres charges**, en ce compris les dépréciations et amortissements, ont atteint 2.690 millions EUR, ce qui représente une augmentation de 21% par rapport à l'exercice précédent. Une partie de cette augmentation est imputable à l'intégration des acquisitions, la hausse de la croissance organique étant de 15%, en ligne avec la croissance des revenus. Les autres dépenses augmentent principalement à cause des investissements en matière de technologies, de consultance, moteurs de croissance et de marketing qui soutiennent nos plans de croissance à long terme.

Le taux d'imposition réel afférent à l'exercice 2006 a été de 13%, contre 23% en 2005. Cette baisse est imputable au changement intervenu dans la structure des revenus de trading et au niveau plus élevé des gains exonérés d'impôt. La création en début d'année d'un centre de trésorerie a également contribué à une baisse du taux d'imposition effectif.

Bilan

Le bilan de Fortis Banque a augmenté de 5,2% à 674,7 milliards EUR. Les principaux moteurs de cette croissance ont été le développement des activités de Global Markets et l'augmentation des certificats d'endettement, qui traduisent la politique d'optimisation du funding de la banque. La croissance des actifs et passifs détenus à des fins de transaction est la conséquence de l'augmentation des volumes traités dans la salle des marchés. Les encours résultant des activités commerciales sont également en augmentation et ce, tant à l'actif qu'au passif.

L'impact sur le bilan des nouvelles acquisitions (soit 4,2 milliards EUR) a été relativement limité : entités de Dreieck (0,6 milliard EUR), O'Connor (1,4 milliard EUR), Von Essen (0,9 milliard EUR), Fortis Energy America (1,3 milliard EUR). La cession de Fortis Bank Insurance et de Fortis Insurance a entraîné une baisse de 2,8 milliards EUR.

La **trésorerie** et les **équivalents de trésorerie** ont enregistré une baisse de 4,8 milliards EUR ou 19%. Celle-ci trouve son origine à la fois au sein de Commercial Banking (à concurrence de 2,9 milliards EUR), suite aux activités de cash pooling et au remboursement de prêts à Fortis Insurance, et de Other Banking (à concurrence de 2,1 milliards EUR), principalement chez Fortis Hypotheekbank, dû à des soldes en compte courant élevés, tant à l'actif qu'au passif, en 2005.

Les **créances sur les banques** ont augmenté de 9,4 milliards EUR ou 12%, principalement auprès de Merchant Banking (à concurrence de 8,5 milliards EUR), et plus spécialement de Global Markets (à concurrence de 7,4 milliards EUR), à la suite de soldes plus élevés résultant d'opérations de prêts de titres.

Les **créances sur la clientèle** ont augmenté de 8 milliards EUR ou 3%. La reclassification partielle d'opérations de prise en pension (hors de la catégorie des prêts à la clientèle) occulte la forte croissance de l'activité commerciale réelle, qui a enregistré une hausse de 14%. La croissance du portefeuille de prêts hypothécaires de Retail Banking (en hausse de 15% à 57 milliards EUR par rapport à 2005), des prêts de Commercial & Private Banking (en hausse de 14% à 62 milliards EUR) ainsi que des prêts de Corporate & Institutional Banking et de Specialised Finance (en hausse de 37% à 49 milliards EUR) sont à l'origine de cette hausse.

Les risques de crédit pondérés ont atteint 222 milliards EUR au terme de l'exercice. Cette hausse de 12% par rapport à 2005 est en ligne avec la forte augmentation des volumes sous-jacents. Par rapport à 2005, le total des risques pondérés (risques de crédit et risques de marché) a augmenté de 13% à 240 milliards EUR.

Les **actifs détenus à des fins de transaction** ont augmenté de 7,8 milliards EUR ou de 12%, principalement auprès de Merchant Banking (à concurrence de 9 milliards EUR ou de 15%), à la suite de la forte augmentation enregistrée par le portefeuille de titres détenus à des fins de transaction (à concurrence de 10,6 milliards EUR) et de la diminution des soldes relatifs aux produits dérivés.

Les **placements** ont augmenté de 2,5 milliards EUR (+ 2%) pour atteindre 138 milliards EUR. La contribution la plus importante a été apportée par Merchant Banking (3,1 milliards EUR). Cette augmentation résulte principalement de celle du portefeuille disponible à la vente, en hausse de 1,7 milliard EUR (+2,3%) à 75 milliards EUR, et du portefeuille à la juste valeur par le biais du compte de résultat (en hausse de 1,2 milliard EUR). Elle s'explique principalement par le fait que les titres venant à échéance ont été non seulement remplacés, mais que des achats supplémentaires ont été effectués, avec pour résultat une augmentation de la part des obligations associées à des prêts hypothécaires et des obligations émises par des entreprises et une diminution de la part des obligations d'État.

Quant à la baisse de 0,6 milliard EUR, elle est principalement imputable à Other Banking.

Les **créances commerciales** et les **autres créances** ont diminué à concurrence de 0,9 milliard EUR ou 13% suite à la vente de la participation dans Fortis Insurance (0,7 milliard EUR).

Le **goodwill** et les **autres immobilisations incorporelles** ont augmenté de 0,3 milliard EUR (soit 54%) principalement à cause du goodwill lié à l'acquisition par Fortis Investments de Cadogan Management LLP aux USA (0,12 milliard EUR) et du goodwill lié à l'acquisition de Fortis Energy Marketing & Trading (0,13 milliard EUR).

La forte augmentation des **intérêts courus et autres actifs** (13 milliards EUR ou 27%) résulte principalement de la hausse des produits à imputer (6,1 milliards EUR) et des autres actifs, en ce compris les différences entre date de transaction et date de règlement (6,1 milliards EUR). Lorsque la comptabilisation s'effectue à la date de transaction, les encours des prêts et dépôts sont constatés à la date de transaction dans le bilan, affectant ainsi d'autres actifs et passifs jusqu'au règlement en espèces.

En 2005, Fortis Banque a décidé de vendre sa participation dans Fortis Bank Insurance. En conséquence, celle-ci a figuré au bilan comme actif détenu à des fins de vente (2,1 milliards EUR), conformément à la norme IFRS 5. La cession a eu lieu en 2006.

Les **passifs détenus à des fins de transaction** ont augmenté de 13 milliards EUR (soit 26%). Cette hausse résulte principalement des positions courtes sur actions (12,7 milliards EUR). Le solde est dû à l'augmentation des positions courtes sur obligations (1,4 milliard EUR) qui résultent du positionnement de Global Markets par rapport à la hausse des taux d'intérêt.

Les **dettes envers les banques** ont augmenté de 2,4 milliards EUR ou de 1,4%, principalement dans Merchant Banking (Global Markets : 4,1 milliards EUR). Cette hausse est principalement imputable à une augmentation des dettes relatives à des opérations de prêts de titres (8 milliards EUR), d'avances sur nantissement (2,5 milliards EUR) et des dépôts à terme de Global Markets (5,5 milliards EUR). Elle a été partiellement compensée par une diminution des encours des opérations de mise en pension (EUR 12,6 milliards), due à une baisse des positions en GBP suite à la hausse des taux d'intérêt.

Les **dettes envers la clientèle** ont légèrement diminué de 3,2 milliards EUR ou 1,2% à 260 milliards EUR. En effet, l'augmentation des volumes commerciaux en Retail Banking ainsi qu'en Commercial & Private Banking a été plus que compensée par la baisse enregistrée en Merchant Banking. L'évolution des encours par business line est la suivante : Retail Banking (4,3 milliards EUR), Commercial & Private Banking (2,2 milliards EUR), Merchant Banking (- 9,8 milliards EUR). Cette dernière baisse est principalement due au recul du volume des opérations de mise en pension avec la clientèle (19 milliards EUR). Elle a cependant été partiellement compensée par une hausse des dépôts à vue (3,7 milliards EUR), des dépôts à terme (4 milliards EUR) et des dettes relatives à des opérations de prêt de titres (2 milliards EUR). En Retail Banking, les dettes envers la clientèle ont augmenté de 4,3 milliards EUR ou 5%. Cette augmentation résulte principalement de la hausse des dépôts à terme (4,4 milliards EUR) et des dépôts à vue (1,4 milliard EUR), compensée par une baisse des comptes d'épargne (1,5 milliards EUR). En Commercial & Private Banking, les encours ont augmenté de 2,2 milliards EUR, principalement grâce à la hausse des dépôts à terme en Private Banking.

Les **certificats d'endettement** ont contribué à la hausse du total des passifs à concurrence de 13,5 milliards EUR ou 17,6%. Cette hausse se situe dans le financement à long (7,2 milliards EUR), moyen (2,2 milliards EUR) et court terme (4,1 milliards EUR, dont 3,8 milliards EUR en certificats d'endettement à la juste valeur par le biais du compte de résultat). La principale contribution (13 milliards EUR) est venue de Merchant Banking.

Les **dettes subordonnées**, qui ont augmenté de 1,6 milliard EUR ou 12,7%, ont soutenu le ratio de solvabilité en proportion de la croissance des risques pondérés.

Les **autres emprunts** ont diminué à concurrence de 2,8 milliards EUR. Cette baisse est entièrement imputable au remboursement anticipé d'une opération de financement de Fortis Hypotheekbank auprès de Fortis Finance.

Les **intérêts courus et autres passifs** ont augmenté de 6,8 milliards EUR (ou 16,6%), dont 6 milliards EUR résultent de l'augmentation des charges d'intérêts courus. Les autres changements sont dus aux augmentations résultant des différences entre date de transaction et date de règlement (3 milliards EUR), à la diminution des dettes résultant d'opérations de couverture en termes de juste valeur et d'investissement net (1,4 milliard EUR), et à la diminution des dettes envers les fournisseurs (0,8 milliard EUR).

Les **capitaux propres** ont augmenté de 1,6 milliard EUR ou de 11%. Cette hausse a été alimentée par le bénéfice net de l'exercice (4,7 milliards EUR), diminué du dividende intérimaire payé (1,2 milliard EUR) et de la réévaluation du portefeuille disponible à la vente (1,8 milliard EUR).

Gestion des risques

Les activités de Fortis Banque sont exposées à une série de risques, dont notamment les risques de crédit, les risques de marché, le risque de liquidité et les risques opérationnels. Pour pouvoir identifier et traiter ces risques de façon optimale, Fortis Banque a, pour l'année 2006, rationalisé l'organisation du contrôle des risques pour l'intégrer dans son organisation globale. Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de ces risques, la Banque dispose de procédures de contrôle interne et d'une multitude d'indicateurs, qui sont décrits plus loin dans ce rapport annuel.

Comptes Annuels Consolidés 2006 de Fortis Banque

Bilan consolidé

(avant affectation du bénéfice)

	Note	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	20.792	25.594
Actifs détenus à des fins de transaction	15	70.635	62.830
Créances sur les banques	16	89.413	80.054
Créances sur la clientèle	17	285.877	277.862
Placements :	18		
- Détenus jusqu'à l'échéance		4.505	4.669
- Disponibles à la vente		127.818	126.699
- A la juste valeur par le biais du compte de résultat		3.535	2.289
- Immeubles de placement		600	402
- Entreprises associées et coentreprises		1.352	1.285
		137.810	135.344
Autres créances	19	6.105	7.010
Immobilisations corporelles	20	2.153	2.018
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	21	980	635
Actifs non-financiers et groupes d'actifs destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente	22		2.086
Intérêts courus et autres actifs	23	60.926	47.879
Total des actifs		674.691	641.312
Passifs			
Passifs détenus à des fins de transaction	15	64.258	50.755
Dettes envers les banques	24	177.161	174.780
Dettes envers la clientèle	25	260.056	263.285
Certificats d'endettement	26	90.360	76.827
Dettes subordonnées	27	14.080	12.490
Autres emprunts	28	2.178	5.023
Provisions	29	717	795
Passifs d'impôts exigibles et différés	30	1.469	1.309
Intérêts courus et autres passifs	31	47.514	40.749
Total des passifs		657.793	626.013
Capitaux propres revenant aux actionnaires	4	16.700	15.091
Intérêts minoritaires	5	198	208
Capitaux propres		16.898	15.299
Total des passifs et capitaux propres		674.691	641.312

Compte de résultat consolidé

	Note	2006	2005
Produits			
Produits d'intérêts	34	70.197	64.695
Charges d'intérêts	40	(65.111)	(60.043)
Produits d'intérêts nets		5.086	4.652
Produits de commissions	38	3.583	2.894
Charges de commissions	42	(819)	(604)
Produits de commissions nets		2.764	2.290
Dividendes, part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises et autres produits de placement		292	263
Gains et pertes réalisés sur placements	36	2.154	712
Autres gains et pertes réalisés et non réalisés	37	1.339	805
Autres produits	39	270	273
Total des produits, nets de charges d'intérêts		11.905	8.995
Variations des dépréciations	41	(158)	(209)
Produits nets		11.747	8.786
Charges			
Frais de personnel	44	(3.625)	(3.370)
Amortissement et dépréciation des immobilisations Corporelles et incorporelles	43	(350)	(308)
Autres charges	45	(2.341)	(1.924)
Total des charges		(6.316)	(5.602)
Bénéfice avant impôts		5.431	3.184
Charges d'impôts sur le résultat	46	(690)	(733)
Bénéfice net de la période		4.741	2.451
Bénéfice (perte) net sur activités abandonnées	22		253
Bénéfice net de la période		4.741	2.704
Bénéfice net revenant aux intérêts minoritaires		9	11
Bénéfice net revenant aux actionnaires		4.732	2.693

Tableau consolidé des variations des capitaux propres

	Capital souscrit	Primes d'émission	Autres réserves	Écarts de conversion	Bénéfice net revenant aux actionnaires	Gains et Pertes nets non réalisés	Capitaux propres revenant aux actionnaires	Intérêts minoritaires	Total
Solde au 1er janvier 2005	3.112	4.889	2.245	(28)		2.298	12.516	191	12.707
Bénéfice net de la période					2.693		2.693	11	2.704
Réévaluation d'investissements						454	454	1	455
Écarts de conversion				43		(3)	40	3	43
Autre			93				93	17	110
Sous-total			93	43	2.693	451	3.280	32	3.312
Transfert									
Dividendes			(706)				(706)	(15)	(721)
Solde au 31 décembre 2005	3.112	4.889	1.633	15	2.693	2.749	15.091	208	15.299
Bénéfice net de la période					4.732		4.732	9	4.741
Réévaluation d'investissements						(1.819)	(1.819)	(1)	(1.820)
Écarts de conversion				(163)			(163)	(7)	(170)
Autre			15				15	3	18
Sous-total			15	(163)	4.732	(1.819)	2.765	4	2.769
Transfert			2.693		(2.693)				
Dividendes			(1.155)				(1.155)	(15)	(1.170)
Solde au 31 décembre 2006	3.112	4.889	3.186	(148)	4.732	930	16.701	197	16.898

Tableau consolidé des flux de trésorerie

	2006	2005
Trésorerie et équivalents de trésorerie - au 1er janvier	25.594	24.835
Bénéfice avant impôts	5.431	3.437
<i>Éléments non monétaires inclus dans le bénéfice net avant impôts et autres ajustements:</i>		
Gains (pertes) nets réalisés sur cessions	(2.140)	(780)
Gains (pertes) non réalisés	267	(8)
Produits des entreprises associées et coentreprises (nets des dividendes perçus)	(60)	(287)
Amortissements	473	(2.096)
Provisions et dépréciations	143	340
Charges des rémunérations fondées sur les actions		
<i>Variation des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles:</i>		
Actifs et passifs détenus à des fins de transaction	6.064	(3.648)
Créances sur les banques	(9.499)	(16.526)
Créances sur la clientèle	(10.468)	(44.949)
Autres créances	860	(2.976)
Dettes envers les banques	1.919	49.220
Dettes envers la clientèle	(2.075)	30.639
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels	(3.626)	(5.386)
Impôts payés sur le bénéfice	(212)	(433)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	(12.923)	6.547
Activités de placements dans le Groupe	2.571	(218)
Achats de placements	(75.674)	(55.912)
Produits des cessions et remboursements des placements	68.490	47.965
Acquisitions d'immeubles de placement	(220)	(82)
Produits des cessions d'immeubles de placement	25	28
Investissements dans les entreprises associées et coentreprises	(202)	(68)
Produits des cessions des entreprises associées et coentreprises	5	57
Produits des cessions d'immobilisations corporelles	(357)	(265)
	36	145
Acquisitions de filiales, nettes de trésorerie acquise	(126)	(835)
Cessions de filiales, nettes de trésorerie cédée	150	(73)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(237)	(48)
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles		5
Changements de périmètre	48	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(5.491)	(9.301)
Produits de l'émission des certificats d'endettement	61.928	60.150
Remboursement des certificats d'endettement	(45.419)	(57.175)
Produits de l'émission des dettes subordonnées	2.622	2.321
Remboursement des dettes subordonnées	(1.268)	(916)
Produits de l'émission d'autres emprunts	2.030	1.175
Remboursement des autres emprunts	(4.960)	(1.458)
Produits de l'émission d'actions		
Acquisitions d'actions propres		
Cession d'actions propres		
Dividendes payés aux actionnaires	(1.170)	(721)
Remboursement de capital (intérêts minoritaires inclus)		1
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	13.763	3.377
Ecarts de conversion sur trésorerie et équivalents de trésorerie	(151)	136
Trésorerie et équivalents de trésorerie - au 31 décembre	20.792	25.594
Note additionnelle sur les flux de trésorerie opérationnels		
<i>Intérêts perçus</i>	65.048	61.750
<i>Dividendes perçus</i>	123	119
<i>Intérêts payés</i>	(59.926)	(59.093)

Informations générales

1 Principes comptables

1.1 Informations générales

Les comptes annuels consolidés de Fortis Banque, y compris les chiffres comparatifs de 2005 et 2004, ont été établis conformément au référentiel IFRS – y compris les International Accounting Standards (« IAS ») et les Interprétations – valable au 31 décembre 2006 et tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ceux-ci incluent pour IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* l'exclusion concernant la comptabilité de couverture (« hedge accounting ») (également appelée « carve-out ») décidée par l'Union Européenne le 19 novembre 2004.

Pour les principes comptables qui ne sont pas spécifiquement mentionnés ci-après, il y a lieu de se référer au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

1.2 Estimations comptables

L'élaboration des comptes annuels conformément aux normes IFRS nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables. Elle oblige également la direction à porter des jugements dans le cadre de l'application de ces principes comptables. Les résultats réels peuvent donc être différents de ces estimations et opinions.

Les estimations et opinions concernent principalement les domaines suivants :

- estimation du montant recouvrable des actifs dépréciés
- détermination des justes valeurs des instruments financiers non cotés
- détermination de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles
- hypothèses actuarielles relatives à l'évaluation des passifs et actifs de retraite
- estimation des obligations actuelles résultant d'événements passés dans le cadre de la comptabilisation de provisions.

1.3 Première adoption des IFRS

La norme IFRS 1, Première adoption des normes internationales d'information financière, impose l'application avec effet rétroactif des IFRS lors de la première adoption de celles-ci.

Toutefois, afin de faciliter la mise en oeuvre des IFRS, la norme prévoit douze exemptions facultatives.

Fortis Banque applique IFRS pour la première fois en 2006, ou une année plus tard que sa société mère Fortis (2005). Si une entité devient un premier adoptant après sa société mère, elle peut évaluer, dans ses états financiers consolidés ses actifs et passifs aux valeurs comptables qu'il conviendrait d'intégrer aux états financiers consolidés de sa société mère compte tenu de la date de transition de la société mère aux IFRS, en l'absence d'ajustements liés aux procédures de consolidation et aux incidences liées au traitement du regroupement d'entreprises au cours duquel la société mère a acquis la filiale.

Ceci signifie que Fortis Banque utilise les valeurs comptables telles qu'utilisées dans la préparation du bilan d'ouverture des comptes consolidés de Fortis au 1^{er} janvier 2004.

Fortis Banque a décidé de recourir aux exemptions suivantes :

* **Regroupements d'entreprises** : Cette exemption permet aux entités de ne pas appliquer la norme IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Fortis Banque ayant décidé de profiter de cette exemption, elle applique dès lors les dispositions de la norme IFRS 3, Regroupements d'entreprises, à tous les regroupements d'entreprises effectués le 1er janvier 2004 ou ultérieurement. Par conséquent, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1er janvier 2004 pour lesquels le goodwill est repris parmi les capitaux propres ne sont pas retraités selon les IFRS.

* **Avantages du personnel** : Conformément à la norme IAS 19, *Avantages du personnel*, une entité peut décider d'appliquer la méthode dite du corridor en vertu de laquelle certains pertes et profits actuariels ne sont pas comptabilisés. L'application rétroactive de cette approche impose à l'entité de scinder les profits et pertes actuariels cumulés à compter de l'entrée en vigueur du plan jusqu'à la date de transition aux IFRS en une part comptabilisée et une part non comptabilisée. Toutefois, une entité peut décider de comptabiliser tous les profits et pertes actuariels cumulés à la date de la transition aux IFRS. Fortis Banque a opté pour cette exemption : elle n'applique donc pas la norme IAS 19 avec effet rétroactif et comptabilise dès lors tous les profits et pertes actuariels au bilan d'ouverture au 1er janvier 2004. Fortis Banque applique l'approche dite du corridor de manière prospective à compter de cette date.

* **Montant cumulé des différences de conversion** : La norme IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, impose à une entité de classer certaines différences de conversion comme une composante distincte des capitaux propres, et, lors de la cession d'une activité à l'étranger, de transférer le montant cumulé des différences de conversion relatif à cette activité à l'étranger (y compris, le cas échéant, les profits et les pertes sur les opérations de couverture qui y sont relatives) au compte de résultat en l'incluant dans le résultat de cession. Toutefois, une entité n'est pas tenue de se conformer à ces dispositions en ce qui concerne les montants cumulés des différences de conversion qui existaient à la date de transition aux IFRS. Par conséquent, le montant cumulé des différences de conversion pour toutes les activités à l'étranger est réputé nul à la date de transition aux IFRS, et le profit ou la perte lors de la cession ultérieure d'activités à l'étranger doit exclure les différences de conversion nées avant la date de transition aux IFRS. Fortis Banque a recours à cette exemption.

* **Désignation d'instruments financiers précédemment comptabilisés** : IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, permet de désigner un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale comme un actif financier ou un passif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat ou comme un actif financier disponible à la vente. Une entité est autorisée à effectuer une telle désignation à la date de transition aux IFRS. Fortis Banque profite de cette exemption et désigne certains actifs financiers comptabilisés précédemment à la juste valeur par le biais du compte de résultat ou disponibles à la vente, et certains passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat au 1^{er} janvier 2004.

1.4 Changements dans les principes comptables

Les principes comptables utilisés pour préparer ces comptes annuels 2006 consolidés sont cohérents avec ceux appliqués au 31 décembre 2005.

Le 11 janvier 2006, la Commission Européenne a approuvé l'IFRS 7, *Instruments Financiers: informations à fournir*, ainsi que quelques changements relatifs à d'autres standards. L'IFRS 7 sera appliqué par Fortis Banque à partir de l'exercice 2007 et aura un impact sur les notes explicatives, mais pas sur la comptabilisation ou sur l'évaluation. Les changements relatifs aux autres standards n'ont pas d'impact matériel sur Fortis Banque.

Le 12 janvier 2006, l'IASB a publié IFRIC 8, *Champ d'application d'IFRS 2* et le 1er mars 2006 IFRIC 9, *Réévaluation des dérivés incorporés*. Ces interprétations ont été approuvées par la Commission Européenne le 8 septembre 2006. Elles n'ont pas eu d'impact matériel sur Fortis Banque en 2006.

Le 8 mai 2006, la Commission Européenne a approuvé IFRIC 7, *Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 Information financière dans les économies hyperinflationnistes*, et les amendements à IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères – Investissement net dans une activité à l'étranger*, sans impact matériel sur Fortis Banque en 2006.

Le 20 juillet 2006, l'IASB a publié IFRIC 10, *Information financière intermédiaire et dépréciation d'actifs*. Cette interprétation est déjà conforme aux principes comptables de Fortis Banque.

L'IASB a également publié 2 interprétations (IFRIC) et un standard (IFRS) qui ne seront applicables qu'en 2008/2009 :

- IFRIC 11, *IFRS 2 : Le groupe et les actions propres*, publié le 2 novembre 2006 et applicable à partir de l'exercice 2008.
- IFRIC 12, *Contrats de concession de services*, publié le 30 novembre 2006 et applicable à partir de l'exercice 2008.
- IFRS 8, *Segments opérationnels*, publié le 30 novembre 2006 et applicable à partir de l'exercice 2009.

1.5 Information sectorielle

Premier niveau d'information sectorielle – secteurs d'activité

Le premier niveau d'information sectorielle est fondé sur les secteurs d'activité. Les secteurs d'activité de Fortis Banque représentent des groupes d'actifs et d'activités affectés à la fourniture de produits ou de services financiers, soumis à des risques différents et générant des rendements différents.

Fortis Banque était organisé à l'échelle mondiale en trois secteurs d'activité ou segments :

- Retail Banking
- Commercial & Private Banking
- Merchant Banking

Les transactions ou transferts entre les secteurs d'activité s'effectuent aux conditions normales de marché qui sont aussi valables pour des parties non liées.

Le 12 octobre 2006, Fortis a annoncé la mise en place de changements organisationnels destinés à soutenir sa stratégie de croissance. L'organisation ainsi modifiée est pleinement opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2007. Fortis publiera des résultats selon la nouvelle structure d'organisation à partir du premier trimestre 2007.

Deuxième niveau d'information sectorielle – secteurs géographiques

Chaque secteur géographique opère dans un environnement économique particulier et fournit des produits ou des services soumis à des risques et générant des rendements différents de ceux fournis par d'autres segments actifs dans d'autres environnements économiques.

Les secteurs géographiques rapportés par Fortis Banque sont les suivants :

- Benelux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg)
- Autres pays européens
- Amérique du Nord
- Asie
- Autres

1.6 Principes de consolidation

Filiales

Les comptes annuels consolidés comprennent ceux de Fortis Banque SA. et ses filiales. Des filiales désignent les entreprises pour lesquelles Fortis Banque, directement ou indirectement, a le pouvoir de gouverner les politiques financières et les politiques d'exploitation des filiales de sorte que Fortis Banque puisse tirer avantage de ces activités (« contrôle »). Les filiales sont consolidées à dater du transfert du contrôle effectif à Fortis Banque. Inversement, elles ne sont plus consolidées dès que ce contrôle cesse. Les filiales acquises dans le seul but d'être revendues sont comptabilisées comme « actifs non courants détenus en vue de la vente » (voir note 1.22).

Fortis Banque parraine la formation des entités « ad hoc » (Special Purpose Entities ou « SPE ») essentiellement à des fins de transaction de titrisation d'actifs, d'émissions de titres de créance structurés ou afin de réaliser un objectif très particulier. Certaines de ces entités sont des entreprises dites « bankruptcy-remote » (hors d'atteinte du liquidateur) dont les actifs ne sont pas utilisables pour régler les passifs de Fortis Banque. Les entités « ad hoc » sont consolidées lorsqu'elles sont contrôlées en substance par Fortis Banque.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les gains et perte sur les opérations entre les sociétés Fortis Banque sont éliminés. Les intérêts minoritaires dans les actifs nets et les résultats nets des filiales consolidées sont présentés séparément au bilan et au compte de résultat. Les intérêts minoritaires sont présentés à la juste valeur des actifs nets à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, les intérêts minoritaires comprennent le montant évalué à la date d'acquisition et la part minoritaire des variations des capitaux propres depuis la date d'acquisition.

L'existence et l'impact des droits de vote potentiels qui peuvent être actuellement exercés ou peuvent être actuellement convertis sont pris en considération lorsqu'il s'avère que Fortis Banque contrôle une autre entité.

Coentreprises

Les participations dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Les coentreprises sont des accords contractuels en vertu desquels Fortis Banque et d'autres parties entreprennent une activité économique soumise à un contrôle conjoint.

Entreprises associées

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Il s'agit de participations dans lesquelles Fortis Banque exerce une influence notable sans toutefois jouir d'un contrôle majoritaire. Les participations sont comptabilisées à concurrence de la quote-part dans l'actif net de l'exercice de l'entreprise associée. La quote-part dans le résultat net de l'exercice est comptabilisée comme revenus d'investissement et la quote-part dans les mouvements directs dans les capitaux propres après acquisition sont comptabilisés dans les capitaux propres. Le goodwill comptabilisé lors de l'acquisition d'une entreprise associée est inclus dans la participation de l'entreprise associée.

Les plus-values sur les transactions entre Fortis Banque et les entreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence sont éliminées au prorata de la participation de Fortis dans ces entreprises. Les moins-values sont également éliminées sauf si la transaction indique une dépréciation de l'actif cédé.

Les régularisations sont effectuées sur les états financiers des entreprises associées afin de garantir des principes comptables cohérents à l'échelle de Fortis banque.

Les pertes de valeur sont comptabilisées jusqu'à ce que la valeur comptable de la participation soit réduite à zéro. Les pertes de valeur additionnelles sont seulement comptabilisées pour autant que Fortis Banque ait une obligation légale ou constructive envers cette entreprise associée ou ait fait des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

1.7 Devises étrangères

Les comptes annuels consolidés sont établis en euros, la monnaie fonctionnelle des sociétés mères de Fortis Banque.

Transactions en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères pour les entités individuelles de Fortis Banque sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les soldes existants des postes monétaires en devises étrangères à la fin de l'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

La conversion des postes non monétaires diffère selon que ceux-ci sont comptabilisés au coût historique ou à la juste valeur. Les postes non monétaires inscrits au coût historique sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les postes non monétaires inscrits à leur juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur au moment où cette juste valeur a été établie.

Les écarts de change qui en découlent sont inscrits au compte de résultat sous la rubrique gains (pertes) de change sauf s'ils se rapportent aux postes non monétaires dont la juste valeur est enregistrée comme élément des capitaux propres.

La distinction entre les écarts de change (portés au compte de résultat) et les résultats non réalisés à la juste valeur (comptabilisés dans les capitaux propres) sur des actifs financiers destinés à la vente est établie selon les règles suivantes :

- les écarts de change sont déterminés sur base de l'évolution du taux de change calculé pour les bilans précédents en devises étrangères, et
- les résultats non réalisés (juste valeur) sont calculés sur base de la différence entre les soldes en euros de l'exercice précédent et l'exercice en cours convertis au nouveau taux de change.

Conversion de devises étrangères

Lors de la consolidation, le compte de résultat et l'état des flux de trésorerie des entités dont la devise de référence n'est pas l'euro, sont convertis dans la devise de présentation de Fortis Banque, à savoir l'euro, aux taux de change journaliers moyens pour l'exercice en cours (ou exceptionnellement au taux de change en vigueur à la date de transaction si les taux de change varient considérablement), alors que les bilans sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice comptable. Les écarts de change issus de la conversion sont comptabilisés dans les capitaux propres dans la rubrique « Ecart de conversion ». Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces écarts de change sont comptabilisés au compte de résultat à titre de gain ou perte sur la vente.

Les écarts de change qui apparaissent sur des postes monétaires, des emprunts et d'autres instruments de change désignés comme couverture d'un investissement net dans une entité étrangère sont inscrits sous la rubrique capitaux propres (rubrique « Ecart de conversion ») dans les comptes annuels consolidés, jusqu'à la cession de l'investissement net, sauf en cas d'inefficacité de couverture qui est immédiatement comptabilisée au compte de résultat.

Les régularisations sur le goodwill et la juste valeur qui s'avèrent nécessaires lors de l'acquisition d'une entité étrangère sont traitées comme des actifs et des passifs de l'entité étrangère et sont convertis aux taux de change de clôture à la date du bilan. Les écarts résultants sont enregistrés dans les capitaux propres (rubrique « Ecart de conversion »). Lors de la vente de l'entité étrangère, les écarts de conversion sont recyclés vers le compte de résultat.

1.8 La date de transaction et la date de règlement

Tous les achats et ventes d'actifs financiers qui nécessitent une livraison dans les délais prescrits par la réglementation ou par des conventions de marché sont comptabilisés à la date de transaction qui correspond à la date à laquelle Fortis Banque devient une partie liée aux provisions contractuelles de l'actif financier.

Les achats et ventes à terme autres que ceux qui nécessitent une livraison dans les délais prescrits par la réglementation ou par des conventions de marché sont comptabilisés comme opérations dérivées à terme jusqu'à leur règlement.

1.9 Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté au bilan, lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

1.10 Classification et évaluation des actifs et passifs financiers.

Fortis Fortis classe ses actifs et passifs financiers selon la finalité des transactions.

Actifs financiers

En conséquence, les actifs financiers sont classés parmi les actifs financiers détenus à des fins de transaction, les placements, les créances sur les banques et les créances sur la clientèle.

L'évaluation et le traitement comptable des produits et charges y afférents dépendent de la classification selon le référentiel IFRS des actifs financiers, à savoir : (a) les prêts et créances ; (b) les placements détenus jusqu'à leur échéance ; (c) les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et (d) les actifs financiers disponibles à la vente. C'est cette classification selon le référentiel IFRS qui détermine l'évaluation et le traitement comptable comme suit :

- a) Les prêts et créances sont évalués à l'origine à la juste valeur (coûts de transaction compris) et ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, en affectant les résultats au cours de la période concernée.
- b) Les placements détenus jusqu'à leur échéance se composent d'instruments assortis de paiements déterminés ou déterminables et avec une échéance fixe, dont Fortis Banque a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ils sont évalués à l'origine à leur juste valeur (coûts de transaction compris) et ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et en affectant les résultats au cours de la période concernée.
- c) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent :
 - (i) les actifs financiers détenus à des fins de transaction, en ce compris les instruments dérivés qui ne sont pas des instruments de couverture, et
 - (ii) les actifs financiers que Fortis Banque a irrévocablement classés lors de leur comptabilisation initiale ou de la première adoption des normes IFRS dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat:
 - soit parce que le contrat hôte contient un produit dérivé intégré qui devrait être séparé
 - soit parce qu'ils éliminent ou réduisent sensiblement une inconsistance d'évaluation (« mismatch comptable »)
 - soit parce qu'ils font partie d'un portefeuille d'actifs et de passifs gérés et évalués sur base de la juste valeur.
- d) Les actifs financiers disponibles à la vente sont ceux qui ne sont pas classés comme des prêts et créances, des placements détenus jusqu'à leur échéance ou des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à l'origine à la juste valeur (coûts de transaction compris) et ultérieurement à la juste valeur en enregistrant les gains ou pertes non réalisés liés aux variations de la juste valeur en capitaux propres.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés parmi les passifs détenus à des fins de transaction, des dettes envers les banques, des dettes envers la clientèle, des certificats d'endettement, des dettes subordonnées et autres dettes.

L'évaluation et le traitement comptable des produits et charges y afférents dépendent de la classification selon le référentiel IFRS des passifs financiers, à savoir : (a) les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et (b) les autres passifs financiers. C'est cette classification selon le référentiel IFRS qui détermine l'évaluation et le traitement comptable comme suit :

- a) Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent :
- (i) les passifs financiers détenus à des fins de transaction, en ce compris les instruments dérivés qui ne sont pas des instruments de couverture, et :
 - (ii) les passifs financiers que Fortis Banque a irrévocablement classés lors de leur comptabilisation initiale ou de la première adoption des normes IFRS dans la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat,
 - soit parce que le contrat hôte contient un produit dérivé intégré qui devrait être séparé
 - soit parce qu'ils éliminent ou réduisent sensiblement une inconsistance d'évaluation (« mismatch comptable »)
 - soit parce qu'ils font partie d'un portefeuille d'actifs et de passifs gérés et évalués sur base de la juste valeur.
- b) Les autres passifs financiers sont évalués à l'origine à leur juste valeur (coûts de transaction compris) et ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et en affectant les résultats au cours de la période concernée.

1.11 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est établie sur base des prix cotés sur des marchés actifs. A défaut de cette information, des techniques d'évaluation sont utilisées. Les techniques d'évaluation exploitent au maximum les données du marché mais dépendent des hypothèses retenues, notamment en matière de taux d'escompte et d'estimations des futurs flux de trésorerie. Ces techniques sont notamment les prix de marché de placements comparables, la valeur actualisée des flux de trésorerie, les modèles d'évaluation basés sur les options et les méthodes d'évaluation basées sur les multiples de marché. Dans le cas improbable où il ne serait pas possible de déterminer la juste valeur d'un instrument financier, il est comptabilisé au coût.

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond au prix de transaction, sauf si la juste valeur peut être prouvée par des transactions actuelles de marché observables impliquant le même instrument, ou repose sur une technique d'évaluation qui s'appuie sur des données tirées de marchés observables.

Les principales méthodes et hypothèses utilisées par Fortis Banque pour déterminer la juste valeur des instruments financiers sont les suivantes :

- Les justes valeurs des titres disponibles à la vente et à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont déterminées sur base des cours de marchés actifs. A défaut de cette information, la juste valeur est calculée au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les facteurs d'actualisation reposent sur la courbe de swap, plus une marge reflétant le profil de risque de l'instrument. Les justes valeurs des titres détenus jusqu'à l'échéance (uniquement pour les informations à fournir) sont déterminées suivant les mêmes principes.
- Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sont obtenues à partir des marchés actifs ou sont établies, si cela s'avère nécessaire, au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie et de modèles d'évaluation des options.
- Les justes valeurs de participations privées non cotées sont évaluées au moyen des multiples de marché applicables (par exemple ratios cours/bénéfices ou cours/flux de trésorerie) affinés afin de refléter les conditions particulières de l'émetteur.

- Les justes valeurs des prêts sont établies au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie en utilisant les taux d'intérêt marginaux créditeurs actuels de Fortis Banque pour des prêts similaires. En ce qui concerne les prêts à taux variable qui évoluent fréquemment et ne présentent aucune modification significative du risque de crédit, les justes valeurs sont déterminées approximativement sur base de la valeur comptable. Les modèles d'évaluation des options sont utilisés pour évaluer les valeurs plafond et les clauses de remboursement anticipé prévues dans les contrats de prêt et qui sont isolées sur base du référentiel IFRS.
- Les passifs conditionnels ou garanties hors bilan sont estimés à leur juste valeur sur base des commissions actuellement facturées lors de la signature de contrats similaires, compte tenu des autres conditions et modalités des contrats et de la solvabilité des contreparties.
- Les valeurs comptables sont supposées s'approcher des justes valeurs des débiteurs et créditeurs à court terme.

1.12 Evaluation des actifs dépréciés

Un actif est déprécié lorsque sa valeur comptable est supérieure au montant recouvrable. Fortis Banque réexamine à chaque fin de période tous ses actifs pour constater s'il existe une indication objective qu'un actif a pu se déprécier.

Le montant comptable des actifs dépréciés est ramené à son montant recouvrable estimé, et le montant de la variation de l'exercice est comptabilisé au compte de résultat. Les récupérations, décomptabilisations et reprises de dépréciations sont comptabilisées au compte de résultat comme variation de l'exercice.

Si, ultérieurement, le montant de la dépréciation d'actifs, autre que le goodwill ou les instruments de capitaux propres disponibles à la vente, diminue en raison d'un événement qui s'est produit après la réduction de valeur, le montant est comptabilisé au compte de résultat.

Actifs financiers

Un actif financier (ou un groupe d'actifs financiers) est déprécié s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier (ou du groupe d'actifs financiers) qui peut être estimé de façon fiable.

En ce qui concerne les actions, l'indication objective d'une dépréciation se base notamment sur le fait que leur juste valeur à la date de clôture est sensiblement inférieure à leur coût d'acquisition, ou a été inférieure à ce coût pendant une longue période avant la date de clôture.

En fonction du type d'actif financier, le montant recouvrable peut être estimé comme suit :

- la juste valeur établie au moyen d'un prix de marché observable
- la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus actualisés au taux d'intérêt réel initial de l'instrument (pour les actifs financiers au coût amorti) ; ou
- sur base de la juste valeur de la garantie.

Les charges de dépréciation attribuées aux instruments de capitaux propres destinés à la vente ne peuvent pas être extournés par le biais du compte de résultat pendant les exercices ultérieurs.

Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Voir 1.21 Goodwill et autres immobilisations incorporelles.

Autres actifs

Le montant recouvrable des actifs non financiers est estimé à la valeur la plus élevée entre la juste valeur moins les coûts de vente et la valeur d'usage. La juste valeur moins les coûts de vente correspond au montant susceptible d'être généré par la vente d'un actif dans une transaction dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes après déduction de tous les frais directs marginaux de cession. La valeur d'usage désigne la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés susceptibles d'être générés par l'utilisation continue d'un actif et par sa cession à la fin de sa vie utile.

1.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Contenu

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les soldes disponibles avec les banques centrales et d'autres instruments financiers échéant à moins de trois mois à dater de leur acquisition.

Tableau des flux de trésorerie

Fortis Banque présente les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles en utilisant la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est ajusté des effets des transactions autres que de la trésorerie, de tout décalage ou régularisation d'entrée / sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures liées à l'exploitation et des éléments de produits / charges liés aux flux de trésorerie relatifs aux investissements ou le financement.

Les intérêts perçus et les intérêts payés sont repris au tableau des flux de trésorerie comme flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Les dividendes perçus sont classés parmi les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Les dividendes versés sont inscrits comme flux de trésorerie des activités de financement.

1.14 Créances sur les banques et sur la clientèle

Classification

Les créances sur les banques et sur la clientèle comprennent les prêts émis par Fortis Banque en vertu desquels les fonds sont directement versés à l'emprunteur ou à un agent de sous-participation ainsi que les prêts achetés auprès de tiers qui sont comptabilisés au coût amorti. Les titres de créance acquis sur le marché primaire directement auprès de l'émetteur sont enregistrés comme prêts, pour autant que ces titres ne fassent l'objet d'aucun marché actif. Les prêts émis ou acquis dans le but d'être vendus ou titrisés à court terme sont considérés comme des actifs détenus à des fins de transaction. Les prêts qualifiés de « à la juste valeur par le biais du compte de résultat » ou « disponibles à la vente » sont enregistrés tels quels à leur comptabilisation initiale.

Evaluation

Les coûts marginaux encourus et les commissions d'émission de prêt perçues pour la garantie d'un prêt sont reportés et amortis sur la durée du prêt au titre de régularisation du rendement.

Dépréciation

Un risque de crédit pouvant entraîner la dépréciation d'un prêt spécifique est établi si des preuves objectives indiquent que Fortis Banque ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dûs comme le prévoit le contrat. Le montant de la provision est la différence entre la valeur comptable et le montant recouvrable, à savoir la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus ou, le cas échéant, la valeur de la garantie moins les frais de vente si le prêt est garanti.

Une dépréciation « existante mais non comptabilisée » (« incurred but not reported » « IBNR ») des prêts est enregistrée lorsque des éléments objectifs indiquent que des pertes sont survenues dans le portefeuille de prêts sans pour autant avoir spécifiquement identifié, les prêts dépréciés. Cette dépréciation est estimée sur base de l'évolution historique des pertes de chaque composant, afin de refléter la conjoncture économique dans laquelle les emprunteurs évoluent et en tenant compte des risques liés au service de dette externe dans certains pays sur base d'une évaluation du climat politique et économique.

La dépréciation est enregistrée comme diminution de la valeur comptable des créances sur les banques et sur la clientèle.

Lorsqu'un prêt particulier est identifié et considéré comme non recouvrable et que toutes les actions légales et judiciaires ont été épuisées, le prêt est radié à concurrence des frais de dépréciation y afférents et les recouvrements ultérieurs viendront créditer les variations de dépréciations au compte de résultat.

1.15 Mise/prise en pension de titres et prêts/emprunts de titres

Les titres qui font l'objet d'une mise en pension (« repos ») ne sont pas retirés du bilan. La dette qui découle de l'obligation de racheter les actifs est reprise dans les dettes envers les banques ou les dettes envers la clientèle en fonction de la nature de la contrepartie. Les titres acquis dans l'optique de la revente (mise en pension inverse ou « reverse repos ») ne sont pas inscrits au bilan. Le droit de percevoir des liquidités de la contrepartie est enregistré comme créances sur les banques ou créances sur la clientèle en fonction de la nature de la contrepartie. La différence entre le prix de vente et le prix de rachat est traitée comme un intérêt et court sur la durée de la mise en pension au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres prêtés à des contreparties restent au bilan. De même, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés au bilan. Si les titres empruntés sont vendus à des tiers, le produit de la vente et une dette liée à l'obligation de restituer le bien donné en garantie sont comptabilisés. L'obligation de restituer le bien donné en garantie est évaluée à la juste valeur par le biais du compte de résultat et est classée parmi les passifs détenus à des fins de transaction. Les fonds avancés ou reçus dans le cadre d'emprunts/prêts de titres sont enregistrés comme des créances sur les banques et sur la clientèle ou comme des dettes envers les banques et la clientèle.

1.16 Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Un actif financier ou un passif financier est considéré comme détenu à des fins de transaction si :

- il a été acquis ou encouru principalement en vue d'être vendu ou racheté à court terme ; ou ;
- il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présente des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme ; ou ;
- il est un dérivé (à l'exception d'un dérivé qui est un instrument de couverture désigné et efficace).

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés initialement et réévalués ultérieurement à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Les résultats (réalisés ou non) sont repris sous la rubrique « Autres gains et pertes réalisés et non réalisés ». Les intérêts perçus (payés) sur les actifs (passifs) détenus à des fins de transaction sont comptabilisés comme produit (charge) d'intérêt. Les dividendes perçus sont enregistrés comme « Dividendes et autres revenus d'investissement ».

1.17 Placements

La direction détermine la classification adéquate des titres de placement à la date d'acquisition. Les titres de placement à échéance fixe pour lesquels la direction a l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à échéance sont classés sous la rubrique « détenus jusqu'à l'échéance ». Les titres de placement détenus pour une durée indéterminée qui sont susceptibles d'être vendus pour répondre à des besoins de liquidités ou à des variations de taux d'intérêt, taux de change ou de cours des actions sont considérés comme « disponibles à la vente ». Les titres de placement acquis dans l'optique de dégager des bénéfices à court terme ont le statut de « détenus à des fins de transaction ». Tout placement autre qu'un placement en actions sans cotation sur un marché actif peut être qualifié lors de sa comptabilisation initiale comme « à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Dès qu'un actif est considéré comme « à la juste valeur par le biais du compte de résultat », il ne peut plus être transféré vers une autre catégorie.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti, déduction faite des variations de dépréciation. Toute différence entre le montant initialement comptabilisé et le montant après coûts de transaction, primes initiales ou escompte est amortie sur la durée de vie du placement par la méthode du taux d'intérêt effectif. Si un titre détenu jusqu'à l'échéance est jugé déprécié, la dépréciation est enregistrée au compte de résultat.

Les titres disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres jusqu'au moment de la vente sauf lorsque l'actif est couvert par un produit dérivé. Si un placement est qualifié de déprécié, la dépréciation est enregistrée au compte de résultat. S'agissant des titres disponibles à la vente, les gains non réalisés précédemment comptabilisés dans les capitaux propres sont transférés vers le compte de résultat lorsque la dépréciation se produit.

Si la juste valeur d'une obligation disponible à la vente augmente au cours d'un exercice ultérieur, et si cette augmentation peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation au compte de résultat, la dépréciation est reprise au compte de résultat. Les dépréciations comptabilisées au compte de résultat relatives à des actions disponibles à la vente ne sont pas reprises par le biais du compte de résultat.

Les titres de placement disponibles à la vente qui sont couverts par un produit dérivé sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat pour la partie du risque couvert et par le biais des capitaux propres pour la partie restante.

Les actifs détenus à des fins de transaction et les actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement désignent les immeubles détenus pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. Fortis Banque peut également utiliser certains de ces immeubles de placement pour ses propres besoins. Si les éléments destinés à une utilisation propre peuvent être vendus séparément ou donnés en location séparément via un contrat de location-financement, ils sont inscrits sous la rubrique immobilisations corporelles. Si les éléments destinés à une utilisation propre ne peuvent être vendus séparément, ils sont traités comme des immeubles de placement seulement si Fortis Banque ne détient qu'une part insignifiante pour ses propres besoins.

Les immeubles de placement sont évalués au coût diminué du cumul des dépréciations et du cumul des pertes de valeur. La dépréciation est calculée selon la méthode linéaire afin de réduire le coût de ces actifs à leur valeur résiduelle sur la durée d'utilité estimée. La valeur résiduelle et la durée d'utilité des immeubles de placement sont déterminées pour chaque partie significative distinctement (« component approach ») et sont revues à chaque fin d'exercice comptable.

Fortis Banque loue ses immeubles de placement par le biais de plusieurs contrats de bail non résiliables. Certains de ces contrats prévoient une clause de renouvellement pour des durées diverses ; les revenus locatifs générés dans le cadre de ces contrats sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée du bail sous la rubrique « revenus d'investissement ».

Les transferts d'immeubles de placement n'ont lieu qu'en cas de changement d'affectation :

- les immeubles en question deviennent des immeubles de placement à la fin de l'occupation par le propriétaire ou au début d'un contrat de location simple à un tiers ou à la fin des travaux de construction ou de développement ;
- les immeubles de placement passent en usage propre au début de l'occupation par le propriétaire ou au début des travaux de développement dans l'optique d'une vente.

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être déterminé de manière fiable, les recettes et les frais liés au contrat de construction sont comptabilisés comme produit ou charge respectivement en fonction du degré d'achèvement de l'activité du contrat à la date du bilan. Lorsqu'il est probable que la totalité des frais de contrat sera supérieure aux recettes, la perte prévue sera immédiatement comptabilisée comme charge.

1.18 Contrats de location

Fortis Banque en qualité de bailleur

Les biens loués par des contrats de location simple sont repris au bilan consolidé (1) comme immeubles de placement (bâtiments) et (2) comme immobilisations corporelles (matériel et matériel roulant). Ils sont comptabilisés au coût après déduction des dépréciations cumulées. Les revenus locatifs, déduction faite des incitants accordés aux preneurs, sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Les frais directs initiaux consentis par Fortis Banque sont ajoutés au montant du bien loué et comptabilisés comme charge pour la durée du contrat de location de la même manière que les revenus locatifs.

Fortis Banque a également contracté des contrats de location-financement, en vertu desquels la quasi-totalité des risques et bénéfices inhérents à la propriété du bien loué, autres que la propriété juridique, sont cédés au client.

Lorsque les biens font l'objet d'un contrat de location-financement, la valeur actuelle des paiements minimaux et la valeur résiduelle garantie sont comptabilisées au titre de montant à recevoir. La différence entre le montant brut à recevoir et la valeur actuelle de la créance est enregistrée comme produit financier non acquis. Le produit d'intérêt du contrat de location-financement est enregistré sur la durée du contrat sur base d'un schéma qui reflète un taux de rendement périodique constant basé sur l'encours de l'investissement net au titre du contrat de location-financement. Les frais directs initiaux encourus par Fortis Banque sont repris dans le montant à recevoir du contrat de location-financement et sont portés en déduction du produit d'intérêt sur la durée du contrat.

Fortis Banque en qualité de preneur

Fortis Banque contracte des contrats de location simple essentiellement à des fins de location de matériel, terrains et constructions. Les loyers versés dans le cadre de ces contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Lorsqu'un contrat de location simple est résilié de manière anticipée, tout paiement redevable au bailleur au titre d'indemnité de résiliation est comptabilisé comme une charge pour l'exercice au cours duquel la résiliation a eu lieu.

Tout incitant perçu du bailleur en rapport avec les contrats de location simple est enregistré comme réduction des charges locatives de manière linéaire sur la durée du contrat.

Si le contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et bénéfices liés à la propriété du bien, le bail est enregistré comme un contrat de location-financement, et le bien y afférent est capitalisé. Initialement, le bien est inscrit à la plus faible valeur entre la valeur actuelle des paiements minimums et la juste valeur et est amorti sur la plus courte période entre la durée de vie estimée et la durée du contrat de location. L'obligation correspondante, déduction faite des frais financiers, est imputée sous forme d'emprunts. La charge financière est comptabilisée en charges dans le compte de résultat sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

1.19 Autres créances

Les autres créances qui découlent de l'exercice normal des activités et émises par Fortis Banque sont initialement enregistrées à leur juste valeur, et ensuite au coût amorti sur base de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminuée des éventuelles dépréciations.

1.20 Immobilisations corporelles

Tous les biens immobiliers pour usage propre et les immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des dépréciations (sauf les terrains qui ne sont pas dépréciés) et du cumul des pertes de valeur. Le coût correspond à la trésorerie ou équivalents de trésorerie payés ou à la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour acquérir un bien au moment de son acquisition ou de sa construction. En règle générale, la dépréciation se calcule sur une base linéaire lorsqu'il convient d'amortir le coût de ces actifs à leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité. La valeur résiduelle et la durée d'utilité des immobilisations corporelles sont déterminées pour chaque partie significative distinctement (« component approach ») et sont revues à chaque fin d'exercice comptable.

Les frais de réparation et d'entretien sont inscrits au compte de résultat lorsque les dépenses sont réalisées. Les dépenses qui augmentent les avantages liés aux biens immobiliers ou aux immobilisations ou prolongent leur durée d'utilité au-delà de leur durée définie à l'origine sont capitalisées et ensuite amorties.

Pour le coût d'emprunt pour financer la construction de l'immobilisation corporelle, voir 1.33 « Coûts d'emprunt ».

1.21 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

L'acquisition d'entreprises est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le goodwill représente l'excédent du coût d'achat par rapport à la participation de Fortis Banque dans la juste valeur du patrimoine des sociétés acquises. Le goodwill qui découle de l'acquisition d'une filiale est inscrit au bilan comme actif incorporel. Le goodwill issu des regroupements d'entreprises avant le 1^{er} janvier 2004 est déduit des capitaux propres et n'est pas retraité selon le référentiel IFRS. A la date d'acquisition, il est alloué aux unités génératrices de trésorerie qui sont présumées profiter des synergies dégagées par le regroupement d'entreprises. Il n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation. Le goodwill issu de l'acquisition d'une entreprise liée est présenté comme faisant partie de l'investissement dans cette entreprise liée.

L'éventuel excédent de la participation acquise dans la juste valeur du patrimoine de l'entité acquise ainsi que son passif exigible par rapport au coût d'acquisition est comptabilisé immédiatement au compte de résultat.

Fortis Banque évalue la valeur comptable du goodwill chaque année ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que cette valeur comptable ne peut pas être recouvrée. Si de tels indices existent, le montant recouvrable est calculé pour l'unité génératrice de trésorerie auquel le goodwill appartient. Ce montant est ensuite comparé au montant comptable de l'unité génératrice de trésorerie. Une perte pour dépréciation est comptabilisée si le montant recouvrable est inférieur au montant comptable. Les pertes pour dépréciation sont immédiatement comptabilisées au compte de résultat.

Fortis Banque réduit en premier lieu le montant comptable du goodwill alloué à l'unité génératrice de trésorerie pour ensuite réduire les autres actifs de l'unité génératrice de trésorerie au pro rata de la valeur comptable de chaque actif contenu dans cette unité. Les pertes pour dépréciation liées au goodwill, précédemment comptabilisées, ne sont pas annulées.

Fortis Banque peut obtenir le contrôle d'une filiale par le biais de plusieurs opérations distinctes. Le cas échéant, chaque opération d'échange est traitée séparément par Fortis banque. Le coût de chaque transaction est comparé à la juste valeur de celle-ci afin de déterminer le montant de goodwill lié à chaque transaction distincte. Avant que Fortis Banque obtienne le contrôle de l'entité, l'opération peut être traitée comme un investissement dans une société liée et être comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Si c'est le cas, la juste valeur des actifs nets identifiables de l'entité détenue à la date de chaque opération antérieure sera calculée selon la méthode de la mise en équivalence de l'investissement.

Autres immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un élément d'actif non monétaire identifiable et est comptabilisée au coût si, et seulement si, il est probable que les avantages économiques futurs sont générés et si le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont capitalisées dès lors que Fortis Banque peut démontrer tout ce qui suit :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les immobilisations incorporelles issues de la recherche ainsi que le goodwill généré en interne ne sont pas activés.

Les logiciels indispensables au bon fonctionnement du matériel informatique, comme le système d'exploitation, font partie intégrante du matériel informatique concerné et sont repris parmi les immobilisations corporelles. Lorsque le logiciel ne fait pas partie intégrante du matériel informatique en question, les frais consentis au cours de la phase de développement pour lesquels Fortis Banque peut prouver tous les critères précités sont capitalisés comme immobilisations incorporelles et amortis selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, telles que les marques commerciales et les licences qui sont généralement amorties sur leur durée d'utilité selon la méthode linéaire. A chaque date de clôture, Fortis Banque apprécie s'il existe des indications de dépréciation des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, qui ne sont pas amorties, sont en revanche soumises à un test de dépréciation à raison d'une fois par an au moins. Toute perte pour dépréciation identifiée est enregistrée au compte de résultat. Les immobilisations incorporelles sont reprises au bilan à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. La valeur résiduelle et la durée d'utilité des immobilisations incorporelles sont revues à chaque fin d'exercice comptable.

1.22 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants (ou un ensemble d'actifs et de passifs) détenus en vue de la vente sont ceux dont Fortis Banque récupérera la valeur comptable par le biais d'une transaction de vente dans un délai de 1 an plutôt que par l'utilisation continue.

Une activité abandonnée désigne une partie de Fortis Banque qui a été cédée ou classée comme détenue pour la vente et qui répond aux critères suivants :

- elle représente une ligne d'activité principale distincte ou une région géographique ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité principale et distincte ou d'une région géographique ou
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Les actifs (ou un ensemble d'actifs) considérés comme détenus pour la vente ne sont pas amortis mais évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminués des coûts de la vente, et sont repris distinctement à l'actif du bilan.

Les résultats sur les activités abandonnées sont repris distinctement au compte de résultat.

1.23 Instruments financiers dérivés et couverture

Comptabilisation et classification

Les produits dérivés sont des instruments financiers tels que des swaps, des futures et des contrats à terme, des options (émises ou achetées). Ces instruments financiers ont des valeurs qui varient en fonction de l'évolution de variables sous-jacentes, demandent peu ou pas d'investissement initial net et sont réglés à une date ultérieure.

Tous les produits dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de transaction :

- les dérivés détenus à des fins de transaction sous la rubrique « Actifs détenus à des fins de transaction » et « Passifs détenus à des fins de transaction »
- les dérivés qui répondent aux conditions de couverture sous « Intérêts courus et autres actifs » et « Intérêts courus et autres passifs ».

Les variations ultérieures de la juste valeur pure (« clean fair value ») (c'est-à-dire hormis les intérêts courus) de produits dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont inscrites au compte de résultat sous la rubrique « Autres gains et pertes réalisés et non réalisés ».

Les actifs et passifs financiers peuvent comprendre des produits dérivés intégrés. Ces instruments financiers sont souvent appelés instruments financiers hybrides. Les instruments financiers hybrides comprennent des emprunts convertibles (remboursables sous forme d'actions) et des emprunts avec des paiements d'intérêts indexés. Si le contrat hôte n'est pas enregistré à la juste valeur par le biais du compte de résultat et si les caractéristiques et risques du dérivé intégré ne sont pas liés étroitement à ceux du contrat hôte, le dérivé intégré devra être séparé du contrat hôte et évalué à la juste valeur comme un dérivé autonome. Les écarts de juste valeur sont inscrits au compte de résultat. Le contrat hôte est comptabilisé et évalué en appliquant les règles de la catégorie concernée à laquelle appartient l'instrument financier.

Toutefois, si le contrat hôte est comptabilisé à la juste valeur par le biais du compte de résultat ou si les caractéristiques et risques du dérivé intégré sont étroitement liés à ceux du contrat hôte, le dérivé intégré ne sera pas séparé et l'instrument financier hybride sera évalué comme un seul instrument.

Ceux qui nécessitent une séparation sont enregistrés comme des produits dérivés de couverture ou à des fins de transaction selon le cas.

Couverture

Lorsqu'un contrat sur dérivés est conclu, Fortis Banque peut affecter ce contrat soit (1) comme couverture de juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé (couverture de juste valeur) ; soit (2) comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger ; soit (3) comme couverture de flux de trésorerie futurs imputables à un actif ou passif déjà comptabilisé ou à une opération prévisionnelle (couverture de flux de trésorerie). Les couvertures d'engagements fermes sont des couvertures de juste valeur, à l'exception des couvertures de risque de change, lesquelles sont enregistrées comme des couvertures de flux de trésorerie.

Dès le début de l'opération, Fortis Banque documente le lien entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que son objectif en termes de gestion de risque et de stratégie d'exécution de diverses opérations de couverture. Fortis banque documente également son évaluation, tant au début qu'en cours de couverture, afin de déterminer si les produits dérivés utilisés dans des opérations de couverture permettent de compenser efficacement les variations de juste valeur ou de flux des éléments couverts.

Seuls les actifs, les passifs, les engagements fermes ou les opérations prévisionnelles probables qui impliquent une partie tierce à Fortis Banque sont qualifiés d'éléments couverts.

Les variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif couvert imputables au risque couvert et les variations de juste valeur de l'instrument de couverture dans le cadre d'une couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat. Les variations de juste valeur des instruments financiers productifs d'intérêts sont présentées séparément des intérêts courus.

Si la couverture ne remplit plus les critères de la comptabilité de couverture ou si elle est interrompue, la régularisation de la valeur comptable d'un instrument financier couvert producteur d'intérêts qui découle de la comptabilité de couverture est amortie au nouveau taux d'intérêt réel arrêté à la date d'interruption de la couverture.

La comptabilité de couverture de juste valeur est appliquée à partir du 1er janvier 2005 pour la couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille (macro-couverture ou « macro hedging »). La macro-couverture implique qu'un groupe de produits dérivés (ou partie de ceux-ci) soient examinés en combinaison et qualifiés conjointement d'instrument de couverture. Bien que le portefeuille puisse comprendre, à des fins de gestion de risques, des actifs et des passifs, le montant désigné est un montant d'actifs ou un montant de passifs. La différence entre la juste valeur et la valeur comptable de l'élément couvert lors de la définition de la relation de couverture est amortie sur la durée de vie restante de l'élément couvert. Pour les macro-couvertures, Fortis Banque utilise la version dite découpée d'IAS39 adoptée dans l'Union européenne qui supprime une série de limitations en matière de couverture de la juste valeur ainsi que les critères stricts en matière d'efficacité de ces couvertures. Dans cette version, l'impact des révisions des dates estimées de refixation de taux n'est considéré comme inefficace que s'il entraîne une insuffisance de couverture.

Les écarts de juste valeur des dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie sont comptabilisés dans les capitaux propres (rubrique « Gains et pertes non réalisés »). Toute inefficacité de la couverture est immédiatement imputée au compte de résultat.

Lorsque la couverture d'une opération prévisionnelle ou d'un engagement ferme entraîne la comptabilisation d'un actif non financier ou d'un passif non financier, les gains ou pertes précédemment reportés dans les capitaux propres sont transférés des capitaux propres et repris dans l'évaluation initiale de cet actif non financier ou de ce passif non financier. Par ailleurs, les montants reportés dans les capitaux propres sont transférés au compte de résultat et enregistrés comme produit ou charge pour les exercices au cours desquels l'engagement ferme couvert ou l'opération prévisionnelle a un impact sur le compte de résultat.

Ceci est également le cas lorsque la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture ou si elle a été terminée, tandis qu'il est toujours attendu à ce que l'opération prévisionnelle ou l'engagement ferme se réalisent. S'il est attendu à ce que l'opération prévisionnelle ou l'engagement ferme ne se réalisent plus, les montants reportés dans les capitaux propres sont transférés au compte de résultat.

Pour la couverture d'un investissement net il y a lieu de se référer au chapitre 1.7 Devises étrangères.

1.24 Titrisations

Fortis Banque titrise diverses créances commerciales et de consommation. Ces titrisations peuvent prendre la forme d'une vente des actifs liés ou d'un transfert du risque de crédit par l'utilisation de dérivés de crédit financés à des entités ad hoc. Ces entités ad hoc émettent à leur tour différentes tranches de titres aux investisseurs. Les actifs financiers repris dans une titrisation sont retirés en tout ou en partie de la comptabilité dès que et uniquement lorsque Fortis Banque transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui comprennent les actifs ou des parties d'actifs ou si Fortis Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages mais n'a plus le contrôle sur les actifs financiers transférés.

1.25 Certificats d'endettement, dettes subordonnées et autres emprunts

Les certificats d'endettement, les dettes subordonnées et autres emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur après déduction des coûts de transaction directs. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti et tout écart entre le produit net et la valeur de remboursement est inscrit au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour l'exercice au cours duquel l'emprunt est contracté.

Les passifs qui peuvent être convertis en actions propres de Fortis Banque sont scindés en deux composantes lors de leur comptabilisation initiale : (a) un instrument de dette et, (b) un instrument de capitaux propres. La composante dette se calcule d'abord en déterminant la juste valeur d'une dette similaire (en ce compris tout dérivé intégré non participatif) qui n'est pas associée à une composante de capitaux propres. La valeur comptable de l'instrument de capitaux propres lié à l'option de convertir l'instrument en actions ordinaires s'obtient en soustrayant la valeur comptable du passif financier du montant de l'instrument composé dans son ensemble.

Les actions privilégiées, assorties d'un coupon obligatoire ou qui sont remboursables à une date précise ou au libre choix de l'actionnaire, en ce compris les actions privilégiées qui établissent une telle obligation contractuelle indirectement par le biais de leurs conditions et modalités sont classées parmi les emprunts. Les dividendes liés à ces actions privilégiées sont comptabilisés au compte de résultat comme intérêts financiers sur base du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Si Fortis Banque achète ses propres titres de créance, ceux-ci sont retirés du bilan et la différence entre la valeur comptable de la dette et l'indemnité versée est inscrite au compte de résultat.

Lorsqu'il s'agit de déterminer si les actions privilégiées doivent être classées parmi les passifs financiers ou comme instruments de capitaux propres, Fortis Banque évalue les droits particuliers liés aux actions afin de déterminer si celles-ci présentent le profil de base d'un passif financier.

1.26 Avantages du personnel

Engagements de retraite

Fortis Banque met en œuvre une série de régimes de retraite à prestations définies et de régimes de retraite à cotisations définies à l'échelle de ses activités globales, dans le respect des réglementations locales ou des pratiques du secteur. Les régimes de retraite sont généralement financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurances ou de fiducie, dont le montant est déterminé aux moyens de calculs actuariels périodiques.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes qui assurent un avantage de retraite pour l'employé dépendant de certains facteurs comme l'âge et les années de service. Les régimes à cotisations définies désignent les régimes de retraite en vertu desquels Fortis Banque verse des cotisations définies.

Au moins une fois par an des actuaires qualifiés calculent les actifs et passifs des régimes de retraite.

En ce qui concerne les régimes à prestations définies, les frais de retraite et les actifs ou passifs qui découlent du régime de retraite sont estimés selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode considère que chaque période d'activité donne droit à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chaque prestation afin de constituer l'obligation totale. Selon cette méthode, le coût de ces prestations est imputé au compte de résultat afin de répartir les coûts du régime de retraite sur les périodes d'activité des employés. L'engagement du régime de retraite est évalué à la valeur actualisée des décaissements estimés futurs en appliquant les taux d'intérêt déterminés sur base des rendements de marché d'obligations de sociétés bien établies dont la durée résiduelle correspond plus ou moins à la durée de l'engagement en question. Les gains ou pertes actuariels nets cumulés non comptabilisés afférents à des plans de retraite à prestations définies et supérieurs au corridor (le montant le plus élevé entre 10% de la valeur actualisée de l'engagement en matière de prestations de retraite et 10% de la juste valeur des actifs du plan) sont imputés au compte de résultat pour la durée de vie active résiduelle moyenne attendue des employés.

Le coût des services passés est repris directement au compte de résultat, sauf si l'octroi de ceux-ci est conditionné par la prestation de services par les employés d'une durée minimum (la période acquise). Dans ce cas, le coût des services passés est amorti selon un mode linéaire jusqu'à l'issue de cette période acquise.

Les actifs, qui soutiennent les passifs de retraite d'une entité, doivent répondre à certains critères avant d'être classés parmi les « actifs de régimes de retraite admis ». Ces critères portent sur le fait que les actifs doivent être séparés légalement de Fortis ou de ses créanciers. Si ces critères ne sont pas remplis, les actifs seront repris sous la rubrique correspondante au bilan (placements, immobilisations corporelles, etc.). Si les actifs respectent les critères, ils sont affectés au passif de retraite.

La compensation entre les justes valeurs des actifs de retraite et la valeur actualisée des passifs relatifs aux régimes à prestations définies peut résulter en un montant négatif (un actif). Dans tel cas, l'actif comptabilisé ne peut pas dépasser le total des pertes actuarielles nettes cumulées non comptabilisées et coût des services passés non comptabilisé, et de la valeur actualisée de tout avantage économique sous forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime.

Les régimes qui octroient des avantages sociaux à long terme mais qui ne sont pas des régimes de retraite sont évalués à la valeur actualisée au moyen de la méthode des unités de crédit projetées.

Les contributions de Fortis Banque aux plans de retraite à cotisations définies sont inscrites au compte de résultat pour l'exercice auquel elles se rapportent

Autres obligations liées aux avantages postérieurs à l'emploi

Certaines entreprises Fortis Banque accordent à leurs employés retraités des avantages de post-retraite comme des prêts à taux d'intérêt préférentiel et une assurance soins de santé. Le droit à ces avantages est en général octroyé aux employés qui restent en service jusqu'à l'âge de la retraite et ont atteint une ancienneté minimale. Les frais attendus engendrés par l'octroi de ces avantages s'accumulent sur la période d'emploi selon une méthode similaire à celle appliquée aux plans de retraite à prestations définies. La valeur de ces obligations est déterminée par des actuaires.

Avantages sur capitaux propres (ou plans de participation)

Des options sur actions et des actions à cessibilité restreinte sont octroyées aux administrateurs et aux employés pour leurs services rendus. La juste valeur des services rendus est établie par rapport à la juste valeur des options sur actions et des actions à cessibilité restreinte accordées. Les frais de rémunération sont évalués à la date d'octroi sur base de la juste valeur des options et des actions à cessibilité restreinte et sont comptabilisés sur la période de dévolution des options et des actions à cessibilité restreinte.

La juste valeur des options sur actions se calcule d'après un modèle d'évaluation des options qui prend en compte le cours de l'action à la date d'octroi, le prix de l'exercice, la durée prévue de l'option, la volatilité attendue de l'actif sous-jacent, les dividendes prévus ainsi que le taux d'intérêt hors risque sur la durée de vie prévue de l'option.

Prêts octroyés à des taux préférentiels

Des prêts sont parfois octroyés à des employés à un taux d'intérêt inférieur au taux du marché. Les conditions des contrats prévoient que les employés perdent les avantages au moment de la date de fin de contrat de travail, et que le taux est ajusté ensuite au taux de marché en vigueur. Toutefois, certaines entités de Fortis Banque permettent aux employés de garder le taux préférentiel après la date de retraite.

Pour la première catégorie, la différence entre la valeur actualisée nette des prêts sur base du taux préférentiel et la valeur actuelle nette sur base du taux de marché est reconnue au bilan dans les comptes de régularisation et enregistrés sous la rubrique « frais d'exploitation et frais administratifs » pour l'exercice au cours duquel l'employé a bénéficié de l'avantage en question. En contrepartie, le produit d'intérêt est corrigé afin de refléter les prêts au taux de marché.

Si les prêts continuent après la date de retraite et que les (ex) employés continuent à bénéficier des taux préférentiels sur base de leurs années de service antérieures chez Fortis Banque, l'avantage est inclus dans la détermination des obligations relatives aux avantages postérieurs à l'emploi autres que les pensions.

Droits des employés

Les droits des employés aux vacances annuelles et aux congés d'ancienneté sont comptabilisés lorsque les montants en question doivent être versés aux employés. Une provision est constituée afin de couvrir l'obligation estimée pour les vacances annuelles et les congés d'ancienneté en contrepartie des services rendus par les employés jusqu'à la date du bilan.

1.27 Provisions, éventualités, engagements et garanties financières**Les provisions**

Les provisions sont des dettes dont le montant et l'échéance ne sont pas encore connus avec certitude. Des provisions sont constituées s'il existe une obligation actuelle de transférer des avantages économiques, comme des flux de trésorerie, résultant d'un événement passé et si une estimation fiable peut être réalisée à la date du bilan. Des provisions sont établies pour certains contrats de garantie en vertu desquels Fortis Banque est tenu de payer en cas de défaut de paiement. Les provisions sont estimées à la lumière des facteurs et informations pertinents connus à la date du bilan et sont habituellement actualisés au taux hors risque.

Eventualités

Les éventualités sont des incertitudes dont le montant ne peut être estimé raisonnablement ou lorsqu'il s'avère peu probable qu'un paiement sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les engagements

Les engagements de crédit qui permettent l'utilisation d'un prêt dans les délais généralement prescrits par la réglementation ou par convention sur le marché ne sont pas comptabilisés comme instruments financiers dérivés. Un engagement de crédit à la juste valeur par le biais du compte de résultat ou un engagement de crédit pour lequel il apparaît que Fortis Banque a déjà par le passé vendu des actifs qui découlent des promesses de prêt sont comptabilisés au bilan à la juste valeur, l'écart qui en résulte étant imputé au compte de résultat. Les acceptations comprennent des engagements par Fortis Banque de payer des lettres de change tirées sur des clients. Fortis Banque prévoit le règlement de la majorité des acceptations en même temps que le remboursement par les clients. Les acceptations ne sont pas comptabilisées au bilan et sont reprises comme engagements.

Les garanties financières

Les contrats de garanties financières qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements qui fluctuent en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix de matières premières, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable, pour autant que dans le cas d'une variable non financière, celle-ci ne soit pas spécifique à une des parties du contrat, sont comptabilisés comme des dérivés.

Les contrats de garanties financières qui imposent à Fortis Banque d'effectuer des paiements spécifiques en remboursement d'une perte subie par le détenteur suite à la défaillance d'un emprunteur spécifique lors de l'exigibilité du paiement, sont comptabilisés comme des contrats d'assurance s'ils transfèrent des risques d'assurance importants à Fortis Banque.

1.28 Capitaux propres

Capital social et actions propres

Frais d'émission d'actions

Les frais d'émission de nouvelles actions dans un autre contexte que le regroupement d'entreprises, sont portés en diminution des capitaux propres, après déduction des impôts sur les revenus afférents.

Autres composants des capitaux propres

Les autres éléments de capitaux propres sont liés aux aspects suivants :

- première adaptation (voir 1.3)
- mouvements directs dans les capitaux propres relatifs aux entreprises associées (voir 1.6)
- devises étrangères (voir 1.7) ;
- placements disponibles à la vente (voir 1.17) ;
- couverture de flux (voir 1.23)

1.29 Produits et charges d'intérêt

Les produits d'intérêt et les charges d'intérêt sont inscrits au compte de résultat pour tous les instruments producteurs d'intérêts (que ceux-ci soient considérés comme détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente, à la juste valeur par le biais du compte de résultat ou comme dérivés) lorsqu'ils sont perçus ou payés selon la méthode du taux d'intérêt réel sur base du prix d'achat réel, coûts de transaction directs compris. Les produits d'intérêt englobent les coupons attachés aux instruments à taux fixe ou variable et l'accroissement ou l'amortissement de l'escompte ou de la prime.

Dès que la valeur d'un actif financier a été réduite à son montant recouvrable estimé, le produit d'intérêt est comptabilisé au taux d'intérêt réel appliqué pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs afin de déterminer le montant recouvrable.

1.30 Gains et pertes réalisés et non réalisés

Les gains et pertes réalisés sur la vente et la cession d'instruments financiers disponibles à la vente représentent la différence entre les recettes et la valeur comptable initiale de l'actif ou du passif vendu, déduction faite des pertes pour dépréciation inscrites au compte de résultat après imputation des éventuelles variations de juste valeur (comptabilité de couverture). Les gains et pertes réalisés sur les ventes sont repris au compte de résultat sous la rubrique « Gains (pertes) réalisés sur placements ».

En ce qui concerne les instruments financiers détenus à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, la différence entre la valeur comptable à la fin de la période en cours et la période précédente est enregistrée sous la rubrique « Autres gains et pertes réalisés et non réalisés ».

Dans le cas des dérivés, la différence entre la juste valeur pure (« clean fair value ») (partie non réalisée des intérêts courus non comprise) à la fin de la période en cours et la période précédente est enregistrée sous la rubrique « Autres gains et pertes réalisés et non réalisés ».

Les gains et les pertes précédemment comptabilisés directement en capitaux propres sont transférés au compte de résultat lors de la décomptabilisation ou dès qu'une dépréciation existe sur un actif financier.

1.31 Produits de commissions

Les commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt réel d'un instrument financier sont généralement traitées comme une régularisation du taux d'intérêt réel. C'est le cas des commissions sur prêt, perçues en rémunération d'activités comme l'évaluation de la situation financière de l'emprunteur, l'évaluation et l'enregistrement de garanties, etc., et également des commissions de montage perçues lors de l'émission de passifs financiers évalués au coût amorti. Ces deux types de commissions sont reportés et comptabilisés sous forme de régularisation du taux d'intérêt réel. Toutefois, lorsque l'instrument financier est estimé à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les commissions sont inscrites au compte de résultat au moment où l'instrument est comptabilisé à l'origine.

Les commissions perçues en contrepartie de services rendus sont généralement comptabilisées comme recettes au moment où les services sont rendus. S'il s'avère improbable qu'un accord de prêt spécifique sera signé et si la promesse de prêt n'est pas considérée comme un dérivé, la commission d'engagement sera portée aux recettes pro rata temporis par rapport à la durée de l'engagement.

Les commissions de négociation ou de participation à la négociation d'une transaction pour le compte d'un tiers sont comptabilisées lors de la réalisation complète de l'opération sous-jacente. Les recettes de commission sont enregistrées lorsque l'obligation de prestation est réalisée.

Les commissions liées aux prêts syndiqués sont inscrites comme recettes lorsque le prêt est conclu.

1.32 Frais de transaction

Les frais de transaction sont repris dans l'évaluation initiale des actifs et passifs financiers autres que ceux à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les frais de transaction désignent les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition ou la cession d'un actif ou passif financier. Ils comprennent les honoraires et commissions versés aux agents, conseillers, courtiers et prélèvements sur opérateurs boursiers effectués par les organismes de réglementation et les commissions des opérations boursières, ainsi que les taxes et droits y afférents.

1.33 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont généralement pris en charges au moment ils sont acquittés. Les coûts d'emprunt qui sont directement imputables à l'acquisition ou la construction d'un actif sont capitalisés pendant la période de construction de l'actif comme partie du coût d'acquisition de cet actif. La capitalisation de coûts d'emprunt devrait commencer lorsque :

- les dépenses liées à cet actif et les coûts d'emprunt sont réalisés ; et
- les activités nécessaires liées à l'utilisation prévue ou à la vente sont en cours.

La capitalisation prend fin dès que l'actif est prêt pour son affectation ou pour la vente. Si le développement actif est interrompu pour une durée prolongée, la capitalisation est suspendue. Lorsque la construction a lieu en plusieurs parties et l'utilisation de chaque partie est possible parallèlement à la poursuite de la construction, la capitalisation de chacune des parties prend fin dès que leur construction dans l'ensemble est achevée.

En ce qui concerne les emprunts liés à un actif précis, le taux réel est appliqué. Dans les autres cas, un coût d'emprunt moyen pondéré est utilisé.

1.34 Charges d'impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat sont comptabilisés comme une charge conformément à la législation fiscale applicable sur chaque territoire où des bénéfices sont réalisés. L'impact fiscal des pertes fiscales récupérables est enregistré comme un actif d'impôt différé s'il est probable qu'un bénéfice taxable futur sera réalisé sur lequel les pertes reportées peuvent être utilisées.

Les impôts différés sont entièrement imputés au bilan selon la méthode du report d'impôts variable et s'appliquent aux différences temporaires entre la base imposable des actifs et passifs et les valeurs comptables inscrites aux comptes annuels consolidés.

Les taux adoptés ou en cours d'adoption à la date du bilan sont appliqués pour calculer les impôts différés.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice taxable futur suffisant sera réalisé sur lequel les différences temporaires (ou une partie) pourront être utilisées.

Les passifs d'impôts différés portent sur les différences temporaires imposables qui découlent des investissements dans des filiales, sociétés liées et coentreprises, sauf si la date de l'extourne de la différence temporaire peut être contrôlée et s'il est probable que cet écart ne sera pas extourné dans un avenir prévisible.

Les impôts sur le bénéfice et les impôts différés relatifs à la réévaluation à la juste valeur de placements disponibles à la vente et de couvertures de flux portées directement au débit ou au crédit des capitaux propres, sont également portés directement au débit ou au crédit des capitaux propres et sont ultérieurement enregistrées au compte de résultat en même temps que le gain ou la perte reporté(e).

2 Impact d'IFRS sur bilan, capitaux propres et comptes de résultat de Fortis Banque

Les effets de la transition des principes comptables Belges (Belgian GAAP) vers les normes IFRS sur le bilan, les capitaux propres et le compte de résultat sont quantifiés dans ce chapitre. Tous les montants sont en millions d'euro avant imposition sauf quand c'est spécifié autrement.

2.1 Réconciliation des capitaux propres

La réconciliation des capitaux propres des principes comptables Belges (Belgian GAAP) vers les normes IFRS est présentée ci-dessous.

	31 Décembre 2005	31 Décembre 2004
Capitaux propres en Belgian GAAP	12.039	10.394
Immeubles	335	328
Instruments financiers	1.049	239
Fonds pour risques bancaires généraux	1.759	1.756
Pensions	(1.098)	(963)
Provisions	128	105
Goodwill	(79)	(328)
Impôts	53	(24)
Assurances	1.038	783
Autres	(134)	227
Capitaux propres aux normes IFRS	15.090	12.517

Immeubles

Autant en Belgian GAAP qu'en normes IFRS, Fortis Banque valorise ses immeubles au coût historique en déduisant les amortissements et les éventuelles dépréciations. Cependant, les taux d'amortissements sous IFRS sont différents; c'est pourquoi les capitaux propres ont augmenté de 335 millions (en décembre 2004 : 328 millions).

Instruments financiers

Les principaux effets d'IFRS sur les instruments financiers sont répartis dans plusieurs rubriques reprises ci-dessous.

Obligations

En IFRS, Fortis Banque classe la plupart des obligations comme disponible à la vente et les évalue à leur juste valeur en comptabilisant les changements dans leur juste valeur directement dans les fonds propres. Cela constitue une modification dans la méthode utilisée en Belgian GAAP, méthode selon laquelle les obligations étaient évaluées au coût amorti.

Cette réévaluation a fait augmenter les fonds propres de EUR 2.411 millions (en décembre 2004 : EUR 2.568 millions).

Actions

Les actions qui sont reprises dans le portefeuille d'investissement sont valorisées en IFRS à leur juste valeur et les écarts de valeur latents non réalisés sont comptabilisés dans les capitaux propres.

En Belgian GAAP, les actions sont valorisées à la valeur la plus faible du marché. En conséquence, les capitaux propres ont augmenté de EUR 355 millions (en décembre 2004 : EUR 109 millions).

Produits dérivés

En IFRS, les produits dérivés détenus à des fins de gestion des risques doivent être valorisés dans le bilan à leur juste valeur. Ce n'était pas le cas en Belgian GAAP excepté pour les comptes de régularisations intérêts courus et autres actifs, intérêts courus et autres passifs. C'est pourquoi les capitaux propres ont diminué de EUR 1.884 millions (en décembre 2004 : EUR 2.183 millions).

Prêts

Les provisions actées pour risques dus au pays qui existaient en Belgian GAAP ne sont plus obligatoires en IFRS. Au contraire, en IFRS, les provisions sont constituées afin de couvrir les pertes de crédits survenues mais non encore déclarées. En conséquence, les capitaux propres ont diminué de EUR 153 millions (en décembre 2004 : EUR 149 millions)

Actifs et passifs financiers valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Conformément à la norme IAS 39, Fortis Banque valorise les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat pour réduire voire éliminer les écarts comptables ou parce que les instruments financiers contiennent un ou plusieurs dérivés intégrés. En conséquence, les capitaux propres ont augmenté de EUR 320 millions (en décembre 2004 : diminution de EUR 106 millions)

Fonds pour risques bancaires généraux

Contrairement aux Belgian GAAP, IFRS ne permet pas de fonds pour risques bancaires généraux. C'est pourquoi, les capitaux propres augmentent de la valeur bilantaire du fonds à savoir de EUR 1.759 millions en décembre 2005 (en décembre 2004 : EUR 1.756 millions). Les taxes différées ne sont pas comptabilisées en relation avec le fonds pour risques bancaires généraux.

Pensions

Fortis Banque fait usage de la possibilité qu'offrent les normes IFRS d'ajouter ou de déduire les résultats actuariels liés aux pensions et non encore comptabilisés dans la rubrique bénéfice (perte) des capitaux propres en une fois. Cela implique une diminution des capitaux propres de EUR 1.098 millions (Décembre 2004 : EUR 963 millions).

Provisions

En IFRS, le fait d'acter des provisions est soumis à des règles plus strictes que sous Belgian GAAP. Dès lors, sous IFRS, plusieurs provisions pour des coûts ou des risques anticipés ont été comptabilisés dans les fonds propres. Cela implique une augmentation des fonds propres de EUR 128 millions (en décembre 2004 : 105 millions)

Goodwill

En appliquant, l'exemption fournie sous IFRS 1, l'adoption pour la première fois des normes internationales de reporting financier IFRS, le goodwill comptabilisé sous Belgian GAAP avant le 1^{er} janvier 2004 était déduit des fonds propres. A partir de 2004, le goodwill a été capitalisé sous IFRS et est revu annuellement pour dépréciations. En Belgian GAAP, le goodwill relatif aux acquisitions avant 2002 est déduit directement des fonds propres. Depuis 2002, le goodwill a été capitalisé et amorti sur sa vie 'utile' en utilisant la méthode d'amortissement linéaire. L'impact net relatif au goodwill sur les fonds propres s'opère via une réduction des fonds propres de 79 million (en décembre 2004 : réduction de EUR 328 millions)

Impôts

Les taxes différées relatives aux ajustements d'IFRS s'élèvent à EUR 53 millions (en décembre 2004 : réduction de EUR 24 millions)

Assurances

Les compagnies d'assurances sont incluses en tant valeur de mise en équivalence autant en Belgian GAAP qu'en IFRS. En IFRS, les portefeuilles disponibles à la vente sont valorisés à leur juste valeur alors qu'en Belgian GAAP : c'est le coût amorti qui est pris en compte. En conséquence, les capitaux propres ont augmenté de EUR 1.038 millions (en décembre 2004 : EUR 783 millions)

Autres

En 2004, le dividende final payé par Fortis Banque (EUR 352 million) n'a pas été déduit des fonds propres en IFRS alors que les capitaux propres, en Belgian GAAP, sont reportés après la distribution finale des dividendes.

2.2. Réconciliation du bilan en Belgian GAAP et en IFRS

Les différences entre le bilan suivant les principes comptables Belges et suivant les normes IFRS sont mises en valeur ci-dessous.

	<i>31 Décembre 2005</i>		
	<i>Belgian GAAP</i>	<i>IFRS</i>	<i>Différence</i>
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.270	25.594	21.324
Créances sur les banques	91.524	80.054	(11.470)
Créances sur la clientèle	273.395	277.862	4.467
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	39.301	62.830	23.529
Placements	132.201	136.033	3.832
Autres actifs	53.206	56.842	3.636
Actifs - Activités abandonnées	-	2.097	2.097
Total des actifs	593.897	641.312	47.415
Passifs			
Passifs détenus à des fins de transaction	25.384	50.755	25.371
Dettes envers les banques	166.341	174.780	8.439
Dettes envers la clientèle	274.847	263.285	(11.562)
Certificats de dettes	49.627	76.827	27.200
Dettes subordonnées	12.285	12.489	204
Autres dettes	-	5.023	5.023
Intérêts courus et autres passifs	52.637	42.854	(9.783)
Total des passifs	581.121	626.013	44.892
Capitaux propres	12.039	15.092	3.053
Intérêts minoritaires	737	207	(530)
Capitaux propres du groupe	12.776	15.299	2.523
Total des passifs et des capitaux propres du groupe	593.897	641.312	47.415

31 Décembre 2004

	Belgian GAAP	IFRS	Différence
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.145	24.835	20.690
Créances sur les banques	71.716	63.056	(8.660)
Créances sur la clientèle	206.768	225.507	18.739
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	37.871	60.329	22.458
Placements	110.574	120.878	10.304
Autres actifs	54.444	47.450	(6.994)
Actifs - Activités abandonnées			
Total des actifs	485.518	542.055	56.537
Passifs			
Passifs détenus à des fins de transaction	22.390	51.667	29.277
Dettes envers les banques	118.094	123.257	5.163
Dettes envers la clientèle	227.550	226.657	(893)
Certificats de dettes	42.142	71.550	(29.408)
Dettes subordonnées	10.934	11.062	(128)
Autres dettes	-	3.377	3.377
Intérêts courus et autres passifs	53.296	41.778	(11.518)
Total des passifs	474.406	529.348	54.942
Capitaux propres	10.394	12.516	2.122
Intérêts minoritaires	718	191	(527)
Capitaux propres du groupe	11.112	12.707	1.595
Total des passifs et des capitaux propres du groupe	485.518	542.055	56.537

Sous IFRS, l'augmentation bilantaire de EUR 47 milliards au 31 décembre 2005 (31 décembre 2004 : EUR 56 milliards) est principalement due à :

- La comptabilisation à leur juste valeur des produits dérivés utilisés à des fins de gestion des risques, des titres de créances ainsi que la comptabilisation des opérations à leur date de transaction au lieu de leur date de règlement a un impact positif EUR 18 milliards (en décembre 2004 EUR 25 milliards)
- Des règles plus contraignantes concernant la compensation des actifs et passifs financiers. Cela implique que les montants des créances et dettes sur la clientèle ont augmenté d'environ EUR 7 milliards (en décembre 2004 EUR 6 milliards)
- L'extension du périmètre de consolidation avec les véhicules de titrisation. L'impact positif se chiffre à EUR 26 milliards (en décembre 2004 EUR 28 milliards)
- En IFRS, la valorisation des portefeuilles disponibles à la vente à leur juste valeur (au coût amorti en Belgian GAAP). Cela résulte en une augmentation de EUR 2 milliards (Décembre 2004: EUR 2 milliards)
- En Belgian GAAP, la banque de la poste est consolidée selon la méthode d'intégration globale alors que sous IFRS elle est consolidée selon la méthode de mise en équivalence. De cette différence dans les méthodes de consolidation résulte un impact négatif de EUR - 5 milliards (en Décembre 2004: EUR -5 milliards)
- En IFRS, l'augmentation de la Trésorerie et équivalents de trésorerie est due au fait que les placements et les montants des créances sur les banques et sur la clientèle à régler endéans les trois mois sont comptabilisés dans la trésorerie. Cependant, suivant les principes comptables belges (Belgian GAAP), les montants mentionnés sont classés respectivement dans chacune de leurs rubriques correspondantes au bilan.

La valeur des actifs détenus à des fins de transactions a augmenté à cause de la reclassification des intérêts courus sur les dérivés vers les intérêts courus sur les actifs et passifs détenus à des fins de transaction et la comptabilisation au bilan des dérivés afférents à la gestion des risques.

Fortis Banque s'est libéré de ses investissements dans Fortis Assurances au premier trimestre de 2006.

Conformément à la norme IFRS 5, ces investissements se situent dans une sous-rubrique séparée du bilan.

En IFRS, les intérêts minoritaires diminuent principalement à cause d'une reclassification des actions de préférence non cumulées délivrée par Fortis Capital Company Limited des intérêts minoritaires en Belgian GAAP vers des certificats de dettes en IFRS (EUR 450 millions en 2005 et 2004)

2.3. Réconciliation du résultat net et du compte de résultat des Belgian GAAP vers les normes IFRS

Le tableau suivant montre l'impact du changement sur le compte de résultat entre les principes comptables belges Belgian GAAP et les normes IFRS.

	<i>Année 2005</i>	<i>Année 2004</i>
Bénéfice net en Belgian GAAP	1.992	1.827
Amortissements sur immeubles	39	47
Instruments financiers	653	(1.090)
Provisions	(42)	(158)
Goodwill	137	110
Impôts	(271)	381
Compagnies d'assurances	(1)	(4)
Autres	186	66
Bénéfice net en IFRS	2.693	1.179

Amortissements sur immeubles

Autant en Belgian GAAP qu'en IFRS, Fortis Banque valorise ses immeubles au coût historique en déduisant les amortissements et les éventuelles dépréciations. Cependant, les taux d'amortissements en IFRS diffèrent principalement parce que la méthode utilisée pour les immeubles est l'approche par composantes.

Instruments financiers

Les principaux effets sur les instruments financiers sont décrits ci-dessous.

Produits dérivés

En IFRS, tous les produits dérivés (cela inclut aussi les produits dérivés afférents à la gestion des risques qui restent en dehors du bilan en Belgian GAAP) sont comptabilisés à leur juste valeur.

Cela augmente la volatilité dans le compte de résultat quand on compare avec les Belgian GAAP :

le bénéfice net en 2005 augmente de EUR 444 millions alors qu'il diminue en 2004 de EUR 1.108 millions. En IFRS, les changements dans la juste valeur des produits dérivés sont inclus dans les gains ou pertes réalisés ou non réalisés du capital.

Autres instruments financiers

Fortis Banque utilise l'option de la juste valeur sous IFRS, ainsi certains montants des créances et dettes envers la clientèle, les certificats de dettes et les dettes subordonnées sont valorisés via le compte de résultat.

Provisions

En IFRS, le fait d'acter des provisions est soumis à des règles plus strictes que sous Belgian GAAP. Dès lors, sous IFRS, plusieurs provisions pour des coûts ou des risques anticipés ont été comptabilisés dans les fonds propres.

Les coûts qui étaient déduits de ces provisions en Belgian GAAP sont inclus dans le compte de résultat en IFRS et réduisent ainsi le résultat.

Goodwill

En Belgian GAAP, le goodwill a été capitalisé et amorti sur sa vie 'utile' en utilisant la méthode d'amortissement linéaire alors qu'en IFRS, le goodwill a été capitalisé depuis 2004 et n'est pas amorti mais est sujet à un « impairment test ». L'impact de l'élimination de l'amortissement du goodwill en IFRS a fait augmenter le bénéfice net de EUR 137 millions (en Décembre 2004: EUR 110 millions).

Impôts

Les ajustements IFRS des impôts différés impliquent une charge d'impôt d'un montant de EUR 271 millions en 2005 et une déduction d'impôt de EUR 381 millions en 2004.

Compagnies d'assurance

En Belgian GAAP et en IFRS, les filiales avec des activités d'assurance sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence.

Autres

Autres inclut principalement le remboursement des pénalités qui étaient amorties selon la durée restante du prêt en Belgian GAAP mais immédiatement comptabilisées en produit en IFRS.

2.4 Réconciliation du compte de résultat en Belgian GAAP vers IFRS

Les différences entre le compte de résultat en Belgian GAAP et en IFRS sont détaillées ci-dessous.

	<i>Année 2005</i>		
	Belgian GAAP	IFRS	Différence
Produits			
Produits d'intérêts	33.423	64.695	31.272
gains / pertes réalisés et non réalisés	540	1.517	977
Produits de commissions, net	2.194	2.290	96
Autres produits	1.650	536	(1.114)
Produits des activités abandonnées	-	253	253
Total des produits	37.807	69.291	31.484
Charges			
Charges d'intérêts	(28.810)	(60.043)	(31.233)
Variations dans les dépréciations	(236)	(209)	27.3
Charges d'exploitation	(6.267)	(5.603)	664
Total des charges	(35.313)	(65.855)	(30.542)
Bénéfice avant impôts et intérêts minoritaires	2.494	3.437	943
Impôts	(464)	(733)	(269)
Bénéfice net avant intérêts minoritaires	2.030	2.704	674
intérêts minoritaires	38	11	(26)
Bénéfice net après intérêts minoritaires	1.992	2.693	701

Année 2004

	Belgian GAAP	IFRS	Différence
Produits			
Produits d'intérêts	38.880	52.353	13.473
gains / pertes réalisés et non réalisés	647	(399)	(1.046)
Produits de commissions, net	1.977	2.120	142
Autres produits	868	700	(168)
Total des produits	42.372	54.773	12.401
Charges			
Charges d'intérêts	(34.341)	(47.827)	(13.486)
Variations dans les dépréciations	(264)	(279)	(15)
Charges d'exploitation	(5.310)	(5.273)	(37)
Total des charges	(39.915)	(53.379)	(13.464)
Bénéfice avant impôts et intérêts minoritaires	2.457	1.394	(1.063)
Impôts	(582)	(201)	381
Bénéfice net avant intérêts minoritaires	1.875	1.193	(682)
intérêts minoritaires	49	14	(35)
Bénéfice net après intérêts minoritaires	1.826	1.179	(647)

Produits et charges d'intérêts

En IFRS, produits et charges d'intérêts sont plus élevés en raison de la comptabilisation des produits dérivés détenus à des fins de transaction comme intérêts plutôt que le résultat de transactions financières comme c'était le cas pour les principes comptables Belges (Belgian GAAP).

En IFRS, les marges d'intérêts sont plus élevées de EUR 39 millions (en Décembre 2004: plus faibles de EUR 13 millions) qu'en Belgian GAAP, et ceci est dû principalement à la reclassification des dividendes sur actions préférentielles d'autres produits vers les produits d'intérêts et la reclassification des charges financières sur les actions préférentielles des intérêts minoritaires vers les charges d'intérêts et enfin la reclassification des contrats de leasing opérationnels (location financement) vers les contrats de leasing financiers.

Gains et pertes réalisés ou non réalisés

Les gains et pertes réalisés ou non réalisés sont plus élevés de EUR 977 millions (en Décembre 2004: EUR 1.046 millions plus faible) en raison de la comptabilisation des produits dérivés détenus à des fins de gestion de risques dans la rubrique gains et pertes (alors qu'en Belgian GAAP, ils sont comptabilisés en dehors du bilan) mais aussi en raison de la reclassification des charges d'intérêts (nets) liés aux produits dérivés vers les marges d'intérêts.

Produits de commissions

Les produits de commissions nettes augmentent de EUR 96 millions (en Décembre 2004: EUR 142 millions). La raison principale est la reclassification de produits de fonds de gestion d'autres produits vers les produits de commissions.

Autres produits

Les Autres produits sont plus faibles à cause de la reclassification du bénéfice net de Fortis Banque Assurances et ses filiales dans une rubrique séparée conformément à la norme IFRS 5 (inclus dans le périmètre en Belgian GAAP et en IFRS en tant que associés dans les fonds propres. En IFRS, plusieurs contrats de leasing ont été reclassés des contrats de leasing opérationnels (location financement) vers les contrats de leasing financiers.

Charges d'exploitation

En IFRS, les charges d'exploitation étaient plus faibles de EUR 663 millions (en Décembre 2004: EUR 37 millions) en raison de :

- Des plus faibles dotations en amortissement en raison de la reclassification des contrats de leasing opérationnels (location financement) vers les contrats de leasing financiers.
- Des charges de pensions plus faibles parce que les pertes actuarielles différées sont comptabilisées dans les fonds propres net depuis le 1^{er} janvier 2004 en IFRS
- Des charges plus élevées (principalement en 2004) à cause de la classification des provisions en Belgian GAAP vers les fonds propres en IFRS dans le bilan d'ouverture ;
- Différentes compensations des Autres produits et Autres charges ;
- Les taux d'amortissements différents pour les terrains et les immeubles

Intérêts minoritaires

En Belgian GAAP, les intérêts payés sur actions de préférence non cumulées issues de Fortis Capital Limited sont traitées comme intérêts minoritaires. En IFRS, ces actions de préférence sont classées en tant que certificats de dettes et les charges d'intérêts sont enregistrées en tant que marge d'intérêts EUR 28 millions en 2005 et en 2004)

Tableau consolidé des flux de trésorerie

En Belgian GAAP, aucun tableau consolidé des flux de trésorerie n'était nécessaire.

3 Acquisitions et cessions

Les principales acquisitions et cessions réalisées par Fortis Banque en 2006 et 2005 sont décrites ci-après. L'acquisition par Fortis Banque en 2006 de Fortis Energy Marketing & Trading, FB Energy Canada Corp. et Fortis Banque Turquie en 2005 ainsi que l'acquisition d'une participation majoritaire dans une nouvelle société de gestion de fonds aux Etats-Unis, opérant sous la marque « Cadogan », sont décrites en détail ci-après.

En 2006, Fortis Banque a vendu ses participations dans Fortis Banque Assurance.

3.1 Fortis Energy Marketing & Trading en FB Energy Canada, Corp.

Fortis Banque a clôturé fin octobre 2006 l'acquisition Cinergy Marketing & Trading et Cinergy Canada, Inc., deux filiales Duke Energy, conjointement dénommées CMT. CMT était une plate-forme de marketing et de trading basée à Houston, Texas, qui opère sur tous les marchés énergétiques importants d'Amérique du Nord. Les nouvelles entités de trading opèrent désormais sur le marché américain sous la dénomination de Fortis Energy Marketing & Trading (FEMT) et au Canada sous le nom de FB Energy Canada Corp. (FBECC).

Les activités de FEMT et FBECC de trading d'électricité et de gaz naturel reposent sur des bureaux régionaux répartis à travers les Etats-Unis et le Canada. FEMT et FBECC emploient 200 personnes, au siège de Houston et 25 à Calgary. Les résultats de FEMT et FBECC seront comptabilisés dans le segment Merchant Banking.

Le prix d'acquisition s'est élevé à EUR 356 millions (USD 451 millions). Ce montant comprend le prix de base ainsi qu'un montant équivalent à la valeur du portefeuille de trading. Le montant total payé en numéraire comprend également la valeur estimée du fonds de roulement net de CMT à la date de clôture. Parmi les principaux facteurs qui justifient la comptabilisation d'un goodwill (EUR 138 millions), figurent les systèmes de marque et sur mesure intégrés de trading matériel et financier des matières premières, la plate-forme et l'infrastructure éprouvée et bien établie de front et back office ainsi que la maîtrise du trading dans le secteur du trading financier et matériel des matières premières.

L'impact de l'acquisition de FEMT et FBECC sur le bilan consolidé de Fortis au 2 octobre 2006 se présentait comme suit

Actifs		Passifs	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	242	Passifs détenus à des fins de transaction	417
Actifs détenus à des fins de transaction	579	Dettes envers les banques	149
Créances sur les banques	27	Dettes envers la clientèle	351
Créances sur la clientèle	31	Autres emprunts	88
Placements			
Immobilisations corporelles	138	Total des passifs	1.005
Intérêts courus et autres actifs	344	Intérêts minoritaires	
		Coût d'acquisition	356
Total des actifs	1.361	Total des passifs et des intérêts minoritaires	1.361

Un montant de EUR 138 millions a été comptabilisé au bilan et repris au poste « immobilisations incorporelles » à la date d'acquisition au titre de goodwill. Les intérêts courus et autres actifs comprennent les revenus courus des activités de trading matériel de gaz et d'électricité, provenant de la clientèle de FEMT/FBECC.

Au cours du quatrième trimestre 2006, FEMT et FBECC ont contribué à hauteur de EUR 2 millions au bénéfice net attribuable aux actionnaires de Fortis Banque.

3.2 Fortis Banque AS

Le 4 juillet 2005, Fortis a finalisé l'acquisition de 89,4% de Dişbank, la septième banque de Turquie qui compte un réseau de 173 agences implantées dans l'ensemble du pays. Dişbank est principalement active dans les métiers de Retail Banking et Commercial & Private Banking, et sert plus d'un million de clients. Le nom Dişbank a été changé en Fortis Bank AS.

Le 23 septembre 2005, Fortis Banque a lancé une offre publique d'achat sur toutes les actions de Fortis Bank AS encore en circulation à la Bourse d'Istanbul. L'offre s'élevait à YTL 4,42 (EUR 2,73) pour 1.000 actions et se terminait le 10 octobre 3,9% des actions restantes ont été achetées par Fortis Banque. Fin 2005, la participation de Fortis dans Fortis Bank AS s'élevait à 93,3.

L'impact de l'acquisition de Dişbank sur le bilan consolidé de Fortis au 4 juillet 2005 se présente comme suit :

Actifs		Passifs	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	323	Passifs détenus à des fins de transaction	17
Actifs détenus à des fins de transaction	179	Dettes envers les banques	1.579
Créances sur les banques	314	Dettes envers la clientèle	2.445
Créances sur la clientèle	2.449	Autres emprunts	183
Placements	1.154		
Immobilisations corporelles	391	Total des passifs	4.224
Intérêts courus et autres actifs	376	Intérêts minoritaires	43
		Coût d'acquisition	919
Total des actifs	5.186	Total des passifs et des intérêts minoritaires	5.186

Le poste « Goodwill et immobilisations incorporelles » comprend un montant d'EUR 333 millions au titre de goodwill et un montant d'EUR 49 millions au titre des activités de carte de crédit de Fortis Bank AS. L'acquisition est payée en numéraire.

La juste valeur des immobilisations incorporelles est basée sur les flux de trésorerie nette actualisée des activités de cartes de crédit. Les flux de trésorerie se basent sur :

- le revenu moyen par carte de crédit (tenant compte des pertes attendues) ;
- le nombre de cartes de crédit ;
- la durée de vie estimée des cartes de crédit, et
- le coût opérationnel lié à la gestion des activités de cartes de crédit.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer le flux de trésorerie est basé sur le coût du capital du marché turc. Pour l'exercice 2005, Fortis Banque AS a contribué au total des produits de Fortis à hauteur d'EUR 351 millions et au bénéfice net revenant aux actionnaires à hauteur d'EUR 35 millions.

Malgré le fait que Fortis Bank AS est active dans divers segments de Fortis, les chiffres de Fortis Bank AS ont été présentés, pendant la première période de son intégration, en Autres Banques au sein du segment reporting. A partir de 2006, Fortis Bank AS est rapportée dans tous les segments d'activités bancaires.

3.3 Cadogan

Le 10 novembre 2006, Fortis Investment Management Inc. et Cadogan Management LLC ont annoncé la conclusion d'un contrat combinant leurs activités respectives dans le domaine des fonds de hedge funds via la création d'une nouvelle société autonome de gestion d'actifs. Cette nouvelle société commercialisera ses produits sous le nom de « Cadogan » et Fortis Investments en sera l'actionnaire majoritaire à 70%.

L'acquisition a été clôturée à la fin décembre 2006. Les résultats de Cadogan seront comptabilisés dans le segment Retail Banking.

Le prix d'acquisition s'élevait à EUR 119 millions (USD 157 millions) et le goodwill comptabilisé au bilan au titre d'immobilisations incorporelles s'élevait à EUR 116 millions à la date d'acquisition. Le paiement du goodwill se justifie par le savoir-faire des employés de Cadogan et leur aptitude à capitaliser sur les nouvelles capacités des fonds de hedge funds pour générer des revenus futurs.

L'impact de l'acquisition de Cadogan sur le bilan consolidé de Fortis Banque en décembre 2006 se présentait comme suit :

Actifs		Passifs	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	Passifs détenus à des fins de transaction	
Actifs détenus à des fins de transaction	2	Dettes envers les banques	
Créances sur les banques		Dettes envers la clientèle	
Créances sur la clientèle		Autres emprunts	10
Placements			
Immobilisations corporelles	116	Total des passifs	10
Intérêts courus et autres actifs	12	Intérêts minoritaires	2
		Coût d'acquisition	119
Total des actifs	131	Total des passifs et des intérêts minoritaires	131

Les intérêts courus et autres actifs sont des honoraires facturés aux clients pour lesquels la société assume la gestion des actifs.

Cadogan n'a pas contribué au bénéfice net attribuable aux actionnaires en 2006, étant donné que la prise de contrôle de la société est intervenue à la fin décembre 2006.

3.4 Autres acquisitions

Outre les transactions ci-dessus, Fortis a réalisé les acquisitions significatives suivantes en 2005 et 2006 :

<i>Nom de la société achetée</i>	<i>Trimestre de la transaction</i>	<i>Montant de l'acquisition</i>	<i>Pourcentage acquis</i>	<i>Immobilisations</i>		<i>Segment</i>
				<i>incorporelles activées</i>	<i>Goodwill/ goodwill négatif</i>	
Fortis Lease SPA	Q1 2005	52	100	23	5	C&P Banking
Atradius	Q4 2005	64	100		36	C&P Banking
Dryden	Q4 2005	79	100	7	(17)	C&P Banking
Dreieck Industrie Leasing AG	Q1 2006	64	100	29	4	C&P Banking
O'Connor & Company	Q1 2006	58	100		14	Merchant Banking
Von Essen KG Bankgesellschaft	Q1 2006	93	100	3	31	Retail Banking

Les montants des actifs incorporels capitalisés et du goodwill (goodwill négatif) sont les montants initiaux, convertis en EUR. En outre, sont prises en compte les variations dues au fait que le regroupement d'entreprises est comptabilisé sur une base provisionnelle à la fin de la période au cours de laquelle le regroupement a été effectué. Les variations consécutives dues aux différences de changes nettes et autres variations sont par contre exclues.

A l'exception des acquisitions de Millenniumbcp Fortis et Dişbank, les acquisitions n'ont pas eu un impact significatif sur la position et les performances financières de Fortis.

3.5 Cessions

En 2006, Fortis Banque a vendu Fortis Banque Assurance.

La décision de vendre Fortis Banque Assurance a été prise en 2005. Pour cette raison, Fortis Banque applique l'IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

3.6 Actifs et passifs des entreprises acquises et cédées

Le tableau ci-dessous précise les actifs et passifs générés par les acquisitions et cessions de filiales à la date d'acquisition ou de cession.

	2006		2005	
	Acquisitions	Cessions	Acquisitions	Cessions
Actifs et passifs des entreprises acquises et cédées				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	459	(71)	433	
Actifs détenus à des fins de transaction	592		180	
Créances sur les banques	155	(2)	326	
Créances sur la clientèle	1.491		3.131	
Placements	233	(2.101)	1.225	
Autres créances	79	(27)	409	
Immobilisations corporelles	82	(2)	88	
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	234		495	
Intérêts courus et autres actifs	369	(139)	234	
Passifs détenus à des fins de transaction	427		103	
Dettes envers les banques	643		2.280	
Dettes envers la clientèle	1.655		2.562	
Certificats d'endettement	1			
Dettes subordonnées	35			
Provisions			44	
Passifs d'impôts exigibles et différés	16	(21)	46	
Intérêts courus et autres passifs	289	(25)	240	
Gains et pertes non réalisés		(761)		
Intérêts minoritaires	2		43	
Actifs nets acquis/actifs nets cédés	626	(1.535)	1.203	
Goodwill négatif			22	
Gain (perte) sur cessions, net d'impôts		1.449		
Trésorerie utilisée pour les acquisitions/ reçue des cessions				
Total des acquisitions / Produits des cessions	(626)	2.984	(1.225)	
Moins: Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis/cédés	459	(71)	433	
Moins: Éléments non décaissés				
Trésorerie utilisée pour les acquisitions/ reçue des cessions	(167)	2.913	(792)	

Les différentes acquisitions n'ont pas eu d'impact significatif sur le compte de résultat consolidé, quel que soit le moment où ces transactions se sont déroulées.

4 Capitaux propres

Le tableau suivant présente la composition des capitaux propres revenant aux actionnaires au 31 décembre 2006 :

Capital souscrit : actions ordinaires : 160.404.065 actions émises	3.112
Primes d'émission	4.889
Autres réserves	930
Ecart de conversion	(148)
Bénéfice net revenant aux actionnaires	3.186
Gains et pertes non réalisés	4.732
Capitaux propres revenant aux actionnaires	16.701

4.1 Gains et pertes non-réalisés inclus dans les capitaux propres revenant aux actionnaires

Les gains et pertes non-réalisés tels qu'inclus dans les capitaux propres revenant aux actionnaires se présentent comme suit:

	Placements disponibles à la vente	Réévaluation des entreprises associées	Couvertures des flux de trésorerie	Destinés à la vente	Total
31 décembre 2006					
Solde brut	1.061	32	1		1.094
Impôts afférents	(164)				(164)
Intérêts minoritaires					
Total	897	32	1		930
31 décembre 2005					
Solde brut	2.614	135	1	781	3.531
Impôts afférents	(763)			(20)	(783)
Intérêts minoritaires	1				1
Total	1.852	135	1	761	2.749

Les gains et pertes non réalisés sur les placements disponibles à la vente sont présentés à la note 18.

Les variations de la juste valeur des dérivés désignés et éligibles comme couverture des flux de trésorerie sont comptabilisées au titre de pertes ou gains non réalisés en capitaux propres. Toute inadéquation de couverture est immédiatement comptabilisée en compte de résultat.

Le tableau ci-dessous présente les variations des gains et pertes bruts non réalisés repris dans les capitaux propres pour 2006 et 2005.

	<i>Placements disponibles à la vente</i>	<i>Réévaluation des entreprises associées</i>	<i>Couvertures des flux de trésorerie</i>	<i>Destinés à la vente</i>	<i>Total</i>
Solde au 1 janvier 2006	2.614	135	1	781	3.531
Variations en non-réalisés au cours de la période	(1.218)	(49)			(1.267)
Reprise des profits (pertes) non-réalisés					
suite à la vente	(349)	(17)			(366)
Ecart de conversion	(6)				(6)
Cessions des entreprises associées		(20)		(781)	(801)
Autres	20	(17)			3
Solde au 31 décembre 2006	1.061	32	1		1.094

	<i>Placements disponibles à la vente</i>	<i>Réévaluation des entreprises associées</i>	<i>Couvertures des flux de trésorerie</i>	<i>Destinés à la vente</i>	<i>Total</i>
Solde au 1 janvier 2006	2.484	626			3.110
Variations en non-réalisés au cours de la période	575	321	1		897
Reprise des profits (pertes) non-réalisés					
suite à la vente	(467)	(53)			(520)
Ecart de conversion	(3)				(3)
Cessions des entreprises associées	1				1
Autres	24	(759)		781	46
Solde au 31 décembre 2005	2.614	135	1	781	3.531

5 Intérêts minoritaires

Les principaux intérêts minoritaires dans les sociétés du groupe Fortis Banque sont :

	<i>Pourcentage des minoritaires</i>	<i>Montant au 31 décembre 2006</i>	<i>Montant au 31 décembre 2005</i>
Sociétés du groupe			
Fortis Bank AS (Turkey)	6,7%	43	46
Moeara Enim	30,3%	140	147
Fortis Banque Luxembourg S.A.	0,1%	3	4
Autres		12	11
Total		198	208

6 Gestion des risques

6.1 Introduction

Les risques de Fortis Banque sont gérés au niveau de Fortis, selon le principe de la subsidiarité. Ca veut dire qu'il y a un lien très fort entre Fortis groupe (le département central de gestion de risques et les comités centraux des risques de Fortis) et Fortis Banque au niveau local (les gestionnaires de risques au niveau des métiers et les comités de risques correspondants). Dans cette logique, les risques de la banque sont incorporés dans le cadre d'une gestion de risques locale et centrale.

Une gestion pointue et complète du risque est la condition préalable à une croissance durable et rentable. Fortis Banque en est conscient et considère que la gestion des risques fait partie de ses compétences clefs. Fortis Banque vérifie et actualise ses procédures de gestion des risques en permanence afin de les adapter à l'évolution des techniques et d'intégrer les leçons tirées de ses propres pratiques. Il est essentiel d'être en mesure de démontrer que des procédures de gestion des risques appropriées ont été mises en place pour nourrir et garder la confiance de tous les partenaires extérieurs de la société : clients, analystes, investisseurs, autorités de réglementation et agences de notation.

Fortis Banque décrit en détail sa politique de gestion des risques, son organisation et la philosophie qui la sous-tend. Fortis Banque fournit en outre de nombreuses informations qualitatives pour chaque type de risque auquel il est confronté.

Le chapitre sur la gestion des risques donne un aperçu :

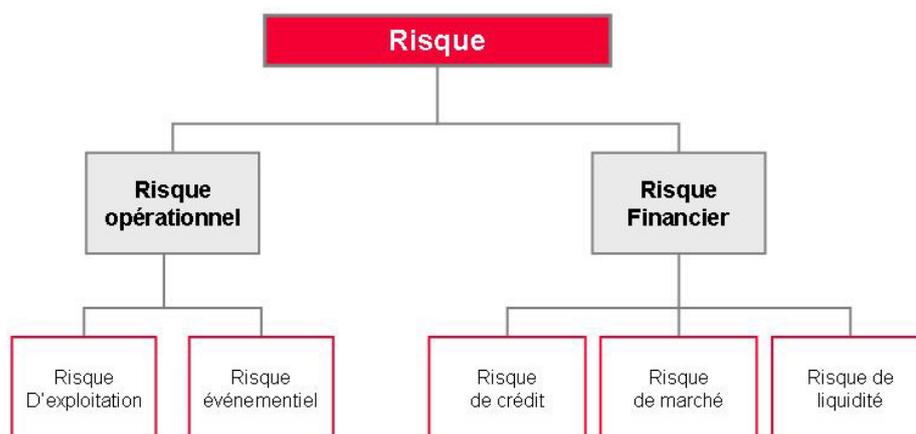
Des divers types de risques auxquels Fortis Banque est exposée de manière à les résumer dans une taxonomie des risques

- De sa philosophie en matière de gestion des risques
- De l'organisation de la gestion des risques
- De l'approche suivie pour la gestion de chacun des types de risques auxquels il est exposé, qui est complétée par un avis quantitatif et qualitatif sur son exposition au risque.

6.2 Taxonomie des risques de Fortis Banque

Du fait de la diversité de ses activités, Fortis Banque est confronté à de multiples types de risques. Afin de disposer d'une terminologie commune, Fortis Banque a élaboré une taxonomie des risques classant les divers types de risques et donnant à chacun d'entre eux une définition spécifique.

Fortis Banque distingue deux grandes catégories de risques : les risques opérationnels et financiers.



Le risque opérationnel

Toutes les sociétés, quelle que soit leur nature, sont confrontées au risque opérationnel à cause des incertitudes inhérentes à leurs activités, soit du fait de facteurs externes, soit du fait de facteurs internes qu'elles ne contrôlent pas. Le risque opérationnel a deux composantes, à savoir le risque événementiel et le risque d'exploitation.

Le risque événementiel

Le risque événementiel désigne le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou de défaillances des processus internes, du personnel ou des systèmes de l'entreprise ou causées par des événements extérieurs. Il inclut les risques juridiques mais exclut les risques stratégiques ou de réputation. Le risque événementiel trouve sa source à l'intérieur de la société et peut être limité par des processus de gestion et mécanismes de contrôle appropriés.

Le risque d'exploitation

Le risque d'exploitation est le risque de pertes dues à des changements affectant l'environnement concurrentiel qui portent préjudice à l'activité ou aux résultats de l'entreprise. En général, il se traduit par des variations des volumes, des prix ou des marges par rapport aux coûts fixes. Les causes du risque d'exploitation se trouvent à l'extérieur de l'entreprise, mais il peut être atténué par de bonnes pratiques de gestion.

Le risque financier

Le risque financier comporte trois volets : les risques de crédit, de marché et de liquidité.

Le risque de crédit

Le risque de crédit est le risque d'une diminution des bénéfices ou des fonds propres résultant du fait qu'une partie n'honore pas les termes d'un contrat ou n'exécute pas les obligations qui lui incombent en vertu d'un contrat. Le risque de crédit ne peut être mesuré ni suivi indépendamment des autres risques, et notamment des risques juridiques, des risques de marché et du risque pays. Le risque de crédit est présent dans les activités de prêt, de négociation, de placement et de couverture.

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne rembourse pas tout ou partie du montant notionnel de sa dette et des intérêts dus à un créancier. Cette défaillance peut être due soit au fait que la contrepartie ne paie pas ce qu'elle doit (risque de contrepartie), soit à des restrictions sur les transferts de capitaux imposées par le pays dans lequel elle opère (risque de transfert). Le risque de contrepartie est principalement dû aux emprunteurs, réassureurs et émetteurs d'obligations, mais aussi aux contreparties dans les activités de marché et les pays étrangers qui ne peuvent ou ne veulent s'acquitter de leurs obligations.

Le risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes résultant d'une évolution défavorable du marché qui peut être due à la négociation ou la détention de positions sur des instruments financiers. Fortis Banque distingue deux types de risque de marché en fonction de la durée des instruments concernés : les risques de gestion ALM et de négociation (trading). Le risque de gestion ALM (risque ALM) est dû à l'impact des variations des taux de change, des taux d'intérêt, de l'évolution de la courbe des rendements, des spreads, des prix de l'immobilier et des actions sur la valeur des actifs après déduction des passifs. Le risque de négociation (risque de trading) affecte le portefeuille détenu à des fins de transaction du fait de l'évolution du prix du marché auquel sont comptabilisées les positions sur des instruments négociés sur les marchés de capitaux, y compris les titres portant sur des matières premières.

Le risque de liquidité

Le risque de liquidité fait référence au cas où une quelconque entité de Fortis Banque ne pouvait répondre aux demandes de remboursement de ses déposants ou assurés ou d'autres titulaires de contrats sans encourir des pertes insupportables en réalisant les actifs nécessaires au respect de ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance et dans des circonstances exceptionnelles. C'est le risque que Fortis Banque ne dispose pas de moyens financiers suffisants pour faire face à ses obligations quand elles arrivent à échéance ou qu'il ne puisse se procurer ou vendre des actifs qu'en supportant un coût prohibitif.

6.3 Philosophie de la gestion des risques

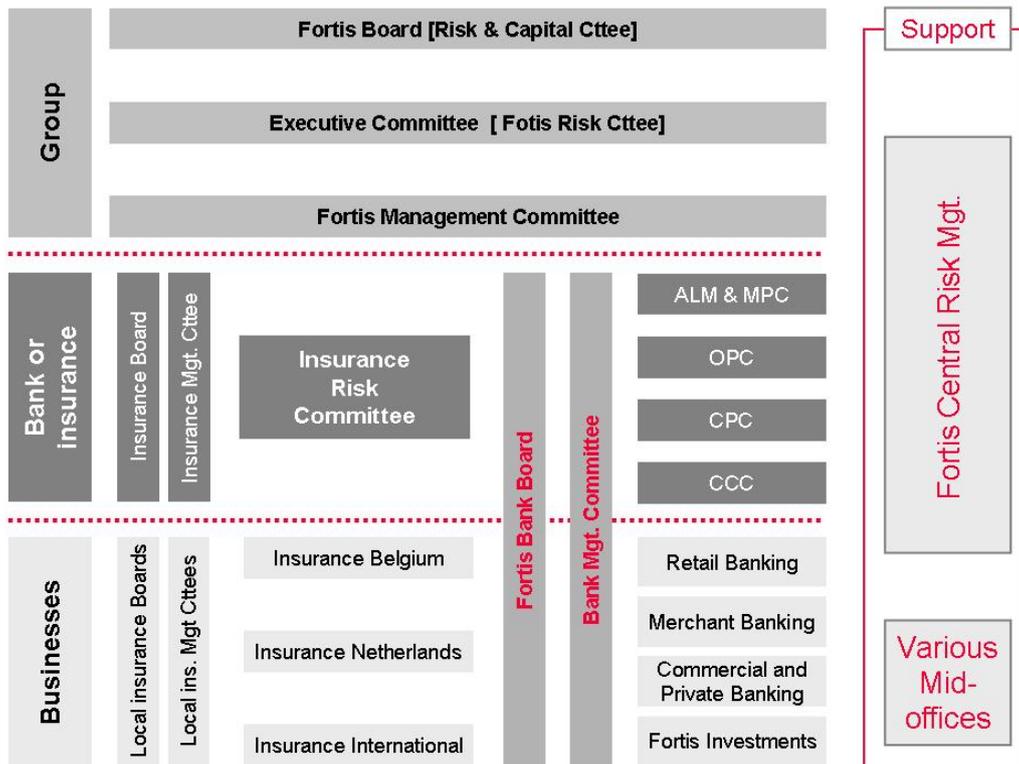
Fortis Banque a élaboré un cadre global pour la gestion globale des risques, qui s'appuie sur des comités centralisés. Fortis Banque applique le principe de subsidiarité à la gestion globale des risques qui est décrite de façon plus détaillée au chapitre suivant. Ce principe signifie que les unités chargées de la gestion et du suivi des risques sont proches de chaque activité et font donc partie de cette activité (gestion des risques d'une activité) et/ou d'une zone géographique (gestion des risques au niveau local ou national). La gestion des risques est du ressort de Fortis Central Risk Management (Gestion centralisée des risques) et le CEO/CFO (directeur général/directeur financier) de chaque société a la haute main sur l'organisation et l'exécution de la fonction de gestion des risques de l'entreprise dont il a la charge. Il doit respecter et appliquer la politique conçue et les décisions prises par les comités centraux. La manière dont cette philosophie a été mise en pratique chez Fortis Banque sera expliquée dans les chapitres suivants.

6.4 Organisation de la gestion des risques

Fortis Banque a organisé la gestion des risques en ayant présent à l'esprit les objectifs ci-après :

- Faire en sorte que des équipes de gestion des risques indépendantes soient en place dans tout le groupe Fortis et être en mesure de le prouver
- Veiller à la cohérence des décisions sur les risques entre les échelons du secteur d'activité, du pays et du groupe et s'assurer que tous les problèmes soulevés par le risque soient traités
- Codifier une politique et des principes de gestion des risques conformes à l'état de l'art et régissant toutes les activités de gestion des risques dans le Groupe.
- Faciliter la communication sur les mesures prises pour gérer le risque partout dans le Groupe.

Chez Fortis, l'organisation de la gestion des risques se caractérise par l'existence d'un comité des risques au niveau du Conseil d'administration, de comités des risques exécutifs aux niveaux du groupe, des secteurs d'activités et des pays, d'un service central des risques et de services intermédiaires et décentralisés de gestion des risques à l'échelon des secteurs d'activités et des pays.



Les divers organismes qui sont chargés des risques chez Fortis sont décrits ci-après.

Fortis Risk and Capital Committee (FRCC)

Le FRCC aide le Conseil d'administration :

- A comprendre les risques encourus par Fortis, qui découlent généralement de ses activités dans la banque et l'assurance ;
- A s'assurer que ces risques sont bien gérés ;
- Et à faire en sorte que les capitaux propres de Fortis soient suffisants au regard de ces risques comme de ceux qui résultent de l'ensemble de son activité.

Comité d'audit de Fortis

Le Comité d'audit contrôle au moins une fois par an, pour le compte du Conseil d'administration :

- La qualité et l'efficacité des procédures et structures au moyen desquelles Fortis gère ses risques
- Les règles d'évaluation comptables relatives au risque
- Les procédures de calcul des fonds propres prudentiels
- Le système de contrôle interne

Le Comité d'audit rend compte de ces sujets au Conseil d'administration au moins une fois par an, mais il n'est pas un Risk Committee (comité chargé des risques) en tant que tel.

Implication de la direction générale

Le *Comité exécutif (Executive Committee)* édicte et examine périodiquement la politique, les règles et les limites applicables en matière de gestion des risques et veille à ce que :

- La politique, les règles et les limites soient appliquées par les Sociétés d'exploitation (Operating companies) et approuvées par les services concernés toutes les fois que cela est nécessaire
- La direction générale prend toutes mesures nécessaires pour
 - Rendre compte des risques et en assurer le suivi et le contrôle
 - Et gérer les risques en respectant la politique, les règles et les limites convenues.

Le Comité exécutif est régulièrement informé de l'exposition au risque de manière à évaluer le suivi de chaque catégorie de risques. En dernière analyse, c'est à lui qu'il appartient de comprendre la nature et le niveau global des risques pris par Fortis dans le cadre de son activité quotidienne.

Le Directeur général rend compte au Conseil d'administration de Fortis du profil de risque et de l'adéquation des fonds propres et lui soumet des propositions sur la politique et les règles de gestion des risques ainsi que sur le financement des transactions du groupe Fortis.

Comité des risques de Fortis

Le Fortis Risk Committee aide le Directeur général et le Comité exécutif à s'assurer que le groupe comprenne les principaux risques auxquels il est exposé et dispose de tous les mécanismes nécessaires à la gestion des risques. L'une des principales missions du Fortis Risk Committee est de veiller à la cohérence de l'approche suivie dans tout le groupe (banque, assurance et entreprises) et de s'assurer que les problèmes concernant l'ensemble du groupe ont bien été pris en compte.

Fortis Central Risk Management

Le Service Fortis Central Risk Management (FCRM) est dirigé par le Responsable des risques (Chief Risk Officer). Sa mission est de :

- Veiller à ce que le groupe respecte constamment des normes rigoureuses de gestion des risques
- Sensibiliser la direction aux risques pris et l'aider à les comprendre
- Favoriser l'optimisation du couple risque/rentabilité
- Appuyer les divers Risk Committees
- Coordonner l'application des mesures relatives aux risques
- Dispenser une assistance aux entreprises du groupe dans le domaine des risques
- Mesurer le capital économique au niveau de l'ensemble du groupe
- Valider les modèles de risque
- Évaluer et surveiller l'ALM au niveau des activités de banque et d'assurance

Fortis Central Risk Management est aussi chargé de coordonner la communication avec les départements internes (par exemple avec le département d'audit interne (FAS – Fortis Audit Services) ou avec celui des relations avec les investisseurs) et avec les tiers (agences de notation, analystes financiers et autorités de réglementation pour les questions qui ne concernent pas spécifiquement les sociétés d'exploitation).

Pour l'instant, les autorités de réglementation prennent en charge séparément chaque société d'exploitation opérant dans le secteur de l'assurance et chaque entité bancaire, de telle sorte que ces sociétés d'exploitation ont intérêt à rester directement en contact avec leur autorité de réglementation locale pour les questions qui les concernent. Cependant, il est à signaler que l'un des grands atouts dont jouit Fortis lors de ses discussions avec les agences de notation est la présence d'un cadre intégré de gestion des risques au niveau de ses activités de banque et d'assurance

Le Fortis Bank Management Committee délègue la mise sur pied, l'application et le contrôle de la politique de risques aux divers Comités centraux d'acceptation des risques (central Risk Acceptance Committees).

Ces comités et leurs responsabilités respectives sont présentés ci-dessous :

- Central Asset Liability Management and Market Policy Committee – ALM & MPC (Comité central de gestion ALM et de politique de marché) édicte la politique et les limites de gestion du bilan, assure le suivi de la structure du bilan et donne son accord aux mécanismes de gestion des risques en gestion ALM ainsi que pour les transactions significatives affectant le bilan et les produits nouveaux lancés par les divers secteurs d'activité. Ces tâches incluent le suivi du risque de marché et des limites de risque de marché.
- Central Operational Policy Committee – OPC (Comité central de la politique opérationnelle) édicte les normes, la politique et les règles de mesure de l'exposition au risque opérationnel.
- Central Credit Policy Committee – CPC (Comité central de la politique de crédit) approuve la politique et les processus de gestion du risque de crédit, fixe les limites de concentration, approuve les nouveaux produits de crédit et surveille la qualité du portefeuille de crédits et les limites de délégation de crédit.
- Central Credit Committee – CCC (Comité central du crédit) prend les décisions sur les risques afférents aux divers débiteurs, y compris les limites par pays et par banque, et approuve les transactions supérieures à un certain seuil qui affectent le bilan et entrent dans l'enveloppe de prêts de la banque.

Au niveau des secteurs d'activité et des pays

Il appartient à chaque secteur d'activité de gérer ses risques en respectant les limites, la politique et les règles fixées par les autorités de réglementation et par Fortis Central Risk Management.

Chaque secteur d'activité dispose d'un Business Risk Committee qui aide son équipe de direction à faire en sorte que les principaux risques soient bien compris et que la gestion des risques soit excellente.

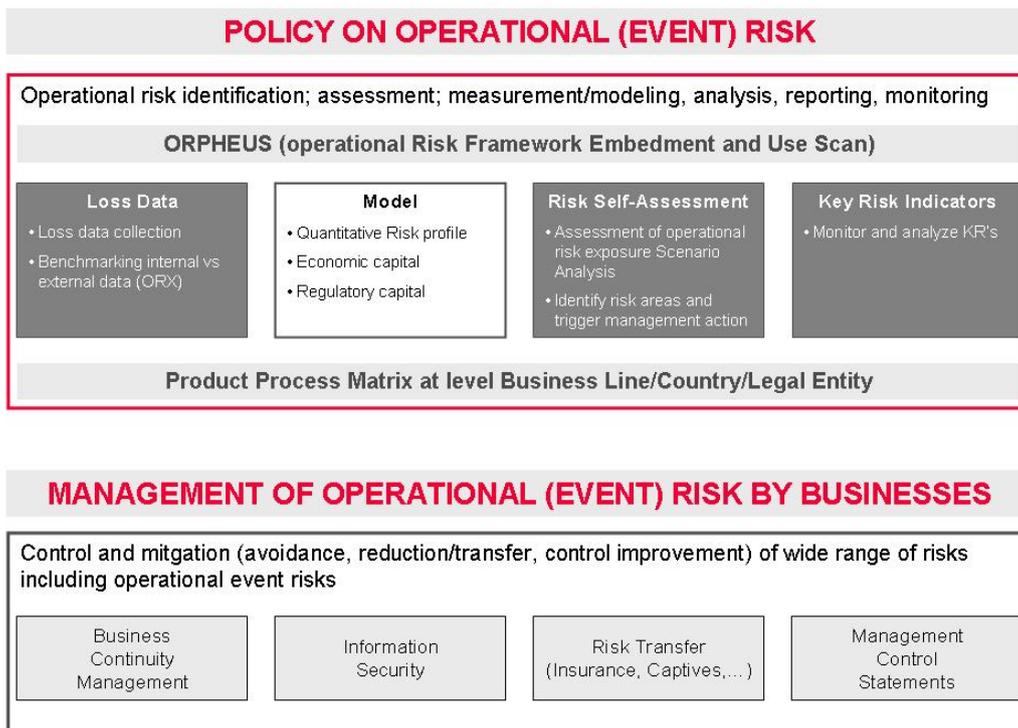
Il est de la responsabilité de chaque secteur d'activité de gérer ses risques et de s'assurer qu'il dispose d'un système de gestion des risques complet couvrant tout l'éventail des risques.

6.5 Gestion du risque opérationnel

Aperçu

A la lumière de Bâle II et des codes de gouvernement d'entreprise, Central Risk Management a défini un cadre exhaustif de la gestion du risque opérationnel qui traite toutes les dimensions de ce risque. Ce cadre, appelé Operational Risk & Management Control – ORMC (Contrôle du risque opérationnel et de sa gestion), englobe la politique de gestion du risque opérationnel, l'enregistrement des événements causant des pertes, l'auto-évaluation des risques, les analyses de scénarios, les principaux indicateurs de risque, les contrôles par balayage de l'intégration/utilisation (embedding/use scans), la gestion de la continuité de l'exploitation, la sécurité de l'information, la gestion du transfert des risques et, en bout de chaîne, la signature des déclarations sur le contrôle de gestion.

Ce cadre est présenté de façon schématique dans le graphique ci-dessous.



Les instruments figurant dans l'encadré rouge (décrit dans les chapitres suivants) concernent essentiellement le Risque opérationnel (Risque événementiel) et s'appliquent au secteur bancaire. Les instruments figurant dans l'encadré gris (décrit dans les chapitres suivants) incluent le Risque d'exploitation et s'appliquent à toutes les entreprises.

La politique de Fortis Banque sur la gestion et l'atténuation du Risque événementiel au niveau opérationnel décrit le cadre et l'organisation (y compris le rôle et les responsabilités qui leur reviennent) au niveau des sociétés, des secteurs d'activité et des pays. Des responsables des risques opérationnels mondiaux, locaux et par pays ont été nommés pour toutes les activités liées à la banque (y compris les fonctions horizontales) et pour les principaux pays.

Le dispositif de contrôle et de gestion du risque opérationnel est mis en œuvre de manière homogène dans l'ensemble du groupe Fortis Banque. Il garantit que chaque entité juridique et chaque secteur d'activité appliquent les méthodes prescrites et emploient les outils associés ou intègrent leur démarche dans ce cadre. Les principales responsabilités sont les suivantes :

- Au niveau des secteurs d'activité : Le secteur d'activité assume la responsabilité principale de la gestion/atténuation du risque événementiel au niveau opérationnel pour ses opérations transfrontalières. Une saine gestion des risques suppose que la gestion des risques soit intégrée dans les échelons inférieurs de l'organisation (sur site)
- Au niveau des pays/entités juridiques : Le pays/l'entité juridique doit assurer la coordination locale et appuyer les initiatives en matière de gestion/atténuation des risques, la coordination entre secteurs d'activité de la gestion/atténuation de l'exposition au risque événementiel, la communication avec les autorités de réglementation et de surveillance et le reporting à leur comité des risques pour le pays ou leur équipe de direction nationale.
- Au niveau du groupe : Central Risk Management veille à ce que les risques événementiels au niveau opérationnel soient évalués, mesurés et gérés dans toutes les activités bancaires et coordonne le processus de reporting aux Risk Committees appropriés (notamment l'Operational Risk Policy Committee) et aux Management Committees (Comités de direction) des secteurs d'activité et de la banque.

Identification, évaluation, mesure, analyse, reporting et suivi du risque opérationnel

Les Matrices des processus de produit (Product Process Matrices) décrivent à un haut niveau la chaîne de création de valeur des principaux produits/services. Cette chaîne de création de valeur est le niveau le plus fin auquel les données sont recueillies et l'auto-évaluation des risques est effectuée.

Pour déterminer et analyser où naît l'exposition au risque opérationnel, le secteur d'activité recueille en permanence des données sur les sinistres (événements supérieurs à un seuil de mille EUR), y compris les informations sur leur cause, dans une application centralisée appelée OPERA. En 2006, Fortis Banque n'a enregistré aucune perte matérielle dans le cadre de ses activités opérationnelles.

La collecte de données sur les sinistres est complétée par des données de source externe par l'intermédiaire de l'ORX (Operational Risk data eXchange Association), dont Fortis Banque est l'un des fondateurs. Au sein de cet organisme, les membres d'ORX s'échangent sous une forme standardisée et anonyme des informations sur les sinistres soumises à un contrôle de qualité.

Central Risk Management a conçu une méthode d'auto-évaluation des risques couvrant une large gamme de risques de telle sorte que les secteurs d'activité :

- Évaluent tous les ans l'efficacité des dispositifs de contrôle et l'exposition au risque événementiel au niveau opérationnel pour leurs lignes de produits actuelles
- Évaluent les risques allant au-delà du champ du risque événementiel au niveau opérationnel (ex. : impact sur le secteur d'activité de l'interruption d'activités, de mesures de sécurité inefficaces et de la non conformité à la législation et la réglementation)
- Donnent un fondement solide à la signature de la déclaration sur le contrôle de gestion.

L'évaluation des risques événementiels au niveau opérationnel est liée à leurs causes en tenant compte des catégories de personnes, processus, systèmes et événements extérieurs concernés. Les résultats de l'auto-évaluation des risques sont saisis dans l'application centralisée OPERA.

Il est en outre procédé à des analyses de scénarios à l'échelon des secteurs d'activité pour évaluer leur exposition à des incidents très graves. Les sources externes telles qu'ORX et la base de données Fitch FIRST sont utilisées pour compléter ou enrichir l'auto-évaluation des risques, les analyses de scénario et les tests en environnement dégradé (stress tests).

Pour les activités les plus sensibles aux risques, le secteur d'activité a entrepris un travail de définition, suivi et analyse de leurs principaux indicateurs de risque, qui seront incorporés au processus continu de gestion du secteur d'activité concerné afin de prendre des mesures préventives avant que des problèmes n'apparaissent ou ne s'aggravent.

Central Risk Management effectue périodiquement une enquête globale pour évaluer l'intégration et l'utilisation des mécanismes de contrôle du risque opérationnel dans le cadre d'ORFEUS. Les résultats de ce contrôle par balayage donnent une idée de la qualité de la gestion du risque opérationnel par les secteurs d'activité au regard de critères internes et réglementaires.

Central Risk Management modélise le profil de risque opérationnel des secteurs d'activité afin de calculer tous les trimestres le capital économique (au niveau de l'entreprise et du secteur d'activité) et le capital réglementaire (au niveau de l'entité juridique) pour le risque événementiel au niveau opérationnel. Ce sont les secteurs d'activité eux-mêmes qui sont la principale source de données (données provenant de l'auto-évaluation des risques). Mais d'autres sources d'information sont aussi intégrées au flux Advanced Measurement Approach (AMA). Cette modélisation s'appuie sur une application spécifique qui continuera à évoluer en fonction des pratiques de la branche.

Les informations sur le risque opérationnel sont transmises à diverses unités chargées de la gestion des risques (ex. : des services de gestion des risques et comités à l'échelon des secteurs d'activité et des pays vers Central Risk Management et l'Operational risk Policy Committee) selon une chaîne de reporting définie à l'avance. Les cadres gèrent leur profil de risque opérationnel sur la base de ces informations.

Contrôle et atténuation du risque opérationnel

Fortis Banque a mis en place divers processus pour contrôler et atténuer le risque opérationnel. Ils sont décrits succinctement dans le chapitre ci-après.

Réduction et transfert des risques

La direction peut décider

- De procéder à des évaluations plus ciblées et détaillées (des méthodes ont été définies pour la Continuité de l'exploitation et la Sécurité informatique)
- D'éviter des risques (par exemple par des désinvestissements)
- De transférer des risques (assurance, sociétés captives)
- D'améliorer des processus
- Ou d'accepter des risques.

Business Continuity Management – Mesures pour assurer la continuité de l'exploitation

L'approche suivie par Fortis Banque en matière de continuité de l'exploitation est conforme à la réglementation en vigueur et à la politique de Fortis Banque pour la continuité de l'exploitation (Business Continuity Management – BCM). Compte tenu de la croissance de Fortis, de la complexité grandissante des interactions entre ses processus et des exigences accrues de ses partenaires (fournisseurs, clients et autorités de réglementation), la politique en matière de continuité de l'exploitation (Business Continuity Management – BCM) et le Guide de mise en œuvre (Implementation Guide) sont régulièrement contrôlés.

L'Organisation de la continuité de l'exploitation (Business Continuity Organisation) définit les responsabilités relatives à l'élaboration et l'actualisation des plans de continuité de l'exploitation (Business Continuity Plans – BCP) et décrit la mobilisation et le rôle des différentes équipes en cas de crise.

Chaque secteur d'activité, fonction horizontale et pays est responsable de son propre plan de continuité de l'exploitation (BCP). Le Country Manager est responsable de la coordination et des comptes rendus au Conseil d'administration sur la Continuité de l'exploitation en général et l'efficacité du plan de continuité de l'exploitation (BCP) en particulier.

Central Risk Management assure la direction et la coordination du processus et fournit aux unités organisationnelles un cadre générique complet pour la mise en œuvre en s'appuyant sur une application BCM de Fortis Banque.

Sur la base des informations reçues localement, Central Risk Management supervise, contrôle et suit l'organisation, la mise en œuvre, les tests, les incidents et les risques résiduels de la continuité de l'exploitation (Business Continuity). Central Risk Management transmet la synthèse consolidée aux échelons appropriés.

Central Risk Management met aussi en œuvre un programme de mesures pour que la fonction BCM atteigne le degré de maturité voulu et s'y maintienne. Ce programme est axé sur l'élaboration d'une stratégie transfrontière et de règles, une remise en question, une aide à la mise en œuvre et une assistance au profit des principaux responsables de la fonction BCM, ainsi que sur les liens de dépendance entre les services internes et les tiers.

La direction a consacré une attention suffisante aux risques de pandémie tels que la grippe aviaire et donné un avis détaillé sur le temps nécessaire aux activités critiques, la charge de travail qui pourrait être supportée, la vulnérabilité envers les fournisseurs externes et l'ensemble des mesures à prendre.

Sécurité informatique

Une approche structurée de la sécurité informatique a été définie par Fortis dans la Politique de Fortis Banque pour la sécurité informatique.

La Politique de Fortis Banque pour la sécurité informatique s'inscrit dans le cadre ci-après :

- La Déclaration sur la sécurité informatique (Information Security Policy Statement), qui définit le cadre, l'organisation et les responsabilités pour l'application de cette politique. Des règles de sécurité obligatoires s'appliquant à tout le groupe Fortis et aux tiers avec lesquels il échange des informations s'y ajoutent.
- Le document de référence sur la politique de sécurité informatique (Information Security Policy Reference document), qui traduit les bonnes pratiques internationales décrites dans la norme ISO/IEC 17799:2005 en mesures concrètes pour Fortis Banque.

La Politique de sécurité informatique Fortis Bank Information Security Policy doit impérativement être appliquée ou, à défaut, il faut expliquer pourquoi.

La responsabilité de concevoir et mettre en œuvre la Sécurité informatique est déléguée à l'Operational Risk Policy Committee (OPC).

L'OPC/IRC ont spécifiquement désigné un Information Security Steering Committee formé de représentants de haut niveau des secteurs d'activité et fonctions horizontales pour piloter la mise en œuvre de cette politique au niveau stratégique. Le secrétaire de ce comité est Fortis Bank Central Risk Management.

Le Fortis Bank Information Security Forum regroupe les Responsables de la sécurité informatique (Information Security Officers) des secteurs d'activité et des fonctions horizontales. Sa mission est de donner à l'Information Security Steering Committee des conseils et des comptes rendus sur les questions liées à la mise en œuvre des mesures et leur état d'avancement.

Assurances et sociétés captives

Conformément aux pratiques de la branche, Fortis Banque a acquis des polices d'assurance émises par des compagnies d'assurance tierces mais aussi, pour certaines d'entre elles, par des sociétés de réassurance captives couvrant le risque de sinistres et de pertes résultant de la fourniture de services professionnels.

La composition et la structure actuelles de ce programme d'assurances se résument comme suit :

- Assurance globale contre la responsabilité civile et la criminalité informatique (Combined Bankers Blanket Bond, Computer Crime and Professional Indemnity) pour Fortis Banque
- Ce contrat a été placé sur le marché des assurances externes.
- Assurance responsabilité civile des cadres dirigeants (Directors and Officers Liability Insurance)
- Cette couverture, souscrite auprès d'assureurs extérieurs, a pour but de couvrir la responsabilité personnelle des cadres et administrateurs de Fortis au niveau du groupe pour les actes délictueux qu'ils auraient commis du seul fait de leur statut de cadre ou administrateur.
- Autres contrats d'assurance en place :
 - Assurance dommages aux biens (inclut une couverture contre le terrorisme)
 - Responsabilité civile générale
 - Accidents du travail

Déclarations sur le contrôle de gestion

Alors que la gestion des risques opérationnels (Operational Risk Management) est axée sur les risques événementiels au niveau opérationnel, le contrôle de gestion (Management Control) met l'accent sur les risques d'exploitation (y compris les risques stratégiques et de réputation). Nonobstant les différences d'orientation entre les risques événementiels au niveau opérationnel et les risques d'exploitation, l'évaluation et le contrôle des risques et les mesures à prendre pour remédier aux faiblesses sont similaires. De plus, le contrôle de gestion et la gestion du risque opérationnel sont interdépendants. Les résultats des évaluations du risque opérationnel (événementiel) sont intégrés dans le processus d'évaluation des risques exécuté par la direction générale dans le cadre de la procédure annuelle de rédaction d'une déclaration sur le contrôle de gestion dont la coordination est assurée par Central Risk Management. Chaque équipe de direction signe sa Déclaration sur le contrôle de gestion (Management Control Statement) et définit (si nécessaire) un plan d'action pour améliorer le pilotage/contrôle. Central Risk Management coordonne le reporting sur le suivi de ces plans d'action.

6.6 Gestion du risque financier

En tant qu'institution financière, Fortis Banque est confrontée à des risques financiers nombreux et variés. On trouvera ci-après un exposé circonstancié sur la gestion des risques de crédit, de marché et de liquidité.

6.6.1. Risque de crédit

Gestion du risque de crédit

Chez Fortis Banque, toute la gestion du risque de crédit est régie par la Politique de crédit de Fortis Banque. Cette politique de crédit englobe un ensemble de principes, règles, directives et procédures pour l'identification, l'évaluation, l'approbation et le reporting du risque de crédit au sein du groupe. La politique de crédit de Fortis Banque établit un cadre homogène pour toutes les activités qui engendrent un risque de crédit du fait soit de relations de prêt directes, soit d'autres activités entraînant un risque de crédit telles que par exemple des activités d'investissement ou. La politique de crédit de Fortis Banque comprend quatre chapitres : Principes et cadre, Politiques intersectorielles (Cross Business Policies), Politiques spécifiques à un secteur (Business Specific Policies) et instructions.

Les principes et le cadre énoncent les paramètres et valeurs essentiels qui définissent notre tolérance au risque et caractérisent notre culture de crédit. Ces principes sont universels et invariables, à l'exception de la Stratégie sur le risque de crédit (Credit Risk Strategy) qui est incorporée à la Charte sur le risque de crédit (Credit Risk Charter) et qui peut être modifiée en fonction de l'évolution du marché et de la stratégie de l'entreprise. Les politiques intersectorielles, les politiques spécifiques à un secteur et les instructions sont de nature dynamique. Elles sont soumises à modifications et à contrôles en fonction de l'évolution des circonstances et de l'expérience accumulée.

Les politiques intersectorielles décrivent le cadre en fonction duquel un produit ou une activité de crédit doit être conçu pour plusieurs secteurs d'activités à la fois ou pour l'ensemble de Fortis Banque.

Les politiques spécifiques à un secteur d'activité énoncent des règles spécifiques sur tous les aspects d'un produit ou d'une activité de crédit spécifique et limité à un seul secteur d'activité. Elles sont conçues et formulées par le secteur d'activité concerné afin qu'il se les approprie et les applique efficacement. Les instructions fournissent des informations détaillées sur les processus liés aux activités de crédit.

Une gestion efficace du risque de crédit suppose l'identification des risques de crédit existants et potentiels qui sont inhérents à tout produit ou activité. Ce processus d'identification inclut la collecte de toutes les informations pertinentes qui concernent les produits proposés, les contreparties concernées et tous les paramètres susceptibles d'influer sur le risque de crédit.

L'évaluation du risque de crédit afférent à un contrat envisagé se décompose en plusieurs étapes :

- l'analyse de la probabilité qu'une contrepartie manque à ses obligations, y compris la classification sur l'échelle de notation des risques de Fortis Banque ;
- l'analyse de la possibilité que les obligations d'une contrepartie soient satisfaites par tous autres moyens dans le cas où elle ne s'en acquitterait pas par elle-même ;
- la formulation d'un avis motivé par un intervenant indépendant.

Les critères d'acceptation des contreparties sont les conditions auxquelles Fortis Banque subordonne l'acceptation de demandes de crédit par ses clients. Ces conditions dépendent du profil général que Fortis banque a choisi pour l'acceptation d'un risque de crédit.

Fortis Banque veut que l'octroi de crédits soit subordonné à des critères sains et bien définis. Fortis Banque, soucieuse de préserver sa réputation et garantir la pérennité de son activité, ne veut pas accorder des crédits ni avoir à faire à des contreparties douteuses. Les critères d'acceptation des contreparties incluent une indication claire du marché visé par la banque et une connaissance approfondie de l'emprunteur ou de la contrepartie, de la finalité et du montage du crédit concerné et de la source d'où proviendront les fonds nécessaires à son remboursement.

La décision sur le crédit est prise par des personnes ou comités autorisés au vu de cet avis. La délégation du pouvoir d'ouvrir des crédits est un transfert partiel du pouvoir de prise de décision du siège dans le domaine des crédits aux échelons d'encadrement appropriés du Credit Risk Management et des Secteurs d'activité. Les règles de délégation organisent et conditionnent le processus de prise de décision sur l'acceptation et la gestion du risque de contrepartie. Elles sont sous-tendues par le principe selon lequel il faut trouver un optimum (sous l'angle de la rentabilité globale) qui est un compromis entre deux préoccupations contraires : maximiser l'autonomie des Secteurs d'activité en matière de prise de décision et réduire le risque de contrepartie.

La décision de crédit et l'analyse qui la précède s'appliquent à toute variation du risque de crédit, ainsi qu'aux contrôles périodiques du risque de crédit existant. Le suivi du risque de crédit est un mécanisme de contrôle permanent et automatique portant sur tous les encours de crédit et sur les événements affectant l'exposition au risque de crédit. Il a essentiellement pour but d'anticiper les risques de défaillance et d'en rendre compte.

La surveillance des risques est le suivi quotidien de tous les risques de crédit. Des systèmes d'information et procédures très complets assurent le suivi des crédits et de chaque contrepartie dans chaque portefeuille. Ces procédures énoncent les critères d'identification et de déclaration des crédits susceptibles de poser problème afin de s'assurer qu'ils font l'objet d'un suivi adéquat et, s'il y a lieu, de mesures correctives et d'une modification de leur classification.

Les encours de crédit dépréciés sont transférés au Suivi Intensif (Intensive Care) ou au Recouvrement (Recovery). Le Suivi Intensif conçoit des stratégies pour réhabiliter un crédit déprécié ou augmenter le remboursement qui sera obtenu. Il fournit en outre des informations et une aide précieuse aux Secteurs d'activité pour le traitement des prêts à problèmes qui ne sont pas dépréciés. La fonction Suivi Intensif ne peut être assumée par le service qui a accordé le crédit. Dans le cas où une contrepartie n'honore pas ses obligations et est considérée comme incapable de les assumer par ses propres moyens, tous les autres moyens (comme la vente ou la réalisation de créances, suretés ou garanties) doivent être employés pour obtenir l'exécution de ses obligations envers Fortis Banque.

Exposition au risque de crédit

L'exposition (brute) totale de Fortis Banque au risque de crédit au 31 décembre se présente comme suit :

	2006	2005
Trésorerie et équivalents de trésorerie (voir note 14)	20.792	25.594
<i>Actifs détenus à des fins de transaction</i>		
Titres de créances	22.453	20.983
Instruments financiers dérivés	21.550	23.871
Total des actifs détenus à des fins de transaction (voir note 15)	44.003	44.854
<i>Créances sur les banques</i>		
Dépôts porteurs d'intérêts	4.964	4.159
Prêts et avances	5.613	2.282
Opérations de prise en pension	49.592	55.831
Prêt de titres	24.425	13.785
Autres	4.843	4.029
Total des créances sur les banques (voir note 16)	89.437	80.086
<i>Créances sur la clientèle</i>		
Pouvoirs publics et institutions officielles	5.313	7.781
Prêts hypothécaires	89.322	80.098
Prêts à la consommation	10.226	9.431
Prêts commerciaux	110.650	93.646
Opérations de prise en pension	37.649	61.074
Prêt de titres	22.091	17.307
Autres	12.827	10.896
Total des créances sur la clientèle (voir note 17)	288.078	280.233
<i>Placements porteurs d'intérêts</i>		
Bons du Trésor	591	459
Obligations d'Etat	68.069	73.639
Obligations émises par les entreprises	26.427	23.916
Obligations associées à des prêts hypothécaires	9.932	13.289
Autres obligations associées à des actifs	26.407	18.390
Total des placements porteurs d'intérêts (voir note 18)	131.426	129.693
Autres créances (voir note 19)	6.127	7.040
Total du risque de crédit du bilan	579.863	567.500
Engagements de crédit hors bilan (voir note 47)	165.204	119.479
Total du risque de crédit	745.067	686.979

En excluant l'impact de la diminution du portefeuille des opérations de prise de pension et des prêts de titres, les créances sur la clientèle ont augmentés de 26 milliards d'Euros (en hausse de 12%) durant l'année 2006. Cette évolution est surtout présente au sein des entités de Fortis Banque. En effet, les actifs financiers augmentent de 15% au sein de Retail Banking (principalement les emprunts hypothécaires), de 14% au sein de Commercial et Private Banking et de 23% dans Merchant Banking (particulièrement les prêts commerciaux).

Les engagements de crédit hors bilan sont détaillés dans la note 47.

Les actifs et dettes financiers sont compensés et leur solde net est affiché au bilan s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Il se peut néanmoins qu'un droit de compenser créances et dettes ne remplisse pas les conditions requises par les règles IAS/IFRS pour qu'une compensation soit effectuée. Le tableau ci-dessous recense les droits de cette sorte qui existaient à la clôture de l'exercice ainsi que les accords cadres de compensation globale (*master netting arrangement*) qui servent à atténuer l'exposition au risque de perte sur des crédits. Les actifs financiers qui y sont déclarés sont ceux qui peuvent légalement faire l'objet d'un droit de compensation avec des dettes financières si ces actifs ne sont pas inscrits au bilan pour leur montant net.

	2006	2005
<i>Exposition totale du risque de crédit qui légalement peut faire l'objet d'une compensation</i>		
Créances sur la clientèle	9.972	10.164
Autres actifs		
Exposition totale du risque de crédit qui légalement peut faire l'objet d'une compensation	9.972	10.164
Exposition du risque de crédit diminué sur base d'un accord cadre de compensation	47.282	35.257

La concentration du risque de crédit est l'exposition à une contrepartie ou l'exposition totale à un certain nombre de contreparties positivement corrélées (c.-à-d. dont la défaillance se produit dans des circonstances similaires) qui risquent d'occasionner des pertes significatives en cas de faillite ou de défaut de paiement. Le refus de concentrations de risque excessives est un élément essentiel de notre stratégie en matière de risque de crédit afin de maintenir des portefeuilles homogènes, liquides et diversifiés.

Fortis Banque met en œuvre le concept d'engagement total du débiteur (« total one obligor »). Il signifie que les contreparties liées appartenant à un même groupe sont considérées comme une seule et même contrepartie pour la gestion du risque de crédit. En matière de gestion de la concentration des risques de crédit, la politique de gestion des risques de Fortis Banque vise un étalement du risque de crédit sur plusieurs secteurs et pays. Le tableau ci-dessous montre la concentration sectorielle de Fortis Banque pour le portefeuille de créances sur la clientèle au 31 décembre.

	2006		2005	
	Créances sur la clientèle	Total %	Créances sur la clientèle	Total %
Agriculture, sylviculture et pêche	805	0.28%	626	0.22%
Energie et eau	4.596	1.60%	4.624	1.65%
Métallurgie et minerais non-métalliques	4.033	1.40%	1.295	0.46%
Chimie et plastique	4.327	1.50%	2.014	0.72%
Métallurgie	2.694	0.94%	2.114	0.75%
Autres industries	15.248	5.29%	13.696	4.89%
Construction et construction mécanique	5.545	1.92%	2.818	1.01%
Commerce, hôtellerie et restauration	10.004	3.47%	8.513	3.04%
Transport	5.489	1.91%	4.335	1.55%
Communications	1.472	0.51%	1.421	0.51%
Immobilier	12.652	4.39%	7.405	2.64%
Transport maritime	3.993	1.39%	2.269	0.81%
Financement du commerce et de marchandises	2.984	1.04%	1.579	0.56%
Autres services	17.132	5.95%	13.775	4.92%
Administrations publiques	4.536	1.57%	5.522	1.97%
Pouvoirs publics et institutions officielles	6.459	2.24%	7.782	2.78%
Institutions financières et services aux entreprises (assurances incluses)	81.679	28.35%	104.840	37.41%
Intermédiaires financiers	1.055	0.37%	1.762	0.63%
Particuliers	98.942	34.35%	89.277	31.86%
Non répertorié	4.433	1.54%	4.566	1.63%
Total	288.078	100,00%	280.233	100,00%

Les prêts aux personnes sont composés en grande partie d'emprunts hypothécaires (90%) ainsi que dans une moindre mesure de prêts à la consommation (10%). La seconde grande concentration de prêts concerne les institutions financières hors banque et inclut les holdings, les compagnies d'investissement ainsi que les compagnies d'assurance. La diminution par rapport à l'année précédente est due à une diminution du portefeuille des opérations de prise en pension et des prêts de titres comme mentionné ci-dessus. La forte augmentation dans l'immobilier résulte d'une croissance organique et de reclassifications.

La répartition géographique de l'exposition de Fortis Banque au risque de crédit peut s'apprécier selon la localisation de la filiale Fortis Banque concernée ou selon celle du client.

Le tableau ci-dessous décrit la concentration du risque de crédit en fonction du pays dans lequel est située la filiale de Fortis Banque concernée au 31 décembre.

	2006		2005	
	Valeur comptable	Total	Valeur comptable	Total
	bilan	%	bilan	%
Secteur géographique de la filiale Fortis Banque				
Benelux	469.521	81,0%	467.675	82,4%
Autres pays européens	56.761	9,8%	40.921	7,2%
Amérique du Nord	41.875	7,2%	47.687	8,4%
Asie	10.539	1,8%	10.413	1,8%
Autres	1.167	0,2%	804	0,1%
Total	579.863	100,0%	567.500	100,0%

Le tableau ci-dessous présente la concentration du risque de crédit au 31 décembre en fonction de la localisation de la clientèle :

	2006		2005	
	Valeur comptable	Total	Valeur comptable	Total
	bilan	%	bilan	%
Secteur géographique de la clientèle				
Benelux	236.764	40,8%	224.191	39,5%
Autres pays européens	253.660	43,7%	243.395	42,9%
Amérique du Nord	68.497	11,8%	77.194	13,6%
Asie	11.193	1,9%	10.942	1,9%
Autres	9.749	1,7%	11.778	2,1%
Total	579.863	100,0%	567.500	100,0%

L'augmentation du portefeuille des prêts hypothécaires se situe essentiellement au Benelux tandis que l'augmentation des prêts commerciaux profite essentiellement aux autres pays européens. La diminution de l'exposition au risque de crédit pour les contreparties Nord Américaines est due à la baisse des opérations de prise en pension et des prêts de titres, et cela malgré une augmentation des prêts commerciaux de EUR 3,3 milliards.

Le tableau ci-dessous présente la concentration du risque de crédit à la clôture de l'exercice selon la localisation du client et le type de contrepartie:

	2006					Totaal
	Pouvoirs publics					
	et institutions officielles	Institutions financières	Clients corporate	Clients retail	Autres	
Bilan						
Benelux	26.470	10.583	90.714	95.020	13.977	236.764
Autres pays européens	51.942	90.272	79.909	4.415	27.122	253.660
Amérique du Nord	894	13.525	46.927	61	7.089	68.496
Asie	257	4.942	4.623	271	1.099	11.192
Autres	273	2.445	5.997	158	878	9.751
Total du bilan	79.836	121.767	228.170	99.925	50.165	579.863,0

Les encours sous la rubrique Pouvoirs publics et institutions officielles contiennent les réserves obligatoires auprès des banques centrales (EUR 4,6 milliards). La rubrique Institutions financières regroupe les créances sur les banques ainsi que les obligations émises par celles-ci. Les actifs détenus à des fins de transaction sont rapportés sous Autres.

En matière de risques sur les contreparties, les règles identifient des groupes de contreparties ou techniques de financement ou produits nécessitant un traitement particulier et/ou des règles de délégation plus strictes pour la prise de décision dans le processus de gestion et d'octroi de crédits.

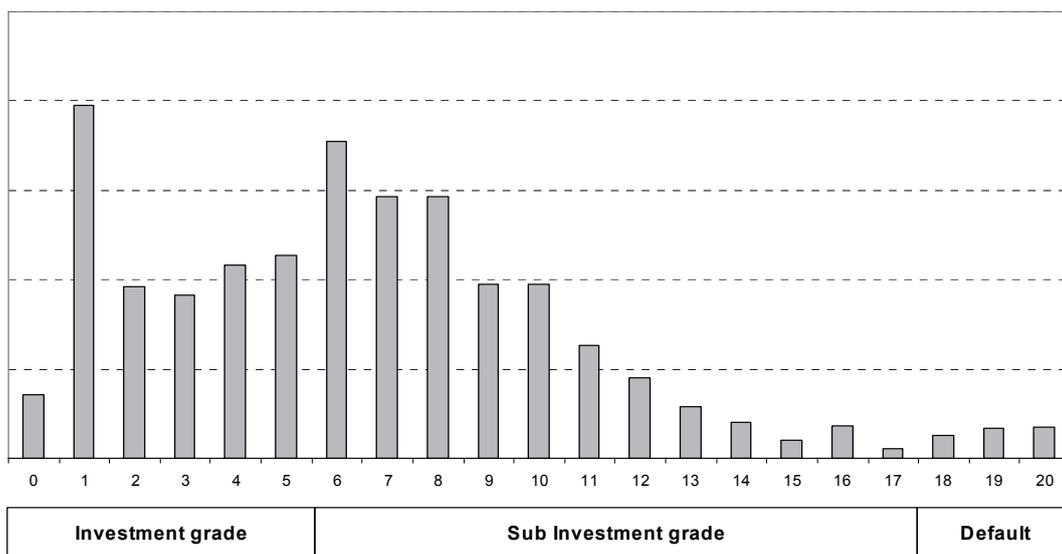
Ces règles ont été édictées en ayant présent à l'esprit le principe général de prudence afin de réduire le risque de défaillance d'une contrepartie et de contrôler, de gérer et de minimiser le risque de réputation lié à l'activité de crédit.

La **notation du risque de crédit** est une classification résultant d'une évaluation effectuée par des personnes qualifiées en se fondant sur :

- L'analyse des antécédents financiers de chaque débiteur, en particulier pour ce qui a trait à son aptitude à rembourser ses dettes.
- La qualité et la sécurité d'un actif au vu de la santé financière de l'émetteur, qui permet d'apprécier la probabilité qu'un émetteur soit capable de payer les intérêts et le principal en temps et en heure.

Le but ultime du Processus d'attribution d'une note de crédit (Risk Rating Assignment Process) est de calculer la perte prévue dans un délai d'un an pour chaque emprunteur ou actif.

L'échelle de notation des risques en vigueur dans Fortis Banque, graduée de 0 à 20, indique la probabilité qu'une contrepartie manque à ses engagements dans l'année. Les notes 0 à 5 correspondent à l'*investment grade*, celles de 6 à 17 sont relatives au *sub-investment grade* et celles de 18 à 20 concernent les prêts dépréciés. Le tableau suivant fournit des informations sur la qualité des prêts notés individuellement et des engagements de crédit au profit de la clientèle (hors opérations de prise en pension et prêts de titres) selon l'échelle de notations des risques de Fortis Banque.



La catégorie *Investment grade* représente 42% du portefeuille, alors que la catégorie *Sub-investment grade* représente 55% de celui-ci. Les prêts dépréciés représentent 3% du total des prêts et engagements repris dans le cadre de cette sélection.

Le tableau suivant présente la qualité de crédit par catégorie (*Investment grade*) des titres de dette de Fortis au 31 décembre sur la base de notations externes.

	2006		2005	
	Valeur comptable	Pourcentage	Valeur comptable	Pourcentage
Investment grade				
AAA	72.448	55,1%	66.564	51,3%
AA	39.583	30,1%	41.901	32,3%
A	15.982	12,2%	16.612	12,8%
BBB	900	0,7%	603	0,5%
Investment grade	128.913	98,1%	125.680	96,9%
Inférieur à l'investment grade	1.142	0,9%	1.072	0,8%
Non noté	1.371	1,0%	2.941	2,3%
Valeur totale nette des investissements en titres portant intérêt	131.426	100,0%	129.693	100,0%
Dépréciations	11		22	
Valeur totale brute des investissements en titres porteurs d'intérêts	131.437		129.715	

Comparé à l'année précédente, la diminution des notations AA se fait au profit des ratings plus élevés AAA dans les activités de banque.

Les Prêts à problèmes sont des engagements pour lesquels la contrepartie ne fait plus face à ces obligations, mais aussi ceux pour lesquels ont été décelés des signaux indiquant que la contrepartie risque de ne plus pouvoir faire face à ses obligations. Les prêts à problèmes sont classés dans différentes classes de risques pour des contreparties individuelles ou dans des catégories de prêts à terme échu pour de groupes de contreparties, et cela afin d'assurer leur contrôle et leur suivi. Les prêts à problèmes notés de 18 à 20 sont considérés comme étant dans une situation de défaut et sont dépréciés. Ceux notés entre 0 et 17 ne sont pas considérés comme défaillants et ne sont pas dépréciés.

Le profil de risque élevé des prêts à problèmes requiert une implication étroite de Central Risk Management dans la gestion de ces créances.

Un actif financier sera déprécié si sont identifiés un ou plusieurs faits générateurs de pertes ayant des répercussions dommageables sur les flux de trésorerie futurs liés à cet actif.

Les événements susceptibles d'être considérés comme des faits générateurs de pertes sont les suivants :

- Il est peu probable que la contrepartie s'acquitte de la totalité de ses obligations envers Fortis Banque à moins que ce dernier ne prenne des mesures telles que la vente des biens reçus en garantie ;
- La contrepartie ne s'est pas acquittée depuis plus de 90 jours d'une quelconque obligation importante envers la Banque (les découverts seront considérés comme impayés dès que le client a dépassé la limite recommandée ou a été avisé d'une limite inférieure à son encours actuel).

En pratique, Fortis Banque a défini une batterie d'indicateurs obligatoires et fait appel à son jugement pour déterminer s'il y a lieu de classer un prêt dans les encours dépréciés. La décision finale sur le retrait d'un prêt de la catégorie des encours dépréciés est toujours soumise à l'avis d'un expert. Les critères obligatoires sont, entre autres, la faillite, la procédure dite du « Chapitre 11 » (ou une procédure analogue) ou le fait qu'une dette n'ait pas été honorée depuis plus de 90 jours. Les critères subjectifs, dont la liste n'est pas limitative, sont, entre autres, des fonds propres négatifs, des incidents de paiement fréquents, un emploi inapproprié de lignes de crédit, l'ouverture de poursuites par d'autres créanciers, etc. Ces indicateurs viennent en complément de l'avis d'un expert.

La restructuration d'un prêt peut affecter divers paramètres de sa structure tels que sa nature, la composition des garanties, la tarification, etc. Le fait qu'une procédure de restructuration de prêt soit engagée ne constitue pas en soi un motif suffisant pour considérer à nouveau comme normal un prêt déprécié ; en conséquence, tout prêt restructuré conserve son statut de prêt déprécié après qu'il a été restructuré.

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur les provisions pour dépréciation et les encours dépréciés à la clôture de l'exercice.

	2006			2005		
	Dépréciations			Dépréciations		
	Encours dépréciés	pour risque spécifique	Ratio de couverture	Encours dépréciés	pour risque spécifique	Ratio de couverture
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
Placements porteurs d'intérêts	17	(11)	64,7	34	(22)	64,7
Créances sur les banques	26	(17)	65,4	43	(18)	41,9
<i>Créances sur la clientèle</i>						
Pouvoirs publics et institutions officielles	10	(6)	60,0	13	(12)	92,3
Prêts hypothécaires	1.300	(46)	3,5	1.347	(55)	4,1
Prêts à la consommation	586	(246)	42,0	497	(236)	47,5
Prêts commerciaux	3.305	(1.477)	44,7	3.704	(1.690)	45,6
Autres	473	(101)	21,4	287	(71)	24,7
Total des créances sur la clientèle	5.674	(1.876)	33,1	5.848	(2.064)	35,3
Autres créances	32	(21)	65,6	124	(28)	22,6
Total du bilan	5.749	(1.925)	33,5	6.049	(2.132)	35,2
Total du hors bilan	365	(150)	41,1	1.935	(143)	7,4
Total des encours dépréciés	6.114	(2.075)	33,9	7.984	(2.275)	28,5

La diminution des dépréciations pour risque spécifique est le résultat, d'une part, de dotations dans les activités de Retail Banking et de Commercial and Private Banking (EUR 288 millions, largement conforme à l'année précédente) et, d'autre part, d'importantes reprises dans le portefeuille des prêts commerciaux de Merchant Banking (reprise nette de EUR 103 millions) et d'amortissements (EUR 360 millions). Les amortissements ont contribué très largement à la baisse de 6% des prêts dépréciés et à la légère diminution du ratio de couverture à 34%.

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur l'âge des actifs financiers dépréciés à la clôture de l'exercice (c'est-à-dire la durée entre le premier événement ayant donné lieu à la dépréciation de l'actif financier concerné et le 31 décembre).

	2006				2005			
	> 1 an			Total	> 1 an			Total
	< 1 an déprécié	< 5 ans déprécié	> 5 ans déprécié		< 1 an déprécié	< 5 ans déprécié	> 5 ans déprécié	
Trésorerie et équivalents de trésorerie								
Placements porteurs d'intérêts			17	17			34	34
Créances sur les banques		2	24	26	1	1	41	43
<i>Créances sur la clientèle</i>								
Pouvoirs publics et institutions officielles	1	3	5	10	4	2	7	13
Prêts hypothécaires	737	534	30	1.300	1.025	311	11	1.347
Prêts à la consommation	250	283	53	586	168	325	4	497
Prêts commerciaux	1.045	1.603	657	3.305	962	2.058	684	3.704
Autres	290	174	9	473	101	179	7	287
Total des créances sur la clientèle	2.323	2.597	754	5.674	2.260	2.875	713	5.848
Autres créances	25	7		32	44	77	3	124
Total du bilan	2.348	2.606	795	5.749	2.305	2.953	791	6.049
Total du hors bilan	118	211	36	365	622	1.178	135	1.935
Total des encours dépréciés	2.466	2.817	831	6.114	2.927	4.131	926	7.984

L'amortissement des prêts dépréciés est effectué sur base de l'estimation du taux de recouvrement et représente la perte que Fortis Banque estime devoir subir. L'amortissement se fait sous condition, entre autres, que la procédure de faillite du client est arrivée à son terme et les sécurités ont été réalisées, que la contrepartie et/ou le garant sont totalement insolubles, que toutes les possibilités de recouvrement ont été épuisées ou que le terme de perte économique (c.-à-d. le terme à partir duquel les dépenses dépassent les montants à recouvrir) est atteint.

La perte de valeur sur prêts « survenue mais non encore déclarée » (« incurred but not reported » – IBNR) est une perte inhérente aux composants du portefeuille de prêts performants.

Le calcul de la dépréciation IBNR porte sur l'ensemble des actifs censés n'avoir pas subi de dépréciation individuelle et appartenant aux rubriques Créances sur les banques et Créances sur la clientèle. De même, toutes les rubriques hors bilan correspondantes telles que les lignes de crédit inutilisées et les engagements de crédit sont incluses.

Le calcul de la dépréciation IBNR combine le concept de la perte attendue d'ici à un an (selon les normes Bâle II) avec des éléments intrinsèques tels que la « période d'émergence de la perte », les paramètres macro-économiques et l'avis d'experts.

L'IBNR est calculé sur la base du portefeuille performant (non-déprécié) de l'activité bancaire de Fortis Banque. Le montant de l'IBNR s'élevait à EUR 413 millions à la fin de l'année 2006 et à EUR 408 millions un an plus tôt. Cette évolution s'explique par la croissance organique du portefeuille crédit compensée par de meilleures perspectives macro-économiques.

D'autres détails sur la dépréciation IBNR sont donnés aux notes 14, 16, 17 et 47.

L'atténuation du risque est la technique consistant à réduire le risque de crédit par la mise en place de couvertures ou l'obtention de sûretés. La couverture désigne toute technique financière visant à réduire ou à éliminer le risque financier engendré par des produits et/ou activités. Une sûreté est tout engagement contracté ou privilège consenti par une contrepartie ou un tiers dont Fortis Banque peut se prévaloir en cas de défaillance de la contrepartie de manière à diminuer les pertes sur le prêt, ou tout autre arrangement ou accord ayant un effet similaire. Un prêt ne peut jamais être accordé sur la base des seules sûretés ou couvertures. Les facteurs d'atténuation du risque ne sont considérés que comme une solution accessoire.

6.6.2. Le risque de marché

Le risque de marché affecte à la fois les positions structurelles des secteurs banque et assurance (risque ALM) et les positions de trading prises par le secteur bancaire de manière à bénéficier de la volatilité à court terme des divers paramètres de risque des marchés financiers (risque de trading). On distingue entre plusieurs approches en matière de gestion des risques selon les spécificités de chacune de ces activités.

Risque ALM

Gestion du risque ALM

Fortis Banque mesure et gère le risque ALM tant pour ses activités bancaires que pour celles d'assurance et emploie des méthodes homogènes (ex. : calcul de la juste valeur, stress tests, sensibilité au scénario le plus défavorable, etc.) dans un cadre unique s'appliquant à toute la Gestion du risque. Fortis Banque est ainsi en mesure de fournir et gérer les informations sur les risques de manière intégrée. A ce cadre uniforme s'ajoutent les particularités d'un secteur d'activité qui requièrent parfois des mesures spécifiques pour les activités de banque et d'assurance.

Le risque ALM est le risque d'une diminution de la valeur ou des résultats induit par la volatilité des taux d'intérêt, des taux de change, des cours des actions et des prix de l'immobilier. Le risque de variation de la volatilité (risque vega) n'est pas pris en compte ici.

L'ALM fonctionne selon les règles et directives énoncées par l'ALM & MPC Committee et contribue de façon décisive à la gestion des postes du bilan et des éléments hors bilan à tous les niveaux. L'ALM & MPC Committee définit les méthodes de fixation des prix de transfert interne.

Dans les activités bancaires, les responsabilités de l'ALM sont les suivantes :

- encadrer la gestion des risques et contrôler toutes les activités bancaires comportant un risque de marché
- veiller à ce que l'allocation d'actifs globale soit cohérente avec la stratégie
- appliquer le concept de limites globales à tous les types de risque de marché liés aux activités bancaires
- définir les méthodes de fixation des prix de transfert interne et les appliquer aux divers métiers de la banque
- surveiller de près la solvabilité au regard des critères réglementaires, l'évolution des ratios CAD (Capital adequacy directives – Exigences minimum de capital) et proposer des stratégies pour les composantes supplémentaires des fonds propres réglementaires telles que les prêts subordonnés et financements hybrides.

Exposition au risque ALM

Tous les chiffres de cette section sont bruts de taxes. Pour quelques petites participations pour lesquelles des données détaillées sont indisponibles, le profil de risque est déterminé suivant une approche basée sur un ensemble d'hypothèses.

Risque ALM – risque de taux d'intérêt

La volatilité des taux d'intérêt est l'un des plus grands risques auxquels sont exposées les activités bancaires.

Les 3 sources principales de risque de taux d'intérêt suivies par Fortis Banque sont :

- Le risque de refixation des prix dû à un écart entre les taux d'intérêt sur les actifs et les passifs (non concordance habituelle) à la date de refixation
- L'évolution de la structure de la courbe des taux (évolution parallèle, aplatissement ou accentuation de la pente)
- Les options : Certains instruments financiers comportent des options intégrées (qu'elles soient explicites ou implicites) qui seront exercées au gré de l'évolution des taux d'intérêt.

Fortis Banque mesure, suit et contrôle son risque de taux d'intérêt à l'aide des indicateurs ci-après :

- « l'analyse de l'écart entre flux de trésorerie » (cash flow gap analysis), qui décrit l'évolution de l'exposition au risque de taux d'intérêt au fil du temps et sert à quantifier et comparer la variation de la valeur des actifs et passifs résultant d'une variation des taux d'intérêt pour plusieurs groupes d'échéances données. L'écart entre flux de trésorerie met en évidence la non concordance (mismatch) entre l'exposition sur les actifs et passifs à des échéances différentes
- la « duration des capitaux propres », qui est l'un des principaux indicateurs du risque de taux d'intérêt. Elle reflète la variation de valeur qui résulte d'une légère évolution parallèle des taux d'intérêt
- La sensibilité de la juste valeur aux taux d'intérêt par l'application de tests de stress supposant une variation de la juste valeur de +/- 100 points de base
- La « Value-at-Risk » (VaR), qui calcule la perte structurelle maximale qui se traduit par une diminution de la juste valeur et est susceptible de résulter d'événements défavorables à l'horizon d'un an avec un intervalle de confiance de 99,97% ;
- Les « earnings-at-risk » sont un indicateur simulant les effets d'une variation des taux d'intérêt sur les résultats futurs.

Analyse des écarts sur flux de trésorerie – Cash Flow Gap Analysis

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de Fortis Banque au risque de taux d'intérêt. L'écart de sensibilité aux taux d'intérêt sur une période donnée est la différence entre les montants à recevoir et à payer.

Dans la banque, les flux de trésorerie afférents aux actifs et passifs sont classés en fonction de celle qui, de l'échéance et de la date de refixation prévue, est la plus précoce. Pour les actifs et passifs sans échéance, les flux de trésorerie prévus reflètent la sensibilité du produit concerné aux taux d'intérêt. Pour les produits sans date d'échéance comme, par exemple, les comptes courants et comptes d'épargne, une partie significative des encours est stable sur longue période, si bien qu'elle est assimilée à une ressource à long terme. Les produits dérivés servent principalement à réduire l'exposition de Fortis Banque aux variations des taux d'intérêt. Dans ce tableau, la valeur notionnelle est indiquée séparément pour les activités bancaires. Un montant positif (négatif) équivaut à une position nette receveuse (payante) sur les produits dérivés. Les échéances des actifs et des passifs et la capacité à remplacer à un coût acceptable les passifs porteurs d'intérêts lorsqu'ils arrivent à échéance constituent des facteurs importants dans l'évaluation de l'exposition de Fortis Banque aux variations des taux d'intérêt.

Au 31.12.2006 :

	<1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-3 années	3-5 années	5-10 années	>10 années
Actif	316.250	124.654	117.517	73.516	57.111	82.141	30.062
Passif	(398.375)	(129.610)	(91.704)	(54.851)	(48.693)	(58.027)	(19.394)
Ecart Actif – Passif	(82.125)	(4.956)	25.813	18.664	8.417	24.114	10.668
Dérivés	21.159	14.606	457	(8.479)	(4.136)	(12.317)	(11.352)
Ecart total	(60.966)	9.650	26.270	10.186	4.281	11.797	(684)

A court terme il y a plus de passifs réévalués que d'actifs, de sorte que les dérivés ont clairement tendance à réduire le gap total.

La duration des capitaux propres

La duration est une mesure de la durée moyenne des flux de trésorerie d'un portefeuille d'actifs ou de passifs. Elle est calculée sur la base des valeurs actuelles nettes, des flux de trésorerie (principal et intérêts). Les taux utilisés pour le calcul des valeurs actuelles nettes sont basées sur les taux offerts à la clientèle. La duration des capitaux propres est une application de l'analyse de la duration qui mesure la sensibilité consolidée de Fortis Banque aux variations des taux d'intérêt. Elle se mesure par la différence entre la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs pondérés qui seront générés par les actifs et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs pondérés engendrés par les passifs. La duration des capitaux propres est un indicateur global de l'écart de duration entre les éléments d'actif et de passif.

La duration reflète la variation de valeur qui résulte d'une légère évolution parallèle des taux d'intérêt Δi :

$$\frac{\Delta \textit{Value}}{\textit{Value}} = - \textit{Duration} \cdot \Delta i$$

Cet indicateur possède dès lors les caractéristiques suivantes :

- Une duration positive (négative) entraîne une diminution (augmentation) de la valeur quand les taux d'intérêt augmentent (Δi positif) ;
- Plus la duration est élevée en valeur absolue, plus la sensibilité à une variation des taux d'intérêt est grande.

La duration des capitaux propres (exprimée en annexes) est de 5 en 2006 et 4 en 2005

La duration des capitaux propres s'est allongée en 2006 à cause de l'ouverture de nouvelles positions à long terme dans le sillage d'une augmentation des taux longs, laquelle s'est produite, pour l'essentiel, au premier semestre. Par comparaison avec ses niveaux historiques, la duration des capitaux propres demeure très faible et se situe bien en deçà de la limite autorisée.

Alors que la duration des capitaux propres mesure l'évolution de la valeur qui résulte de variations très faibles des taux d'intérêt, Fortis Banque s'intéresse aussi à l'évolution de la valeur qui résulte de variations plus fortes des taux d'intérêt. Les résultats de cette analyse sont présentés dans le chapitre ci-après.

Sensibilité de la juste valeur aux taux d'intérêt

L'impact d'un déplacement passif de 100 points de base de la courbe des taux sur la juste valeur totale des activités de banque est de - 5,0% ; l'impact d'un déplacement négatif de 100 points de base est de + 4,8% (au 31/12/2006).

Les indicateurs du risque de taux d'intérêt que sont la Value-at-risk et Earnings-at-risk seront abordés dans le chapitre intitulé « Risque ALM – autres facteurs de risque ».

Risque ALM – Risque de change

Tout produit financier est libellé dans une monnaie donnée et le risque de change résulte d'une variation du taux de change de cette monnaie par rapport à la monnaie fonctionnelle de Fortis Banque, c'est-à-dire l'euro.

Les activités bancaires ne supportent aucun risque de change en raison de l'application des principes ci-après :

- les prêts et obligations libellés dans une autre monnaie que la monnaie de référence de Fortis Banque doivent être couverts par un financement dans la monnaie correspondante ;
- les participations libellées dans une autre monnaie que la monnaie de référence de Fortis Banque doivent être couvertes par un financement dans la monnaie correspondante ; la politique de Fortis Banque pour ses activités bancaires consiste à se couvrir, si possible, par un financement d'un an dans la monnaie correspondante. La méthode appliquée est celle de la comptabilité de couverture de l'investissement net.
- les résultats des succursales et filiales exprimés dans une autre monnaie que la monnaie de référence de Fortis Banque sont régulièrement couverts (tous les mois ou tous les trimestres).

Toute exception à cette règle générale est subordonnée à l'accord de l'ALM & MPC Committee.

Le tableau ci-dessous présente les principales expositions au risque de change au 31 décembre 2006 :

Devises	exposure in foreign currency	exposure in EUR
	(in million)	(in million)
TRY	1.159	621
TWD	396	9
SIT	16.300	68

Les positions ouvertes qui sont conservées sur le Risque de change sont dues au fait que la participation dans Fortis Bank Turkey est partiellement couverte, tandis qu'une petite participation dans Dryden Wealth Management Taiwan ne l'est pas du tout et qu'une position sur des obligations en couronnes slovaques n'a pas été couverte (la couronne slovaque a été remplacé par l'euro le 1er janvier 2007).

Risque ALM – Autres facteurs de risque

Le risque ALM ne se résume pas au seul risque de taux d'intérêt ; il comprend aussi le risque lié aux actions, le risque de change et le risque lié à l'immobilier. Le risque lié aux actions est le risque de pertes dû à une évolution défavorable des marchés d'actions. De même, le risque immobilier est le risque de pertes dû à une variation défavorable des prix de l'immobilier.

Ces facteurs de risque sont suivis au moyen d'indicateurs de risque tels que la Value-at-risk et Earnings-at-risk.

Value-at-Risk

Le tableau ci-dessous indique la perte maximale dans le cas du scénario le plus défavorable auquel Fortis Banque est exposé ; elle est calculée au moyen d'un modèle Value-at-Risk à l'horizon d'un an et avec un intervalle de confiance de 99,97%. Ce scénario pessimiste correspond au cadre général régissant le capital économique de l'ensemble du Groupe. On notera que la Banque se livre à des calculs similaires avec un intervalle de confiance de 99% et un horizon de 2 mois pour sa gestion au jour le jour.

(in % of fair value)

Equity Risk	8%
Interest rate risk	26%
Real estate risk	0%
Foreign exchange risk	1%

Le principal risque auquel sont exposées les activités de Banque est celui de taux d'intérêt. Le Risque des Actions, relativement faible, est fonction des positions sur les actions telles qu'elles sont déclarées selon les normes IFRS. La position sur le risque de change est essentiellement une position sur le risque TRY. Le risque immobilier est négligeable.

Earnings-at-Risk

Les earnings-at-risk mesurent la sensibilité du résultat net IFRS futur, avant impôts, à une hypothétique évolution défavorable des taux d'intérêt ou des marchés d'actions.

Earnings at risk

+100bp	(2.3)%
-100bp	2.1%
Actions -20%	0.0%

La marge d'intérêts calculée dans le cadre de la simulation des earnings at risk est déterminée en supposant la duration des actions constante pendant toute l'année. La sensibilité potentielle de la position des activités Treasury & Trading n'entre pas dans le champ du contrôle de sensibilité.

Risque ALM – Stratégies d'atténuation du risque

Fortis Banque atténue le risque de taux d'intérêt qu'il encourt dans ses activités bancaires au moyen de divers instruments, dont les plus importants sont les produits dérivés et notamment les options et swaps de taux d'intérêt. Les swaps de taux d'intérêt sont employés pour modifier le risque linéaire résultant principalement des actifs longs tels que, par exemple, les prêts hypothécaires à taux fixe, ainsi que des passifs longs tels que, par exemple, les dettes subordonnées. Les options servent à réduire le risque non linéaire qui est principalement dû aux options intégrées vendues à la clientèle telles que, par exemple, les caps et le risque de remboursement anticipé.

Ces couvertures réduisent l'incidence économique de variations de la valeur actuelle nette (VAN) d'éléments couverts sous l'effet de variations dans la courbe de taux d'intérêt de référence par l'effet compensatoire des variations de la VAN de l'instrument financier dérivé de couverture.

Le risque couvert est le risque de taux d'intérêt, à savoir les variations de la juste valeur d'actifs et de passifs à taux fixe sous l'effet de variations du taux d'intérêt de référence désigné. Le taux d'intérêt désigné est le taux de l'instrument de couverture, de sorte que toute variation de la juste valeur de l'élément couvert due à un risque de crédit supérieur à celui qui est inhérent à l'instrument de couverture est exclue du risque couvert.

Du fait des règles strictes qui s'appliquent à la comptabilité de couverture, toutes les couvertures économiques couvrant l'exposition de Fortis Banque au risque de taux d'intérêt ne remplissent pas les conditions requises pour qu'elles relèvent de la comptabilité de couverture selon les normes IFRS. Par exemple, les options employées pour une couverture économique ne sont pas considérées comme des couvertures. Il s'ensuit que, bien qu'une couverture économique existe réellement, du point de vue comptable Fortis Banque doit constater l'incidence des variations de la juste valeur de ces options dans son compte de résultat. C'est notamment le cas pour les prêts hypothécaires à taux variable pour lesquels le taux plafond est couvert par des options. Le fait que ces options ne soient pas considérées comme des couvertures au regard des normes IFRS entraîne une volatilité accrue du compte de résultat du point de vue comptable.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la comptabilité de couverture appliquée aux positions ALM.

<i>Eléments couverts</i>	<i>Instruments de couverture</i>	<i>Risque couvert (en million)(*)</i>
Prêts hypothécaires	payer swaps	(19,9)
Obligations	payer swaps	(2,0)
Passifs à taux fixe	receiver swaps	0,9

(*) *impact en million d'EUR à la juste valeur de 1pb de glissement de la « yield curve »*

La position au 31 décembre 2006 sur les produits dérivés ALM se caractérise par l'incidence d'une variation de 1 pb de la courbe des rendements, qui ferait varier leur valeur d'EUR 21 millions (avant impôts). La couverture de portefeuille élimine la majeure partie de la volatilité du compte de résultat. A la clôture de 2006, la position ouverte sur produits dérivés était d'EUR 1 million (avant impôts) pour une variation des rendements de 1 pb. En 2006, la variation de la juste valeur des produits dérivés relevant de la comptabilité de couverture se montait à EUR 1,150 millions et la variation de juste valeur de l'élément couvert se montait à EUR 1.5 millions, de telle sorte que la volatilité du résultat était grandement atténuée.

Risque de trading

Gestion du risque de trading

Le Risque de trading est confiné aux activités de Merchant Banking, où le résultat des transactions quotidiennes dépend de l'évolution des cours, des taux de change et d'intérêt et de celle des actions et, des matières premières.

Les activités sujettes au Risque de trading sont les activités de négociation pour le compte de tiers ainsi que celles de négociation pour compte propre. Elle couvrent la quasi-totalité du spectre d'instruments disponibles sur les marchés financiers modernes et sont effectuées principalement dans la salle de marché de Bruxelles, qui est secondée par des salles de marché locales à New York, Houston, Hong Kong, Singapour, Taipei, Shanghai, Londres, Istanbul, Warsaw, Luxembourg et Amsterdam. Toutes les tables de négociation de ces salles de marché rendent compte à Bruxelles.

La prise de risque repose sur une Structure du risque dans la banque d'affaires (Merchant Banking Risk Structure) qui comporte trois volets : organisation de la gestion des risques, politique des risques et procédures de prise de décision sur les risques. Un gestionnaire des risques indépendant fournit des informations sur le profil de risque de la Banque d'affaires à l'équipe de direction de la Banque d'affaires, aux Comités des risques de la banque d'affaires (Merchant Banking Risk Committees) et à la Gestion centralisée des risques de Fortis (Fortis Central Risk Management – FCRM). Des systèmes de gestion intégrée des risques ont été installés pour analyser et mesurer systématiquement les risques.

Fortis Banque a fixé des limites pour la tolérance au risque de manière à grader la maîtrise de l'exposition au risque de trading. Plusieurs paramètres de risque couvrent toutes les caractéristiques de risque des expositions, notamment la Duration modifiée, les coefficients delta et vega, la Value at Risk, les tests de stress et les limites de concentration. Toutes les limites sont contrôlées au moins une fois par an en tenant compte de leur utilisation moyenne, de la volatilité des résultats et du nouveau budget.

Les informations sur les risques de tous les sites sont centralisées dans une base de données mondiale sur les risques. L'intégration graduelle de toutes les salles de marché va de pair avec la mise en œuvre des systèmes informatiques centralisés du Front Office.

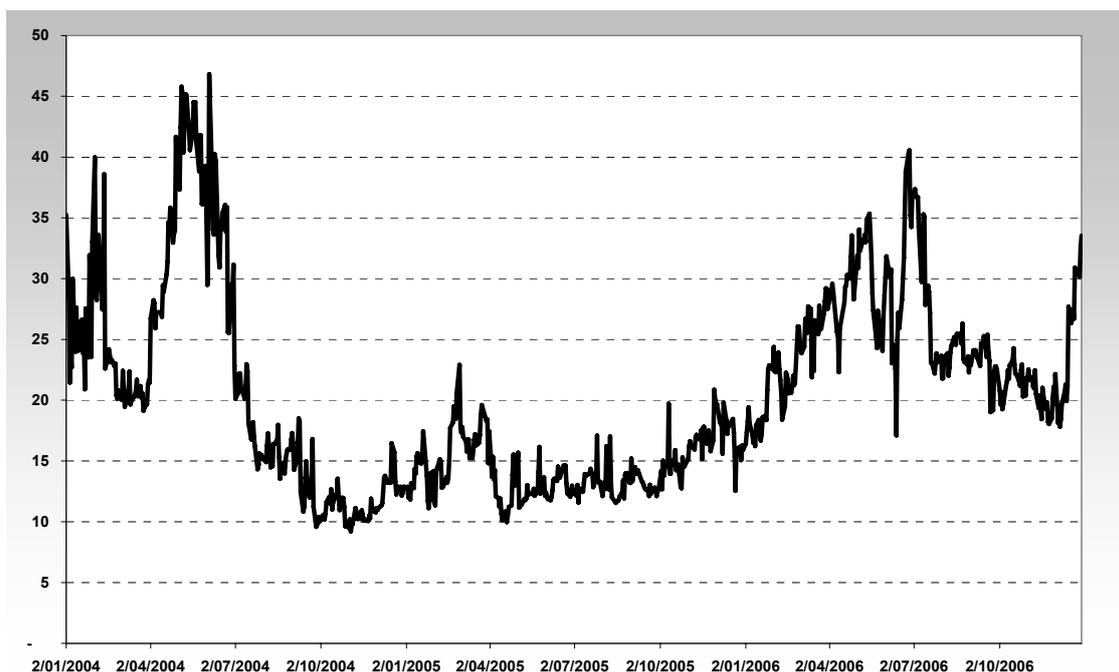
Exposition au risque de trading

Pour les activités du Benelux comptabilisées en Belgique, auxquelles la majeure partie du risque de trading est imputable, Fortis Banque mesure le risque de trading au moyen de la Value at Risk historique en la combinant avec la Distribution des valeurs extrêmes (Extreme Value Distribution – EVD) ; le risque de trading est calculé avec un intervalle de confiance de 99 % sur la base d'une durée de détention d'un jour. Cette méthode de simulation historique est fondée sur la réévaluation intégrale de tous les portefeuilles en appliquant une fourchette de données de marché observées historiquement. Elle inclut donc la valorisation intégrale de toutes les positions sur produits dérivés et est à même d'appréhender les effets non linéaires des produits ayant le caractère d'options. L'emploi de la Théorie de la Valeur Extrême permet en outre d'utiliser plus efficacement les données les plus anciennes. Fortis Banque utilise un modèle de Value at Risk reposant sur la théorie des valeurs extrêmes. Ce modèle de Distribution des Valeurs Extrêmes (EVD) repose sur des statistiques sur les ordres. Même si la forme générale de la distribution potentielle est estimée, les paramètres de cette distribution ne sont pas déterminés selon une démarche théorique. Ces paramètres sont la résultante d'un processus d'optimisation dynamique de manière à coller au plus près aux données de l'échantillon en général, et en particulier aux plus anciennes. Dans ces conditions, le modèle de Value at Risk correspond à la réalité et fournit un modèle théorique approprié qui est capable de fournir des mesures en continu.

Aux fins du respect des normes belges de fonds propres, Fortis Banque calcule la provision pour risque de marché au moyen de l'EVD de la VaR pour la majeure partie du portefeuille comptabilisé à Bruxelles et la combine avec la VaR linéaire pour les succursales étrangères. La même approche est appliquée pour le suivi quotidien des risques.

Fortis Banque utilise un indicateur de VaR linéaire pour rendre compte du risque consolidé au niveau mondial en tenant compte de la diversification et de la corrélation entre les différents facteurs de risque (taux d'intérêt et de change, actions et matières premières) et entités. La méthode linéaire est fondée sur l'hypothèse d'une durée de détention d'un jour avec un intervalle de confiance de 99 %.

Tous les graphiques et tableaux ci-dessous ont été établis selon la méthode de la VaR linéaire.

Value-at-Risk linéaire intégrant tous les facteurs de risque

En millions d'EUR

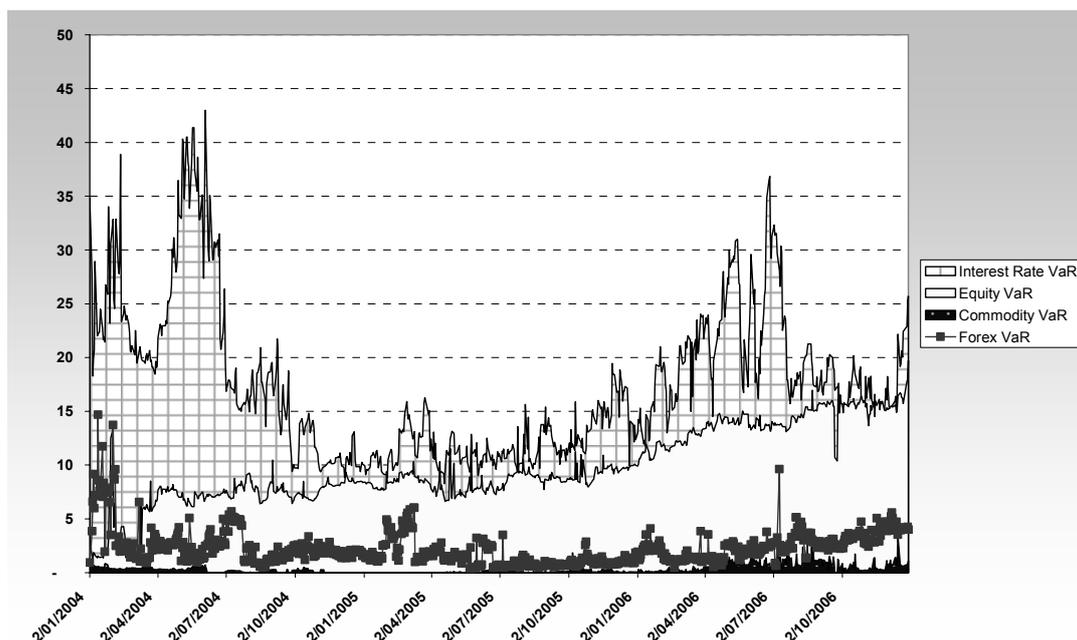
2006

2005

VaR au of 31 December	33.5	15.9
Highest VaR	40.6	22.9
Lowest VaR	16.2	10.0
Average VaR	24.8	14.4

La Value-at-Risk de Cinergy Marketing and Trading (CMT) récemment acquise n'est pas prise en compte dans la VaR totale mentionnée ci-dessus. En 2006, Merchant Banking a adopté une exposition supplémentaire au risque moyenne comparé à 2005. La Value-at-Risk a en effet augmenté progressivement au cours du premier semestre, essentiellement sous l'effet d'un positionnement plus agressif au niveau des taux d'intérêts et des actions. Au second semestre, l'exposition au risque de taux d'intérêt a progressivement diminué.

Value-at-Risk linéaire par facteur de risque



Pour suivre le risque de trading en cas de variations extrêmes des marchés, Merchant Banking recourt en outre à des scénarios de stress (stress tests). Le programme des scénarios de stress prédéfini rend compte de la contribution des principaux facteurs de risque à la variation du résultat qui se produit dans chaque scénario envisagé, qu'il soit historique ou hypothétique. Le résultat est ensuite décomposé en fonction des différents niveaux de la structure de Merchant Banking. Si les résultats du scénario de stress dépassent les valeurs constituant un premier signal d'alerte, ils doivent amener la direction à prendre des mesures.

L'efficacité des calculs de Value-at-Risk fait l'objet d'un contrôle a posteriori (« back-testing ») en comparant le chiffre de la Value-at-Risk à la variation au prix du marché (« Market-to-Market ») réelle d'après les variations quotidiennes observées des données du marché.

Ce contrôle est ensuite suivi de l'examen annuel du nombre de jours pendant lesquels les pertes étaient supérieures aux chiffres estimés de la Value-at-Risk. Pour les activités de trading, Fortis Banque applique un niveau de probabilité de 99%. Le résultat de trading négatif ne peut donc être supérieur à la Value-at-Risk qu'un jour sur 100. L'analyse des contrôles a posteriori (back-testing) indique que Fortis Banque a atteint cet objectif.

Fortis Banque exerçait déjà une présence active sur les marchés européens, où il intervenait sur une large gamme de produits dérivés (pétrole, gaz, électricité, dioxyde de carbone...). Ces activités ont été renforcées par l'acquisition de Cinerity Marketing and Trading (CMT). Cette prise de contrôle s'inscrit dans la stratégie de croissance de Fortis Banque dans le négoce de l'énergie car elle lui permet de se doter d'une gamme complète de produits pour le financement et la couverture de l'énergie.

Les infrastructures de gestion des risques bien conçues de CMT ressemblent beaucoup à celles de Fortis Banque; elles mesurent les risques de crédit et de marché au moyen de la méthode de la Value-at-Risk, qui est complétée par les scénarios de stress (stress tests). La conception solide des systèmes et processus permet de contrôler les risques opérationnel et de marché. Cette similarité facilitera l'intégration prévue pour 2007, de l'infrastructure de gestion des risques de CMT dans l'organisation globale de gestion des risques de Fortis Banque. Un processus d'intégration similaire est en cours pour les activités de trading de Fortis Banque en Turquie, anciennement Disbank.

6.6.3 Risque de liquidité

Gestion du risque de liquidité

C'est au Fortis Risk Committee (FRC) qu'il appartient d'assurer le suivi du risque de liquidité dans tout le groupe Fortis. Le FRC délègue le suivi du risque de liquidité en fixant un cadre de limites selon les modalités suivantes :

- Le risque de liquidité à court terme (jusqu'à 360 jours) des activités bancaires est confié au Market Policy Committee (MPC)
- Le risque de liquidité à long terme (c'est-à-dire au-delà de 360 jours) des activités bancaires est du ressort de l'ALCO ;

Ces comités d'acceptation des risques désignent une équipe de coordination opérationnelle, le Liquidity and Funding Competence Center, qui exécute leurs décisions, coordonne les mesures prises et organise le suivi du risque de liquidité.

Merchant Banking est le prêteur en dernier ressort du groupe Fortis Banque parce qu'il a accès aux banques centrales et aux marchés financiers professionnels. En tant que prêteur, il assume la responsabilité ultime du financement de toutes les activités et entités du groupe Fortis Banque. Pour l'assister dans son rôle de fournisseur ultime de financements, Merchant Banking a créé le Global Liquidity & Funding Team. Ce service est une structure indépendante mise sur pied afin de préserver un accès diversifié aux marchés, de trouver des sources de financements et obtenir des fonds pour le compte des sociétés du groupe Fortis et d'augmenter la valeur des collatéraux, de manière à optimiser le coût de financement.

Les grands principes de la gestion du risque de liquidité sont énoncés dans une politique de liquidité à l'échelle du groupe.

Le but principal de cette politique est de veiller à ce que Fortis Banque dispose en permanence de liquidités et d'actifs liquides en quantité suffisante pour être à même de faire face à ses obligations financières actuelles et futures, tant en temps normal que dans des circonstances exceptionnelles, et ce dans toutes les monnaies auxquelles il est exposé et pour toutes ses holdings et sociétés bancaires et d'assurance, y compris les structures de défaillance.

Cette politique est appliquée en s'inspirant de plusieurs principes directeurs, décrits plus bas, qui ont pour objet de contribuer à une saine gestion du risque de liquidité. Etant conscient que la liquidité est une ressource rare et précieuse qui doit s'inscrire dans une stratégie de création de valeur, Fortis Banque souhaite que sa politique vise non à maximiser la liquidité, mais à l'optimiser. Le profil de liquidité de Fortis Banque doit non seulement être conforme à sa solvabilité, mais aussi contribuer à sa rentabilité.

Pour mettre en œuvre les directives de sa politique de gestion de la liquidité, Fortis Banque a créé le Fortis Liquidity Project en 2004. Ce projet a abouti à l'élaboration d'un plan d'urgence pour faire face à un manque de liquidité, d'un système de reporting sur le risque de liquidité inhérent à l'octroi de lignes de crédit non utilisées, d'un système d'alerte s'appuyant sur les signaux détectés dans le marché concernant notre capacité de financement, le coût des financements et la quantité de capitaux disponibles (profondeur) sur les marchés financiers. En outre, Fortis Banque a conçu un cadre imposant des limites de prêt à ses sociétés d'exploitation et filiales de manière à suivre de près l'évolution de leur profil de liquidité et de leurs besoins de financement. Fortis crée un aperçu du profil structurel de son besoin de liquidité et de la composition de ses sources de financement.

Les limites fixées sont axées sur le risque de liquidité à court terme : au jour le jour (overnight – O/N), demain/jour suivant (tomorrow/next day – T/N) et au comptant/jour suivant (spot/next day – S/N). Il est prévu d'étendre ce système ultérieurement de manière à fixer des limites sur 1 semaine et 1 mois. Quoique, par nature, la position O/N soit la plus importante, les limites T/N et S/N sont nécessaires pour détecter rapidement une augmentation du gap de liquidité. Les limites s'appliqueront uniquement sur les financements collatéralisés non garantis.

Le fait que, chez Merchant Banking, les activités de trésorerie soient réparties entre trois places financières et trois fuseaux horaires fait qu'il est possible de transférer des positions de Hong Kong en Belgique puis à New York. Des limites distinctes ont été fixées pour Hong Kong, le Benelux et New York. Le prêteur en dernier ressort est New York et la monnaie en dernier recours est l'USD.

Le Plan pour faire face à une crise de liquidité (Liquidity Contingency Plan) est déclenché toutes les fois que Fortis Banque risque de manquer de liquidités du fait de circonstances qui lui sont propres ou sont liées au marché. Il a pour but de gérer les sources de liquidité de Fortis Banque sans compromettre son activité et en évitant d'avoir à supporter des coûts de financement excessifs.

Toute entité de Fortis Banque disposant d'une fenêtre sur les marchés financiers est investie d'une double responsabilité pour la gestion d'une crise de liquidité. Cette entité doit être capable d'assumer la responsabilité de la gestion de crise pour sa monnaie locale et, si cela est approprié et nécessaire, elle doit participer à la gestion d'une crise de liquidité généralisée à l'ensemble du groupe. Ces entités doivent élaborer un plan pour faire face à une crise de liquidité et mettre sur pied leur propre comité de gestion des crises de liquidité en tenant compte des spécificités de la réglementation du pays dans lequel elles sont implantées, de la convertibilité ou de la non convertibilité de leur monnaie locale, de leurs activités spécifiques et des marchés.

Diversification des sources de financement

Les dépôts de la clientèle (clientèles commerciale, retail et corporate) forment une partie significative des sources de financement primaire des activités bancaires. Les comptes courants et l'épargne déposée par la clientèle retail, bien qu'ils soient remboursables à vue ou à bref délai, contribuent de façon notable à la stabilité du refinancement sur une longue période. Cette stabilité n'est possible que si Fortis Banque sait préserver la confiance des déposants dans sa solvabilité et gérer ses liquidités efficacement. Fortis Banque accède aux marchés professionnels par des emprunts collatéraux et non-collatéraux de manière à s'assurer des financements à court terme. Le recours aux emprunts non garantis est limité par un système de limites à court terme qui plafonne les écarts de position non-collatéralisés. Le suivi de l'émission de papier à court et à long terme est centralisé et l'accès aux marchés financiers est coordonné par le Global Liquidity and Funding Team.

6.7 Tableaux supplémentaires sur la gestion des risques

Les tableaux ci-dessous fournissent des renseignements supplémentaires sur les intervalles de sensibilité d'intérêt, l'exposition au risque de change et les intervalles de sensibilité de liquidité reposant sur des chiffres établis selon les normes IFRS et facilitant le rapprochement avec les chiffres déclarés en comptabilité.

6.7.1. Intervalles de sensibilité d'intérêt

Le tableau comprend tous les actifs et passifs à leur valeur comptable, classés par date d'échéance, ou par date de refixation de prix si celle-ci est plus précoce. Ce tableau présente les valeurs comptables des instruments dérivés, qui sont principalement utilisés pour réduire l'exposition de Fortis Banque aux variations de taux d'intérêt, sous le libellé « Instruments financiers non porteur d'intérêts ».

L'intervalle de sensibilité d'intérêt hors bilan sur une période donnée est la différence entre les montants notionnels à recevoir et à payer pour les instruments dérivés sur taux d'intérêt qui arrivent à maturité ou dont le prix change pendant cette période.

Au plus tôt à la date de refixation contractuelle du prix ou à l'échéance

	<i>Moins d'un mois</i>	<i>1-3 mois</i>	<i>3-12 mois</i>	<i>1-5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>	<i>Sans échéance</i>	<i>Total</i>
<i>Au 31 décembre 2006</i>							
Actifs							
Instruments financiers							
à taux fixe	89.803	40.432	56.197	71.666	97.441	8.109	363.648
Instruments financiers							
à taux variable	46.146	20.875	21.525	22.585	25.410	63.510	200.051
Instruments financiers							
non porteurs d'intérêts						46.871	46.871
Instruments non financiers						64.121	64.121
Total des actifs	135.949	61.307	77.722	94.251	122.851	182.611	674.691
Passifs							
Instruments financiers							
à taux fixe	185.137	54.148	40.013	18.626	22.861	15.798	336.583
Instruments financiers							
à taux variable	32.877	22.532	5.092	10.026	14.136	141.803	226.466
Instruments financiers							
non porteurs d'intérêts						47.014	47.014
Instruments non financiers						47.730	47.730
Total des passifs	218.014	76.680	45.105	28.652	36.997	252.345	657.793
Intervalle de sensibilité d'intérêt							
du bilan	(82.065)	(15.373)	32.617	65.599	85.854	(69.734)	16.898
Intervalle de sensibilité d'intérêt							
du hors bilan	110.019	26.500	(47.288)	(79.315)	(14.823)	223	(4.684)
Total intervalle de sensibilité d'intérêt	27.954	11.127	(14.671)	(13.716)	71.031	(69.511)	12.214
<i>Au 31 décembre 2005</i>							
Total des actifs	143.925	67.590	81.541	79.833	115.405	153.018	641.312
Total des passifs	229.963	69.676	50.047	34.668	17.785	223.874	626.013
Intervalle de sensibilité d'intérêt							
du bilan	(86.038)	(2.086)	31.494	45.165	97.620	(70.856)	15.299

6.7.2. Exposition au risque de change

Ce tableau comprend tous les actifs et passifs à leur valeur comptable, classés par devise.

	EUR	GBP	USD	Yen	Autre	Total
31 décembre 2006						
Actifs						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.964	1.904	9.653	107	3.164	20.792
Actifs détenus à des fins de transaction	54.457	1.566	9.403	476	4.733	70.635
Créances sur les banques	51.502	7.409	17.708	4.785	8.009	89.413
Créances sur la clientèle	202.902	23.059	50.737	696	8.483	285.877
Placements – Obligations et actions	96.594	6.570	30.578	133	1.983	135.858
Immeubles de placement	584				16	600
Investissements dans des entreprises associées et des coentreprises	1.184		123		45	1.352
Autres créances	3.661	498	1.112	67	767	6.105
Immobilisations corporelles	1.943	45	38	1	126	2.153
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	307	18	280		375	980
Intérêts courus et autres actifs	44.765	4.084	8.411	724	2.942	60.926
Total des actifs	463.863	45.153	128.043	6.989	30.643	674.691
Passifs						
Passifs détenus à des fins de transaction	51.909	1.726	8.581	137	1.905	64.258
Dettes envers les banques	113.739	9.707	36.433	3.452	13.830	177.161
Dettes envers la clientèle	184.981	23.396	44.320	781	6.578	260.056
Certificats d'endettement	42.414	9.007	36.648	100	2.191	90.360
Dettes subordonnées	13.370	43	179	309	179	14.080
Autres emprunts	1.332	632	158	1	55	2.178
Provisions	586	14	61		56	717
Passifs d'impôts exigibles et différés	1.331	33	49		56	1.469
Intérêts courus et autres passifs	32.054	2.282	4.952	2.641	5.585	47.514
Total des passifs	441.716	46.840	131.381	7.421	30.435	657.793
Position bilantaire nette	22.147	(1.687)	(3.338)	(432)	208	16.898
Au 31 décembre 2005						
Total des actifs	428.474	53.253	132.484	4.971	22.130	641.312
Total des passifs	413.230	55.035	136.275	2.932	18.541	626.013
Position bilantaire nette	15.244	(1.782)	(3.791)	2.039	3.589	15.299

6.7.3. Intervalles de sensibilité de liquidité

Le tableau ci-dessous présente les actifs et passifs de Fortis Banque classés par groupes d'échéances déterminées en fonction de la durée restant à courir jusqu'à l'échéance contractuelle. Les dépôts à vue, comptes d'épargne et autres actifs et passifs sans échéance sont déclarés dans la colonne Sans échéance et sont considérés par Fortis Banque comme une source de financement relativement stable,

	Moins d'un mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	plus de 5 ans	Sans échéance	Total
<i>Au 31 décembre 2006</i>							
Actifs							
Instruments financiers							
à taux fixe	91.907	38.129	51.660	61.189	112.612	8.153	363.650
Instruments financiers							
à taux variable	23.729	3.356	11.326	27.137	71.030	63.474	200.052
Instruments financiers							
non porteurs d'intérêts	19.705	1.125	1.411	1.305	1.243	22.048	46.837
Actifs non financiers	41.192	3.010	3.722	6.708	4.953	4.567	64.152
Total des actifs	176.533	45.620	68.119	96.339	189.838	98.242	674.691
Passifs							
Instruments financiers							
à taux fixe	184.043	53.896	40.405	18.258	24.160	15.821	336.583
Instruments financiers							
à taux variable	27.867	5.580	10.312	27.760	14.321	140.626	226.466
Instruments financiers							
non porteurs d'intérêts	2.660	3.697	998	3.829	3.320	32.566	47.070
Dettes non financières	23.984	3.352	3.823	6.568	4.791	5.156	47.674
Total des passifs	238.554	66.525	55.538	56.415	46.592	194.169	657.793
Intervalle nette de liquidité	(62.021)	(20.905)	12.581	39.924	143.246	(95.927)	16.898
<i>Au 31 décembre 2005</i>							
Total des actifs	177.129	46.976	72.608	103.864	167.151	73.584	641.312
Total des passifs	256.077	66.304	54.709	51.911	44.559	152.453	626.013
Intervalle nette de liquidité	(78.948)	(19.328)	17.899	51.953	122.592	(78.869)	15.299

7 Contrôle et solvabilité

En tant qu'institution financière, Fortis Banque est soumise au contrôle prudentiel. Ce contrôle est effectué au niveau de Fortis Banque consolidé ainsi qu'au niveau de chacune des sociétés opérationnelles.

Les filiales bancaires de Fortis Banque sont soumises aux dispositions imposées par les différents régulateurs dans les différents pays où opèrent les filiales. Selon ces dispositions, les filiales bancaires sont notamment tenues de maintenir un niveau de capitaux propres minimum par rapport aux engagements de crédit inscrits au bilan et au hors bilan ainsi qu'aux positions de trading. Les positions et les engagements sont pondérés en fonction du risque. La norme minimale est de 4% pour le coefficient de solvabilité « Tier 1 » et, pour le coefficient de solvabilité global, les fonds propres doivent être maintenus à un minimum de 8% des actifs et engagements pondérés selon les risques.

	<i>Minimum</i>	<i>2006</i>	<i>2005</i>
Risque de crédit		221.633	198.241
Risque de marché		18.471	13.854
Actifs et engagements pondérés selon les risques		240.104	212.095
Coefficient de solvabilité «Tier 1»	4,0%	7,1%	7,4%
Coefficient de solvabilité Total	8,0%	11,1%	10,5%

8 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme octroyés au personnel

Les avantages postérieurs à l'emploi sont des avantages octroyés au personnel, tels que les régimes de retraite et les plans soins de santé postérieurs à l'emploi, dont les prestations sont octroyées après le départ à la retraite. Les autres avantages à long terme octroyés au personnel sont des avantages qui ne parviennent pas totalement à échéance dans les douze mois qui suivent la période au cours de laquelle les employés ont rendu les services correspondant, tels que les primes d'ancienneté et les assurances incapacité de longue durée.

8.1 Avantages postérieurs à l'emploi

8.1.1 Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi

Fortis gère plusieurs régimes de retraite à prestations définies qui couvrent la majorité des membres de son personnel. La plupart de ces régimes ne sont pas accessibles aux nouveaux collaborateurs. Certains sont partiellement financés par les cotisations personnelles des collaborateurs.

Ces régimes prévoient des prestations calculées en fonction du nombre d'années de service et du niveau de la rémunération. Les obligations de retraite sont déterminées sur la base des tables de mortalité, de la rotation du personnel, des projections salariales et des perspectives économiques, telles que l'inflation et le taux d'actualisation. Les taux d'actualisation par pays ou par région sont déterminés sur la base du rendement (à la date de clôture) des obligations de durée similaire, émises par des sociétés de premier ordre ou par des pouvoirs publics en l'absence de marché représentatif.

Parce que Fortis Banque a des régimes de retraite à prestations définies financés par l'entremise de compagnies d'assurances liées, les actifs y afférents sont des actifs non-qualifiés par le(s) régime(s) et sont à considérer comme des "droits aux remboursements" suivant IAS 19. Ceci signifie que ces actifs ne peuvent pas être déduits des obligations des régimes à prestations définies dans la détermination du passif au titre des prestations définies, mais sont à montrer comme des actifs séparés, nommés "droits aux remboursements", exprimant le droit au remboursement des charges (requis pour payer les obligations des régimes à prestations définies) par la société liée.

Outre les retraites, les avantages postérieurs à l'emploi comprennent également d'autres charges telles que le remboursement d'une partie des primes d'assurance soins de santé et les conditions préférentielles offertes aux membres du personnel sur les produits financiers (crédits hypothécaires, par exemple), qui leur sont encore octroyés après leur départ à la retraite.

Le tableau suivant présente le détail des montants inscrits au bilan du 31 décembre concernant les avantages en matière de régime de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi.

	<i>Régimes à prestations définies</i>		<i>Autres avantages postérieurs à l'emploi</i>	
	<i>2006</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2005</i>
Valeur actuelle des obligations faisant l'objet d'un financement	(4.815)	(5.082)		
Valeur actuelle des obligations ne faisant pas l'objet d'un financement			(60)	(301)
Obligation des régimes à prestations définies	(4815)	(5.082)	(60)	(301)
Juste valeur des actifs des régimes	2942	2878		
Juste valeur des droits aux remboursements	1831	1813		
Obligations nets des régimes à prestations définies	(42)	(392)	(60)	(301)
Pertes (gains) actuariels non comptabilisés	(209)	226	(11)	32
Coût des services passés non comptabilisé	11	5		
Actifs non comptabilisés dus à limitation	(167)	(142)		
Actifs (Passifs) nets des régimes à prestations définies	(408)	(303)	(70)	(269)
Montants repris au bilan:				
passifs des régimes à prestations définies	(2.263)	(2.120)	(70)	(269)
actifs des régimes à prestations définies	1.855	1.818		
Actifs (Passifs) nets des régimes à prestations définies	(408)	(302)	(70)	(269)

Les passifs des régimes à prestations définies sont classés dans la rubrique et autres passifs (voir note 31) et les actifs des régimes à prestations définies sont classés dans la rubrique Intérêts courus et autres actifs (voir note 23)

La table suivante reflète les changements dans les actifs (passifs) nets des régimes à prestations définies comptabilisés au bilan.

	<i>Régimes à prestations définies</i>		<i>Autres avantages postérieures à l'emploi</i>	
	<i>2006</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2005</i>
Actifs (Passifs) nets des régimes à prestations définies au 1er janvier	(303)	9	(269)	(264)
Total des charges des régimes à prestations définies 1)	(158)	(181)	23	(11)
Cotisations reçues 1)	242	(90)	8	5
Acquisitions de filiales		(1)		
Cessions de filiales				1
Transfert entre plans qualifiés/non qualifiés	(189)	(41)	168	
Ecart de conversion				
Autres				
Actifs (Passifs) nets des régimes à prestations définies au 31 décembre	(408)	(303)	(70)	(269)

Le tableau suivant présente un aperçu des variations dans les obligations des régimes à prestations définies

	<i>Régimes à prestations définies</i>		<i>Autres avantages postérieures à l'emploi</i>	
	<i>2006</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2005</i>
Obligation des régimes à prestations définies au 1er janvier	(5.082)	(4.683)	(301)	(289)
Charge des régimes attribuée au cours de l'exercice	(171)	(174)	(4)	(9)
Cotisations des participants	(9)	(5)		
Charges d'intérêts	(210)	(196)	(4)	(3)
(Gains) pertes actuariels sur l'obligation des régimes à prestations définies	449	(79)	42	(6)
Prestations payées dans l'année	322	276	6	5
Coût des services passés - droits non acquis		(5)		
Coût des services passés - droits acquis	(2)			
Acquisitions et cessions de filiales		(161)		1
Pertes (gains) suite à restrictions de plans			33	
Diminution de passifs suite à liquidation du régime	87			
Transfert	(229)	(53)	169	
Ecart de conversion	29	(3)		
Autres				
Obligation des régimes à prestations définies au 31 décembre	(4.815)	(5.082)	(60)	(301)

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des actifs des régimes.

	<i>Régimes à</i>		<i>Autres avantages</i>	
	<i>prestations définies</i>		<i>postérieures à l'emploi</i>	
	<i>2006</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2005</i>
Juste valeur des actifs des régimes au 1er janvier	2878	2570		
Rendement attendu sur les actifs des régimes	141	135		
Gains (pertes) actuariels sur les actifs des régimes	(1)	166		
Cotisations des employeurs	167	(164)	6	5
Cotisations des participants	9	5		
Prestations payées dans l'année	(184)	(141)	(6)	(5)
Acquisitions et cessions de filiales		294		
Transfert entre plans qualifiés/non qualifiés	49	6		
Distribution d'actifs suite à liquidation de régime	(68)			
Ecarts de conversion	(50)	6		
Autres				
Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre	2942	2878		

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des droits aux remboursements.

	<i>Régimes à</i>		<i>Autres avantages</i>	
	<i>prestations définies</i>		<i>postérieures à l'emploi</i>	
	<i>2006</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2005</i>
Juste valeur des droits aux remboursements au 1er janvier	1813	1667	-	-
Rendement attendu sur les droits au remboursement	73	74		
Gains (pertes) actuariels sur les droits aux remboursements	13	122		
Cotisations des employeurs	75	74		
Cotisations des participants				
Prestations payées dans l'année	(139)	(135)		
Acquisitions et cessions de filiales				
Transfert	(4)	11		
Distribution d'actifs suite à liquidation de régime				
Ecarts de conversion				
Autres				
Juste valeur des droits aux remboursements au 31 décembre	1831	1813	-	-

Les gains (pertes) actuariels présentent essentiellement la différence entre le rendement réel et le rendement attendu.

Le tableau suivant présente le rendement réel des actifs des régimes et les droits au remboursement.

	<i>Régimes à</i>			
	<i>prestations définies</i>			
	<i>2006</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2005</i>
Rendement effectif des actifs des régimes	139	300	-	-
Rendement effectif des droits au remboursement	82	200	-	-

Le tableau suivant présente les variations du total des gains (pertes) actuariels non comptabilisés sur les passifs et actifs.

	Régimes à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2006	2005	2006	2005
Gains (pertes) actuariels non comptabilisés au 1 ^{er} janvier	(226)	(454)	(32)	(28)
(Gains) pertes actuariels sur l'obligation des régimes à prestations définies	449	(79)	43	(6)
Gains (pertes) actuariels sur les actifs des régimes	(1)	166		
Gains (pertes) actuariels sur les droits au remboursement	13	122		
Pertes (gains) comptabilisés à cause de limitations ou restrictions de plans	(38)	9		
Amortissement des (gains) pertes actuariels non comptabilisés		3	4	3
Ecart de conversion		3		
Autres	13	4		
Gains (pertes) actuariels non comptabilisés au 31 décembre	209	(226)	11	(32)

Les écarts d'observation représentent les gains et pertes actuariels découlant des écarts entre les hypothèses actuarielles effectuées au début de l'exercice et les observations réelles au cours de l'exercice.

Le tableau suivant présente des écarts d'observation concernant les actifs et passifs des régimes.

	Régimes à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2006	2005	2006	2005
Écarts d'observation sur les actifs des régimes	42	96	-	-
En % des actifs des régimes au 1 janvier	1,44%	3,72%		
Écarts d'observation sur les droits aux remboursements	29	40	-	-
En % des droits aux remboursements au 1 janvier	(0,47)%	(0,48)%		
Écarts d'observation sur l'obligation des régimes à prestations définies	118	28	(42)	4
En % de l'obligation des régimes à prestations définies au 1 janvier	2,31%	0,60%	9,52%	(0,96)%

Le tableau suivant présente les éléments des charges des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi pour l'exercice clôturé au 31 décembre.

	Régimes à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2006	2005	2006	2005
Charge des régimes attribuée au cours de l'exercice	(171)	(174)	(4)	(9)
Charges d'intérêts	(210)	(196)	(4)	(3)
Rendement attendu sur les actifs des régimes	142	135		
Rendement attendu sur les droits au remboursement	73	74		
Amortissement des gains (pertes) actuariels réalisés sur l'obligation des régimes à prestations définies		(3)		(3)
Coût des services passés	(4)			
Amortissement des gains (pertes) actuariels non comptabilisés sur les actifs des régimes	(6)	(17)		
Impact des limitations				
(Pertes) gains suite à restrictions et liquidations de plans	18		31	
Total des charges des régimes à prestations définies	(158)	(181)	23	(14)

Le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, l'amortissement des gains (pertes) non comptabilisés sur l'obligation des régimes à prestations définies et les pertes (gains) dus à la limitation ou restriction de plans ayant un impact sur les passifs sont compris dans les frais de personnel (Note 44). Toutes les autres charges des régimes à prestations définies sont comptabilisées au titre de charges d'intérêts.

Le total des charges des régimes de retraite à prestations définies comprend toutes les charges d'intérêts liées aux régimes de retraite à prestations définies.

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses principales actuarielles utilisées pour les pays de la zone euro.

	Régimes prestations définies				Autres avantages postérieures à l'emploi			
	2006		2005		2006		2005	
	Bas	Haut	Bas	Haut	Bas	Haut	Bas	Haut
Taux d'actualisation	3.75%	4.65%	3.55%	4.15%	4.20%	4.20%	4,15%	4,15%
Rendement attendu sur les actifs des régimes au 31 décembre	4.51%	5.25%	4.30%	5.00%				
Augmentation future des salaires (inflation des prix inclus)	2.40%	4.00%	2.40%	4.00%	2,40%	2,40%	2,40%	2,40%
Augmentation future des retraites (inflation des prix inclus)	1.80%	2.05%	1.80%	1.80%	1,80%	1,80%	1,80%	1,80%
Evolution des coûts médicaux					4,30%	4,30%	4,30%	4,30%

Le tableau suivant présente les hypothèses principales actuarielles retenues pour les autres pays.

	Régimes prestations définies			
	2006		2005	
	Bas	Haut	Bas	Haut
Taux d'actualisation	4.80%	13.00%	3.00%	11.00%
Rendement attendu sur les actifs des régimes au 31 décembre	5.25%	11.90%	3.00%	9.34%
Augmentation future des salaires (inflation des prix inclus)	1.90%	9.50%	1.50%	8.00%
Augmentation future des retraites (inflation des prix inclus)	1.90%	6.50%	1.50%	5.00%
Evolution des coûts médicaux				

La zone euro représente 95% du total des obligations de Fortis Banque en matière d'avantages. Les autres pays comprennent les obligations en Turquie et au Royaume-Uni.

Fortis Banque utilise la courbe IRS comme référence pour le calcul du rendement attendu des obligations et ajoute une prime de risque au rendement ainsi obtenu pour les actions et les investissements immobiliers.

Une variation d'un point de pourcentage du taux d'évolution des coûts médicaux estimés aurait l'impact suivant sur l'obligation des régimes à prestations définies et sur les charges des régimes à prestations définies pour les coûts médicaux :

	<i>Million Euro</i>	
	<i>1% point plus</i>	<i>1% point moins</i>
Impact sur l'obligation des régimes à prestations définies - coûts médicaux	-	-
Impact sur le total des charges des régimes à prestations définies - coûts médicaux postérieures à l'emploi	-	-

Les actifs des régimes se composent essentiellement des titres à revenus fixes et de contrats de placement conclus auprès de compagnies d'assurances. La politique interne d'investissement de Fortis Banque précise qu'il convient d'éviter d'investir dans des dérivés et sur des marchés émergents en vue de financer des régimes de retraite (à l'exception des régimes de retraite turcs). A l'avenir, Fortis Banque envisage de revoir sa politique d'allocation d'actifs afin de mieux harmoniser la durée des actifs et celle des passifs des régimes.

La répartition des actifs des régimes se présente comme suit :

<i>Catégorie d'actif</i>	<i>2006</i>	<i>2005</i>
Actions	16,70%	13,12%
Obligations	65,13%	67,16%
Contrats d'assurance	8,33%	9,99%
Immobilier	3,62%	4,08%
Obligations convertibles	2,94%	2,65%
Autres	2,69%	2,00%
Trésorerie	0,59%	1,00%

La répartition des droits aux remboursements se présente comme suit :

<i>Catégorie d'actif</i>	<i>2006</i>	<i>2005</i>
Actions	19,94%	26,86%
Obligations	74,47%	64,14%
Contrats d'assurance	5,59%	6,00%
Immobilier	0,00%	0,00%
Obligations convertibles	0,00%	0,00%
Autres	0,00%	1,00%
Trésorerie	0,00%	2,00%

La catégorie « Autres » englobe essentiellement des prêts hypothécaires et des obligations à haut rendement. Les hedge funds sont utilisés avec prudence. Les dérivés sont uniquement utilisés afin de limiter l'exposition des régimes aux risques de taux d'intérêts.

Les actifs des régimes de retraite sont investis sur les marchés internationaux d'actions et d'obligations.

Dans le cadre de la gestion des régimes de retraite, Fortis Banque a défini une série de recommandations pour l'allocation tactique des actifs, basées sur la répartition géographique et le rating. Afin d'harmoniser la stratégie d'investissement avec la structure des obligations au titre de prestations définies, des études d'Asset Liability Management sont menées périodiquement. L'allocation des actifs est ensuite décidée pour chaque régime au niveau de la société en fonction de ces recommandations et des résultats des études réalisées.

Les actifs des régimes de retraite comprennent EUR 1 million (2005 : EUR 1 million) investi en actions Fortis.

Les cotisations des employeurs qui doivent être payées pour les avantages postérieurs à l'emploi pour la fin de l'exercice 2007 sont estimées à :

	Régimes à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Cotisations attendues l'année prochaine pour les actifs de régime	260	-
Cotisations attendues l'année prochaine pour les droits de remboursements	112	-
Cotisations attendues l'année prochaine pour les <i>Autres avantages postérieurs à l'emploi</i>	-	7

8.1.2 Régimes de retraite à cotisations définies

Fortis Banque compte en outre, à l'échelle mondiale, un certain nombre de régimes de retraite à cotisations définies. Dans le cadre des régimes de ce type, l'employeur s'engage uniquement à payer les cotisations calculées conformément aux modalités prévues dans le règlement de pension. Les cotisations de l'employeur aux régimes à cotisations définies s'élevaient à EUR 108 millions en 2006 (2005 : EUR 71 millions) et ont été comptabilisées au titre de charges de personnel (note 44).

8.2 Autres prestations à long terme accordées au personnel

Les autres prestations à long terme accordées au personnel comprennent les primes d'ancienneté et les indemnités d'incapacité de longue durée. Le tableau suivant présente les obligations liées à ces avantages et comptabilisées au bilan à la rubrique "Intérêts courus et autres passifs" (note 31).

	2006	2005
Valeur actualisée de l'obligation	97	39
Juste valeur des actifs des régimes	-	-
Obligations nettes comptabilisées	97	39

Le tableau suivant présente les variations en cours d'exercice des passifs liés aux autres avantages à long terme.

	2006	2005
Passif net au 1er janvier	39	38
Total des charges	30	12
Cotisations reçues	(4)	(11)
Écarts de conversion	-	-
Acquisitions et cessions de filiales	32	-
Autres	-	-
Passif net au 31 décembre	97	39

Le tableau ci-dessous présente la fourchette des hypothèses actuarielles retenues dans le calcul des passifs liés aux autres avantages à long terme accordés au personnel :

Hypothèses actuarielles :	2006		2005	
	<i>Bas</i>	<i>Haut</i>	<i>Bas</i>	<i>Haut</i>
Taux d'actualisation	3,4%	4,4%	2,9%	4,2%
Augmentation de salaire	2,0%	3,8%	1,8%	3,4%

Les charges liées aux autres avantages à long terme proposés au personnel figurent ci-dessous et sont comptabilisées au titre de charges de personnel (note 44).

	2006	2005
Charge des régimes attribuée au cours de l'exercice	22	12
Charges d'intérêts	2	1
Rendement attendu sur les actifs des régimes	-	-
Pertes (gains) actuariels nets comptabilisés immédiatement	6	(2)
Coût des services passés comptabilisé immédiatement	-	-
Pertes (gains) suite à restrictions et liquidations de plans	-	-
Total	30	12

9 Plans de rémunération en actions et options

Fortis Banque fait usage de la possibilité de rétribuer ses travailleurs et ses administrateurs en actions ou en instruments liés à des actions et, en particulier, au moyen des instruments suivants :

- options sur actions offertes au personnel
- actions offertes avec décote

9.1 Options sur actions offertes au personnel

Fortis Banque détermine chaque année si des options sur actions seront attribuées au personnel. Au cours des dernières années, Fortis Banque a décidé d'offrir des options sur les actions Fortis aux dirigeants supérieurs dans le but de les fidéliser et faire coïncider leurs intérêts avec ceux de Fortis Banque. Les caractéristiques des plans peuvent varier selon les pays pour tenir compte des spécificités fiscales nationales. Une distinction est faite entre les options conditionnelles et les options inconditionnelles. Les options inconditionnelles sont attribuées aux employés travaillant dans les pays où les options sont sujettes à l'impôt directement au moment de leur attribution. Les options conditionnelles sont attribuées aux employés dans les pays où ces options sont taxées après l'exercice de ces options. Dans la plupart des cas, les options conditionnelles sont acquises quand l'employé est encore en fonction après une période de 5 ans. En général, les options, conditionnelles ou non, peuvent seulement être exercées cinq ans après leur date d'attribution.

Si Fortis Banque ou une de ses filiales accorde à ses employés des options sur les actions de Fortis, les dépenses y afférentes sont facturées par la maison mère et comptabilisées en tant que frais de personnel. L'exercice ou l'expiration de ces options n'a aucune incidence sur les comptes de Fortis.

Au 31 décembre 2006, les plans d'options sur actions, y compris les options allouées aux administrateurs se présentent comme suit :

2006

<i>Options en circulation</i>	<i>Prix d'exercice moyen pondéré</i>	<i>Prix d'exercice le plus élevé</i>	<i>Prix d'exercice le plus bas</i>
<i>(en '000)</i>	<i>(en Eur)</i>	<i>(en Eur)</i>	<i>(en Eur)</i>

<i>Date d'expiration</i>				
2007	1.184	34,70	34,70	34,70
2008	282	32,75	34,70	25,18
2009	9.004	29,39	29,81	25,18
2010	4.130	34,70	34,70	34,70
2011	113	25,18	25,18	25,18
2012	714	25,18	25,35	25,18
2013	2.057	14,71	14,86	14,54
2014	2.074	18,01	18,29	17,66
2015	2.118	22,15	22,28	21,99
2016	2.795	29,38	29,48	29,25
Total	24.471	27,58		

2005

<i>Date d'expiration</i>	<i>Options en</i>	<i>Prix d'exercice</i>	<i>Prix d'exercice</i>	<i>Prix d'exercice</i>
	<i>circulation</i>	<i>moyen pondéré</i>	<i>le plus élevé</i>	<i>le plus bas</i>
	<i>(en '000)</i>	<i>(en Eur)</i>	<i>(en Eur)</i>	<i>(en Eur)</i>
2006	179	29,81	31,64	29,81
2007	1.185	34,70	34,70	34,70
2008	305	32,75	34,70	25,18
2009	10.254	29,34	29,81	25,18
2010	4.131	34,70	34,70	34,70
2011	113	25,18	25,18	25,18
2012	913	25,18	25,35	25,18
2013	2.049	14,71	14,86	14,54
2014	2.062	18,01	18,29	17,66
2015	2.113	22,15	22,28	21,99
Total	23.304	27,49		

Les mouvements des options en circulation se présentent comme suit :

2006

2005

	<i>Nombre</i>	<i>Prix moyen</i>	<i>Nombre</i>	<i>Prix moyen</i>
		<i>d'exercice</i>		<i>d'exercice</i>
	<i>d'options</i>	<i>des options</i>	<i>d'options</i>	<i>des options</i>
	<i>(en '000)</i>	<i>(en EUR)</i>	<i>(en '000)</i>	<i>(en EUR)</i>
Options en circulation au début de l'exercice	23.304	27,49	21.191	28,02
Options attribuées	2.786	29,38	2.145	22,15
Options exercées	(1.476)		0	
Options expirées	(143)		(32)	
Options en circulation à la fin de l'exercice	24.471	27,58	23.304	27,49
Sur actions Fortis existantes	95		23.224	
Sur actions Fortis à émettre	24.376		80	
Options conditionnelles	6.612		5.398	
Options inconditionnelles	17.861		17.906	
Options exerçables «in the money»	8.182	29,81		
Options exerçables «out of the money»	5.539	34,70	14.959	31,63

Les options accordées par Fortis Banque sont des options d'achat américaines à parité (at the money) de 10 ans assorties d'une période d'acquisition des droits de cinq ans. Elles sont évaluées sur base du modèle Simple Cox. Pour l'évaluation de la juste valeur des options attribuées, les paramètres suivants ont été utilisés :

	2006	2005	2004
<i>Date d'attribution des options</i>	31 mars 2006	11 avril 2005	12 avril 2004
<i>Première date d'exercice</i>	03 avril 2011	11 avril 2010	13 avril 2009
<i>Echéance finale</i>	03 avril 2016	10 avril 2015	12 avril 2014
<i>Dividende (%)</i>	5,13%	5,00%	5,06%
<i>Taux d'intérêt à 10 ans</i>	3,74%	3,80%	4,02%
<i>Cours de l'action Fortis à la date d'attribution</i>	29,48	21,84	18,29
<i>Volatilité</i>	24,80%	23,27%	25,60%
<i>Juste valeur des options en % du prix d'exercice</i>	16,01%	15,36%	17,02%

Tous les plans d'options sur actions et plans d'actions à cessibilité restreinte (voir plus bas) sont réglés par livraison d'actions Fortis. Certains plans d'options sur actions et de plans d'actions à cessibilité restreinte stipulent spécifiquement que cette livraison se fera en actions existantes ; pour les autres plans, de nouvelles actions seront émises.

9.2 Actions offertes au personnel

En 2002, 2003 et 2004, Fortis Banque a offert à ses membres du personnel la possibilité d'acquérir des actions Fortis en bénéficiant d'une décote. Les conditions de l'offre différaient selon les pays, en raison des particularités des réglementations fiscales locales. Toutefois, dans tous les cas, la période de détention minimale était de cinq ans. En 2005 et 2006, aucune offre d'actions n'a été faite au personnel.

Le tableau ci-dessous récapitule les actions qui ont été attribuées au personnel, assorties d'une décote :

<i>(nombre d'actions en '000)</i>	2004	2003	2002
Nombre d'actions souscrites	2.229	2.115	1.314
Prix de vente	15,64	12,04	20,14 (1.181 actions) 22,03 (133 actions)
Fin de la période d'incessibilité	2 novembre 2009	3 novembre 2008	8 juin 2007

10 Rémunération des membres du Conseil d'administration

En 2006, les rémunérations (frais de pensions inclus) des membres actuels et antérieurs du Conseil d'Administration et des membres de l'Executive Committee payables par Fortis Banque étaient de 11.0 millions EUR (total des rémunérations des membres actuels et antérieurs étaient de 9.8 millions EUR en 2005).

Les indemnités de dédit sont comprises dans ces rémunérations et se composent de 1.6 million EUR (2005: 2.4 millions EUR).

Le nombre d'options attribuées aux membres du Conseil d'Administration se compose de 292.700 (2005: 310.225). Le prix d'exercice était de 29,48 (2005: 22,28)

En 2006, 182.780 actions à cessibilité restreinte ont été accordées aux membres du Conseil d'Administration (2005: 223.560)

11 Honoraires des auditeurs

Les honoraires payés aux auditeurs de Fortis Banque au cours des exercices 2006 et 2005 peuvent être détaillés comme suit :

- Honoraires pour services d'audit : ces services sont définis comme les missions de contrôle des comptes consolidés et des comptes statutaires des entités;
- Honoraires pour services liés aux services d'audit : ces services incluent les autres services de vérification des prospectus, les travaux d'audit non standards n'ayant pas trait au travail d'audit statutaire ;
- Honoraires pour services fiscaux et
- Autres honoraires pour services non liés aux services d'audit : ces services représentent des activités de support de conseil dans le cadre d'acquisitions.

Le détail des honoraires pour services d'audit se présente comme suit au 31 décembre :

	2006				2005	
	<i>Fortis Banque</i>	<i>Fortis Banque</i>	<i>Total Fortis Banque</i>	<i>Autres Réviseurs</i>	<i>Total Fortis</i>	<i>Autres Réviseurs</i>
	<i>Réviseurs Statutaires</i>	<i>Réseau Réviseurs Statutaires</i>	<i>Réviseurs Statutaires</i>	<i>Fortis Banque</i>	<i>Banque Réviseurs Statutaires</i>	<i>Fortis Banque</i>
Missions de contrôle	3	12	15	1	12	0
Missions liées au contrôle	2	2	4	2	5	0
Services de conseils fiscaux	0	3	3	0	1	0
Autres honoraires	0	4	4	1	5	0
Total	5	21	26	4	23	0

12 Parties liées

Les parties liées à Fortis Banque sont les entreprises liées, les filiales non consolidées, les fonds de pension, les associés et les coentreprises, les membres du Conseil d'Administration de Fortis Banque (exécutifs et non-exécutifs), les membres de la famille proche des personnes susmentionnées, les entités contrôlées ou influencées notablement par toute personne susmentionnée, ainsi que toute autre entité liée.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, Fortis Banque est fréquemment amené à effectuer des transactions avec des parties liées. Ces transactions portent essentiellement sur des prêts ainsi que des dépôts et sont conclues aux mêmes conditions commerciales et de marché que celles s'appliquant aux parties non-liées.

La rémunération et le nombre total d'actions détenues par les membres du Conseil d'Administration sont renseignés à la note 10.

Dans le cadre des activités normales de crédit, les sociétés de Fortis Banque peuvent octroyer des crédits, des prêts ou des garanties bancaires à des membres du Conseil d'Administration ou des membres de leur famille proche.

Au 31 décembre, le montant en cours des crédits, prêts ou garanties bancaires octroyés à des membres du Conseil d'Administration ou des membres de leur famille proche s'élève à EUR 4,5 millions. Les conditions des ces transactions sont conclues aux mêmes conditions commerciales et de marché que celles s'appliquant aux parties non-liées, y inclus les employeurs de l'entreprise.

Le tableau ci-dessous récapitule les transactions ayant eu lieu avec les parties liées suivantes pour l'exercice se clôturant au 31 décembre :

- entreprises associées et coentreprises
- autres parties liées telles que les entreprises liées, les filiales non consolidées et les fonds de pension.

	2006			2005		
	<i>Associées et coentreprises</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>	<i>Associées et coentreprises</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Produits et charges - parties liées						
Produits d'intérêts	25	559	584	94	405	499
Charges d'intérêts	(21)	(740)	(761)	(38)	(682)	(720)
Produits de commissions	12	254	266	36	165	201
Gains réalisés		1.600	1.600	4	81	85
Autres produits	30	116	146	36	39	75
Charges de commissions	(24)	(79)	(103)	(22)	(23)	(45)
Pertes réalisées		(130)	(130)		(253)	(253)
Charges opérationnelles, administratives et autres		(126)	(126)	(61)	(6)	(67)

	2006			2005		
	<i>Associées et coentreprises</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>	<i>Associées et coentreprises</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Bilan - parties liées						
Investissements dans les entreprises associées	-	965	965	23	-	23
Créances sur la clientèle	447	6.508	6.955	749	4.644	5.393
Dépréciation des créances sur la clientèle	-	105	105	50	25	75
Autres actifs	8	1.834	1.842	3.020	5.601	8.621
Dettes envers la clientèle	75	5.995	6.070	174	10.941	11.115
Dettes envers les banques	145	6	151	59	649	708
Certificats d'endettement, dettes subordonnées et autres emprunts	139	1.915	2.054	43	5.538	5.581
Autres passifs	11	641	652	1.379	589	1.968

Fortis Banque a donné ou reçu les garanties et engagements inconditionnels et conditionnels suivants relatifs à des parties liées :

- EUR 2 millions (2005 EUR 0 million) relatifs à des garanties données à des parties liées ;
- EUR 0 million (2005 EUR 0 million) relatifs à des garanties reçues de parties liées ;
- EUR 156 millions (2005 EUR 40 millions) relatifs à des engagements conditionnels et inconditionnels envers des parties liées.

13 Informations sectorielles

Fortis Banque est un prestataire international de services financiers, actif en banque et en assurance. Le premier niveau d'information sectorielle est fondé sur les secteurs d'activité. En 2006, Fortis Banque était organisé à l'échelle mondiale en trois secteurs d'activité ou segments :

- Retail Banking
- Merchant Banking
- Commercial & Private Banking

La répartition géographique de Fortis Banque se présente comme suit :

- Benelux (Belgique, Pays-bas, Luxembourg)
- Autre pays européens
- Amérique du Nord
- Asie
- Autres.

L'information sectorielle de Fortis Banque met en évidence la contribution économique complète des secteurs de Fortis Banque, l'objectif étant de répartir l'intégralité des postes du bilan et du compte de résultat aux secteurs, dont le management supporte l'entière responsabilité.

L'information sectorielle est établie conformément aux principes comptables utilisés pour les Comptes annuels consolidés de Fortis Banque (voir, à ce propos, la note 1) et suivant les règles de répartition appropriées.

Les transactions intersectorielles se font à des conditions normales de marché.

Le 12 octobre 2006, Fortis a annoncé la mise en place de changements organisationnels destinés à soutenir l'évolution de sa stratégie de croissance. L'organisation ainsi modifiée est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2007. Fortis Banque rapportera ses informations financières selon la nouvelle structure, avec impact sur l'information sectorielle basée sur les secteurs géographiques, à compter du premier trimestre 2007.

13.1 Banking

Retail Banking

Retail Banking propose des services financiers aux clients retail - particuliers, indépendants, titulaires d'une profession libérale et petites entreprises. Dans les trois pays du Benelux, Fortis Banque offre à ces clients, via de multiples canaux de distribution, des services et des conseils dans tous les domaines de la banque de détail, de l'épargne, des investissements, du crédit et de l'assurance. Fortis Banque fournit également des activités de Retail Banking en France, en Pologne et en Turquie.

Merchant Banking

Merchant Banking offre aux grandes entreprises et aux clients institutionnels une palette complète de solutions financières sur base d'une vaste gamme de services bancaires et d'investissement. Merchant Banking propose également ses compétences dans des marchés de niche d'envergure régionale ou mondiale.

Commercial & Private Banking

Commercial & Private Banking propose aux particuliers fortunés, à leurs sociétés, ainsi qu'à leurs conseillers, des services et solutions intégrées de gestion des actifs et des passifs (Asset & Liability Management) et ce, dans le monde entier. Commercial & Private Banking garantit le même niveau de service et la même gamme de solutions transfrontalières aux moyennes entreprises par l'intermédiaire d'un réseau européen intégré de Business Centres.

Autres

Le secteur 'Autres' comprend les postes du bilan, les produits et charges des fonctions de support, des opérations et de l'activité de gestion des actifs et passifs. Les chiffres communiqués sont ceux après allocation aux secteurs commerciaux précités.

Comme les années précédentes, Fortis Hypotheek Bank et d'autres sociétés de Fortis Banque ont été reprises dans ce secteur. A partir de 2006, Belgolaise est également reprise dans le secteur Autres. En 2005, suite à la procédure d'intégration, Fortis Bank AS (Turquie) est aussi reprise en Autres. Et depuis 2006, Fortis Bank AS est reprise dans les secteurs spécifiques où elle opère.

Règles de répartition

L'information sectorielle dans les secteurs bancaires applique des règles de répartition bilantaire, balance carrée par secteur, un système de prix de transferts et une méthode d'affectation de frais de support, de frais opérationnels et de frais généraux.

La répartition bilantaire et la méthode de la balance carrée visent à communiquer l'information sectorielle reflétant le modèle opérationnel de Fortis Banque.

Dans le modèle opérationnel de Fortis Banque, les secteurs n'exercent pas d'activités de trésorerie pour supporter le risque de taux d'intérêt et le risque de change par le financement de leurs propres actifs par leurs propres passifs, ou pour accéder directement aux marchés financiers. Ceci est reflété dans le système de prix de transferts, qui transfère le risque de taux et de change des secteurs vers les « banquiers centraux ». A cet égard, la gestion des actifs et passifs (ALM) joue un rôle essentiel. Les résultats de l'ALM sont attribués aux secteurs en fonction du capital économique utilisé et de la marge d'intérêts générée par le secteur.

Les départements de support et d'opérations fournissent des services aux secteurs. Ces services comprennent la gestion du personnel, les technologies de l'information, les services de paiements, le règlement de transactions sur titres et la gestion des actifs et passifs. Les produits et charges de ces départements sont attribués aux secteurs via un système de répartition basé sur des contrats de services « service level agreements » (SLA) qui reflètent la consommation économique des produits et services fournis. Les SLA prévoient que les charges et produits soient facturés sur base de l'utilisation effective et d'un taux forfaitaire. Les déficits ou excédents éventuels, après répartition basée sur des tarifs standards, sont finalement imputés aux trois secteurs.

13.2 Bilan des segments bancaires

31 december 2006

	Retail banking	Merchant banking	Commercial & Private	Autres	Eliminations	Total Fortis Banque
Actifs						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11.628	61.253	1.766	86.160	(140.015)	20.792
Actifs détenus à des fins de transaction	27	70.849	87	695	(1.023)	70.635
Créances sur les banques	29.308	217.841	30.210	164.888	(352.834)	89.413
Créances sur la clientèle	154.956	164.582	84.372	140.232	(258.265)	285.877
Ajustements à la juste valeur pour les encours couverts contre le risque de taux d'intérêt						
Placements :						
- Détenus jusqu'à l'échéance				4.505		4.505
- Disponibles à la vente	225	74.851	97	54.980	(2.335)	127.818
- A la juste valeur par le biais du compte de résultat		3.319	25	609	(418)	3.535
- Immeubles de placement			516	139	(55)	600
- Entreprises associées et coentreprises	124	992	5	231		1.352
Autres créances	349	79.162	643	60.464	(2.808)	137.810
Immobilisations corporelles	240	3.144	2.058	1.488	(825)	6.105
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	86	110	99	3.525	(1.667)	2.153
Actifs non-financiers et groupes d'actifs destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente	460	154	205	263	(102)	980
Intérêts courus et autres actifs	1.267	53.180	1.716	14.745	(9.982)	60.926
Total des actifs	198.321	650.275	121.156	472.460	(767.521)	674.691
Passifs						
Passifs détenus à des fins de transaction	1	64.819	65	1.060	(1.687)	64.258
Dettes envers les banques	51.852	323.773	38.834	250.974	(488.272)	177.161
Dettes envers la clientèle	142.120	160.772	78.219	139.691	(260.746)	260.056
Certificats d'endettement	463	58.157	183	34.344	(2.787)	90.360
Dettes subordonnées	118	1.430	395	16.332	(4.195)	14.080
Autres emprunts	25	980	264	1.296	(387)	2.178
Provisions	100	152	133	794	(462)	717
Passifs d'impôts exigibles et différés	103	804	113	822	(373)	1.469
Intérêts courus et autres passifs	3.539	39.388	2.950	9.899	(8.262)	47.514
Dettes liées à des actifs détenus en vue de la vente						
Instrument de financement hybride (Tier 1)						
Total des passifs	198.321	650.275	121.156	455.212	(767.171)	657.793
Capitaux propres revenant aux actionnaires				17.050	(350)	16.700
Intérêts minoritaires				198		198
Capitaux propres				17.248	(350)	16.898
Total des passifs et capitaux propres	198.321	650.275	121.156	472.460	(767.521)	674.691
Créances sur la clientèle externe	77.904	116.901	60.798	30.274		285.877
Créances sur la clientèle interne	77.052	47.681	23.574	109.958	(258.265)	
Créances sur la clientèle	154.956	164.582	84.372	140.232	(258.265)	285.877
Dettes envers la clientèle externe	91.708	109.759	45.951	12.638		260.056
Dettes envers la clientèle interne	50.412	51.013	32.268	127.053	(260.746)	
Dettes envers la clientèle	142.120	160.772	78.219	139.691	(260.746)	260.056

Bilan des segments bancaires 2005

31 décembre 2005

	Retail banking	Merchant banking	Commercial & Private Banking	Autres	Eliminations	Total Fortis Banque
Actifs						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10.023	46.846	10.522	48.803	(90.600)	25.594
Actifs détenus à des fins de transaction	204	62.113	37	2.639	(2.163)	62.830
Créances sur les banques	24.566	141.536	27.533	63.371	(176.952)	80.054
Créances sur la clientèle	159.311	169.359	70.980	108.562	(230.350)	277.862
Ajustements à la juste valeur pour les encours couverts contre le risque de taux d'intérêt						
Placements :						
- Détenus jusqu'à l'échéance				4.669		4.669
- Disponibles à la vente	28	73.163	311	53.659	(462)	126.699
- A la juste valeur par le biais du compte de résultat		2.093	26	349	(179)	2.289
- Immeubles de placement			306	153	(57)	402
- Entreprises associées et coentreprises	170	784	47	284		1.285
Autres créances	181	2.711	1.790	59.114	(698)	135.344
Immobilisations corporelles	37	107	87	3.390	(1.603)	2.018
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	14	5	167	486	(37)	635
Actifs non-financiers et groupes d'actifs destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente				2.106	(20)	2.086
Intérêts courus et autres actifs	767	40.439	1.408	12.393	(7.128)	47.879
Total des actifs	195.301	539.156	113.214	305.067	(511.426)	641.312
Passifs						
Passifs détenus à des fins de transaction	1	51.012	40	864	(1.162)	50.755
Dettes envers les banques	52.595	235.602	43.678	112.504	(269.599)	174.780
Dettes envers la clientèle	138.339	162.935	67.222	123.168	(228.379)	263.285
Certificats d'endettement	639	47.111	186	33.507	(4.616)	76.827
Dettes subordonnées	79	2.396	244	12.531	(2.760)	12.490
Autres emprunts	29	417	243	4.782	(448)	5.023
Provisions	94	188	128	934	(549)	795
Passifs d'impôts exigibles et différés	115	661	83	780	(330)	1.309
Intérêts courus et autres passifs	3.410	38.834	1.390	698	(3.583)	40.749
Total des passifs	195.301	539.156	113.214	289.768	(511.426)	626.013
Capitaux propres revenant aux actionnaires				15.091		15.091
Intérêts minoritaires				208		208
Capitaux propres				15.299		15.299
Total des passifs et capitaux propres	195.301	539.156	113.214	305.067	(511.426)	641.312
Créances sur la clientèle externe	67.426	125.095	52.865	32.476		277.862
Créances sur la clientèle interne	91.885	44.264	18.115	76.086	(230.350)	
Créances sur la clientèle	159.311	169.359	70.980	108.562	(230.350)	277.862
Dettes envers la clientèle externe	85.657	119.360	43.377	14.891		263.285
Dettes envers la clientèle interne	52.682	43.575	23.845	108.277	(228.379)	
Dettes envers la clientèle	138.339	162.935	67.222	123.168	(228.379)	263.285

13.3 Compte de résultat des segments bancaires

	2006					
	Retail banking	Merchant banking	Commercial & Private banking	Autres	Eliminations	Total Fortis Banque
Produits						
Produits d'intérêts	9.896	68.807	4.586	14.706	(27.798)	70.197
Charges d'intérêts	(7.249)	(67.921)	(3.396)	(14.343)	27.798	(65.111)
Produits d'intérêts nets	2.647	886	1.190	363		5.086
Produits de commissions	1.801	804	929	125	(76)	3.583
Charges de commissions	(439)	(242)	(86)	(127)	75	(819)
Produits de commissions nets	1.362	562	843	(2)	(1)	2.764
Dividendes, part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises et autres produits de placement	18	99	46	130	(1)	292
Gains et pertes réalisés sur placements	11	128	11	2.003	1	2.154
Autres gains et pertes réalisés et non réalisés	45	910	86	300	(2)	1.339
Autres produits	722	160	325	(849)	(88)	270
Total des produits, nets de charges d'intérêts	4.805	2.745	2.501	1.945	(91)	11.905
Variations des dépréciations	(150)	116	(137)	13		(158)
Produits nets	4.655	2.861	2.364	1.958	(91)	11.747
Charges						
Frais de personnel	(1.249)	(675)	(721)	(980)		(3.625)
Amortissement et dépréciation des immobilisations Corporelles et incorporelles	(38)	(8)	(42)	(262)		(350)
Autres charges	(486)	(337)	(330)	(1.291)	103	(2.341)
Charges réparties	(1.370)	(408)	(407)	2.197	(12)	
Total des charges	(3.143)	(1.428)	(1.500)	(336)	91	(6.316)
Bénéfice avant impôts	1.512	1.433	864	1.622		5.431
Charges d'impôts sur le résultat	(422)	(80)	(193)	5		(690)
Bénéfice net de la période avant bénéfice (perte) net de la période des activités abandonnées	1.090	1.353	671	1.627		4.741
Bénéfice (perte) net sur activités abandonnées						
Bénéfice net de la période après bénéfice (perte) net de la période des activités abandonnées	1.090	1.353	671	1.627		4.741
Bénéfice net revenant aux intérêts minoritaires		5		4		9
Bénéfice net revenant aux actionnaires	1.090	1.348	671	1.623		4.732
Produits nets de clients externes	2.758	1.069	2.447	5.473		11.747
Produits nets internes	1.897	1.792	(83)	(3.515)	(91)	
Produits nets	4.655	2.861	2.364	1.958	(91)	11.747
Charges non décaissées (amortissements exclus)	(89)	(950)	(286)	(71)		(1.396)

2005

	<i>Retail banking</i>	<i>Merchant banking</i>	<i>Commercial & Private banking</i>	<i>Autres</i>	<i>Eliminations</i>	<i>Total Fortis Banque</i>
Produits						
Produits d'intérêts	10.380	65.550	4.323	15.112	(30.670)	64.695
Charges d'intérêts	(7.912)	(64.787)	(3.293)	(14.721)	30.670	(60.043)
	2.468	763	1.030	391		4.652
Produits de commissions	1.622	655	759	(15)	(127)	2.894
Charges de commissions	(530)	(196)	(57)	52	127	(604)
Produits de commissions nets	1.092	459	702	37		2.290
Dividendes, part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises et autres produits de placement	15	113	40	101	(6)	263
Gains et pertes réalisés sur placements	63	318	15	307	9	712
Autres gains et pertes réalisés et non réalisés	42	527	63	173		805
Autres produits	514	127	239	(563)	(44)	273
Total des produits, nets de charges d'intérêts	4.194	2.307	2.089	446	(41)	8.995
Variations des dépréciations	(129)	106	(153)	(33)		(209)
Produits nets	4.065	2.413	1.936	413	(41)	8.786
Charges						
Frais de personnel	(1.111)	(603)	(565)	(1.091)		(3.370)
Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	(14)	(9)	(31)	(254)		(308)
Autres charges	(371)	(355)	(246)	(1.050)	98	(1.924)
Charges réparties	(1.262)	(359)	(446)	2.124	(57)	
Total des charges	(2.758)	(1.326)	(1.288)	(270)	40	(5.602)
Bénéfice avant impôts	1.307	1.087	648	142		3.184
Charges d'impôts sur le résultat	(445)	(73)	(187)	(28)		(733)
Bénéfice net de la période avant bénéfice (perte) net de la période des activités abandonnées	862	1.014	461	114		2.451
Bénéfice (perte) net sur activités abandonnées				253		253
Bénéfice net de la période après bénéfice (perte) net de la période des activités abandonnées	862	1.014	461	367		2.704
Bénéfice net revenant aux intérêts minoritaires		6		5		11
Bénéfice net revenant aux actionnaires	862	1.008	461	362		2.693
Produits nets de clients externes	2.403	1.176	2.004	3.203		8.786
Produits nets internes	1.662	1.237	(68)	(2.790)	(41)	
Produits nets	4.065	2.413	1.936	413	(41)	8.786
Charges non décaissées (amortissements exclus)	(32)	(82)	(43)	(71)		(228)

13.4 Informations par secteur géographique

Les activités de Fortis Banque sont gérées au niveau mondial sur base des activités de banque définies préalablement. Le tableau suivant présente une analyse géographique des principales données financières sur base du domicile légal de la société Fortis effectuant les transactions :

	<i>Bénéfice net</i>	<i>Total des produits</i>	<i>Nombre d'employés</i>	<i>Total de l'actif</i>
<i>31 décembre 2006</i>				
Benelux	4.027	65.641	29.120	551.366
Autres pays européens	469	4.131	12.219	66.506
Amérique du Nord	135	4.424	737	43.516
Asie	84	3.572	1.175	12.175
Autres	17	67	324	1.128
Total	4.732	77.835	43.575	674.691

	<i>Bénéfice net</i>	<i>Total des produits</i>	<i>Nombre d'employés</i>	<i>Total de l'actif</i>
<i>31 décembre 2005</i>				
Benelux	2.228	61.795	28.462	538.244
Autres pays européens	347	2.795	10.775	41.825
Amérique du Nord	74	2.781	496	48.213
Asie	37	2.454	872	12.228
Autres	7	70	328	802
Total	2.693	69.895	40.933	641.312

Notes relatives au bilan

14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse, les avoirs immédiatement disponibles auprès de banques centrales ainsi que d'autres instruments financiers ayant une échéance inférieure à trois mois, à compter de leur date d'acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie au 31 décembre se présentent comme suit :

	2006	2005
Espèces	586	544
Comptes auprès de banques centrales, autres que dépôts de réserves obligatoires et immédiatement exigibles	322 14.224	1.360 15.404
Créances sur les banques	3.932	5.540
Créances sur la clientèle, comptes courant	1.729	2.746
Autres	20.793	25.594
Dépréciations existantes mais non encore déclarées (IBNR)	(1)	
Total	20.792	25.594

L'encours moyen de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élève pour 2006 à EUR 25.336 millions (2005 : EUR 26.771 millions). Le taux d'intérêt moyen pour 2006 est de 2,7% (2005 : 1,9%).

15 Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

15.1 Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs détenus à des fins de transaction se présentent comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
Titres détenus à des fins de transaction :		
Effets publics et autres effets éligibles	2.533	934
Obligations :		
- Obligations d'État	7.354	7.371
- Obligations émises par les entreprises	7.631	8.828
- Obligations adossées à des prêts hypothécaires	2.254	2.673
- Autres obligations adossées à des actifs	2.681	1.177
Actions	26.533	17.951
Total des titres détenus à des fins de transaction	48.986	38.934
Instruments financiers dérivés		
De gré à gré	21.027	23.715
Négociés en bourse	523	156
Autres		
Total des instruments financiers dérivés	21.550	23.871
Autres actifs détenus à des fins de transaction	99	25
Total des actifs détenus à des fins de transaction	70.635	62.830

En 2006, la valeur comptable des actifs donnés en garantie de passifs s'élève à EUR 75 millions (2005 : EUR 5 millions).
Détails des instruments financiers dérivés (voir note 32 – Dérivés)

15.2 Passifs détenus à des fins de transaction

Les passifs détenus à des fins de transaction se présentent comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
Position à la baisse	39.922	25.454
Instruments financiers dérivés :		
De gré à gré	24.016	24.869
Négociés en bourse	320	125
Total instruments financiers dérivés	24.336	24.994
Autres dettes détenues à des fins de transaction		307
Total	64.258	50.755

Les détails de ces instruments financiers dérivés sont présentés à la note 32 'Produits dérivés'.

15.3 Valuation techniques

Le tableau ci-dessous montre les méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur au 31 décembre :

	2006	2005
Total des titres détenus à des fins de transaction :		
Juste valeur appuyée sur des données de marché observables	46.723	37.549
Juste valeur obtenue par le biais de techniques de valorisation	2.263	1.385
Total	48.986	38.934
Position à la baisse :		
Juste valeur appuyée sur des données de marché observables	39.921	24.451
Juste valeur obtenue par le biais de techniques de valorisation	1	3
Total	39.922	25.454

Pour de plus amples détails concernant le calcul des justes valeurs, consulter la note 33 « Juste valeur des actifs et passifs financiers »

16 Créances sur les banques

Le 31 décembre, les créances sur les banques se présentent comme suit :

	2006	2005
Dépôts porteurs d'intérêts	4.964	4.159
Prêts et avances	5.613	2.282
Opérations de prise en pension	49.592	55.831
Opérations de prêts de titres	24.425	13.785
Réserves obligatoire auprès des banques centrales	4.603	2.179
A la juste valeur par le biais du	101	1.478
compte de résultat	139	372
Total	89.438	80.086
Moins dépréciations :		
- pour risque de crédit spécifique	(17)	(18)
- existant mais non comptabilisé (IBNR)	(8)	(14)
Créances sur les banques	89.413	80.054

Pour 2006, l'encours moyen de créances sur les banques s'est élevé durant l'exercice à EUR 84.200 millions (2005 : EUR 91.416 millions). Le taux d'intérêt moyen pour 2006 est de 5,4% (2005 : 3,7%).

Dans le cadre de la politique monétaire, les entités bancaires sont tenues de déposer certains montants auprès des banques centrales des pays où Fortis Banque mène des activités bancaires. La moyenne des avoirs déposés auprès des banques centrales au cours de l'exercice 2006 s'élève à EUR 4.925 millions (2005 : EUR 3.539 millions). Y compris le montant reporté sous « Trésorerie et équivalent de trésorerie », l'encours moyen des avoirs déposés auprès des banques centrales s'élève à EUR 5.001 millions (2005 : EUR 4.764 millions).

Fortis Banque a désigné dans le segment Merchant Banking des actifs financiers comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Dans le cadre des stratégies d'investissements de Merchant banking, des actifs et passifs financiers, comprenant des dérivés, ont été regroupés dans des portefeuilles spécifiques dont la performance et les risques sont évalués sur base de la juste valeur.

Il n'y a pas de différence significative entre la valeur comptable des actifs détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat et l'exposition au risque de crédit de ces actifs.

Dépréciations des créances sur les banques

L'évolution des dépréciations des créances sur les banques se présente comme suit :

	2006		2005	
	<i>Risque de crédit existant</i>		<i>Risque de crédit existant</i>	
	<i>Risque de crédit spécifique</i>	<i>mais non comptabilisé (IBNR)</i>	<i>Risque de crédit spécifique</i>	<i>mais non comptabilisé (IBNR)</i>
Solde au 1er janvier	18	14	16	30
Acquisitions/cessions de sociétés				
Dotations aux dépréciations	4	4	1	9
Reprises des dépréciations	(1)	(10)	(2)	(11)
Amortissement des prêts irrécouvrables			1	
Écarts de conversion et autres ajustements	(4)		2	(14)
Solde au 31 décembre	17	8	18	14

Les dépréciations pour risque de crédit spécifique et pour risque de crédit existant mais non comptabilisé (IBNR) sont décrites plus en détail dans la note 6 « Gestion des risques ».

17 Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle au 31 décembre se présentent comme suit :

	2006	2005
États et organismes publics	5.313	7.781
Prêts hypothécaires	89.322	80.098
Prêts à la consommation	10.226	9.431
Prêts commerciaux	110.650	93.646
Opérations de prise en pension	37.649	61.074
Opérations de prêts de titres	22.091	17.307
Créances location-financement	10.000	7.825
Factoring	1.532	1.181
Autres prêts	548	530
Prêts disponibles à la vente	28	56
A la juste valeur par le biais du compte de résultat	1.358	1.139
Ajustements de la juste valeur résultant de la comptabilité de couverture	(639)	165
Total	288.078	280.233
Moins les dépréciations:		
- pour risque de crédit spécifique	(1.876)	(2.064)
- existant mais non comptabilisé (IBNR)	(325)	(307)
Total net des créances sur la clientèle	285.877	277.862

L'encours moyen de créances sur la clientèle s'est élevé à EUR 288.078 millions en 2006 (2005 : EUR 242.277 millions). Le taux d'intérêt moyen en 2006 est de 5,0% (2005 : 4,8%).

Les prêts désignés comme disponibles à la vente représentent des prêts qui sont titrisés après leur acquisition sur le marché.

Dans le secteur d'activité Merchant Banking, Fortis Banque a désigné des actifs financiers comme « créances sur la clientèle détenues à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Certains contrats de crédits liés à l'inflation et conclus avec les pouvoirs publics sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat éliminant ainsi un mismatch comptable entre les swaps de taux d'intérêt, les autres dérivés impliqués et les crédits précédemment comptabilisés au coût amorti.

D'autres prêts structurés et contrats associés à des dérivés sont également désignés comme détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat éliminant ainsi un mismatch comptable.

Le coût amorti des actifs détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'élève à EUR 1.328 millions (2005 : EUR 1.139 millions) au 31 décembre 2006.

En outre, Fortis Banque couvre l'exposition au risque de taux d'intérêt des prêts hypothécaires sur base de l'ensemble du portefeuille (macro couverture), en utilisant des instruments financiers dérivés, essentiellement des swaps de taux d'intérêt.

En conséquence de cette couverture, l'impact économique des variations de la valeur actualisée nette de l'élément couvert, suite à l'évolution du taux d'intérêt de référence sera réduit par les variations de la valeur actualisée nette de l'instrument financier de couverture.

Les prêts hypothécaires couverts sont des prêts hypothécaires à taux fixe remboursables anticipativement qui présentent les caractéristiques suivantes :

- libellés en devise locale (EUR) ;
- durée fixe jusqu'à l'échéance ou refixation du prix ;
- remboursements anticipatifs en amortissement du principal ;
- paiement des intérêts à date fixe ;
- pas d'options sur taux d'intérêt et pas de dérivés incorporés et
- comptabilisés selon la méthode du coût amorti.

Les prêts hypothécaires qui présentent ces caractéristiques constituent le portefeuille de prêts hypothécaires sur base duquel l'élément couvert est désigné. Plusieurs groupes (ou portefeuilles) de prêts hypothécaires peuvent être identifiés comme élément couvert au sein du portefeuille de prêts hypothécaires à taux fixe. Les prêts hypothécaires qui font partie d'une couverture de portefeuille contre le risque de taux d'intérêt doivent avoir une même exposition au risque couvert. Au sein du groupe de prêts hypothécaires identifiés et désignés comme éléments couverts, les flux de trésorerie attendus de ces prêts hypothécaires sont déterminés pour correspondre aux flux de trésorerie des montant notionnels des swaps sur base mensuelle.

Lorsque le flux de trésorerie engendré par le swap dépasse au cours d'un mois 95% des flux de trésorerie attendus des prêts hypothécaires pendant la même période, les flux de trésorerie des prêts hypothécaires des mois antérieurs et/ou du mois suivant sont désignés comme éléments de couverture jusqu'à ce que tous les flux de trésorerie des swaps repris dans cette fourchette d'échéance s'accordent. Les flux de trésorerie de prêts hypothécaires sont affectés à des fourchettes d'échéance mensuelle basées sur les dates de révision des taux attendus. Fortis Banque estime les dates de révision des taux sur base d'un taux de prépaiement constant qui est appliqué aux flux de trésorerie contractuels et aux dates de révision des taux du portefeuille des prêts hypothécaires.

Les instruments de couverture sont des swaps de taux d'intérêt « plain vanilla » contractés avec des contreparties externes aux taux prévalant sur le marché au moment de la transaction.

Les variations de la juste valeur des prêts hypothécaires attribuables au risque de taux d'intérêt couvert sont comptabilisées à la rubrique « ajustements de juste valeur résultant de la comptabilité de couverture » afin de régulariser la valeur comptable du prêt. La différence entre la juste valeur et la valeur comptable des prêts hypothécaires au moment de la désignation de la couverture est amortie sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert et est également comptabilisée à la rubrique « ajustements de juste valeur résultant de la comptabilité de couverture ».

Créances de contrat de location-financement

Les créances de contrat de location-financement consistent en :

	<i>2006</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2005</i>
			<i>Paiements minimaux</i>	<i>Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre des contrats de location</i>
Investissement brut dans des créances de contrat de location-financement				
Jusqu'à 3 mois	1.952	1.379	1.836	1.296
De 3 mois jusqu'à un an	2.723	1.764	2.461	1.558
D'un an jusqu'à 5 ans	5.501	4.225	4.785	3.636
Plus de 5 ans	1.422	1.607	919	1.335
Total	11.598	8.975	10.001	7.825
Produits financiers non acquis	1.597	1.150		

Les produits des créances liées aux contrats de location-financement comptabilisés au compte de résultat s'élèvent à EUR 509 millions pour 2006 (2005 : EUR 399 millions).

Dépréciation des créances sur la clientèle

L'évolution de la dépréciation des créances sur la clientèle se présente comme suit :

	2006		2005	
	<i>Risque de crédit existant</i>		<i>Risque de crédit existant</i>	
	<i>Risque de crédit spécifique</i>	<i>mais non comptabilisé (IBNR)</i>	<i>Risque de crédit spécifique</i>	<i>mais non comptabilisé (IBNR)</i>
Solde au 1er janvier	2.064	307	2.327	293
Acquisitions/cessions de sociétés du groupe	23	6	46	22
Dotations aux dépréciations	664	91	883	60
Reprises des dépréciations	(511)	(73)	(698)	(82)
Pertes de valeur sur prêts irrécouvrables	(309)		(489)	(2)
Écarts de conversion et autres ajustements	(55)	(6)	(5)	16
Solde au 31 décembre	1.876	325	2.064	307

La note 6 « Gestion des risques » décrit plus en détails les dépréciations pour risques de crédit et pour risque de crédit existant mais non comptabilisé (IBNR).

Fin 2006, Fortis Banque possède des biens immobiliers pour une juste valeur d'EUR 31 millions (2005 : EUR 32 millions) au titre de sûreté pour crédits hypothécaires irrécouvrables avec l'intention de les vendre en 2007.

Les dépréciations sur créances de location financement inclus dans les montants ci-dessus s'élèvent au 31 décembre 2006 à EUR 23 millions (2005 : EUR 9 millions).

18 Placements

Les placements au 31 décembre se décomposent comme suit :

	<i>2006</i>	<i>2005</i>
Placements		
- Détenus jusqu'à l'échéance	4.505	4.669
- Disponibles à la vente	127.895	126.816
- A la Juste valeur par le biais du compte de résultat	3.535	2.289
- Immeubles de placement	605	406
Investissements dans des entreprises associées et des coentreprises	1.352	1.285
Total brut	137.892	135.465
Dépréciations :		
- Sur placements détenus jusqu'à l'échéance		
- Sur placements disponibles à la vente	(77)	(117)
- Sur immeubles de placement	(5)	(4)
- Sur investissements dans des entreprises associées et des coentreprises		
Total dépréciations	(82)	(121)
Total	137.810	135.344

18.1 Placements détenus jusqu'à l'échéance

Le coût amorti et la juste valeur estimée des placements détenus par Fortis Banque jusqu'à leur échéance se présentent comme suit au 31 décembre 2006 :

	<i>2006</i>		<i>2005</i>	
	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur</i>
Obligations d'État	4.211	4.340	4.282	4.434
Obligations émises par les entreprises	294	302	387	407
Total	4.505	4.642	4.669	4.841

Au 31 décembre 2006, tout comme aux 31 décembre 2005, aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur des placements détenus jusqu'à l'échéance.

18.2 Placements disponibles à la vente

La juste valeur et le coût amorti des placements de Fortis Banque en actifs financiers disponibles à la vente ainsi que les gains et pertes non réalisés y afférents se présentent comme suit au 31 décembre :

	Coût historique/ amorti	Gains non-réalisés	Pertes non-réalisées	Ajustements de la juste valeur résultant		Justes valeurs
				de la comptabilité de couverture	Dépréciations	
31 décembre 2006						
Effets publics et autres effets éligibles	591					591
Obligations d'État	63.957	255	(69)	(281)	(4)	63.858
Obligations émises par les entreprises	26.127	29	(65)	(19)	(1)	26.071
Obligations adossées à des prêts hypothécaires	9.779	24	(1)	(6)		9.796
Autres obligations adossées à des actifs	24.043	68	(1)	(5)	(7)	24.098
Investissements en sociétés non cotées et capital à risque	143	28	(1)		(5)	165
Autres actions	2.016	575	2	(6)	(35)	2.552
Autres placements	495	217			(25)	687
Total	127.151	1.196	(135)	(317)	(77)	127.818

	Coût historique/ amorti	Gains non-réalisés	Pertes non-réalisées	Ajustements de la juste valeur résultant		Justes valeurs
				de la comptabilité de couverture	Dépréciations	
31 décembre 2005						
Effets publics et autres effets éligibles	459					459
Obligations d'État	67.635	1.901	(99)	(75)	(5)	69.357
Obligations émises par les entreprises	23.324	219	(58)	29	(1)	23.513
Obligations adossées à des prêts hypothécaires	13.198	35	(6)		(8)	13.219
Autres obligations adossées à des actifs	16.817	74	(8)	(5)	(9)	16.869
Investissements en sociétés non cotées et capital à risque	147	40	(3)		(3)	181
Autres actions	1.679	226	(9)	37	(45)	1.888
Autres placements	957	305	(3)		(46)	1.213
Total	124.216	2.800	(186)	(14)	(117)	126.699

	Coût historique/ amorti	Ajustements de la juste valeur résultant de la comptabilité de couverture			Justes valeurs
		Gains non-réalisés		Dépréciations	
31 décembre 2006					
Gouvernement national belge	9.036	120	(125)		9.031
Gouvernement national flamand	5.690	18	(9)		5.699
Gouvernement national allemand	10.142	(52)	(28)		10.062
Gouvernement national italien	15.971	115	(98)		15.988
Gouvernement national français	7.200	(20)	(5)		7.175
Gouvernement national Royaume-Uni	1.069	5			1.074
Gouvernement national grecque	4.446	(1)	(15)		4.430
Gouvernement national espagnol	3.162	3			3.165
Gouvernement national portugais	2.274	1	(4)		2.271
Gouvernement national autrichien	1.563	19			1.582
Gouvernement national finlandais	1.069	5			1.074
Autres gouvernements nationaux	2.335	(27)	3	(4)	2.307
Total	63.957	186	(281)	(4)	63.858

	Coût historique/ amorti	Ajustements de la juste valeur résultant de la comptabilité de couverture			Justes valeurs
		Gains non-réalisés		Dépréciations	
31 décembre 2005					
Gouvernement national belge	10.034	393	20		10.447
Gouvernement national flamand	6.402	197	(11)		6.588
Gouvernement national allemand	9.577	164	(22)		9.719
Gouvernement national italien	18.286	406	(31)		18.661
Gouvernement national français	6.792	154	(13)		6.933
Gouvernement national Royaume-Uni	1.132	48			1.180
Gouvernement national grecque	5.358	139	(13)		5.484
Gouvernement national espagnol	2.945	100	9		3.054
Gouvernement national portugais	2.368	88	(1)		2.455
Gouvernement national autrichien	1.791	77			1.868
Gouvernement national finlandais	1.132	48			1.180
Autres gouvernements nationaux	1.818	(12)	(13)	(5)	1.788
Total	67.635	1.802	(75)	(5)	69.357

Gains et pertes nets non réalisés sur les placements disponibles à la vente inclus dans les capitaux propres.

	2006	2005
Placements en actions disponibles à la vente et autres placements :		
Valeur comptable	3.404	3.282
Gains et pertes bruts non réalisés	821	556
- Impôts y afférents	(100)	(159)
Gains et pertes nets non réalisés	721	397
Placements en obligations disponibles à la vente :		
Valeur comptable	124.414	123.417
Gains et pertes bruts non réalisés	240	2.058
- Impôts y afférents	(64)	(604)
Gains et pertes nets non réalisés	176	1.454

Dans les placements en actions disponibles à la vente sont inclus les “private equities” et le “venture capital » et tout autre placement sauf obligations.

Dépréciations sur placements disponibles à la vente.

Le tableau ci-dessous montre les changements des dépréciations sur placements disponibles à la vente :

	2006	2005
Dépréciations sur placements disponibles à la vente :		
- sur placements en actions et autres placements	(66)	(95)
- sur placements en obligations	(11)	(22)
Total dépréciations sur placements disponibles à la vente	(77)	(117)
Solde au 1er janvier		
Acquisitions/cessions de sociétés du groupe		
Augmentation de provisions	4	21
Reprise de provisions	(5)	(5)
Reprise lors de la vente/divestissement	(31)	(9)
Écarts de conversion et autres ajustements	(8)	8
Solde au 31 décembre	77	117

Fortis Banque utilise dans le segment Merchant Banking des stratégies d'investissement pour lesquelles une couverture de juste valeur est appliquée.

En règle générale, l'objectif de ces stratégies est de prendre une position d'investissement à moyen ou à long terme sur l'écart de crédit entre les obligations et la courbe des taux de swaps sur une certaine période. Le swap de taux d'intérêt associé à l'obligation est désigné comme instrument de couverture de l'obligation sous-jacente permettant de couvrir les évolutions défavorables du risque de taux d'intérêt. Le risque couvert est un risque de taux d'intérêt ; seul subsiste le risque de crédit.

Les variations de la juste valeur des investissements attribuables à la couverture du risque de taux d'intérêt sont présentées dans la colonne « Ajustements de juste valeur résultant de la comptabilité de couverture » afin de régulariser la valeur comptable du prêt.

En outre, Fortis Banque couvre le risque de taux d'intérêt des obligations à taux fixe sur base d'une approche portefeuille (macro couverture) en utilisant essentiellement des swaps de taux d'intérêt.

Les obligations couvertes sont des actifs en obligations qui présentent les caractéristiques suivantes :

- libellées en devise locale (EUR) ;
- durée fixe jusqu'à l'échéance ;
- montant principal fixe ;
- paiement des intérêts à date fixe ;
- pas d'option sur taux d'intérêt ou pas de dérivés incorporés et
- comptabilisées selon la méthode du coût amorti.

Les obligations qui présentent ces caractéristiques constituent un portefeuille d'actifs en obligations dont l'élément couvert sera désigné. Les actifs en obligations qui font partie d'une couverture de portefeuille d'un risque d'intérêt doivent avoir la même exposition au risque couvert. Les flux de trésorerie des obligations sont affectés à des groupes mensuels sur base des dates d'échéance contractuelles.

Les instruments de couverture sont des swaps de taux d'intérêt « plain vanilla » contractés avec des contreparties externes aux taux prévalant sur le marché au moment de la transaction.

Les variations de la juste valeur des obligations attribuables au risque de taux d'intérêt couvert sont comptabilisées à la rubrique « ajustements de juste valeur résultant de la comptabilité de couverture » afin de régulariser la valeur comptable des obligations. La différence entre la juste valeur et la valeur comptable de ces obligations au moment de la désignation de la couverture est amortie sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert et est également comptabilisée à la rubrique « Ajustements de juste valeur résultant de la comptabilité de couverture ».

Fortis Banque couvre le risque de change sur certains portefeuilles d'actions.

D'un point de vue économique, le risque de change de ces actions peut être couvert par le recours à un dépôt ou à un compte courant (en tant que financement) libellé dans la même devise que les actions.

Si le dépôt ou le compte courant remplit les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture, la différence de change entre l'instrument de couverture et la composante de change de la variation de juste valeur de l'instrument couvert sont directement portés au compte de résultat. Les investissements disponibles à la vente comprennent les ajustements de juste valeur sur les actions couvertes, reprises dans la colonne « Ajustements de juste valeur résultant de la comptabilité de couverture ».

18.3 Placements à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les placements valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat se présentent comme suit au 31 décembre:

	2006	2005
Obligations d'État		
Obligations émises par les entreprises	62	16
Obligations adossées à des prêts hypothécaires	136	70
Autres obligations adossées à des actifs	2.309	1.521
Capital-investissement et capital à risque	812	498
Autres actions	128	97
Autres placements	88	87
Total	3.535	2.289

Au sein du segment Merchant Banking de Fortis Banque, certains investissements réalisés par des entités de private equity de Fortis Banque sont désignés comme détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat, reflétant ainsi l'activité d'investissement dans des actifs financiers en vue de tirer profit de leur rendement total aussi bien sous la forme d'intérêts ou de dividendes que des variations de la juste valeur. Certains autres types d'investissements associés à des dérivés sont également désignés comme détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat, éliminant ainsi un mismatch comptable.

L'exposition au risque de crédit des titres de dette détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'élevait au 31 décembre 2006 à EUR 2.507 millions (2005 : EUR 1.608 millions) et leur valeur comptable était de EUR 2.507 millions en 2006 (2005 : EUR 1.608 millions).

18.4 Immeubles de placement

Les immeubles de placement englobent les immeubles résidentiels et commerciaux ainsi que les immeubles à usage mixte, localisés principalement au Benelux. Les immeubles de placement détenus au 31 décembre se présentent comme suit :

	2006	2005
Coût d'acquisition au 1er janvier	513	506
Acquisitions/cessions de sociétés du groupe	2	
Additions/acquisitions	220	82
Aménagements		
Cessions	(17)	(34)
Écarts de conversion	(3)	4
Autres	4	(45)
Coût d'acquisition au 31 décembre	719	513
Amortissements cumulés au 1er janvier	(107)	(137)
Charges d'amortissement	(15)	(15)
Reprises des amortissements	4	9
Écarts de conversion	1	(1)
Autres	3	37
Amortissements cumulés au 31 décembre	(114)	(107)
Dépréciations au 1er janvier	(4)	(3)
Dotations aux dépréciations	(2)	
Reprises de dépréciations		
Extourne des dépréciations suite aux cessions	1	
Autres		(1)
Dépréciations au 31 décembre	(5)	(4)
Placements nets en immeubles	600	402

La juste valeur des immeubles de placement est présentée dans le tableau ci-dessous :

	2006	2005
Juste valeur appuyée sur des indications du marché	237	226
Juste valeur déterminée par évaluation indépendante	467	246
Total des juste valeurs des immeubles de placement	704	472
Total valeur comptable	600	402
Gains et pertes bruts non réalisés	104	70
Impôts	(33)	(19)
Gains et pertes nets non réalisés (non comptabilisés en capitaux propres)	71	51

Le montant amortissable des immeubles est réparti de façon linéaire sur toute la durée de vie économique. A cette fin, l'immobilier est subdivisé en plusieurs composants, à savoir : structure, éléments de fermeture, installations techniques et équipements, parachèvement brut et finitions.

La durée de vie économique maximale des différents composants se définit comme suit :

	50 ans pour les bureaux et immeubles commerciaux ; 70 ans pour le résidentiel
Portes et fenêtres	30 ans pour les bureaux et immeubles commerciaux ; 40 ans pour le résidentiel
Installations techniques et équipements	20 ans pour les bureaux ; 25 ans pour les immeubles commerciaux et 40 ans pour le résidentiel
Parachèvement	20 ans pour les bureaux ; 25 ans pour les immeubles commerciaux et 40 ans pour le résidentiel
Finitions	10 ans pour les bureaux, les immeubles commerciaux et le résidentiel

Les terrains ont une durée de vie illimitée et ne sont dès lors pas amortis.

Immeubles loués sous contrat de location simple

Fortis Banque loue certains actifs (principalement des immeubles de placement) à des parties externes dans le cadre de contrats de location simple. Les paiements minimaux au titre de location à recevoir pour les contrats de location non résiliables, s'élèvent au 31 décembre à :

	2006	2005
Jusqu'à 3 mois	3	8
De 3 mois jusqu'à un an	15	25
D'un an jusqu'à 5 ans	69	121
Plus de 5 ans	252	174
Total	339	329

18.5 Placements dans des entreprises associées et des coentreprises

Les principaux placements dans les participations et les coentreprises se présentent comme suit au 31 décembre 2006 :

	%	2006	2005
		Valeur comptable	Valeur comptable
Coentreprises			
Banque de la Poste	50%	78	129
Entreprises associées			
BGL Investment Partners	26%	133	176
Caipora International Finance Cooperatieve UA	25%	107	107
Debra International Finance Cooperatieve UA	25%	210	210
NIB Capital Foreign Debt fund V	75%	526	346
Autre		298	318
Total		1.352	1.286

Sur les investissements ci-dessus, seuls BGL Investment Partners sont cotées sur un marché actif. La valeur boursière de BGL Investment Partners s'élève à EUR 99 millions au 31 décembre 2006 (2005 : EUR 132 millions)

	Total des actifs	Total des passifs	Total des produits	Total des charges
2006				
BGL Investment Partners	511	2	81	(10)
Caipora International Finance Cooperatieve UA	429		17	
Debra International Finance Cooperatieve UA	838		37	
NIB Capital Foreign Debt fund V	702		15	
2005				
BGL Investment Partners	342	3	67	(15)
Caipora International Finance Cooperatieve UA	429		15	
Debra International Finance Cooperatieve UA	838		43	
NIB Capital Foreign Debt fund V	462		20	

Coentreprises

Les entreprises que Fortis Banque possède et contrôle conjointement avec d'autres entreprises (coentreprises) sont valorisées selon la méthode de mise en équivalence. La principale coentreprise dans laquelle Fortis Banque participe est Bank van De Post/Banque de La Poste.

Voici des informations plus détaillées sur cette coentreprise :

Banque de la Poste

La Banque de la Poste, filiale commune de Fortis Banque et de La Poste, commercialise des produits et services financiers classiques, à savoir des produits de Retail Banking, des produits d'épargne, des formules d'investissement et de crédit aux particuliers et aux entreprises par le biais des guichets des bureaux de poste belges. L'intérêt économique de Fortis dans cette coentreprise s'élève à 50%.

Les principales informations financières sur Bank van De Post/ Banque de La Poste au 31 décembre sont les suivantes :

	2006	2005
<i>Banque de la Poste - coentreprise (sur base d'une participation de 100%)</i>		
Produits	272	266
Charges	(266)	(265)
Total des actifs	6.591	6.252
Total des passifs	6.436	5.993

19 Opérations de marché et autres créances

Au 31 décembre, les opérations de marché et autres créances se présentent comme suit :

	2006	2005
Commissions à recevoir	156	130
Créances de contrats de location simple	9	5
Créances sur intermédiaires	19	7
Créances de factoring	1.811	1.633
Autres créances relatives aux opérations de titres avec les banques	428	193
Autres créances relatives aux opérations de titres avec la clientèle	1.421	1.261
Autres	2.283	3.811
Total brut	6.127	7.040
Provisions et dépréciations	(22)	(30)
Total net	6.105	7.010

Le poste « Autres Créances » comprend les créances relatives à la taxe sur la valeur ajoutée et aux autres taxes indirectes ainsi que des comptes de transition liés aux activités de clearing.

Variation des dépréciations des opérations de marché et autres créances

L'évolution des dépréciations des opérations de marché et autres créances se présente comme suit :

	2006	2005
Solde au 1er janvier	30	3
Acquisitions/cessions de sociétés du groupe	9	21
Augmentation de provisions	4	5
Reprise de provisions	(2)	(1)
Amortissements de créances non recouvrables	(18)	(4)
Écarts de conversion et autres ajustements	(1)	6
Solde au 31 décembre	22	30

20 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se présentent comme suit au 31 décembre :

	<i>2006</i>	<i>2005</i>
Terrains et constructions pour usage propre	1.439	1.486
Aménagements des immeubles loués	282	218
Biens mobiliers	407	308
Immeubles en construction	25	6
Total	2.153	2.018

Variations des immobilisations corporelles

Les variations des immobilisations corporelles pour les exercices 2006 et 2005 se présentent comme suit :

	<i>2006</i>				
	<i>Bâtiments pour usage propre</i>	<i>Amélioration bien immobilier</i>	<i>Mobilier et matériel roulant</i>	<i>Bâtiments en construction</i>	<i>Total</i>
Coût d'acquisition au 1er janvier	2.211	460	1.066	6	3.743
Acquisitions/cessions de sociétés du groupe	(1)	9	105	14	127
Acquisitions	70	136	201	7	414
Extourne des coûts suite aux cessions	(28)	(9)	(118)		(155)
Transfert d'immeuble de placement					
Écarts de conversion	(7)	(6)	(9)		(22)
Autres	7		(6)	(2)	(1)
Coût d'acquisition au 31 décembre	2.252	590	1.239	25	4.106
Amortissements cumulés au 1er janvier	(720)	(241)	(751)		(1.712)
Acquisitions/cessions de sociétés du groupe		(4)	(41)		(45)
Charges d'amortissements	(87)	(53)	(144)		(284)
Extourne d'amortissements suite aux cessions	13	7	105		125
Transfert d'immeuble de placement					
Écarts de conversion		2	4		6
Autres	(8)	(18)	3		(23)
Amortissements cumulés au 31 décembre	(802)	(307)	(824)		(1.933)
Dépréciations cumulées au 1er janvier	(5)		(8)		(13)
Dépréciations imputées en résultat	(2)	(1)			(3)
Extourne des dépréciations suite aux cessions	1				1
Autres	(5)				(5)
Dépréciations cumulées au 31 décembre	(11)	(1)	(8)		(20)
Immobilisations corporelles nettes	1.439	282	407	25	2.153

2005

	Bâtiments pour usage propre	Amélioration bien immobilier	Mobilier et matériel roulant	Bâtiments en construction	Total
Coût d'acquisition au 1er janvier	2.112	402	1.081	9	3.604
Acquisitions/cessions de sociétés du groupe	19	22	26		67
Acquisitions	59	65	135	6	265
Extourne des coûts suite aux cessions	(76)	(34)	(176)	(1)	(287)
Écarts de conversion	2	4	6		12
Autres	95	1	(6)	(8)	82
Coût d'acquisition au 31 décembre	2.211	460	1.066	6	3.743
Amortissements cumulés au 1er janvier	(627)	(219)	(791)		(1.637)
Acquisitions/cessions de sociétés du groupe	11	(4)	(3)		4
Charges d'amortissements	(97)	(44)	(118)		(259)
Extourne d'amortissements suite aux cessions	7	24	156		187
Écarts de conversion		(2)	(5)		(7)
Autres	(14)	4	10		
Amortissements cumulés au 31 décembre	(720)	(241)	(751)		(1.712)
Dépréciations cumulées au 1er janvier	(4)		(10)		(14)
Dépréciations imputées en résultat	(7)		(4)		(11)
Extourne des dépréciations					
Autres	6				6
Dépréciations cumulées au 31 décembre	(5)		(8)		(13)
Immobilisations corporelles nettes	1.486	219	307	6	2.018

Les montants comptabilisés dans le poste « Autres » des rubriques Terrains et Immeubles et Immeubles en construction portent essentiellement sur des transferts vers et depuis la catégorie stocks (en « Autres Actifs »).

Sous la rubrique « immobilisations corporelles » un montant de EUR 10 millions pour 2006 (2005 : EUR 6 millions) représente des immobilisations corporelles données en garantie sur des prêts.

Au 31 décembre 2006, les immobilisations corporelles comprennent un montant de EUR 0 million (2005 : 1 million) pour frais de financement activés.

Juste valeur des terrains et constructions pour usage propre

La juste valeur des terrains et constructions pour usage propre se présente comme suit :

	2006	2005
Total des juste valeurs des terrains et constructions pour usage propre	1.811	1.775
Total valeur comptable	1.439	1.486
Gains et pertes bruts non réalisés	372	289
Impôts	(118)	(102)
Gains et pertes nets non réalisés (non comptabilisés en capitaux propres)	254	187

Le montant amortissable des immeubles est réparti de façon linéaire sur toute sa durée de vie économique. A cette fin, l'immobilier est subdivisé en plusieurs composantes, à savoir : structure, éléments de fermeture, installations techniques et équipement, parachèvement brut et finitions.

Structure	50 ans pour les bureaux et immeubles commerciaux ; 70 ans pour le résidentiel
Portes et fenêtres	30 ans pour les bureaux et immeubles commerciaux ; 40 ans pour le résidentiel
Installations techniques et équipements	20 ans pour les bureaux ; 25 ans pour les immeubles commerciaux et 40 ans pour le résidentiel
Parachèvement	20 ans pour les bureaux ; 25 ans pour les immeubles commerciaux et 40 ans pour le résidentiel
Finitions	10 ans pour les bureaux, les immeubles commerciaux et le résidentiel

Les terrains ont une durée d'utilité illimitée et ne sont dès lors pas amortis.

L'informatique, le mobilier et le matériel roulant sont amortis sur leur durée de vie économique, déterminée sur base individuelle.

En règle générale, les valeurs résiduelles sont estimées à zéro.

21 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se présentent comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
Goodwill	744	475
Software achetés	73	49
Développement interne de software	60	2
Autres immobilisations incorporelles	103	109
Total	980	635

Les immobilisations incorporelles sont amorties en fonction de la durée de vie attendue des actifs en question. Selon le référentiel IFRS, un test de dépréciation du goodwill est effectué au moins tous les ans en comparant la valeur comptable à la valeur recouvrable.

Les Autres immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles dont la durée de vie économique est limitée, tels que les concessions, brevets d'invention, licences, savoir-faire, marques commerciales et autres droits similaires. En général, les logiciels sont amortis sur 5 ans maximum et les autres immobilisations incorporelles n'ont pas une durée de vie économique de plus de 10 ans.

A l'exception du goodwill, Fortis Banque n'a pas d'immobilisations incorporelles d'une durée de vie économique illimitée.

Variations de goodwill et autres immobilisations incorporelles

Les variations de goodwill et autres immobilisations incorporelles se présentent comme suit pour 2006 et 2005 :

	<i>2006</i>				
	<i>Goodwill</i>	<i>Développement software achetés</i>	<i>Interne de software</i>	<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	<i>Total</i>
Coût d'acquisition au 1er janvier	475	181	2	134	792
Acquisitions/cessions de sociétés du groupe	311	57	58	46	472
Extourne des coûts suite aux cessions		(9)			(9)
Écarts de conversion	(57)	(2)		(10)	(69)
Autres	15			(10)	5
Coût d'acquisition au 31 décembre	744	227	60	160	1.191
Amortissements cumulés au 1er janvier		(132)		(13)	(145)
Acquisitions/cessions de sociétés du groupe		(1)			(1)
Charges d'amortissements		(23)		(28)	(51)
Extourne des amortissements suite aux cessions		8			8
Écarts de conversion		1		1	2
Autres		(7)		(8)	(15)
Amortissements cumulés au 31 décembre		(154)		(48)	(202)
Dépréciations cumulées au 1er janvier				(12)	(12)
Acquisitions/cessions de sociétés du groupe					
Dépréciations					
Extourne des dépréciations					
Écarts de conversion					
Autres				3	3
Dépréciations au 31 décembre				(9)	(9)
Immobilisations incorporelles nettes	744	73	60	103	980

2005

	<i>Goodwill</i>	<i>Purchased software</i>	<i>Internally developed software</i>	<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	<i>Total</i>
Coût d'acquisition au 1er janvier	36	135		57	228
Acquisitions/cessions de sociétés du groupe	435	46	2	87	570
Extourne des coûts suite aux cessions		(9)		(8)	(17)
Écarts de conversion	5	2		1	8
Autres	(1)	7		(3)	3
Coût d'acquisition au 31 décembre	475	181	2	134	792
Amortissements cumulés au 1er janvier		(114)		(9)	(123)
Acquisitions/cessions de sociétés du groupe		2			2
Charges d'amortissements		(17)		(17)	(34)
Extourne des amortissements suite aux cessions		4		7	11
Écarts de conversion		(1)			(1)
Autres		(6)		6	
Amortissements cumulés au 31 décembre		(132)		(13)	(145)
Dépréciations cumulées au 1er janvier				(13)	(13)
Acquisitions/cessions de sociétés du groupe	2				2
Dépréciations	(3)				(3)
Extourne des dépréciations					
Écarts de conversion					
Autres	1			1	2
Dépréciations au 31 décembre				(12)	(12)
Immobilisations incorporelles nettes	475	49	2	109	635

Dépréciation sur goodwill

Le test de dépréciation du goodwill est effectué tous les ans à la clôture de l'exercice en comparant la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie ou cash-generating units (CGU) au montant comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée déterminée par soit, la valeur utilisée soit, la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Le type d'entité acquise détermine la définition du type de CGU. Actuellement, toutes les CGU ont été définies au niveau d'entité (légale).

La valeur recouvrable d'une CGU est évaluée à l'aide du modèle d'actualisation des flux de trésorerie des bénéfices futurs anticipés de la the CGU. Les principales hypothèses utilisées dans le modèle de flux de trésorerie dépendent de l'apport exprimant les différentes variables financiers et économiques, y compris le taux de rendement sans risque dans un pays donné et une prime pour exprimer le risque inhérent de l'entité devant être évaluée. Ces variables sont déterminées sur la base du jugement du management. Si l'entité est cotée en bourse, ce cours boursier est également considéré comme un élément de l'évaluation.

En 2006 et 2005 le test de dépréciation du goodwill n'a pas débouché sur des dépréciations supplémentaires.

La repartition du goodwill au 31 Décembre 2006 pour “cash-generating units” est la suivante :

Unité génératrice de trésorerie (CGU)	Montant		Méthode utilisé pour
	Goodwill	Segment	Valeur recouvrable
Fundamentum Asset Management	27	Commercial & Private Banking	Valeur d'usage
Centrapriv	26	Commercial & Private Banking	Valeur d'usage
Fortis Commercial Finance	36	Commercial & Private Banking	Valeur d'usage
Alpha Credit	22	Retail Banking	Valeur d'usage
Von Essen KG Bank	31	Retail Banking	Valeur d'usage
Fortis Bank AS (Turkey)	288	Multi-segment CGU	Valeur d'usage et Prix de Marché
Cadogan	116	Retail Banking	Valeur d'usage
Fortis Energy	131	Merchant Banking	Valeur d'usage
Other	67		
Total	744		

22 Activités abandonnées

En 2006, Fortis Banque a vendu Fortis Banque Assurance.

La décision de vendre Fortis Banque Assurance a été prise en 2005. Pour cette raison, Fortis Banque applique l'IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

22.1 Actifs et passifs destinés à la vente

Les actifs et passifs destinés à la vente sont répartis comme suit :

31 Décembre 2005

Actifs

Trésorerie et équivalents de trésorerie	610
Actifs détenus à des fins de transaction	271
Créances sur les banques	2.282
Créances sur la clientèle	827
Placements :	
- Détenus jusqu'à l'échéance	
- Disponibles à la vente	13.834
- A la juste valeur par le biais du compte de résultat	414
- Immeubles de placement	252
- Entreprises associées et coentreprises	14.500
Investissements liés à des contrats «unit-linked»	6.492
Réassurance et autres créances	118
Immobilisations corporelles	18
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	21
Intérêts courus et autres actifs	438
Total des actifs	25.577

Passifs

Passifs détenus à des fins de transaction	-
Dettes envers les banques	2.464
Dettes envers la clientèle	16
Passifs liés à des contrats d'assurance et de placement	13.657
Passifs liés à des contrats «unit-linked»	6.492
Certificats d'endettement	-
Dettes subordonnées	250
Autres emprunts	-
Provisions	12
Passifs d'impôts exigibles et différés	312
Intérêts courus et autres passifs	288
Total des passifs	23.491
Capitaux propres revenant aux actionnaires	2.086
Intérêts minoritaires	-
Capitaux propres	2.086
Total des passifs et capitaux propres	25.577

22.2 Bénéfice net sur des activités abandonnées

Le bénéfice net sur des activités abandonnées se répartit comme suit :

	<i>31 Décembre 2005</i>
Total des produits	4.191
Total des charges	(3.829)
Bénéfice avant impôts	362
Charges d'impôts sur le résultat	(109)
Bénéfice net	253

22.3 Flux de trésorerie

Le flux de trésorerie se répartie comme suit :

	<i>31 Décembre 2005</i>
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	2.443
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(2.331)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(40)

23 Intérêts courus et autres actifs

Les intérêts courus et autres actifs se présentent comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
Deferred other charges	306	262
Produits d'intérêts courus	26.268	21.058
Accrued other income	1.744	907
Dérivés détenus à des fins de couverture	533	315
Immeubles destinés à la vente	17	10
Actifs des régimes de retraite	1.855	1.818
Actifs d'impôt différé	850	641
Créances d'impôt sur le résultat	365	329
Autres	29.003	22.552
Total brut	60.941	47.892
Provisions et dépréciations	(15)	(13)
Total net	60.926	47.879

Le poste « dérivés détenus à des fins de couverture » reprend la juste valeur positive de tous les dérivés satisfaisant aux conditions de comptabilité de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie.

Les stratégies de couverture sont présentées plus en détail à la note 6, « Gestion des Risques ».

Les acquisitions et cessions d'actifs financiers requérant une livraison dans des délais prévus par une réglementation ou par les conventions du marché sont comptabilisées à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle Fortis Banque devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Pour de plus amples détails concernant les régimes de retraite et les actifs de retraite correspondants, consulter la note 8 « Avantages postérieurs à la retraite et autres avantages à long terme octroyés au personnel ».

24 Dettes envers les banques

Les dettes envers les banques se présentent comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
Dépôts des banques :		
Dépôts à vue	7.304	6.062
Dépôts productifs d'intérêts	75.291	69.774
Autres dépôts	145	60
Total des dépôts	82.740	75.896
Opérations de mise en pension	61.526	73.299
Opérations d'emprunt de titres	19.086	11.537
Avances sur nantissement	12.500	10.000
A la juste valeur par le biais du compte de résultat	439	1.833
Autres	870	2.215
Total	177.161	174.780

Le solde moyen des créances envers les banques s'élève à EUR 182.761 millions en 2006 (2005 : EUR 171.969 millions). Le taux d'intérêt moyen pour 2006 est de 3,6% (2005 : 2,8%). Les dépôts non productifs d'intérêts s'élèvent à EUR 133 millions en 2006 (2005 : EUR 217 millions).

Fortis Banque a désigné dans le segment Merchant Banking des passifs financiers inclus dans les dettes envers les banques comme détenus à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Dans le cadre des stratégies d'investissement définies pour les activités de Merchant Banking, des actifs financiers et des passifs financiers, comprenant des dérivés, ont été regroupés dans des portefeuilles spécifiques qui sont gérés et évalués à leur juste valeur.

La différence entre la valeur comptable de ces passifs détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat et leur valeur nominale n'est pas significative.

Durée contractuelle des dépôts des banques

La durée contractuelle des dépôts des banques se présente comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
2005		
2006		75.543
2007	82.238	35
2008	158	32
2009	59	23
2010	14	21
2011	27	
Au-delà	244	242
Total des dépôts	82.740	75.896

25 Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se présentent comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
Dépôts à vue	76.127	73.477
Comptes d'épargne	55.720	58.051
Dépôts à terme	74.770	60.209
Autres dépôts	229	649
Total des dépôts	206.846	192.386
Opérations de mise en pension	48.391	67.364
Opérations d'emprunt de titres	4.271	2.271
Autres emprunts	504	494
A la juste valeur par le biais du compte de résultat	44	770
Total des dettes envers la clientèle	260.056	263.285

Le solde moyen des créances envers la clientèle s'élève à EUR 268.274 millions en 2006 (2005 : EUR 236.221 millions). Le taux d'intérêt moyen est de 3,3% en 2006 (2005 : 2,9%).

Fortis Banque a désigné des passifs financiers inclus dans les dettes envers la clientèle comme détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Dans le cadre des stratégies d'investissement définies, des actifs financiers et des passifs financiers, comprenant des dérivés, ont été regroupés dans des portefeuilles spécifiques qui sont gérés et évalués à leur juste valeur au niveau de leur performance et du risque qu'ils représentent.

La valeur nominale des passifs détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'élève au 31 décembre 2006 à EUR 44 millions (2005 : EUR 770 millions).

Dépôts de la clientèle

Le taux d'intérêt moyen pondéré payé durant l'exercice sur les dépôts se présente comme suit :

	2006	2005
Dépôts à vue porteurs d'intérêt	1,5%	1,2%
Dépôts d'épargne	2,3%	2,2%
Dépôts productifs d'intérêts	3,3%	2,8%

L'encours moyen de dépôts de clients durant l'exercice s'est élevé à EUR 245.076 millions en 2006 (2005 : EUR 202.024 millions).

Durée contractuelle des dépôts de la clientèle

La durée contractuelle de l'encours de dépôts de clients au 31 décembre se décompose comme suit :

	2006	2005
2005		
2006		179.758
2007	193.334	2.553
2008	1.364	932
2009	2.483	1.383
2010	965	1.206
2011	561	
Au-delà	8.139	6.555
Total des dépôts de la clientèle	206.846	192.386

26 Certificats d'endettement

Au 31 décembre, Fortis Banque avait émis les certificats d'endettement suivants, tels que classés par catégorie :

	2006	2005
Bons de caisse	6.347	7.818
Commercial paper	73.189	62.187
Autres	1.781	1.580
Total au coût amorti	81.317	71.585
A la juste valeur par le biais du compte de résultat	9.043	5.242
Total des certificats d'endettement	90.360	76.827

Le solde moyen des certificats d'endettement s'élève en 2006 à EUR 82.379 millions (2005 : EUR 72.532 millions). Le taux d'intérêt moyen pour 2006 est de 4,1% (2005 : 3,4%).

Fortis Banque a désigné certains certificats d'endettement associés à des dérivés et les placements correspondants comme détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat, éliminant ainsi un mismatch comptable potentiel. Pour certains certificats d'endettement émis, contenant des dérivés incorporés, l'entièreté de l'instrument composé est comptabilisée à la juste valeur par le biais du compte de résultat, ce qui permet d'éviter la comptabilisation séparée du dérivé incorporé. La valeur nominale des certificats d'endettement détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat au 31 décembre 2006 s'élève à EUR 9.043 millions (2005 : EUR 5.242 millions).

Les certificats d'endettement en circulation au 31 décembre sur base de leur échéance contractuelle se présentent comme suit :

	2006	2005
2005		
2006		42.177
2007	51.142	3.650
2008	7.255	3.553
2009	8.089	6.157
2010	4.940	9.363
2011	4.627	
Au-delà	5.264	6.685
Total des certificats d'endettement	81.317	71.585

27 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées se présentent comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
Hybrides et autres «Tier 1»	2.438	2.432
Autres dettes subordonnées	10.303	8.675
A la juste valeur par le biais du compte de résultat	1.322	1.325
Ajustements de la juste valeur résultant de la comptabilité de couverture	17	58
Total des dettes subordonnées	14.080	12.490

Le solde moyen des dettes subordonnées s'élève à EUR 13.571 millions en 2006 (2005 : EUR 11.630 millions). Le taux moyen est de 5,0% en 2006 (2005 : 5,2%).

27.1 Hybrid and Tier 1 liabilities

Les emprunts hybrides et Tier 1 comprennent notamment :

- un emprunt perpétuel remboursable avec option de rachat (emprunt Tier 1) de EUR 1.000 millions (2004 : EUR 1.000 millions) assorti d'un taux d'intérêt de 6,50% jusqu'au 26 septembre 2011 et ensuite le taux Euro Reference Rate + 2,37%;
- un emprunt perpétuel remboursable avec option de rachat (emprunt Tier 1) de EUR 1.000 millions (2004 : EUR 1.000 millions) assorti d'un taux d'intérêt de 4,63% jusqu'au 27 octobre 2014 et ensuite le taux Euro Reference Rate + 1,70%;
- des actions préférentielles perpétuelles non cumulatives sans droit de vote pour un montant d'EUR 450 millions émises en 1999 par Fortis Bank Capital Company limited avec un coupon de 6,26% jusqu'au 29 juin 2009 et ensuite le 3 mois Euribor + 2,60%.

Actions préférentielles perpétuelles non cumulatives sans droit de vote

En juin 1999, Fortis Banque a procédé à l'émission d'actions préférentielles perpétuelles non cumulatives sans droit de vote. Le régulateur considère que les organes de contrôle tiennent compte de ces actions préférentielles pour le calcul des fonds propres Tier 1 de la banque. L'émission comprenait deux tranches :

- une tranche d'EUR 450 millions comportant un coupon fixe de 6,25% pour les dix premières années et un coupon variable au taux Euribor à trois mois majoré de 2,60% pour les années suivantes. Après dix ans, Fortis Banque pourra procéder au remboursement en numéraire, chaque année, à la date de distribution du dividende ;
- une tranche d'EUR 200 millions comportant un coupon fixe de 7,00% sur toute la durée. Après cinq ans, Fortis banque pouvait procéder au remboursement, chaque année, à la date de distribution du dividende. Fortis Banque a remboursé cette tranche au début de 2004.

Un « Support Agreement » est lié à ces actions préférentielles. Fortis N.V., Fortis Banque, Fortis Bank Nederland (Holding) et Fortis SA/NV (les « Supporting Companies ») s'engagent, à titre conjoint et solidaire, à transférer à Fortis Capital Company Limited les fonds nécessaires au paiement des dividendes sur les actions préférentielles au cas où l'une des « Supporting Companies » ou plusieurs d'entre elles paieraient un dividende sur leurs actions ordinaires ou préférentielles au cours du même exercice. Même le paiement symbolique d'un dividende par l'une des « Supporting Companies » ou plusieurs d'entre elles donnerait aux détenteurs de ces actions hybrides le droit au paiement total ou proportionnel d'un dividende, avec droit de recours aux « Supporting Companies ». Bien que les « Supporting Companies » disposent de réserves disponibles suffisantes pour distribuer des dividendes sur leur capital propre, la mise en paiement potentielle de ces dividendes pourrait théoriquement créer dans leur chef une obligation d'effectuer, en vertu du « Support Agreement », des paiements pour lesquels les réserves disponibles pourraient s'avérer insuffisantes.

Le régulateur a subordonné l'acceptation des instruments hybrides en tant que capital Tier 1 de Fortis Banque à la condition que Fortis Banque prenne les mesures appropriées pour plafonner, au niveau cumulé des réserves disponibles des « Supporting Companies », l'ensemble des paiements qui pourraient incomber à Fortis SA/NV ou à Fortis Banque en vertu du « Support Agreement », déclenchés par le paiement d'un dividende.

Afin de satisfaire à cette condition, le Conseil d'Administration a décidé que Fortis Banque SA/NV ne versera aucun dividende sur ses actions ordinaires et ses actions préférentielles ou sur tout autre instrument de capitaux propres (le cas échéant), tant que les réserves disponibles des « Supporting Companies » sont insuffisantes pour assurer à la fois le paiement de l'ensemble des dividendes relatifs à leurs actions ordinaires et à leurs actions préférentielles ou à tout autre instrument financier, et tout montant dû au cours du même exercice, en vertu des obligations consignées dans le « Support Agreement ».

Instruments hybrides émis directement par Fortis Banque

En 2001 et 2004, Fortis Banque a émis des obligations hybrides perpétuelles d'une valeur nominale d'EUR 1.000 millions chacun. Ces deux émissions avaient des caractéristiques très similaires.

Bien que perpétuelles, ces obligations sont toutefois remboursables de manière intégrale, et pas par tranche, après dix ans et à la guise de l'émetteur.

Un « support agreement », par lequel Fortis SA/NV. Et Fortis N.V. se déclarent conjointement solidaire, est lié à ces titres.

27.2 Autres dettes subordonnées

Les autres dettes subordonnées comprennent notamment :

- des emprunts (non couverts par une sûreté réelle) libellés dans différentes devises (2006 : EUR 10.206 millions ; 2005 : 8.987 millions) assortis d'un taux d'intérêt moyen de 4,54% (2005 : 4,60%) ;
- des emprunts perpétuels en différentes devises pour un montant d'EUR 1.436 millions (2005 : EUR 1.516 millions) assortis d'un taux d'intérêt moyen de 5,09% (2005 : 5,60%).

Fortis Banque a désigné certaines dettes subordonnées associées à des dérivés et les placements correspondants comme détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat, éliminant ainsi un mismatch comptable potentiel.

En outre, Fortis Banque couvre l'exposition au risque de taux d'intérêt lié aux dettes subordonnées sur base d'une approche portefeuille (macro couverture), en utilisant des swaps de taux d'intérêt. Les prêts couverts sont des émissions subordonnées présentant les caractéristiques suivantes :

- libellés en devise locale (EUR) ;
- durée fixe jusqu'à l'échéance ;
- montant en principal fixe ;
- paiements des intérêts à date fixe ;
- pas d'option de taux d'intérêt et pas de dérivés incorporés et
- comptabilisés selon la méthode du coût amorti.

Les émissions subordonnées qui présentent ces caractéristiques constituent le portefeuille d'émissions (passifs) sur base duquel l'élément couvert sera désigné. Les émissions subordonnées qui font partie d'un groupe d'éléments couverts contre le risque de taux d'intérêt se doivent d'avoir la même exposition aux risques désignée comme étant couverte. Les flux de trésorerie sont affectés à des groupes de périodes sur base de la date d'échéance contractuelle.

Les instruments de couverture sont des swaps de taux d'intérêt « plain vanilla » contractés avec des contreparties externes aux taux prévalant sur le marché au moment de la transaction.

Les variations de la juste valeur des dettes subordonnées attribuables aux risques de taux d'intérêt couvert sont comptabilisées à la rubrique « Ajustements de juste valeur résultant de la comptabilité de couverture » afin de régulariser la valeur comptable du prêt subordonné. La différence entre la juste valeur et la valeur comptable des prêts subordonnés au moment de la désignation de la couverture est amortie sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert et est également comptabilisée à la rubrique « Ajustements de juste valeur résultant de la comptabilité de couverture ».

La valeur nominale des dettes subordonnées détenues à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'élève au 31 décembre 2006 à EUR 1.271 millions (2005 à EUR 1.325 millions).

28 Autres emprunts

Les autres emprunts se présentent comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
Dettes de contrats de location-financement	4	2
Emprunts privés	618	4.045
Dépôts liés aux margin accounts et autres comptes bloqués en notre faveur	895	331
Autres	661	645
Total des autres emprunts	2.178	5.023

Dettes de contrats de location-financement

Les dettes de contrats Fortis Banque de location-financement se présentent comme suit :

	<i>Paiements minimaux liés à des contrats de location-financement</i>		<i>Valeur actualisée des paiements minimaux liés à des contrats de location-financement</i>	
	2006	2005	2006	2005
Jusqu'à 3 mois	1		1	
De 3 mois jusqu'à un an	2	1	2	1
D'un an jusqu'à 5 ans	1	1	1	1
Plus de 5 ans				
Total	4	2	4	2
Charges financières futures				

Autres emprunts sont classifiés par durée résiduelle dans le tableau qui suit :

	2006	2005
Jusqu'à 3 mois	1.382	3.797
De 3 mois jusqu'à un an	275	567
D'un an jusqu'à 5 ans	236	133
Plus de 5 ans	285	526
Total	2.178	5.023

29 Provisions

The table below shows the breakdown of provisions at 31 December.

	2006	2005
Lignes de crédit	229	230
Restructuration	133	204
Autres	355	361
Total provisions	717	795

Les provisions sur lignes de crédit sont des provisions couvrant le risque de crédit sur les lignes de crédit de Fortis Banque comptabilisées hors bilan qui ont été identifiées sur base individuelle au titre de dépréciation ou sur la base du portefeuille. Le montant de la dépréciation est la valeur actualisée des flux de trésorerie, pour laquelle Fortis Banque estime qu'il devra honorer l'engagement.

Les provisions pour restructuration couvrent un plan de restructuration dont la mise en œuvre a été annoncée officiellement par les dirigeants de Fortis. Les provisions pour restructuration portent sur l'intégration des entités récemment acquises et la poursuite des efforts d'harmonisation de l'organisation et de l'infrastructure de Fortis à l'échelle mondiale. Les provisions pour restructuration comprennent les provisions pour frais de personnel et autres charges opérationnelles.

Les provisions pour plans de départs anticipés sont basées sur les accords conclus dans le cadre de conventions collectives. Les provisions sont constituées au moment où les conventions collectives de travail sont conclues et pour lesquelles les sorties de trésorerie ont le même horizon que les conventions collectives de travail en question. La provision pour le plan d'amélioration de la qualité de management annoncés fin 2005 a un horizon d'un an l'utilisation de cette provision explique en grande partie la baisse des provisions pour restructuration constatée en 2006.

Les autres provisions comprennent les provisions pour :

- litiges fiscaux
- litiges légaux

La provision pour litiges fiscaux et légaux est basée sur les meilleures estimations disponibles en fin d'exercice, en tenant compte de l'opinion des conseillers juridiques et fiscaux. Le moment des sorties de trésorerie relatives à cette provision est par nature incertain étant donné les incertitudes liées au résultat et les délais de règlement des litiges.

Les provisions ont évolué comme suit durant l'exercice :

	<i>Lignes de crédit</i>	<i>Restructu- ration</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Au 1er janvier 2005	193	99	406	698
Acquisitions/cessions de sociétés du groupe	13	1	27	41
Dotations aux provisions	138	160	128	426
Reprises des provisions non utilisées	(112)	(18)	(99)	(229)
Utilisations des provisions au cours de l'exercice	(6)	(20)	(77)	(103)
Impact taux d'actualisation		1		1
Écarts de conversion	3		2	5
Autres	1	(19)	(26)	(44)
Au 31 décembre 2005	230	204	361	795
Acquisitions/cessions de sociétés du groupe				
Dotations aux provisions	76	54	72	202
Reprises des provisions non utilisées	(100)	(32)	(37)	(169)
Utilisations des provisions au cours de l'exercice		(100)	(22)	(122)
Impact taux d'actualisation		1		1
Écarts de conversion	(6)		(5)	(11)
Autres	29	6	(14)	21
Au 31 décembre 2006	229	133	355	717

30 Impôts exigibles et différés

La position fiscale se résume comme suit en fin d'année :

	<i>2006</i>			<i>2005</i>		
	<i>Exigible</i>	<i>Différés</i>	<i>Total</i>	<i>Exigible</i>	<i>Différés</i>	<i>Total</i>
Actifs	365	850	1.215	329	641	970
Passifs	1.000	469	1.469	649	660	1.309

Les actifs d'impôts sont repris sous la rubrique «Intérêts courus et autres actifs» (voir note 23).

Les actifs et passifs d'impôts différés au 31 décembre se présentent comme suit :

	<i>Bilan</i>		<i>Compte de résultat</i>	
	2006	2005	2006	2005
<i>Actifs d'impôt différé lié à :</i>				
Actifs détenus à des fins de transaction (titres détenus à des fins de transaction/instruments financiers dérivés/ autres actifs détenus à des fins de transaction)	146	224	(81)	24
Passifs détenus à des fins de transaction (vente de titres à la baisse/instruments financiers dérivés/ autres passifs détenus à des fins de transaction)	138	432	(295)	(337)
Placements (détenus jusqu'à l'échéance/ disponibles à la vente)	13	1	11	(2)
Immeubles de placement	1	1		
Immobilisations corporelles	23	29		(28)
Immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill)	2	1	1	
Créances sur la clientèle	153	106	52	1
Dépréciations	226	162	66	60
Certificats d'endettement et dettes subordonnées	21	46	(26)	46
Provisions pour pensions et avantages postérieurs à l'emploi	254	310	(56)	48
Autres provisions	137	169	5	43
Charges à imputer et produits à reporter	18	4	14	1
Pertes fiscales non utilisées	238	67	174	19
Autres	177	365	(176)	(10)
Actifs d'impôt différé bruts	1.547	1.917	(311)	(135)
Actifs d'impôt différé non reconnus	(55)	(32)	(22)	(28)
Actifs nets d'impôts différés	1.492	1.885	(333)	(163)
<i>Passifs d'impôt différé liés à :</i>				
Actifs détenus à des fins de transaction (titres détenus à des fins de transaction/instruments financiers dérivés/ autres passifs détenus à des fins de transaction)	125	172	(7)	(216)
Passifs détenus à des fins de transaction (vente de titres à la baisse/instruments financiers dérivés/ autres passifs détenus à des fins de transaction)	1	(1)	2	(50)
Placements (détenus jusqu'à l'échéance/ disponibles à la vente)	120	786	(63)	(49)
Immeubles de placement	9	9	(1)	
Immobilisations corporelles	174	193	(17)	(12)
Immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill)	36	22	7	(4)
Créances sur la clientèle	109	166	(52)	61
Dépréciations	8	21	(13)	2
Certificats d'endettement et dettes subordonnées	26	48	(22)	12
Provisions pour pensions et avantages postérieurs à l'emploi				
Autres provisions	126	119	5	43
Autres dépenses et prorata d'intérêts	55	7	47	10
Réserve réalisée non imposable	1	1		1
Autres	321	361	(49)	64
Total des passifs d'impôts différés	1.111	1.904	(163)	(138)
Charges d'impôt différé			170	25
Impôts différés nets	381	(19)		

Etant donné que les impôts différés peuvent dans certains cas être compensés, ceux-ci sont présentés au bilan comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
Actifs d'impôts différés	850	641
Passifs d'impôts différés	469	660
Impôts différés nets	381	(19)

Dans certains pays, l'impôt exigible est dû sur les dividendes perçus des filiales. Le montant total d'EUR 8.990 millions (2005 : EUR 7.942) pourrait être potentiellement soumis à l'impôt. Le montant total des impôts à payer, dans le cas où toutes les réserves seraient payées aux maisons mères respectives, s'élèverait à EUR 76.0 millions (2005 : EUR 77 millions).

31 Intérêts courus et autres passifs

Les intérêts courus et autres passifs se présentent comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
Produits différés	597	531
Intérêts courus	24.439	19.231
Charges courues	1.859	1.169
Produits dérivés détenus pour des besoins de couverture	196	1.843
Obligations de retraite	2.263	2.120
Autres passifs liés à des avantages accordés au personnel	1.107	1.158
Dettes commerciales	869	1.326
Dettes envers les agents et intermédiaires	2	12
TVA et autres impôts à payer	118	85
Dividendes à payer	8	5
Autres passifs	16.056	13.269
Total	47.514	40.749

Le poste 'Produits dérivés détenus pour des besoins de couverture' reprend la juste valeur négative de tous les dérivés remplissant les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture en juste valeur et de couverture de flux de trésorerie. Les stratégies de couverture sont détaillées à la note 6 « Gestion des risques ».

De plus amples détails concernant le poste « Obligations de retraite » figurent à la note 8 « Prestations postérieures à l'emploi et autres avantages à long terme octroyés au personnel ». Les autres passifs liés à des avantages accordés au personnel consistent en d'autres avantages postérieurs à l'emploi, des cotisations de sécurité sociale, des indemnités de fin de contrat de travail et des provisions pour jours de congé.

Les achats et ventes d'actifs financiers requérant une livraison dans les délais prévus par une réglementation ou par les conventions du marché sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle Fortis Banque devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le poste « Autres passifs » reprend des comptes de transition régularisant les montants entre la date de transaction et la date de règlement.

32 Produits dérivés

Les produits dérivés comprennent les swaps, les futures, les contrats à terme et les contrats d'options. Pour tous les types de produits dérivés, la valeur est basée sur le sous-jacent : taux d'intérêt, taux de change, prix des matières premières ou cours boursiers.

Un contrat dérivé peut être négocié en bourse ou de gré à gré (over-the-counter « OTC »). Les dérivés négociés en bourse tels que les futures et les options sont standardisés et présentent généralement peu de risque de contrepartie en raison des obligations de marge imposées par les différentes autorités boursières. Dans le cas de contrats dérivés négociés de gré à gré, ce sont les parties qui fixent les modalités. Parmi les autres types de dérivés, citons les dérivés incorporés qui font partie intégrante d'un instrument hybride (composé), qui comprend également un contrat hôte non dérivé, de sorte qu'une partie des flux de trésorerie de l'instrument composé peut varier comme le ferait un dérivé isolé.

Les montants notionnels des contrats dérivés ne sont pas repris dans le bilan au titre d'actifs ou de passifs et ne reflètent pas le gain ou la perte potentielle que laisse entrevoir une telle transaction. L'exposition au risque de crédit encouru par Fortis Banque lorsqu'une contrepartie ne remplit pas ses obligations est limitée à la valeur nette de remplacement des contrats dérivés.

Les swaps de taux d'intérêt font l'objet de contrats entre les parties prévoyant d'échanger des flux de paiement dans la même devise, chacun étant calculé sur base de différents types de taux. Pour la plupart des swaps de taux d'intérêt, les flux de paiement sont compensés. Cette compensation représente la différence entre les paiements d'intérêts à taux fixe et les paiements d'intérêts à taux variable. Fortis Banque recourt aux swaps de taux d'intérêt notamment pour modifier les caractéristiques de taux de certains actifs et passifs. Ainsi, par exemple, dans le cadre de dettes à long terme, un swap de taux d'intérêt peut être conclu pour convertir un taux d'intérêt fixe en un taux variable afin de réduire le mismatch de taux. Par ailleurs, Fortis Banque utilise les swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de fluctuations des cours du portefeuille de transaction.

Les futures sur taux d'intérêts sont des instruments négociés en bourse représentant des engagements à acheter ou à vendre des titres ou un instrument du marché monétaire à une date future déterminée et à un prix préalablement fixé.

Les contrats à terme sur taux d'intérêt sont des contrats négociés de gré à gré, où deux parties conviennent d'un taux d'intérêt et d'une période, qui sert de référence pour déterminer le paiement net à effectuer par l'une des contreparties à l'autre, selon le taux du marché en vigueur à un moment fixé dans le futur.

Les options sur taux sont utilisées comme protection contre le risque de taux. Ces instruments impliquent une obligation pour le vendeur de payer à l'acheteur la différence de taux en échange d'une prime payée par l'acheteur. La différence de taux est la différence entre le taux actuel et un taux convenu pour un montant nominal fictif. Dans tous les contrats sur taux, le risque de perte pendant la durée de contrat dépend des variations de taux d'intérêt.

Dans leur forme la plus simple, les swaps de devises sont des conventions prévoyant l'échange de paiements en différentes devises, tant périodiques que ponctuels. Le risque de perte sur ces contrats dépend de la date d'échéance, des taux d'intérêt et des cours du change, ainsi que du moment où les flux de paiements sont échangés.

Les contrats sur devises sont des contrats visant à échanger une devise d'un pays à une certaine date contre une devise d'un autre pays à un prix convenu d'avance. Les contrats sur devises ont pour but de couvrir les positions d'investissement net et les positions en devises.

Les options sur devises sont des contrats similaires aux contrats d'option sur taux mais basés sur les devises au lieu des taux d'intérêt. Dans ces contrats, le risque de perte pendant la durée dépend des fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt.

Pour tous les futures de taux, négociés en bourse, le risque de crédit hors bilan pour Fortis Banque est limité, étant donné que ces transactions s'opèrent sur des marchés boursiers organisés qui prennent à leur compte l'obligation de la partie adverse et qui exigent en général que des garanties soient versées et que les obligations de marge soient respectées au jour le jour.

Un contrat à terme ou future sur matières premières est un contrat dont le sous-jacent est le prix d'une matière première. Un swap sur matières premières est un swap dans le cadre duquel le flux de trésorerie échangé dépend du prix des matières premières sous-jacentes. Une option sur matières premières est une option d'achat ou de vente sur matières premières à un prix fixe jusqu'à une certaine date.

Les dérivés sur crédits permettent d'isoler le risque de crédit d'autres risques et également de l'instrument qui y est associé, de sorte que le risque de crédit peut être transféré d'une partie à une autre. Dans le cas d'un « credit default swap », l'acheteur ou le bénéficiaire paye une prime et acquiert le droit de revendre l'obligation associée au vendeur ou garant dans le cas où un événement lié au crédit se produirait. Un "total return swap" est un contrat pour lequel le bénéficiaire accepte de payer au garant un rendement total sur un actif de référence, à savoir tous les paiements contractuels ainsi que toute augmentation de la valeur de marché de l'actif de référence. Dans le cadre de cet accord, le garant accepte de payer un taux variable plus une marge et toute dépréciation au bénéficiaire.

Les dérivés d'actions comprennent les swaps d'actions, les options, les futures et les contrats à terme. Un swap de capitaux propres est un swap dans le cadre duquel le flux de trésorerie qui est échangé est basé sur le rendement total de certains indices boursiers et un taux d'intérêt (soit un taux fixe ou un taux variable). Les options sur actions donnent le droit d'acheter (dans le cas d'une option d'achat ou call option) ou de vendre (dans le cas d'une option de vente ou put option) un nombre fixe d'actions à une société, à un prix donné, avant ou à une certaine date.

32.1 Dérivés détenus à des fins de transaction

Au 31 décembre, les dérivés détenus à des fins de transaction se présentent comme suit :

	<i>Actifs</i>		<i>Passifs</i>	
	<i>Juste valeur</i>	<i>Montant notionnel</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Montant notionnel</i>
2006				
Contrats sur devises				
Forwards et futures	702	164.341	677	164.512
Swaps de taux d'intérêt et de devises	301	15.765	251	15.441
Options	323	53.551	284	52.894
Total	1.326	233.657	1.212	232.847
Contrats sur taux d'intérêts				
Forwards et futures	12	14.659	13	13.194
Swaps	11.164	1.298.514	12.947	1.298.594
Options	5.539	616.216	5.574	611.713
Total	16.715	1.929.389	18.534	1.923.501
Contrats sur matières premières				
Forwards et futures	554	12.245	463	11.706
Swaps	92	924	64	994
Options	250	150	247	384
Total	896	13.319	774	13.084
Contrats sur actions et indices				
Forwards et futures	2	2.943		4.988
Swaps	554	9.339	276	21.215
Options et warrants	1.880	17.707	3.332	28.457
Total	2.436	29.989	3.608	54.660
Dérivés de crédits				
Swaps	133	15.509	148	17.624
Autres	44	118	60	87
Solde au 31 décembre 2006	21.550	2.221.981	24.336	2.241.803
Juste valeur sur base de données de marché observables	1.236		855	
Juste valeur déterminée par des modèles d'évaluation	20.314		23.481	
Total	21.550		24.336	
De gré à gré (OTC)	21.026	2.186.881	24.016	2.197.710
Négociés en bourse	524	35.100	320	44.093
Autres				
Total	21.550	2.221.981	24.336	2.241.803

	<i>Actifs</i>		<i>Passifs</i>	
	<i>Juste valeur</i>	<i>Montant notionnel</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Montant notionnel</i>
2005				
Contrats sur devises				
Forwards et futures	494	234.006	346	233.840
Swaps de taux d'intérêt et de devises	610	14.891	577	14.508
Options	348	50.322	279	49.086
Total	1.452	299.219	1.202	297.434
Contrats sur taux d'intérêts				
Forwards et futures	34	24.082	19	30.876
Swaps	12.463	1.306.295	13.588	1.293.547
Options	7.099	433.679	6.981	424.351
Total	19.596	1.764.056	20.588	1.748.774
Contrats sur matières premières				
Forwards et futures		2	1	13
Swaps	21	209	12	209
Options	118	639	129	602
Total	139	850	142	824
Contrats sur actions et indices				
Forwards et futures		447	20	2.245
Swaps	408	9.381	92	11.751
Options et warrants	1.991	12.612	2.674	16.651
Total	2.399	22.440	2.786	30.647
Dérivés de crédits				
Swaps	237	17.398	160	4.866
Autres	48	373	116	349
Solde au 31 décembre 2006	23.871	2.104.336	24.994	2.082.894
Juste valeur sur base de données de marché observables	1.643		579	
Juste valeur déterminée par des modèles d'évaluation	22.228		24.415	
Total	23.871		24.994	
De gré à gré (OTC)	23.716	2.078.089	24.869	2.051.909
Négociés en bourse	155	26.247	125	30.985
Total	23.871	2.104.336	24.994	2.082.894

32.2 Dérivés détenus à des fins de couverture

Les produits dérivés détenus à des fins de couverture sont essentiellement liés à la couverture de juste valeur. Fortis utilise des dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt, dans la gestion de ses propres actifs et passifs ainsi que ses positions structurelles. Ce qui permet à Fortis de limiter le risque de marché qui serait engendré par les déséquilibres structurels de maturité ou d'autres positions de ses actifs et passifs.

Au 31 décembre, les dérivés détenus à des fins de couverture se présentent comme suit :

	<i>Actifs</i>		<i>Passifs</i>	
	<i>Juste valeur</i>	<i>Montant notionnel</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Montant notionnel</i>
2006				
Contrats sur devises				
Forwards et futures	10	65	10	67
Swaps de taux d'intérêt et de devises	1	431	3	432
Options				
Total	11	496	13	499
Contrats sur taux d'intérêts				
Forwards et futures				
Swaps	522	51.019	183	51.027
Options				
Total	522	51.019	183	51.027
Solde au 31 décembre 2006	533	51.515	196	51.526
Juste valeur sur base de données de marché				
observables	462		33	
Juste valeur déterminée par des modèles				
d'évaluation	71		163	
Total	533		196	
De gré à gré (OTC)	533	51.515	196	51.526
Négociés en bourse				
Autres				
Total	533	51.515	196	51.526

	<i>Actifs</i>		<i>Passifs</i>	
	<i>Juste valeur</i>	<i>Montant notionnel</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Montant notionnel</i>
2005				
Contrats sur devises				
Forwards et futures	13	123	14	124
Swaps de taux d'intérêt et de devises	83	826	91	826
Total	96	949	105	950
Contrats sur taux d'intérêts				
Futures et contrats à terme				
Swaps	219	43.504	1.738	43.508
Options				
Total	219	43.504	1.738	43.508
Net investment hedges				
Solde au 31 décembre 2005	315	44.453	1.843	44.458
Juste valeur sur base de données de marché observables	302		1.288	
Juste valeur déterminée par des modèles d'évaluation	13		555	
Total	315		1.843	
De gré à gré (OTC)	315	44.453	1.843	44.458
Négoiés en bourse				
Autres				
Total	315	44.453	1.843	44.458

33 Juste valeur des actifs et passifs financiers

Le tableau suivant présente les montants comptables et justes valeurs des classes d'actifs et passifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan consolidé de Fortis Banque. Il est complété par une description des méthodes appliquées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers.

	2006		2005	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20.792	20.792	25.594	25.700
Créances sur les banques	89.413	89.474	80.054	80.442
Créances sur la clientèle	285.877	289.141	277.862	282.758
Placements	4.505	4.642	4.669	4.841
Autres créances	6.105	6.102	7.010	7.008
Total de l'actif financier	406.692	410.151	395.189	400.749
Passifs				
Dettes envers les banques	177.161	177.161	174.780	176.582
Dettes envers la clientèle, soldes de comptes souscripteurs et autres fonds en dépôt		260.056	259.536	263.285
Certificats d'endettement	90.360	90.507	76.827	77.880
Dettes subordonnées	14.080	14.476	12.490	13.211
Autres emprunts	2.178	2.177	5.023	5.122
Total du passif financier	543.835	543.857	532.404	535.366

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif réglé, entre parties bien informées et consentantes, agissant dans des conditions de concurrence normale.

Fortis Banque applique la hiérarchie suivante lors de la détermination de la juste valeur des instruments financiers :

- prix fixé sur un marché actif ;
- méthodes d'évaluation ;
- coût.

Lorsqu'un instrument financier est négocié sur un marché actif et liquide, son prix ou sa valeur fixé sur le marché fournit le meilleur indice de sa juste valeur, et celui-ci est utilisé. Aucune modification n'est apportée à la juste valeur pour d'importants portefeuilles d'actions, à moins qu'il n'y ait un accord contraignant de vendre les actions à des prix autres que ceux du marché. Le prix fixé sur le marché approprié pour un actif détenu ou un passif à émettre est le cours vendeur actuel, et, pour un actif à acquérir ou un passif détenu, le cours acheteur. Lorsque Fortis Banque possède des actifs et des passifs dont les risques de marché sont opposés, le cours moyen est utilisé pour déterminer la juste valeur.

Lorsqu'aucun prix n'est disponible sur un marché actif, les justes valeurs sont estimées en utilisant la valeur actualisée ou d'autres méthodes d'évaluation basées sur les conditions du marché existant à la date de reporting. Fortis Banque utilise les méthodes d'évaluation couramment pratiquées dans les marchés pour fixer le prix d'un instrument dès lors que ces méthodes ont prouvé leur aptitude à fournir des indications fiables.

Les méthodes d'évaluation qui sont bien établies sur les marchés financiers comprennent : les opérations de marché récentes, l'actualisation des flux de trésorerie, et les modèles d'évaluation des options. Une méthode d'évaluation acceptable intègre tous les facteurs dont tiendraient compte les acteurs du marché lors de la fixation d'un prix, et devrait être compatible avec les méthodes économiques reconnues pour évaluer les instruments financiers.

Les principes de base lors de l'estimation de la juste valeur sont les suivants :

- maximiser l'information de marché et minimiser les estimations et hypothèses internes ;
- ne changer les méthodes d'estimation que lorsqu'une amélioration peut être démontrée, ou qu'un changement est rendu nécessaire suite à l'indisponibilité de l'information.

La juste valeur présentée ne tient pas compte des intérêts courus. Les intérêts courus sont enregistrés séparément.

Les méthodes et les hypothèses utilisées lors de la détermination de la juste valeur dépendent en grande partie du fait que l'instrument est ou non négocié sur les marchés financiers, et du type d'information qui peut être utilisé dans les modèles d'évaluation. Ci-dessous sont résumées les différentes méthodes d'évaluation pour chaque instrument financier.

Les prix de marché sont utilisés pour les instruments financiers qui sont négociés sur un marché financier avec fixation de prix.

Les instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés organisés sont souvent négociés sur des marchés de gré à gré où des prix de marché peuvent être obtenus auprès des opérateurs ou d'autres intermédiaires. Des prix sont disponibles auprès de diverses sources pour beaucoup d'instruments financiers négociés de manière régulière sur le marché de gré à gré. Ces sources comprennent : la presse financière, diverses publications de bourse, ainsi que des market makers.

Les prix de marché fournissent la juste valeur la plus fiable pour les dérivés négociés sur un marché reconnu. Pour les dérivés non négociés sur un marché reconnu, on considère que la juste valeur est la valeur qui pourrait être réalisée en cédant ou en liquidant le dérivé.

Les méthodes d'évaluation courantes pour un swap de taux d'intérêt (IRS) comprennent une comparaison du taux du swap avec la courbe de taux actuelle du swap. La courbe de taux du swap est dérivée des taux de marché des swaps. Des prix d'achat et de vente sont généralement disponibles pour des swaps de taux d'intérêt courants conclus avec des contreparties bien notées.

Les facteurs qui influencent l'évaluation d'un dérivé individuel comprennent la qualité de crédit de la contrepartie et la complexité du dérivé. Si ces facteurs diffèrent des facteurs de base qui sous-tendent le prix, un ajustement au prix de marché est pris en compte.

Le calcul de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas activement négociés sur des marchés financiers peut être résumé comme suit :

Type d'instrument	Produits Fortis	Calcul de la juste valeur
Instruments sans échéance fixe	Comptes courants, comptes d'épargne, etc.	Valeur nominale.
Instruments sans option incorporée	Avances à terme fixe, dépôts etc.	Méthode d'actualisation des flux de trésorerie ; la courbe de taux d'actualisation est la courbe du swaps plus la marge (actifs) ou la courbe du swaps moins la marge (passifs) ; la marge est définie grâce à la marge commerciale calculée sur la base de la moyenne de la nouvelle production des trois derniers mois.
Instruments avec option incorporée	Prêts hypothécaires et autres instruments avec option incorporée	La produit est scindé entre, d'une part, un composant linéaire (non optionnel) évalué en utilisant une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, et, d'autre part, un composant optionnel, évalué en se basant sur le modèle d'évaluation des options.
Prêts subordonnés	Prêts subordonnés	Méthode d'actualisation des flux de trésorerie dans laquelle la marge est basée sur le prix de marché payé par Fortis pour l'émission d'une dette subordonnée.
Private equity	Private equity et participations non cotées	En général, les principes d'évaluation de la «European Venture Capital Association» sont appliqués, utilisant des ratios tels que valeurs de l'entreprise/EBITDA, cours/bénéfices, cours/flux de trésorerie.
Actions préférentielles (non cotées)	Actions préférentielles	Si l'action est considérée comme un instrument d'endettement, un modèle d'actualisation des flux de trésorerie est utilisé.

Fortis Banque a mis en place un ensemble de règles qui ont pour but de quantifier et de contrôler les incertitudes des prix liées au calcul des justes valeurs par des méthodes d'évaluation et des modèles internes. Rapporter ces incertitudes caractérise le concept de « risque de modèle ».

Le risque de modèle survient lorsque la fixation du prix d'un produit requiert des méthodes d'évaluation qui ne sont pas encore standardisées ou dont les données d'input ne peuvent être directement observées sur le marché, conduisant à des hypothèses sur les données d'input elles-mêmes.

L'émergence de nouveaux produits sophistiqués sur le marché implique le développement de modèles mathématiques afin d'évaluer ces produits. Ces modèles reproduisent la complexité de la fonction de l'option sur base d'hypothèses relatives au comportement stochastique des variables sous-jacentes, d'algorithmes numériques et autres approximations théoriques.

Bien plus, les hypothèses qui sous-tendent un modèle dépend des conditions générales du marché (taux d'intérêt spécifiques, volatilités, etc.) en vigueur au moment de son développement. Il n'y a dès lors pas de garantie que le modèle continuera à donner des résultats adéquats si les conditions du marché devaient changer radicalement.

L'ensemble des règles dont Fortis Banque s'est doté afin d'ajuster la juste valeur va au-delà des procédures existantes qui tendent à évaluer la qualité des processus réguliers d'estimation de la juste valeur.

Toute incertitude du modèle est quantifiée et sert de base à l'ajustement de la juste valeur calculée par les méthodes d'évaluation et les modèles internes.

Notes relatives aux comptes de résultats

34 Produits d'intérêts

Le tableau suivant présente les produits d'intérêts par type de produit au 31 décembre :

	2006	2005
Produits d'intérêts		
Produits d'intérêts sur équivalents de trésorerie	677	507
Produits d'intérêts sur créances sur les banques	4.947	3.351
Produits d'intérêts sur placements	5.536	4.620
Produits d'intérêts sur créances sur la clientèle	15.578	11.728
Produits d'intérêts sur dérivés détenus à des fins de transaction	40.563	42.527
Autres produits d'intérêts	2.896	1.962
Total des produits d'intérêts	70.197	64.695

35 Dividendes et autres produits de placement

Les dividendes et autres produits de placement se présentent comme suit au 31 décembre:

	2006	2005
Dividendes et autres produits d'investissement		
Dividendes sur actions	125	119
Revenus locatifs d'immeubles de placement	56	54
Autres revenus de placement	19	15
Total	200	188

36 Gains et pertes réalisés sur placements

Les gains et pertes réalisés sur les placements sont détaillés comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
Obligations	76	530
Actions	375	90
Immobilier	21	54
Filiales, entreprises associées et coentreprises	1.682	36
Autre	-	2
Gains et pertes réalisés sur placements	2.154	712

37 Autres gains et pertes réalisés et non réalisés

Le tableau ci-dessous présente les autres gains (pertes) réalisés et non réalisés comptabilisés dans le compte de résultat au 31 décembre :

	2006	2005
Actifs/passifs détenus à des fins de transaction et produits dérivés	967	475
Actifs et passifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat	140	220
Résultat de couverture	272	199
Autre	(40)	(89)
Autres gains et pertes réalisés et non-réalisés	1.339	805

Toutes les variations de la juste valeur sont des variations de la juste valeur hors intérêts courus comptabilisés comme « revenus d'intérêt » et « charges d'intérêt ».

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction ont été principalement acquis en vue de dégager un bénéfice des fluctuations à court terme du prix ou de la marge de l'agent. La comptabilisation initiale se fait au coût d'acquisition et comprend tous les frais de transaction destinés à acquérir le titre. Les évaluations ultérieures sont effectuées à la juste valeur déterminée sur la base des prix du marché. La différence entre la valeur comptable et la juste valeur réalisée et non réalisée est comptabilisée ici.

Toutes les variations de la juste valeur des actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisées ici. Ce poste comprend à la fois les gains et pertes non réalisés provenant de réévaluations et les gains et pertes réalisés lors de la décomptabilisation des actifs ou passifs.

Les résultats de couverture comprennent les variations de la juste valeur imputables au risque couvert, généralement un risque de taux d'intérêt, des actifs et passifs couverts et les variations de la juste valeur des instruments de couverture.

Dans le contexte de couvertures de portefeuille présentant un risque de taux d'intérêt ('macro couverture'), la différence initiale entre la juste valeur et la valeur comptable de l'élément couvert à la désignation de la relation de couverture est amortie sur la durée résiduelle de l'élément couvert.

38 Produits de commissions

Les produits liés à des honoraires et commissions se présentent comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
Produits de commissions		
Titres	926	716
Assurance	345	239
Gestion de fortune	1.236	958
Services de paiement	465	438
Garanties et engagements	289	232
Autres services	322	312
Total des produits de commissions	3.583	2.894

39 Autres produits

Les autres produits se présentent comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
Autres produits		
Produits de locations simples	9	3
Autres	262	270
Total des autres produits	270	273

40 Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts se présentent comme suit au 31 décembre :

	<i>2006</i>	<i>2005</i>
Charges d'intérêts		
Charges d'intérêts sur dettes envers les banques	7.960	4.808
Charges d'intérêts sur dettes envers la clientèle	9.067	6.878
Charges d'intérêts sur certificats d'endettement	3.356	2.468
Charges d'intérêts sur dettes subordonnées	676	609
Charges d'intérêts sur autres emprunts	454	302
Charges d'intérêts sur passifs détenus à des fins de transactions et produits dérivés	41.337	43.282
Charges d'intérêts sur autres dettes	2.261	1.696
Total des charges d'intérêts	65.111	60.043

41 Variations des dépréciations

Les variations des dépréciations se présentent comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
Variations des dépréciations sur:		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	
Créances sur les banques	(3)	(3)
Créances sur la clientèle	171	163
Engagements de crédit - banques	(5)	(6)
Engagements de crédit - clientèle	(19)	32
Placements en obligations	(5)	1
Placements en actions et autres placements	4	15
Immeubles de placement	2	
Investissements dans les entreprises associées et coentreprises		(1)
Autres créances	2	4
Immobilisations corporelles	3	11
Goodwill et autres immobilisations incorporelles		3
Intérêts courus et autres actifs	7	(10)
Total des variations des dépréciations	158	209

42 Charges des commissions

Les charges liées à des honoraires et commissions se présentent comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
Charges des commissions		
Titres	224	131
Intermédiaires	163	152
Commissions sur actifs sous gestion	193	91
Service de paiement	151	133
Titres	11	10
Autres	77	87
Total des charges des commissions	819	604

43 Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles se présente comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
Amortissement des immobilisations corporelles		
Constructions pour usage propre	87	97
Aménagements des Immeubles loués	53	44
Immeubles de placement	15	15
Mobilier et matériel roulant	144	118
Amortissement des immobilisations incorporelles		
Logiciels acquis	23	17
Logiciels développés en interne		
Autres immobilisations incorporelles	28	17
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	350	308

44 Frais de personnel

Les frais de personnel se présentent comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
Frais de personnel		
Charges salariales	2.788	2.354
Charges sociales	522	482
Charges liées aux retraites	146	172
Charges de retraite à cotisations définies	97	62
Paievements en actions	13	7
Autres	59	293
Total des frais de personnel	3.625	3.370

La ligne « Autres » comprend les avantages non-monétaires comme les frais médicaux, les indemnités de fin de contrat de travail et les frais de restructuration.

La note 8 reprend plus en détail les avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages à long terme accordés au personnel, y compris les charges de retraite liées aux régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies.

45 Autres charges

Les autres charges se décomposent comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
Autres charges		
Charges des locations simples et frais y afférents	204	145
Loyers et autres charges directes liées aux immeubles de placement	2	3
Honoraires professionnels	302	248
Marketing et relations publiques	190	182
Coûts informatiques	534	387
Autres charges de placement	3	4
Charges d'entretien et de réparation	152	119
Autres	954	836
Total des autres charges	2.341	1.924

La rubrique « Autres charges - Autres » comprend entre autres : charges de voyages et logis, frais de téléphone et de courrier, charges pour l'emploi intérimaire et de formation des employés.

46 Charges d'impôts sur le résultat

Le tableau ci-dessous présente le détail des charges d'impôts sur le résultat au 31 décembre.

	2006	2005
Charges d'impôt exigible de la période en cours	504	685
Ajustements des impôts exigibles de la période précédente	22	34
Pertes fiscales non reconnues antérieurement, crédits d'impôt et différences temporelles réduisant la charge d'impôt différé	(6)	(9)
Total des charges d'impôt exigible	520	710
Impôts différés afférents à la période en cours	109	(12)
Impact des changements de taux d'imposition sur les impôts différés	34	6
Impôts différés résultant de l' ou de la extourne reprise d'une extourne d'un actif d'impôt différé	24	32
Pertes fiscales non reconnues antérieurement, crédits d'impôt et différences temporelles réduisant la charge d'impôt différé	3	(3)
Total des charges d'impôt différé	170	23
Total des charges d'impôts	690	733

Le bénéfice avant impôts comprend des éléments exonérés d'impôt et des frais non déductibles.

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'impôt sur le résultat attendu et l'impôt sur le résultat réel.

	2006	2005
Bénéfice avant impôts	5.431	3.184
Taux d'imposition applicable	33,99%	33,99%
Charges attendues d'impôt sur le résultat	1.846	1.082
<i>Augmentation (diminution) des impôts résultant de :</i>		
Intérêts exonérés d'impôt	(180)	(140)
Dividendes exonérés d'impôt	(37)	(41)
Gains exonérés d'impôt	(910)	(182)
Dépréciations exonérées d'impôt	(1)	(4)
Part dans le résultat d'entreprises associées et des coentreprises	(16)	(11)
Autres produits exonérés d'impôts	(23)	(9)
Pertes non déductibles	117	32
Variation des dépréciations du goodwill	(1)	(3)
Charges opérationnelles et administratives non déductibles	30	26
Goodwill négatif		(9)
Pertes fiscales antérieurement non reconnues et différences temporelles	(19)	(27)
Amortissements et reprises d'amortissements des impôts différés actifs	47	68
Impact de la variation de taux d'imposition sur les différences temporelles	34	(3)
Impact de la variation de taux d'imposition étrangers	(128)	(67)
Précomptes mobiliers non déductibles	11	4
Ajustements pour impôts courants relatifs à des exercices antérieurs	22	8
Impôts différés sur des investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises		
Autres	(87)	(2)
Charges réelles d'impôt sur le résultat	690	733

Notes relatives aux transactions hors bilan

47 Engagements et garanties

Les instruments financiers liés à l'activité de crédit comprennent notamment les acceptations, les engagements d'octroi de crédit, les crédits documentaires et les garanties financières. L'exposition de Fortis Banque à une perte en cas de défaillance de la contrepartie est représentée par les montants notionnels contractuels de ces instruments. Les commissions relatives à ces instruments sont comptabilisées au compte de résultat quand les services sont prestés.

Les clients utilisent les acceptations comme mode de paiement pour l'achat de marchandises issues de transactions d'importation et d'exportation.

Les lignes de crédit sont des engagements fermes à prêter des fonds à un client si toutes les conditions du contrat sont respectées. Ces conventions prévoient généralement des dates d'échéances fixes ou une autre clause de fin de contrat. La répartition des lignes de crédit, en termes de géographie et de contrepartie, est analogue à celle adoptée pour les prêts. Fortis Banque a constaté par le passé que dans la majorité des cas, les clients utilisaient effectivement ces lignes de crédit octroyées. Le plus souvent, ces crédits ne sont pas couverts mais, si nécessaire, Fortis Banque peut, en vertu de ces conventions, exiger des sûretés.

Les crédits documentaires sont des opérations par lesquelles Fortis Banque est tenu d'effectuer un paiement à un tiers dans le cadre d'une transaction commerciale nationale ou internationale, ou de se porter garant qu'un client remplisse ses obligations envers un tiers. Dans ce cas, le crédit documentaire constitue dans le chef de Fortis Banque un engagement conditionnel. Fortis Banque évalue la solvabilité de chaque client au cas par cas. La valeur des sûretés (éventuellement) reçues est évaluée en fonction de la solvabilité de la contrepartie. Les sûretés peuvent se composer de biens financés ou de dépôts de fonds. La majorité des crédits documentaires sont utilisés mais s'accompagnent dans la plupart des cas d'un paiement immédiat.

Les cautionnements et garanties visent à garantir le respect par un client de ses obligations contractuelles vis-à-vis d'un tiers. Le risque de crédit inhérent à l'émission de ces cautionnements et garanties est par essence identique à celui de l'octroi de facilités de crédit à la clientèle. Les cautionnements et garanties peuvent être émis sur notoriété.

Le tableau ci-dessous présente, au 31 décembre, une synthèse des montants notionnels (montants nominaux) des opérations hors bilan de Fortis Banque liées au crédit, qui présentent un risque hors bilan.

	2006	2005
Engagements d'octroi de crédit	131.210	96.698
Garanties et lettres de crédit «standby»	24.437	15.151
Lettres de crédit commerciales	403	581
Crédits documentaires	9.154	7.049
Total	165.204	119.479

Sur ce total, des engagements représentant un montant de EUR 28.762 millions ont une échéance supérieure à un an (2005 : EUR 17.618 millions).

Le tableau ci-dessous présente, au 31 décembre les dépréciations sur les engagements de crédit :

	2006	2005
Risque de crédit spécifique	149	142
Incurred but not reported (IBNR)	80	88
Total	229	230

48 Passifs éventuels

Comme toute autre institution financière, Fortis Banque est impliqué dans diverses demandes d'indemnisation comme partie défenderesse, dans des litiges et des procès, résultant du cours normal de ses activités bancaires.

Fortis Banque établit des provisions lorsque, d'après le management, et après consultation de ses conseillers juridiques, il est probable qu'un paiement devra être réalisé par Fortis Banque, et que le montant peut être estimé de manière raisonnable (voir note 28 Provisions).

En ce qui concerne les autres demandes d'indemnisation et procès intentés contre Fortis Banque connus par le management (et qui d'après les principes décrits ci-dessus ne font pas l'objet de provisions), le management est d'avis, après consultation des conseillers professionnels appropriés, que ces demandes d'indemnisation sont sans fondement et peuvent être défendues avec succès ou que l'issue attendue de ces actions n'entraînera pas une perte significative dans les états financiers de Fortis Banque.

Fortis Banque est impliquée aux Pays-Bas dans un nombre de procès liés aux produits Groeivermogen (produits liés aux leasings d'actions). Quelques sociétés opérationnelles de Fortis Banque ont récemment été confrontées à des plaintes et des poursuites judiciaires relatives à la production et à la distribution des produits Groeivermogen.

Ces sociétés sont confrontées à des demandes d'indemnisations qui sont basées sur une ou plusieurs allégations :

- infraction à l'obligation de veiller (« duty to care ») ;
- l'absence de seconde signature telle que requise par les accords d'achat à crédit et
- l'absence de licence de vendre ces produits, telle que requise par la loi sur les crédits à la consommation.

Ces demandes d'indemnisation ont été faites soit individuellement soit au travers d'une action collective.

L'évaluation actuelle du risque légal lié à ce dossier n'a pas entraîné la constitution de provisions matérielles au sein de Fortis Banque.

49 Contrats de location simple

Fortis a conclu des contrats de location de bureaux, de matériel de bureau et de véhicules. Ci-dessous figurent les engagements futurs liés à des contrats de location simple non résiliables, au 31 décembre :

	2006	2005
Jusqu'à 3 mois	2	2
De 3 mois jusqu'à un an	7	14
D'un an jusqu'à 5 ans	60	31
Plus de 5 ans	33	41
Total	102	88
Charges de location annuelle		
Paiements au titre de la location	69	14
Paiement de sous-location		
Total	69	14

50 Actifs sous gestion

Les actifs sous gestion concernent les investissements pour compte propre ainsi que les fonds gérés. Les fonds gérés comprennent les fonds d'investissement gérés pour le compte de la clientèle, tant privée qu'institutionnelle, sur lesquels Fortis Banque perçoit des commissions de gestion ou de conseil. La gestion discrétionnaire (capital activement géré par Fortis Banque) ainsi que la gestion conseil sont repris dans les fonds gérés.

La ligne « éliminations » qui figure dans les tableaux suivants concerne les fonds gérés de clients investis dans les fonds gérés par Fortis Banque et qui seraient autrement comptabilisés doublement.

Le tableau suivant présente une répartition des actifs gérés par type d'investissement et selon l'origine des fonds.

	2006	2005
Investissements pour compte propre :		
- Obligations	131.427	129.719
- Actions	4.150	3.393
- Immobilier	600	402
- Autres	1.633	1.830
Total investissements pour compte propre	137.810	135.344
Fonds gérés :		
- Obligations	114.386	101.727
- Actions	92.705	79.812
- Immobilier	773	1.045
- Inter-entités	(26.242)	(25.661)
Total fonds gérés	181.622	156.923
Total des actifs sous gestion	319.432	292.267

Les variations des fonds gérés par segment se présentent comme suit :

	<i>Retail banking</i>	<i>Merchant banking</i>	<i>Commercial & Private banking</i>	<i>Autres</i>	<i>Inter-entités</i>	<i>Total</i>
Solde au 31 décembre 2004	89.569	248	53.647	2.652	(16.406)	129.710
Entrées et sorties de flux	12.532	(2)	3.319	2.087	(853)	17.083
Gains et pertes de marché	8.489	(29)	5.307	45	(2.282)	11.530
Autres			7.554	(2.834)	(6.120)	(1.400)
Solde au 31 décembre 2005	110.590	217	69.827	1.950	(25.661)	156.923
Entrées et sorties de flux	10.920	(34)	6.871	(1.342)	(661)	15.754
Gains et pertes de marché	3.867	77	3.890		84	7.918
Autres	2.729	(1)	(1.601)	(96)	(4)	1.027
Solde au 31 décembre 2006	128.106	259	78.987	512	(26.242)	181.622

Dans la colonne « Autres » sont repris les fonds gérés dans le secteur d'assurance ainsi que les fonds gérés par des entités opérationnelles reprises dans les autres segments bancaires. La ligne « Autres » comprend les transferts entre segments, l'impact des acquisitions et cessions et les écarts de conversion. Dans les transferts entre segments, on retrouve principalement un transfert des fonds gérés par Belgolaise de « Commercial & Private Banking » vers « Autres » et un transfert de fonds de Fortis Hypotheek Bank du segment « Autres » vers le segment « Retail Banking ».

Autres informations concernant les chiffres consolidés

Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement important n'est intervenu après la date de clôture du bilan, donnant lieu à un ajustement dans les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Périmètre de consolidation

1. Critères pour la consolidation intégrale, pour l'intégration selon la méthode de mise en équivalence et les cas qui dérogent à ces critères.

Les comptes annuels consolidés sont établis suivant les dispositions de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels non-consolidés et consolidés des institutions de crédit, modifié par l'arrêté royal du 5 décembre 2004. Cet arrêté précise que, pour les sociétés dont l'exercice social commence le ou après le premier janvier 2006, les comptes annuels consolidés doivent être établis selon les règles des standards internationaux (IAS/IFRS), ainsi qu'édicté par l'Union Européenne.

Dans les comptes annuels consolidés sont repris les comptes annuels de Fortis SA/NV et ceux de ses filiales. Par filiales, il faut entendre les sociétés dans lesquelles Fortis Banque, directement ou indirectement, peut exercer une influence décisive sur la gestion financière et opérationnelle afin de retirer un avantage de ces activités (« Contrôle »). Les filiales sont consolidées à partir de la date où le contrôle effectif est transféré à Fortis Banque et sont exclues de la consolidation à partir de la date à laquelle ce contrôle cesse.

Les comptes annuels consolidés sont établis conformément aux prescriptions de l'IAS-27 « états financiers consolidés et individuels », l'IAS-28 « participations dans des entreprises associées », l'IAS-31 « participations dans des coentreprises » ainsi que SIC-12 « consolidation des entités ad hoc (SPE) ». Une entité ad hoc (SPE) doit être consolidée lorsque la réalité économique de la relation indique que Fortis a le contrôle de l'entité ad hoc (SPE).

Les participations dans des coentreprises sont valorisées sur base de la méthode de « mise en équivalence ». Les coentreprises sont des accords contractuels par lesquels Fortis Banque et d'autres parties poursuivent une activité économique sur laquelle ils ont un contrôle conjoint et proportionnel.

Les participations dans des entreprises associées sont valorisées sur base de la méthode de « mise en équivalence ». Ces dernières sont des participations dans lesquelles Fortis Banque a une influence importante, mais pas de contrôle, et en général détient un intérêt compris entre 20% et 50% des droits de vote.

Les dérogations à ce critère sont les suivantes :

1. Sur base de l'article 107,2° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001, suivant lequel des restrictions affectent l'exercice effectif du pouvoir de contrôle ou l'utilisation du patrimoine, les sociétés de gestion foncière et les certificats fonciers sont laissés en dehors du périmètre de consolidation;
2. Les filiales suivantes sont laissées en dehors du périmètre de consolidation sur base du IASB Framework-30 et de l'article 107,1° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 compte tenu de leur importance négligeable : *Abic Holding B.V., Arnoldsford Ltd, ASLK-CGER Services ESV, Bellingham Enterprises Ltd, BPC développement, Capella Trading Ltd, Carbone S.A.R.L., Ceedsa S.L., Chandlersford Resources Ltd, Comptoir Agricole de Wallonie, Coppéfis, CP (New Zealand) Trustees Limited, Decom Services Ltd, Discontokantoor van Turnhout, Dis Globus Malta Ltd, Dis Invest Management Ltd, Emerald Shipping B.V., Eurl Gourville Immobilier, Exviesia, Fagus, FB Sector Finance LP, Fortis Bank Escritorio de Representacao Ltda, Fortis Foreign Fund Services AG, Fortis L Capital, Fortis Liquidity High Grade USD, Fortis Private Equity Arkimedes N.V., Fortis Services Monétiques, Fountainfield Services Ltd, FP Consult (Guernsey), Garrabost Properties Ltd, Generale Branch Nominees LTD, Geneve Credit & Leasing SA, GeschäftsführungsGmbH der Generale Bank, Gilaspi Investments S.A., Global Finance & Leasing SA, Global Management Services, Grupo de Bodegas Vinartis S.A., Gúzman, Hedonai Estetica Integral S.L., Hemswell Consultants Ltd, Holding Vreedelust Fund II, Imag SPV B.V., Innovatieve Medical Solutions B.V., Irongate Holding & Investments Ltd, Izar Enterprises Ltd, Knottend Trading Ltd, Lakeston Ltd, Landbouwkantoor Vlaanderen, Lizaran, Ludgewall Trading Ltd, Mine.be, Nashira Services Ltd, Novy N.V., N336UA Trust, OB Invest, Orion Assets Limited, Orsettridge Resources Ltd, Packing Invest, Par 3, Parisienne d'Acquisition Foncière, Proysabe S.L.,*

Rothesay, SCI Norlum, Sparrowbrook Services Ltd, Sybetra sa, Velleman International, Von Essen GmbH, Von Essen KG –Handelsgesellschaft-, Wa Pei Nominees Ltd;

3. Vu leur importance négligeable, les entreprises suivantes sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence : Alluvium AG, BG-Ré S.A., Credissimo, Credit pour Habitations Sociales, Demetris, Fortis Private Investments Polska, Holding Vreedenlust Fund III, Hotel Cruiseship Operations 2 BV, Infiniti Trust (Hong Kong) Ltd, La Maison Sociale Tournai Ath, Mijn Huis Edouard Pecher, NeSBIC Holdings I BV, NIB Capital Foreign Debt Fund V, Severin & Bruckner & Co AG, Titrisation Belge SA, Triodos MeesPierson Sustainable Investment Management BV;

4. La méthode de mise en équivalence n'est, compte tenu de leur importance négligeable pour l'image fidèle (art. 157 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001), pas appliquée aux entreprises associées suivantes : *Algonomics, Altsys, Antwerps Innovatie Centrum, Baekeland Fonds, Bedrijvencentrum Zaventem, Bexco, Bee-Invest B.V., Brussels I3 Fund, CDM, Cetrel Lux sc, Conticlina, Coolstar, Corn. Van Loocke, Cottonhouse Holding B.V., Demeter SAS, Diana Cap Inversion S.A., Dibag-Diproteg, Erdingside Services Ltd, Etna, Europay Lux sc, Flanders Engineering, Gemma Frisius-Fonds K.U. Leuven NV, Gemma Frisius-Fonds K.U. Leuven II, Gudrun Xpert, Hemag (Atlantic), Immo Royal Conseil, Immo Regenboog, Kaasbrik Holding, Maredo, Meta International, NeSBIC Graphic Industrie Holding, NeSBIC Investment Fund II B.V., NeSBIC Investment Fund II Partners B.V., Nova Electro International, Retail Partners, Rijnlandse Plastic Groep B.V., Sandd Beheer B.V., Société Financière des sociétés de développement regional, Sophis System, Studio 100, Union Capital BV, Visalux, Xenics;*

5. Sur base de l'article 13,3° les participations africaines de la Belgolaise, dont les filiales A.M.B. – West Africa, Banque Internationale pour l'Afrique au Togo, Eurafrikan Bank Tanzania et des participations Banque Commerciale du Congo, Banque Crédit de Bujumbura, Banque de Kigali, Banque Internationale Afrique au Niger, Banque Internationale pour Centrafrique et Middle East Bank Kenya ne sont pas reprises dans la consolidation en raison du risque de retard pour l'obtention des informations nécessaires à leur intégration;

En globalité, le fait de ne pas entièrement ou de ne pas consolider les filiales de moindre importance, n'a pas un effet matériel sur les comptes annuels de Fortis Banque.

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

(1) consolidé par Fortis Banque Luxembourg
(2) consolidé par Fortis Investments Management
Majuscules: consolidé par Fortis Banque (Belgique)
Minuscules: consolidé par Fortis Bank Nederland

Dénomination	Siège	N° TVA ou N° national	Fraction du capital détenu (en %)
3D GÜVENLIK SISTEMLERI VE ORG. TIC. A.S.	GAYRETTEPE		92,32
4Faktor SP.z.o.o.	Warszawa		100,00
A.B.M.I. Holdings Ltd	George Town		100,00
A.S.L.K. - C.G.E.R. FINANCE N.V.	AMSTERDAM		100,00
ACE EQUIPMENT LEASING (1)	Sint-Agatha-Berchem	BE 440.910.431	99,92
ACE LEASING (1)	BRUXELLES	BE 435.610.370	99,92
ACE LEASING B.V. (1)	s-Hertogenbosch		99,92
Administratie- en Trustkantoor 's-Gravenhage BV	Den Haag		99,98
AGRILEASE B.V. (1)	's-Hertogenbosch		99,92
Airmavest N.V.	Amsterdam		99,98
Albany Associates Ltd	Hong Kong		100,00
Alexandra Nominees Holdings Ltd	Hong Kong		100,00
Alfam Holding B.V.	Bunnik		100,00
Alfam Nederland B.V.	Bunnik		100,00
Alkmaar Hypotheken B.V.	Amsterdam		100,00
Alpenside Ltd	Dublin		99,98
Alpha Bobby B.V.	Amsterdam		99,98
Alpha Credit Nederland B.V.	Bunnik		100,00
ALPHA CREDIT S.A./N.V.	BRUXELLES	BE 445.781.316	100,00
Amance Holding N.V.	Amsterdam		99,98
Amande Holding B.V.	Amsterdam		99,98
Amsterdam Brewery Investments B.V.	Amsterdam		99,98
Anderson Allingham Roll & Ross	Bermuda		100,00
Angelique Corporation NV	Willemstad Curacao		99,98
Anglohaven Securities Ltd	Dublin		99,98
Annan Ltd	London		99,98
Anneke Geertuida B.V.	Amsterdam		99,98
Anrodata NV	Willemstad Curacao		99,98
ARCAS, WESSELS ROLL & ROLLS B.V.(2)	AMSTERDAM		89,98
Ardgowan Holdings Ltd	Hong Kong		100,00
AREMAS S.A./N.V.	BRUXELLES	BE 466.301.368	100,00
Argenta Ltd	St Peter Port		99,92
Armadu Holding B.V.	Amsterdam		100,00
Armane Investments S.A.R.L.	Luxembourg		99,96
Arvem S.A.	Amsterdam		99,98
Ashdown Sec. Ltd	London		99,98
Ashgrove Secretaries Ltd	London		99,98
Ashlea Ltd	Hong Kong		99,98
Asian Pacific Growth Fund Investment NV	Willemstad - Curacao		90,62
ASR Re N.V.	Curacao		99,98
Astir	Amsterdam		100,00
Astir-I Capital BV	Amsterdam		100,00
Astoria Ltd	Wanchai		99,98
ASTRO MANAGEMENT S.A.	Bruxelles	BE 430.189.456	100,00
Athos Group Ltd	Tortola Br.Virgin Isl.		99,92
Atila Corporation NV	Willemstad Curacao		99,98
Atir Immobilien & Finanz AG	Steinhausen		99,98
Auder S.A.	Amsterdam		99,98

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

(1) consolidé par Fortis Banque Luxembourg
(2) consolidé par Fortis Investments Management
Majuscules: consolidé par Fortis Banque (Belgique)
Minuscules: consolidé par Fortis Bank Nederland

Dénomination	Siège	N° TVA ou N° national	Fraction du capital détenu (en %)
Aurian Management II BVBA	Bruxelles	BE 870.221.246	100,00
Aurian Management III Sprl	Bruxelles	BE 870.222.236	100,00
AVISA (1)	ZUG		99,96
B.V. Administratie- en Trustkantoor "Securitas"	Amsterdam		100,00
B.V. Administratiekantoor Drasco	Amsterdam		99,98
B.V. Algemene Handelsmaatschappij Almij	Amsterdam		100,00
B.V. Centraal Incasso Bureau C.I.B.	Bunnik		100,00
B.V. Financieringsmaatschappij N.O.B.	Amsterdam		100,00
B.V. Holding maatschappij 'De Hondsrug'	Amsterdam		99,98
B.V. Holland Administration Center (H.A.C.)	Amsterdam		99,98
B.V. Maatschappij voor Executele en Trustzaken	Amsterdam		99,98
B.V. Mij tot aankoop, verkoop & verhuur van Huizen	Rotterdam		100,00
B.V. Participatiemaatschappij PHP	Amsterdam		100,00
B.V. Petroleum Maatschappij "Moeara Enim"	Amsterdam		70,00
Bachem NV	Willemstad Curacao		99,98
Bajan Limited	Guernsey		96,98
BANQUE BELGOLAISE	Bruxelles	BE 403.200.294	100,00
Barela NV	Willemstad Curacao		99,98
Barletta Inc	Tortola Br.Virgin Isl.		99,98
Becom Management BV	Amsterdam		99,98
Bedford LLC	Albany		99,98
Beechcroft Ltd	Tortola Br.Virgin Isl.		99,98
Beekman Trading B.V.	Amsterdam		100,00
Bego vastgoed II B.V.	Amsterdam		99,98
Beheer- en Beleggingsmaatschappij Gibeko BV	Amsterdam		99,98
Beheer- en Beleggingsmaatschappij Vilose B.V.	Amsterdam		99,98
Beheermaatschappij Vadop B.V.	Amsterdam		99,98
Beleggingsmaatschappij FBIB Capital Structures BV	Amsterdam		99,96
Beleggingsmaatschappij "Sanamij" BV	Amsterdam		100,00
Beleggingsmaatschappij Beurshave N.V.	Amsterdam		99,96
Beleggingsmaatschappij Giever BV	Bruxelles	BE 458.403.390	99,98
Beleggingsmaatschappij Luijp B.V.	Utrecht		100,00
Beleggingsmaatschappij Quirina NV	Willemstad Curacao		99,98
Beluga Asset Purchasing Praktijkfinancieringen BV	Amsterdam		100,00
Beluga Master Issuer	Amsterdam		100,00
Bentinck Management Limited	London		99,98
Bentinck Management Services Ltd (BVI)	Tortola Br.Virgin Isl.		99,98
Bentinck Secretaries Limited (London)	London		99,98
Bentinck Secretaries Ltd	Douglas		99,98
Beratungsservices fur Finanziel Risikostrategien MRA AG	Zug		99,68
Berdim Tradding Gestao e Investimentos S.A.	Funchal		99,98
Bermobag AG	Zug		99,98
Best Universal Ventures Corp.	Tortola		99,68
BETA EUROPA MANAGEMENT S.A.	LUXEMBOURG		100,00
BETA INTERNATIONAL MANAGEMENT	LUXEMBOURG		100,00
BGL FINANCE HOLDING S.A.(1)	LUXEMBOURG		99,92
BGL Reads Trust Company Limited	Guernsey		99,98
BGL Trustees Ltd	Guernsey		99,98
Biancaneve (Netherlands) B.V.	Amsterdam		100,00

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

(1) consolidé par Fortis Banque Luxembourg
(2) consolidé par Fortis Investments Management
Majuscules: consolidé par Fortis Banque (Belgique)
Minuscules: consolidé par Fortis Bank Nederland

Dénomination	Siège	N° TVA ou N° national	Fraction du capital détenu (en %)
Bluebird LLC	New York		99,98
Bluebrook Inc	Tortola Br.Virgin Isl.		99,98
Bluewall Ltd	London		99,98
BOAZ Management Company (Luxembourg) S.A.	LUXEMBOURG		100,00
Boca S.A.R.L.	Luxembourg		99,96
Bodorobe NV	Willemstad Curacao		99,98
Bondix Finance BV	Amsterdam		99,98
Bookham Incorporated	San Jose		100,00
Bordage Properties Ltd	St Peter Port Guernsey		99,92
Box Consultants B.V.	Eindhoven		68,25
Braddan Ltd	Douglas		99,98
Brassington Corporation NV	Willemstad Curacao		99,98
Bretergen B.V.	Amsterdam		99,98
Broadway Investments Ltd	Nassau		99,98
Bruncaster Ltd	Douglas		99,98
Burtons Management Ltd	Douglas		99,98
C.M.S. Limited	Guernsey		99,98
CA MOTOR FINANCE LTD (1)	LONDON		99,92
CADOGAN MANAGEMENT(2)	New York		69,99
Calanda Holding AG	Glarus		99,98
CALEDONIAN MOTOR FINANCE LTD (1)	GLASGOW		99,92
CAMOMILE ALZETTE INVESTMENTS (UK) LTD	GEORGE TOWN		100,00
Camomile Court BV	Rotterdam		100,00
CAMOMILE INVESTMENTS UK LTD	LONDON		100,00
CAMOMILE LIFFEY INVESTMENTS (UK) LTD	GEORGE TOWN		100,00
CAMOMILE ULSTER INVESTMENTS (UK) LTD	GEORGE TOWN		100,00
Cantrust (Far East) Ltd	Tortola		99,98
Carbeneth Financial Management Group NV	Willemstad Curacao		99,98
Carbeneth Holding NV	Willemstad Curacao		99,98
Caribbean Depositary Company NV	Willemstad Curacao		99,98
Caribbean Management Company NV	Willemstad Curacao		99,98
Caribbean Participation Company NV	Willemstad Curacao		99,98
Caricom (BVI) Limited	Anguilla		99,98
Caritrust Management Corporation N.V.	Willemstad Curacao		99,98
Carneth Administratie Company NV	Willemstad Curacao		100,00
Catamino Investments S.A.R.L.	Luxembourg		99,96
Catanzaro Holding BV	Amsterdam		99,98
Caversham LLC	Albany - New York		99,98
Cavetto Corporation NV	Willemstad Curacao		99,98
Cecilia Corporation N.V.	Willemstad Curacao		100,00
Cecilia Beleggingsmaatschappij NV	Willemstad Curacao		99,98
Cenerantola Finance B.V.	Amsterdam		100,00
Centrapriv Zug AG	Zug		99,98
Centrapriv Zurich AG	Zurich		99,98
CEPE Holding AG	Luxembourg		99,98
CERTIFIMMO V	Bruxelles	BE 450.355.261	100,00
Chamilla Ltd	London		99,98
Chamsin Investments Sàrl	Luxembourg		99,96
Channel Corporate Services	Saint Peter Port		99,98

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

(1) consolidé par Fortis Banque Luxembourg
(2) consolidé par Fortis Investments Management
Majuscules: consolidé par Fortis Banque (Belgique)
Minuscules: consolidé par Fortis Bank Nederland

Dénomination	Siège	N° TVA ou N° national	Fraction du capital détenu (en %)
Chart Trust Company Limited	Guernsey		99,98
Charterterring International (IOM) Ltd	Isle of Man		99,98
Chatham Ltd	Monrovia		99,98
Chrisanda (Nominees) Limited	Wanchai		99,98
Christenburg Management S.A.	Vaduz		99,98
Churfirten AG	Fribourg		99,98
Ciotat S.A.R.L.	Luxembourg		99,96
Claudine Philippine B.V.	Amsterdam		99,98
Clearway Finance BV	Amsterdam		99,98
Codos Investments S.A.R.L.	Luxembourg		99,96
COFHYLUX S.A. (1)	LUXEMBOURG		99,92
Cohil Holdings SPRL	BRUXELLES	BE 870.221.840	100,00
Collec Nominees Ltd	Hong Kong		49,99
Comanche Ltd	Nassau		99,98
Comcolux	LUXEMBOURG		99,96
Commerce House Trustees Limited	Guernsey		99,98
Connaugt Services Ltd	Douglas		99,98
Continuing Care Retirement Community	Bruxelles	BE 875.844.672	99,00
Coronet Development Ltd	London		99,98
Corporate Directors	Wanchai		99,98
Corporate Insolvency Services Limited	Anguilla		99,98
Cosign Nominees Limited	Guernsey		99,98
Couelle Investments S.A.	Luxembourg		99,96
COURTAGE HAUSSEVILLE (1)	NANCY		99,92
CP JER Holding B.V.	Amsterdam		99,98
Creighton Services Ltd	Tortola		99,92
Crew Co. Ltd	Douglas		99,98
CTB LEASING GmbH	ESSEN		100,00
Culmead Ltd	Tortola		99,98
Culture Club NV	Willemstad Curacao		99,98
Cumanco B.V.	Amsterdam		99,98
DALGARNO (1)	LUXEMBOURG		99,92
Danza Corporation NV	Willemstad Curacao		99,98
Defam Credit B.V.	Bunnik		100,00
Defam Financieringen B.V.	Bunnik		100,00
Defam Flex B.V.	Bunnik		100,00
Defam Plus	Amsterdam		100,00
DEFAM Select B.V.	Bunnik		100,00
Defam Totaal B.V.	Bunnik		100,00
Deleda Corp S.A.			99,98
Deleda Investments Inc	The Valley		99,98
Delphinus	Utrecht		100,00
DELVINO (1)	LUXEMBOURG		99,92
DIKODI B.V.	AMSTERDAM		100,00
Dina (Nominees) Ltd	Hong Kong		99,98
Direktbank N.V.	Amstelveen		100,00
DisAcor B.V.	Amsterdam		100,00
Dolphin Beheer BV	Amsterdam		99,98
Dreamsville Corporation NV	Willemstad Curacao		99,98

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

(1) consolidé par Fortis Banque Luxembourg
(2) consolidé par Fortis Investments Management
Majuscules: consolidé par Fortis Banque (Belgique)
Minuscules: consolidé par Fortis Bank Nederland

Dénomination	Siège	N° TVA ou N° national	Fraction du capital détenu (en %)
DREIECK EQUIPMENT LEASING (1)	ZÜRICH		42,96
DREIECK ONE LIMITED (1)	GEORGE TOWN		99,92
Dronco (UK) Ltd	Ruislip		99,98
DRYDEN WEALTH MANAGEMENT (TAIWAN) CO. LTD	TAIPEI		100,00
Dutch-MBS	Utrecht		75,00
Easterham Holding B.V.	Amsterdam		99,98
Eastpine Trading Ltd	Dublin		99,98
Ecoreal S.A.	Luxembourg		99,94
Edsaco Participation Limited	St Helier		99,98
Effectivsec Management Ltd	Hong Kong		99,98
Eight Vessels Company Lts	Nassau - Bahamas		100,00
ELFA-AUTO (1)	LUXEMBOURG		99,92
Elco B.V.	Amsterdam		99,98
Elmford LLC	Albany - New York		99,98
Elwood Holdings Ltd	Douglas		100,00
Emerald Services Limited	Anguilla		99,98
Emilia Shipping Ltd	St John's		100,00
Erbtüm Verwaltungs AG	Zurich		99,98
ES-FINANCE (1)	Sint-Agatha-Berchem	BE 430.506.289	99,92
Esmerald Partners I S.A.	Luxembourg		99,98
Esprit Nominees Ltd.	London		100,00
Esvebe Holding B.V.	Amsterdam		99,98
Eumetra AG	Zurich		99,98
Euro-Fashion-Center	Bruxelles	BE 884.178.556	99,96
Euro-Fashion-Center SCA	Bruxelles	BE 884.303.765	99,96
Excellerator B.V.	Amsterdam		100,00
Excellerator Belgium	Bruxelles	BE 881.745.143	100,00
F.A.M. FUND ADVISORY (1)	LUXEMBOURG		99,92
F.A.M. PERSONAL FUND ADVISORY (1)	LUXEMBOURG		99,92
F.I. Mortgage Securities B.V. (via Stichting Trustee FIMS)	Amsterdam		100,00
F.L. Zeebrugge (1)	ZEEBRUGGE	BE 865.778.250	99,92
Faella Investments S.A.	Luxembourg		99,96
FAL Nazareth	Bruxelles	BE 879.345.977	99,96
FAL Zevenbronnen	Bruxelles	BE 879.347.758	99,96
Favorita Corporation NV	Willemstad Curacao		99,98
FB Acquisition Finance Holding B.V	Amsterdam		100,00
FB Asset Based Finance BV	Amsterdam		100,00
FB Aviation & Intermodal Finance Holding BV	Amsterdam		100,00
FB Corporate Holding BV	Amsterdam		100,00
FB Corporate Participaties B.V.	Amsterdam		100,00
FB ENERGY CANADA CORP.	CALGARY		100,00
FB Energy Holding B.V.	Amsterdam		100,00
FB ENERGY HOLDING LLC	Wilmington		100,00
FB FINANCE LP	NEW YORK		100,00
FB FUNDING COMPANY	CALGARY		100,00
FB Global Market Holding B.V.	Amsterdam		100,00
FB HOLDINGS CANADA CORP.	CALGARY		100,00
FB NORTH AMERICA ULC	NEW YORK		100,00
FB TRANSPORTATION CAPITAL LLC	Wilmington		100,00

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

(1) consolidé par Fortis Banque Luxembourg
(2) consolidé par Fortis Investments Management
Majuscules: consolidé par Fortis Banque (Belgique)
Minuscules: consolidé par Fortis Bank Nederland

Dénomination	Siège	N° TVA ou N° national	Fraction du capital détenu (en %)
FBGC Participations Limited	London		100,00
FBN Holding International AG	Zug		100,00
FCF Deelnemingen B.V.	's-Hertogenbosch		100,00
FCM PRIVATE EQUITY	MADRID		99,97
FIM NL HOLDING N.V. (2)	Amsterdam Zuid-Oost		99,98
FIMAGEN HOLDING	Parijs		100,00
FIMAPIERRE (2)	Parijs		99,98
Financial Participations TCF BV	Rotterdam		100,00
Finnigen Ltd	London		99,98
FINOB Asset Based Finance B.V.	Amsterdam		100,00
Finodis N.V.	s-Hertogenbosch		95,00
Fionahill Management Inc.	Vaduz		99,98
FLEXIFUND ASSOCIATES	Luxembourg		99,98
Florijn BV	Amsterdam		99,98
Flute Corporation NV	Willemstad Curacao		99,98
FMM Investments N.V.	Curaçao		99,98
FOLEA GRUNDSTUCKSVERWALTUNGS UND VERMIETUNGS GMBH & CO	BERLIN		6,00
FOLEA VERWALTUNGS GMBH (1)	BERLIN		99,92
FONDO NAZCA FCR	MADRID		100,00
Fortis (GSLA) Holding BV	Amsterdam		100,00
Fortis (Hong Kong) LTD	Hong Kong		100,00
Fortis (IOM) Nominees Ltd	Dublin		100,00
Fortis (Nominees) Pte Limited	Singapore		100,00
FORTIS (USA) FINANCIAL MARKETS LLC	NEW YORK, NY		100,00
Fortis Arbitrage Europe Fondsmæglerselskab A.S.	Copenhagen		100,00
Fortis Arbitrage Europe Holding A.S.	Copenhagen		100,00
Fortis ASR Bank N.V.	Utrecht		100,00
Fortis ASR Hypotheekbedrijf N.V.	Utrecht		100,00
Fortis ASR Praktijkvoorziening N.V.	Utrecht		100,00
Fortis Asset Management (Guernsey) Ltd	Guernsey		99,97
Fortis Bank (C.I.) Limited	St Peter Port		99,92
Fortis Bank (Cayman) Ltd	George Town		100,00
Fortis Bank (Curaçao) N.V.	Willemstad Curacao		99,98
Fortis Bank (Nederland) N.V.	Rotterdam		100,00
Fortis Bank (Nederlandse Antillen) NV	Willemstad Curacao		99,98
FORTIS BANK A.S.	Gayrettepe		93,26
Fortis Bank Global Clearing N.V.	Amsterdam		100,00
FORTIS BANK MALTA LTD	GZIRA		93,26
Fortis Bank Nederland (Holding) N.V.	Utrecht		100,00
Fortis Bank Nominees (UK) Ltd	London		100,00
FORTIS BANK POLSKA	WARSZAWA		99,19
FORTIS BANQUE	Bruxelles	BE 403.199.702	100,00
FORTIS BANQUE (SUISSE) (1)	Genève 4		99,91
FORTIS BANQUE FRANCE	PUTEAUX		99,98
FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.	LUXEMBOURG		99,92
FORTIS CAPITAL (CANADA) LTD	WHITE HORSE		100,00
Fortis Capital Company Ltd	St. Helier		100,00
FORTIS CAPITAL CORPORATION INC.	STAMFORD		100,00
Fortis Chameleon B.V.	Amsterdam		100,00

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

(1) consolidé par Fortis Banque Luxembourg
(2) consolidé par Fortis Investments Management
Majuscules: consolidé par Fortis Banque (Belgique)
Minuscules: consolidé par Fortis Bank Nederland

Dénomination	Siège	N° TVA ou N° national	Fraction du capital détenu (en %)
Fortis Clearing (Futures) Hong Kong Ltd	Hong Kong		100,00
Fortis Clearing (Options) Hong Kong Ltd	Hong Kong		100,00
FORTIS CLEARING AMERICAS LLC	CHICAGO		99,98
Fortis Clearing Singapore Pte Ltd	Singapore		100,00
Fortis Clearing Sydney Nominees Pty Ltd	Sydney		100,00
Fortis Clearing Sydney Pte Ltd.	Sydney		100,00
Fortis Commercial Finance N.V./S.A.	Turnhout	BE 414.392.710	100,00
Fortis Commercial Finance A/S	Copenhagen		100,00
Fortis Commercial Finance AB	Stockholm		100,00
Fortis Commercial Finance Deutschland GmbH	Dusseldorf		100,00
Fortis Commercial Finance GmbH	Dusseldorf		100,00
Fortis Commercial Finance Holding N.V.	's-Hertogenbosch		100,00
Fortis Commercial Finance Italy SPA	Assago - Milano		100,00
Fortis Commercial Finance Luxembourg	Luxembourg		100,00
Fortis Commercial Finance Limited	Tunbridge Wells		100,00
Fortis Commercial Finance N.V.	s-Hertogenbosch		100,00
Fortis Commercial Finance S.p.A.	Milano		100,00
Fortis Commercial Finance SAS	Puteaux		100,00
Fortis Commercial Finance Spain S.A.	Madrid		100,00
FORTIS CREDIT4ME GMBH	ESSEN		100,00
Fortis Custody (Curacao) N.V.	Willemstad Curacao		99,98
Fortis Custody N.V.	Rotterdam		100,00
Fortis Effectenbewaarbedrijf NV	Amsterdam		100,00
FORTIS ENERGY LLC	New York		100,00
FORTIS ENERGY LEASING X 2 BV (1)	s-Hertogenbosch		99,92
FORTIS ENERGY LEASING X 1 BV (1)	s-Hertogenbosch		99,92
FORTIS ENERGY MARKETING & TRADING GP	HOUSTON		100,00
FORTIS ENERGY NORTH AMERICA S.à.R.L.	Luxembourg		100,00
Fortis Equipment Leasing XL B.V.	Amsterdam		100,00
Fortis Equipment Leasing XLI B.V.	Amsterdam		100,00
Fortis Equipment Leasing XLII B.V.	Amsterdam		100,00
Fortis Equipment Leasing XLIII B.V.	Amsterdam		100,00
FORTIS FAKTORING A.S.	ISTANBUL		93,28
Fortis Finance (UK) Ltd	London		100,00
FORTIS FINANCE BELGIUM S.R.C.L.	BRUXELLES	BE 879.866.412	100,00
Fortis Financial Products Ltd	Hong Kong		100,00
FORTIS FINANCIAL SERVICES LLC	NEW YORK, NY		100,00
FORTIS FINANSAL KIRALAMA A.S. (1)	ISTANBUL		99,92
Fortis Floor Broker BV	Amsterdam		100,00
Fortis Fund Services (Bahamas) Ltd	Nassau		100,00
FORTIS FUNDING LLC	NEW YORK, NY		100,00
FORTIS FUNDS (NEDERLAND) NV (2)	UTRECHT		99,98
Fortis GBN Effectenbewaarbedrijf N.V.	Rotterdam		100,00
FORTIS GESBETA SGIIC	MADRID		100,00
FORTIS GESTION PRIVÉE	PARIS		99,97
Fortis Global Arbitrage (Asia) Ltd	Hong Kong		99,95
Fortis Global Custody Management & Trustee Services (Ireland) Ltd	Dublin		99,99
Fortis Global Custody Services N.V.	Amsterdam		100,00
Fortis Global Nominees Ltd	London		100,00

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

(1) consolidé par Fortis Banque Luxembourg
(2) consolidé par Fortis Investments Management
Majuscules: consolidé par Fortis Banque (Belgique)
Minuscules: consolidé par Fortis Bank Nederland

Dénomination	Siège	N° TVA ou N° national	Fraction du capital détenu (en %)
Fortis Groenbank B.V.	Amsterdam		100,00
Fortis Group Services (Guernsey) Limited	Guernsey		99,98
Fortis GSFG UK Ltd	London		100,00
Fortis GSLA (Asia) Holdings Ltd	Hong Kong		100,00
Fortis GSLA (Singapore) Pte Ltd	Hong Kong		100,00
Fortis GSLA B.V.	Amsterdam		100,00
Fortis GSLA Finance Holding GmbH	Frankfurt am Main		100,00
Fortis GSLA Italia SIM SpA	Milan		100,00
Fortis Holding (Curacao) N.V.	Willemstad Curacao		99,98
FORTIS HOLDING MALTA B.V.	AMSTERDAM		93,26
FORTIS HOLDING MALTA LTD	GZIRA		93,26
Fortis Holdings (UK) Ltd.	London		100,00
Fortis Hypotheek Bank N.V.	Rotterdam		100,00
FORTIS IFICO	GRAND CAYMAN		100,00
Fortis Information Bank Holding (Ireland) Ltd.	Dublin		100,00
FORTIS INTERNATIONAL ADVISORY S.A.	BRUXELLES	BE 874.308.807	100,00
FORTIS INTERNATIONAL FINANCE (DUBLIN)	DUBLIN		100,00
Fortis International Holding Ltd	Nassau - Bahamas		100,00
Fortis Intertax Ltd	Hong Kong		99,98
Fortis Intertrust (Antilles) NV	Willemstad Curacao		99,98
Fortis Intertrust (Asia) Limited	Tortola		99,98
Fortis Intertrust (Belgium) NV/SA	Bruxelles	BE 435.177.929	99,98
Fortis Intertrust (Caribbean) Ltd	Anguilla		99,98
Fortis Intertrust (Curaçao) B.V.	Willemstad Curacao		99,98
Fortis Intertrust (Curacao) N.V.	Willemstad, Curacao		99,98
Fortis Intertrust (Denmark) A/S	Copenhagen		99,98
Fortis Intertrust (Far East) Limited	Tortola Br. Virgin Isl.		99,98
Fortis Intertrust (Guernsey) Limited	Guernsey		99,98
Fortis Intertrust (Hong Kong) Limited	Hong Kong		99,98
Fortis Intertrust (IOM) Ltd	Douglas		99,98
Fortis Intertrust (Isle of Man) Ltd	Douglas		99,98
Fortis Intertrust (London) Ltd	London		99,98
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.	Luxembourg		99,96
Fortis Intertrust (Netherlands) B.V.	Amsterdam		99,98
Fortis Intertrust (Rotterdam) B.V.	Rotterdam		99,98
Fortis Intertrust (Singapore) Ltd	Singapore		99,98
Fortis Intertrust (Spain) S.A.U.	Madrid		99,98
Fortis Intertrust (Suisse) S.A.	Geneva		99,68
Fortis Intertrust (Sweden) AB	Malmo		99,98
Fortis Intertrust (UK) Ltd	London		99,98
Fortis Intertrust Administration Services N.V.	Willemstad, Curaçao		99,98
Fortis Intertrust Beheer B.V.	Amsterdam		99,98
Fortis Intertrust China Services Ltd	Hong Kong		99,98
Fortis Intertrust Corporate Services Limited	Anguilla, Br. W. Indies		99,98
Fortis Intertrust Danismalik A.S.	Istanbul		99,98
Fortis Intertrust Depositary Receipts B.V.	Amsterdam		99,98
Fortis Intertrust Finance (IOM) Ltd.	Douglas		99,98
Fortis Intertrust Finance N.V.	Willemstad		99,98
Fortis Intertrust Financial Engineering S.A.	Luxembourg		99,96

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

(1) consolidé par Fortis Banque Luxembourg
(2) consolidé par Fortis Investments Management
Majuscules: consolidé par Fortis Banque (Belgique)
Minuscules: consolidé par Fortis Bank Nederland

Dénomination	Siège	N° TVA ou N° national	Fraction du capital détenu (en %)
Fortis Intertrust Financial Services B.V.	Amsterdam		99,98
Fortis Intertrust Governance Advisory B.V.	Amsterdam		99,98
Fortis Intertrust Governance Advisory N.V.	Antwerpen	BE 874.072.542	99,98
Fortis Intertrust Group (London) Ltd	London		99,98
Fortis Intertrust Group Holding S.A.	Geneva		99,98
Fortis Intertrust Holdings (London) Ltd	London		99,98
Fortis Intertrust Horwath (HK) Limited	Hong Kong		99,98
Fortis Intertrust Horwath Management Consultants (Shanghai) Co. Ltd	Shanghai		99,98
Fortis Intertrust Intellectual Property Group Holding SA	Geneva		99,98
Fortis Intertrust International (London) Ltd	London		99,98
Fortis Intertrust Management (Antilles) NV	Willemstad		99,98
Fortis Intertrust Management (BVI) Limited	Tortola Br.Virgin Isl.		99,98
Fortis Intertrust Management (Curaçao) N.V.	Willemstad Curacao		99,98
Fortis Intertrust Management (IOM) Ltd	Douglas		100,00
Fortis Intertrust Management Guernsey Ltd	St.-Peter-Port		99,92
Fortis Intertrust Management NV	Willemstad, Curacao		99,98
Fortis Intertrust Participations N.V.	Willemstad Curacao		99,98
Fortis Intertrust Secretarial Services (London) Ltd.	London		99,98
Fortis Intertrust Services (Curaçao) N.V.	Willemstad Curacao		99,98
Fortis Intertrust Services (Schweiz) A.G.	Zug		99,18
Fortis Intertrust Trust Reg. (Liechtenstein)	Vaduz		99,68
Fortis Intertrust Trust Services (London) Ltd	London		99,98
Fortis Intertrust Trustee Services B.V.	Amsterdam		99,98
Fortis Intertrust Yacht & Aircraft Group Limited	Isle of Man		99,98
Fortis Intertrust Yachting B.V.	Amsterdam		99,98
Fortis Investment Far East Ltd	Hong Kong		100,00
FORTIS INVESTMENT FINANCE FRANCE (2)	PARIS		99,98
FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT BELGIUM	BRUXELLES	BE 882.221.433	99,98
FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT CAYMAN (2)	George Town Cayman Isl.		99,97
FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT FRANCE SA (2)	PARIS		99,98
FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT HONG KONG LIMITED	WANCHAI		99,98
FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT JAPAN (2)	CHIYODA-KU, TOKYO		99,97
FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG (2)	LUXEMBOURG		99,97
FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT Netherlands N.V. (2)	UTRECHT		99,98
FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT USA Inc (2)	BOSTON		99,98
Fortis Investment Research GmbH	Hamburg		100,00
Fortis Investments (Far East)	Chiyoda-Ku, Tokyo		100,00
FORTIS INVESTMETNS JAPAN HOLDING CO. LTD (2)	CHIYODA-KU, TOKYO		99,98
FORTIS INVESTMENTS MANAGEMENT TRUST COMPANY CO. (2)	CHIYODA-KU, TOKYO		99,98
FORTIS INVESTMENTS MANAGEMENT SA	BRUXELLES	BE 462.748.891	99,98
FORTIS LEASE (B) (1)	Sint-Agatha-Berchem	BE 403.269.481	99,92
FORTIS LEASE (F) (1)	PUTEAUX CEDEX		99,92
FORTIS LEASE CT (1)	BRUXELLES	BE 401.108.064	99,92
FORTIS LEASE CZECH (1)	PRAHA		99,92
FORTIS LEASE DEUTSCHLAND AG (1)	DÜSSELDORF		99,92
FORTIS LEASE GROUP SA (1)	LUXEMBOURG		99,92
FORTIS LEASE GROUP SERVICES (1)	BRUXELLES	BE 870.741.482	99,92
FORTIS LEASE HOLDINGS UK LTD (1)	LONDON		99,92
FORTIS LEASE HUNGARIA (1)	BUDAPEST		99,92

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

(1) consolidé par Fortis Banque Luxembourg
(2) consolidé par Fortis Investments Management
Majuscules: consolidé par Fortis Banque (Belgique)
Minuscules: consolidé par Fortis Bank Nederland

Dénomination	Siège	N° TVA ou N° national	Fraction du capital détenu (en %)
FORTIS LEASE HUNGARIA REAL ESTATE (1)	BUDAPEST		99,92
FORTIS LEASE IBERIA (1)	BARCELONA		99,94
FORTIS LEASE ITALY (1)	ASSAGO		99,92
FORTIS LEASE LUXEMBOURG (1)	LUXEMBOURG		99,92
FORTIS LEASE NL (1)	s-Hertogenbosch		99,92
FORTIS LEASE POLSKA (1)	WARSAW		99,92
FORTIS LEASE PORTUGAL (1)	LISBOA		99,92
FORTIS LEASE S.p.A (1)	TREVISO		99,92
FORTIS LEASE SUISSE	LAUSANNE		99,92
FORTIS LEASE UK LTD (1)	LONDON		99,92
FORTIS LEASE UK (1) LTD (1)	GLASGOW		99,92
FORTIS LEASE UK (2) LTD (1)	GLASGOW		99,92
FORTIS LEASE UK (3) LTD (1)	GLASGOW		99,92
FORTIS LEASE UK (4) LTD (1)	GLASGOW		99,92
FORTIS LEASE UK (5) LTD (1)	GLASGOW		89,93
FORTIS LEASE UK PROPERTIES LTD (1)	GLASGOW		99,92
FORTIS LEASE UK RETAIL LIMITED (1)	GLASGOW		99,92
FORTIS LUXEMBOURG FINANCE	LUXEMBOURG		100,00
FORTIS MEDIACOM FINANCE	PARIS		99,95
Fortis ME Holding B.V.	Amsterdam		100,00
Fortis MeesPierson Bewind en Executele B.V.	Amsterdam		100,00
Fortis MeesPierson Real Estate Growth Fund Management BV	Amsterdam		100,00
Fortis MPR Reads Private Clients Ltd	Guernsey		98,98
Fortis Multi Management Netherlands Holding B.V.	Amsterdam		100,00
Fortis Nominees (Curaçao) N.V.	Willemstad Curaçao		100,00
Fortis Nominees (Guernsey) Ltd	St Peter Port		99,92
Fortis Obligatie Groei Fonds N.V.	Amsterdam		99,96
FORTIS PENSION EGFP S.A.	MADRID		100,00
Fortis PF Investments (U.K.) Ltd	London		100,00
FORTIS PORTFÔY YÖNETIMI A.S. (2)	ISTANBUL		99,98
Fortis Prime Brokerage Ltd	London		100,00
Fortis Prime Fund Solutions (ASIA) Ltd	Hong Kong		100,00
Fortis Prime Fund Solutions (BVI) Ltd	Tortola		100,00
Fortis Prime Fund Solutions (Cayman) Limited	George Town		100,00
Fortis Prime Fund Solutions (Curaçao) N.V.	Willemstad Curaçao		100,00
Fortis Prime Fund Solutions (IOM) Ltd	Douglas		100,00
Fortis Prime Fund Solutions (Japan) Ltd	Tokyo		100,00
Fortis Prime Fund Solutions (Singapore) PTE Ltd	Singapore		100,00
Fortis Prime Fund Solutions (Suisse) Sarl	Geneve		99,00
Fortis Prime Fund Solutions (UK) Ltd	London		100,00
Fortis Prime Fund Solutions (USA) LLC	New York		100,00
Fortis Prime Fund Solutions Administration Services (Ireland) Ltd	Dublin		100,00
Fortis Prime Fund Solutions Bank (Ireland) Limited	Dublin		100,00
Fortis Prime Fund Solutions Custodial Services (Ireland) Ltd	Dublin		100,00
Fortis Private Assisted Living I	Bruxelles	BE 875.965.696	99,96
Fortis Private Assisted Living I N.V.	Bruxelles	BE 878.716.961	99,96
Fortis Private Banking Singapore Limited	Singapore		100,00
Fortis Private Equity (Asia) Ltd	George Town		66,67
Fortis Private Equity (Hong Kong) Ltd	Hong Kong		66,67

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

(1) consolidé par Fortis Banque Luxembourg
(2) consolidé par Fortis Investments Management
Majuscules: consolidé par Fortis Banque (Belgique)
Minuscules: consolidé par Fortis Bank Nederland

Dénomination	Siège	N° TVA ou N° national	Fraction du capital détenu (en %)
Fortis Private Equity (Japan) Ltd.	Tokyo		100,00
FORTIS PRIVATE EQUITY ASIA FUND S.A.	BRUXELLES	BE 866.161.894	100,00
FORTIS PRIVATE EQUITY BELGIUM N.V.	BRUXELLES	BE 421.883.286	100,00
FORTIS PRIVATE EQUITY EXPANSION BELGIUM NV	BRUXELLES	BE 425.499.309	100,00
FORTIS PRIVATE EQUITY FRANCE FUND	STRASBOURG		100,00
FORTIS PRIVATE EQUITY FRANCE S.A.S.	STRASBOURG		100,00
Fortis Private Equity Holding Nederland BV	Utrecht		100,00
FORTIS PRIVATE EQUITY MANAGEMENT N.V.	BRUXELLES	BE 438.091.788	100,00
Fortis Private Equity Special Partnerships Fund B.V.	Utrecht		96,04
FORTIS PRIVATE EQUITY VENTURE BELGIUM S.A.	BRUXELLES	BE 431.044.244	100,00
Fortis Private Euro-Fashion-Center	LUXEMBOURG		99,96
FORTIS PRIVATE INVESTISSEMENT MANAGEMENT LTD	LONDON		100,00
Fortis Private Wealth Management (Curaçao) N.V.	Willemstad Curacao		99,98
Fortis Project Finance	London		100,00
Fortis Project Finance (No 2) Ltd	London		100,00
Fortis Property Holdings (Ireland) Limited	Dublin		100,00
Fortis Property Holdings (Ireland) Limited	Dublin		100,00
FORTIS PROPRIETARY CAPITAL	STAMFORD		100,00
FORTIS PROPRIETARY INVESTMENT (IRELAND) LTD.	DUBLIN 1		100,00
Fortis Reads International Management Ltd	Guernsey		99,98
Fortis Reads Trustees Ltd	St Peter Port		99,98
FORTIS SECURITIES LLC	NEW YORK, NY		100,00
Fortis Trading Partners B.V.	Amsterdam		100,00
Fortis Trustees (Guernsey) Ltd	St Peter Port Guernsey		99,92
FORTIS VASTGOEDLEASE B.V. (1)	's-Hertogenbosch		99,92
Fortis Venturing Holding B.V.	Amsterdam		100,00
FORTIS WEALTH MANAGEMENT (HONG KONG) LIMITED	HONG KONG		100,00
FORTIS WEALTH MANAGEMENT (SINGAPORE) LIMITED	SINGAPORE		100,00
Fortis Yacht Services NV	Antwerpen	BE 875.209.521	99,71
FORTIS YATIRIM MENKUL DEGERLER A.S.	ETILER / ISTANBUL		93,25
Frazer Holding Ltd	Hong Kong		99,98
FRIEDLAND PARTICIPATION ET GESTION (1)	PUTEAUX		99,92
Frynaco	Bruxelles	BE 418.940.129	99,95
FSI HOLDING INC	NEW YORK		100,00
Fund Management Services Ltd	Douglas		100,00
FUNDAMENTUM ASSET MANAGEMENT (FAM) (1)	LUXEMBOURG		96,46
Furlon Holding B.V.	Amsterdam		99,98
G I FINANCE	DUBLIN 1		100,00
G.I.E. SERVICES GROUPE FORTIS FRANCE	PUTEAUX		99,98
Gardonia Corporation NV	Willemstad Curacao		99,98
GENERALE BANK PREF II	ROTTERDAM		100,00
GENERALE BELGIAN FINANCE CY	HONG KONG		100,00
GENFINANCE INTERNATIONAL S.A.	BRUXELLES	BE 421.429.267	100,00
GENFINANCE N.V.	AMSTERDAM		100,00
Gerbo Société d'Investissement S.A.	Bruxelles	BE 419.678.121	100,00
GESELLSCHAFT FÜR CAPITAL & VERMÖGENSVERWALTUNG GmbH	ESSEN		100,00
GIE IMMOBILIER GROUPE FORTIS PARIS	PUTEAUX		99,98
Glynde Limited	Avon		99,98
Gorillapark B.V.	Amsterdam		79,35

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

(1) consolidé par Fortis Banque Luxembourg
(2) consolidé par Fortis Investments Management
Majuscules: consolidé par Fortis Banque (Belgique)
Minuscules: consolidé par Fortis Bank Nederland

Dénomination	Siège	N° TVA ou N° national	Fraction du capital détenu (en %)
Greencastle Investments S.A.R.L.	Luxembourg		99,96
GROEIVERMOGEN NV (2)	UTRECHT		99,98
Grondwaardeplan B.V.	Amsterdam		100,00
Gronefka BV	Amsterdam		100,00
Groupe participations Financieres (GPF) B.V.	Amsterdam		99,98
H.A.C. Consulting Engineers B.V.	Amsterdam		99,98
Halford Ltd	London		99,98
Halton Corp. S.A.			99,98
Halton Corporation Inc.	The Valley		99,98
HAMBAKEN INVEST V (1)	AMERSFOORT		99,92
Hampshire Limited	Anguilla		99,98
Handelsmaatschappij d'Oude Wijnberg B.V.	Amsterdam		99,98
Hanro BVBA	Bruxelles	BE 445.217.330	100,00
Harrison Ltd	Douglas		99,98
Heko Holding N.V.	Bruxelles	BE 459.532.550	100,00
Helmbrook Ltd	London		99,98
Hepplewhite Corporation NV	Willemstad Curacao		99,98
Heysham International Ltd	London		99,98
HFS Management Services Limited	Tortola		100,00
Hirschmann Investments B.V.	Rotterdam		99,98
Hiruvest Beteiligungs AG	Glarus		99,98
Holdentia AG	Glarus		99,98
Holding S.H.G. Poesen B.V.	Amsterdam		99,98
Holland Intertrust Management NV	Willemstad, Curacao		99,98
Hollycroft Ltd	Tortola		99,98
Holme Head Ltd	Tortola		99,92
Hopedale LLC	New York		99,98
Hortaplus 2	Amsterdam		100,00
Horwath Intertrust Holdings Ltd	Hong Kong		99,98
Horwarth Management Service Ltf	Wanchai		99,98
Horwarth Tax Ltd	Wanchai		99,98
Howsdrake Enterprises Ltd	Douglas		99,98
Humblestone Limited	Nassau		99,98
HYPO-G	BRUXELLES	BE 461.696.244	19,90
Hypotrust 21 BV	Amsterdam		100,00
Hypotrust 22 BV	Amsterdam		100,00
Hypotrust 23 BV	Amsterdam		100,00
Ibeco International N.V.	Willemstad		99,98
Iberian Arbitrage S.L.	Madrid		100,00
IBS Trade Limited	Zug		99,98
I-Cap Antilles N.V.	Willemstad, Curacao		99,98
I-Cap Asia Limited	Wanchai		50,00
I-Cap Belgium NV	BRUXELLES	BE 451.627.545	99,98
I-Cap Luxembourg SA	Luxembourg		99,98
I-Cap Magyar Kft	Budapest		99,98
I-Cap Netherlands NV	Amsterdam		99,98
I-Cap UK Ltd	London		99,98
ICC Investments N.V.	Curaçao		99,98
Icestar Branch	London		100,00

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

(1) consolidé par Fortis Banque Luxembourg
(2) consolidé par Fortis Investments Management
Majuscules: consolidé par Fortis Banque (Belgique)
Minuscules: consolidé par Fortis Bank Nederland

Dénomination	Siège	N° TVA ou N° national	Fraction du capital détenu (en %)
Icestar BV	Rotterdam		100,00
IHI Nederland B.V.	Amsterdam		99,98
Illum Group LLC	Wilmington		99,98
Ilona Investments S.A.	Luxembourg		99,96
IMMOBILIERE SAUVENIERE S.A.	BRUXELLES	BE 403.302.739	100,00
INB Holdings Ltd	Hong Kong		100,00
Infiniti Administration (Asia) Ltd	Wanchai		99,98
Infiniti Escrow (Asia) Ltd.	Wanchai		99,98
Infiniti Registration (Asia) Ltd.	Wanchai		99,98
Infiniti Trust (Asia) Ltd	Hong Kong		100,00
Infiniti Trust (NZ) Ltd	Auckland		99,98
Infor Investment AG	Chur		99,98
INKASSO KODAT GmbH & CO. KG	ESSEN		100,00
Integram Consultant Limited	London		99,98
Interhof B.V.	Amsterdam		100,00
International Card Services B.V.	Diemen		100,00
International Card Services N.V.	Diegem	BE 870.813.936	100,00
INTERNAXX BANK	LUXEMBOURG		74,94
Interprom NV	Willemstad Curacao		99,98
INTERSELEX S.A./N.V.	BRUXELLES	BE 415.213.646	100,00
Intertrust DOM SA	Luxembourg		99,96
Intertrust Finance Limited (Anguilla)	Anguilla		99,98
Intertrust Group NV	Willemstad, Curacao		99,98
Intertrust Holdings Limited	Anguilla		99,98
Intertrust Insurance NV	Willemstad		99,98
Intertrust London	London		99,98
Intertrust Management (BVI) Ltd	Tortola		99,98
Intertrust Management (Luxembourg) SA	Luxembourg		99,96
Intertrust Management NV - Geneva Branch	Geneva		99,98
Intertrust Management N.V. - Zug Branch	Zug		99,98
Intertrust Nominees Limited	Tortola		99,98
Intertrustit B.V.	Amsterdam		66,66
Intimis Management Company NV	Willemstad Curacao		99,98
Italia Finance and Trading Srl.	Milan		100,00
Jarwell Ltd	Hong Kong		99,98
Jasmette Valley Inc.	Vaduz		99,98
JAVF Custodian BV	Amsterdam		99,98
JEB Ltd	Monrovia		99,98
Jerto Investments S.A.R.L.	Luxembourg		99,96
JFM Baars Beheer Brielle BV	Willemstad Curacao		99,98
Joep Holding S.A.	Charlotte		99,98
Joint Express Investments Ltd	Nassau		99,98
Joyeagle Ltd	Tortola		99,98
JSH Services Ltd	Guernsey		99,98
Jurian SA	Luxembourg		99,98
Kallow Ltd	London		99,98
Karmust BV	Willemstad Curacao		99,98
Kastanjedaël Beleggingsmaatschappij B.V.	Amsterdam		99,98
KBW Wesselius Trust Service N.V.	Amsterdam		99,98

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

(1) consolidé par Fortis Banque Luxembourg
(2) consolidé par Fortis Investments Management
Majuscules: consolidé par Fortis Banque (Belgique)
Minuscules: consolidé par Fortis Bank Nederland

Dénomination	Siège	N° TVA ou N° national	Fraction du capital détenu (en %)
KCP Netherlands Holdings B.V.	Amsterdam		99,98
KCP Netherlands Holdings II B.V.	Amsterdam		99,98
Kelburne Ltd	Tortola		99,98
Klausen Finanz AG	Glarus		99,98
Knip S.A.R.L.	Luxembourg		99,96
Kranendonk Beheer B.V.	Amsterdam		99,98
Krowal N.V.	Bruxelles	BE 453.869.433	99,98
LaBoras Inc.	Tortola		99,98
Lakei B.V.	Amsterdam		99,98
Lattice Systems BV	Amsterdam		99,98
Lauderdale Associates BV	Willemstad Curacao		99,98
Leamaat Dzeta BV	Rotterdam		100,00
Leamaat Eta BV	Rotterdam		100,00
Leisteen Beheer N.V.	Amsterdam		99,98
Leplatex-Verein Holding S.A.	Amsterdam		99,98
Lexus Services Limited	St Peter Port		99,92
Lipniza Investments S.A.R.L.	Luxembourg		99,96
Lippizaner N.V.	Amsterdam		99,98
Lisia I	Guernsey		100,00
Livestock NV	Willemstad Curacao		99,98
Locherben Company Ltd	Central Hong Kong		100,00
Locum NV	Willemstad Curacao		99,98
Lodans Holding SA	Geneva		99,98
Lohuis & Co BV	Rotterdam		100,00
London Directors Ltd	London		99,98
London Secretaries Ltd	London		99,98
London Trustees Limited	London		99,98
Lotus Trust Company Ltd	St Peter Port		99,92
Maas Capital Investments B.V.	Rotterdam		100,00
Maatschappij voor Trust-en Administratiezaken B.V.	Rotterdam		100,00
Mahonie Corporation NV	Willemstad Curacao		99,98
Malmsbury Nominees Ltd	Wanchai		62,50
Mamoru Autumn C.V.	Amsterdam		49,99
Mangon Investments S.A.	Luxembourg		99,96
Mapasc Management Ltd	Willemstad Curacao		99,98
Marba Investments S.A.R.L.	Luxembourg		99,96
Mayel Holding S.A.	Luxembourg		49,99
McKinley Corporation N.V.	Willemstad Curacao		99,98
MECKLENBURGISCHE LEASING GmbH	ESSEN		100,00
MEDI LEASE FINANS B.V. (1)	's-Hertogenbosch		99,92
Medifix R&D B.V.	Amsterdam		99,98
Mees & Hope C.V.	Amsterdam		100,00
Mees Jota BV	Amsterdam		100,00
Mees Pierson Investment Finance SA	Zug		100,00
MeesPierson (Bahamas) Ltd	Nassau		100,00
MeesPierson (Isle of Man) Ltd	Douglas		100,00
MeesPierson (Isle of Man) Nominees Ltd	Douglas		100,00
MeesPierson Accounting & Consulting Services BV	Amsterdam		99,98
MeesPierson AIS Holding BV	Amsterdam		100,00

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

(1) consolidé par Fortis Banque Luxembourg
(2) consolidé par Fortis Investments Management
Majuscules: consolidé par Fortis Banque (Belgique)
Minuscules: consolidé par Fortis Bank Nederland

Dénomination	Siège	N° TVA ou N° national	Fraction du capital détenu (en %)
MeesPierson Beteiligungsgesellschaft GmbH	Hamburg		100,00
MeesPierson Capital Management (B.V.I) Ltd	Tortola		100,00
MeesPierson Capital Management (BVI) Ltd	Tortola		100,00
MeesPierson Capital Management (Cayman) Ltd	George Town		100,00
MeesPierson Capital Management International Ltd	George Town		100,00
MeesPierson Corporate Advisory Service Pte Ltd	Singapore		100,00
MeesPierson Corporate Service Pte Ltd	Singapore		100,00
MeesPierson Deelnemingen (Curacao) NV	Willemstad Curacao		99,98
MeesPierson Defeasance XXIV BV	Amsterdam		100,00
MeesPierson Depositofonds B.V.	Amsterdam		99,96
MeesPierson ECAZ Maatschappij BV	Amsterdam		100,00
MeesPierson Equipment Leasing XII BV	Amsterdam		100,00
MeesPierson Equipment Leasing XIII BV	Amsterdam		100,00
MeesPierson Equipment Leasing XIV BV	Amsterdam		100,00
MeesPierson Equipment Leasing XIX BV	Amsterdam		100,00
MeesPierson Equipment Leasing XVI BV	Amsterdam		100,00
MeesPierson Equipment Leasing XVII BV	Amsterdam		100,00
MeesPierson Equipment Leasing XVIII BV	Amsterdam		100,00
MeesPierson Equipment Leasing XX BV	Amsterdam		100,00
MeesPierson Equipment Leasing XXI BV	Amsterdam		100,00
MeesPierson Equipment Leasing XXIII BV	Amsterdam		100,00
MeesPierson Equipment Leasing XXIV BV	Rotterdam		100,00
MeesPierson Equipment Leasing XXIX BV	Amsterdam		100,00
MeesPierson Equipment Leasing XXV BV	Amsterdam		100,00
MeesPierson Family Office B.V.	Den Haag		100,00
MeesPierson Financial Management KFT	Budapest		97,50
MeesPierson Fonds Services GMBH	Hamburg		100,00
MeesPierson Fund Custodian BV	Amsterdam		100,00
MeesPierson Intereast Finance Co Ltd	Tortola		100,00
MeesPierson Intertrust Management (Ireland) Limited	Dublin		99,98
MeesPierson Investeringsmaatschappij II BV	Amsterdam		100,00
MeesPierson Investment Holding BV	Amsterdam		100,00
MeesPierson Investments (Luxembourg) SA	Luxembourg		100,00
MeesPierson Leasing BV	Amsterdam		99,98
MeesPierson Management (Cayman) Ltd	George Town		100,00
MeesPierson Management Services (Denmark) ApS	Copenhagen		100,00
MeesPierson Nominees (Cayman) Ltd	George Town		100,00
MeesPierson Participaties BV	Amsterdam		100,00
MeesPierson PE Participatiemaatschappij B.V.	Amsterdam		100,00
MeesPierson Private & Trust Holding BV	Amsterdam		100,00
MeesPierson Private Belgian Offices N.V.	Sint-Joost-Ten-Noode	BE 870.332.104	99,96
MeesPierson Private Equity Management B.V.	Amsterdam		100,00
MeesPierson Real Estate Management B.V.	Amsterdam		100,00
MeesPierson Real Estate Management S.A.	Luxembourg		99,96
MeesPierson Treasury Holding BV	Amsterdam		100,00
Meon Investments NV	Willemstad Curacao		99,98
MERKUR BETEILIGUNGS- UND VERWALTUNGSGESELLSCHAFT GmbH	ESSEN		100,00
Merrit Developments Limited	Douglas		99,98
Metropolitan Management B.V.	Amsterdam		99,98

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

(1) consolidé par Fortis Banque Luxembourg
(2) consolidé par Fortis Investments Management
Majuscules: consolidé par Fortis Banque (Belgique)
Minuscules: consolidé par Fortis Bank Nederland

Dénomination	Siège	N° TVA ou N° national	Fraction du capital détenu (en %)
Mida Systems Enterprise BV	Amsterdam		99,98
Milton Limited	Douglas		99,98
Mirandella Investments S.A.	Luxembourg		99,96
Mody LTD	Monrovia		99,98
Moeara Enim Investeringsmaatschappij I B.V.	Amsterdam		90,00
Moeara Enim Investeringsmaatschappij II B.V.	Amsterdam		100,00
Moeara Enim Investeringsmaatschappij III B.V.	Amsterdam		100,00
Moeara Enim Investeringsmaatschappij IV B.V.	Amsterdam		100,00
Moeara Enim Investeringsmaatschappij V B.V.	Amsterdam		100,00
Moeara Enim Investeringsmaatschappij VI B.V.	Amsterdam		100,00
Moffgrove International Ltd	Dublin		99,98
Mollyland Inc	Tortola		99,98
Monterey Nominees Limited	St Peter Port		99,92
Monterey Services	LUXEMBOURG		99,96
Montrond Inc	Tortola		99,98
Moshan Holding B.V.	Amsterdam		99,98
Mount Kellet NV	Willemstad Curacao		99,98
MP Beheermaatschappij II N.V.	Bruxelles	BE 404.455.851	100,00
MP Dutch IC Fund Management B.V.	Amsterdam		100,00
MPB Nominees Ltd	Nassau		100,00
MPF Nominees Ltd	Nassau		100,00
MPGF Euro Liquiditeiten Fonds N.V.	Amsterdam		99,96
MPI Consulting Ltd	Tortola		99,98
MPI Services	Bruxelles	BE 463.120.065	99,98
MPIC S.A.	Geneve		99,58
MPIT Structured Financial Services SE	Amsterdam		99,98
Mpre Holding S.A.	Luxembourg		99,96
MPRE Management (Belgium) SA	Bruxelles	BE 871.937.750	99,96
MPT Services N.V.	Bruxelles	BE 449.131.378	99,98
M-Style Ltd	Wanchai		99,98
Multi Trade Services Limited	Wanchai		99,98
N.V. Beleggingsmaatschappij Mihul	Willemstad Curacao		99,98
Nagro S.A.	Amsterdam		99,98
Navidad Investments S.A.	Luxembourg		99,96
NAZCA CAPITAL	MADRID		100,00
NAZCA INVERSIONES	MADRID		100,00
Nederlandse Overzee Bank BV	Amsterdam		100,00
Neossolution S.A.	Bruxelles	BE 877.740.627	99,80
NeSBIC Fund in Fund B.V.	Utrecht		96,04
NeSBIC Fund Management B.V.	Utrecht		100,00
NeSBIC Groep B.V.	Utrecht		100,00
NeSBIC Holdings II B.V.	Utrecht		80,00
NeSBIC Holdings III B.V.	Utrecht		100,00
NeSBIC Holdings IV B.V.	Utrecht		93,44
NeSBIC Investment Fund C.V.	Utrecht		99,00
NeSBIC Venture Fund C.V.	Utrecht		100,00
NeSBIC Venture Management B.V.	Utrecht		100,00
NeSBIC Ventures B.V.	Utrecht		100,00
Nimox Invest B.V.	Utrecht		99,00

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

(1) consolidé par Fortis Banque Luxembourg
(2) consolidé par Fortis Investments Management
Majuscules: consolidé par Fortis Banque (Belgique)
Minuscules: consolidé par Fortis Bank Nederland

Dénomination	Siège	N° TVA ou N° national	Fraction du capital détenu (en %)
NISSAN FINANCE BELGIUM	Bruxelles	BE 445.305.917	99,98
Northbridge Financial Consultants Ltd	Dublin		99,98
Nucletron Beheer B.V.	Curaçao		99,98
Nut-Holding N.V.	Amsterdam		100,00
O.T.C. Option Traders Combination 1 B.V.	Amsterdam		100,00
OCA Pom	Amsterdam		100,00
Olivijn Beheer B.V.	Amsterdam		99,98
Onroerend-goed Maatschappij Coolsingel BV	Rotterdam		100,00
Ook & Eigen N.V.	Amsterdam		100,00
Oosteroever Hypotheken B.V.	Rotterdam		100,00
Orsay International B.V.	Amsterdam		100,00
Ouderkerk Beleggingsmaatschappij NV	Willemstad Curacao		99,98
Overland S.a.r.l.	Charlotte		99,98
Overseas Investments Ltd	Douglas		100,00
Oyens Aruba Management Corporation N.V.	Aruba		99,98
P.M.S. Trust S.A.	Charlotte		99,98
Packskill BV	Rotterdam		100,00
PAD GAS LEASING LLC	NEW YORK		100,00
Panorama NV	Willemstad Curacao		99,98
Papillon Investments S.A.R.L.	Luxembourg		99,96
Pararium BV	Amsterdam		99,98
Park Mountain Capital 2002-I	Amsterdam		100,00
Partlease Rotterdam II BV	Rotterdam		100,00
Partlease Rotterdam III BV	Rotterdam		100,00
Partlease Rotterdam V BV	Rotterdam		100,00
Partship Holding BV	Amsterdam		100,00
PATMORE (1)	LUXEMBOURG		99,05
PATTISON (1)	LUXEMBOURG		99,92
PBI HOLDING AG (1)	ZUG		99,92
PCS Ltd	Wanchai		99,98
PCS Secretaries	Wanchai		99,98
Pearl Partners Ltd	Wanchai		99,98
Pehapex NV	Willemstad Curacao		99,98
Penseiku BV	Willemstad Curacao		99,98
Permese Holding III B.V	Amsterdam		80,50
Pet Pack N.V.	Sint-Niklaas	BE 862.519.941	99,79
PhastabeWEK B.V.	Amsterdam		99,98
Phidas Management NV	Bruxelles	BE 447.279.272	99,98
Phoebe LLC	Cheyenne		99,98
Pierjet Investments S.A.	Luxembourg		99,98
Podocarpus Holding BV	Amsterdam		100,00
Poirel Investments S.A.	Luxembourg		99,96
Polyval Associates SA	Geneva		99,48
Poole holdings Antilles N.V.	Amsterdam		99,98
Portfolio & Investment Management Services	Monrovia		99,98
Porthos Group Ltd	Tortola		99,92
Premium Consultants Limited	Douglas		99,98
Premium Emerging Managed Capital I	Amsterdam		100,00
Premium Secretaries Ltd	Douglas		99,98

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

(1) consolidé par Fortis Banque Luxembourg
(2) consolidé par Fortis Investments Management
Majuscules: consolidé par Fortis Banque (Belgique)
Minuscules: consolidé par Fortis Bank Nederland

Dénomination	Siège	N° TVA ou N° national	Fraction du capital détenu (en %)
Premium Secretaries Ltd (London)	London		99,98
Prinza Ltd	Wanchai		99,98
Prisim Services Limited (UK)	London		66,65
Pritchards Trustees Ltd	Guernsey		66,65
PT FORTIS INVESTMENTS (2)	JAKARTA		98,98
PT MeesPierson Indonesia	Jakarta		100,00
PW Management Ltd	Wanchai		50,00
Quercus Vermögensverwaltungs AG	Basle		68,25
Quion 9 B.V.	Rotterdam		100,00
Quion VII B.V.	Rotterdam		100,00
Radcliff Holding B.V.	Amsterdam		99,98
Rakestone Ltd	Douglas		99,98
Reefer Three BV	Rotterdam		100,00
Reenstone Ltd	Douglas		99,98
Rigoletto Corporation NV	Willemstad Curacao		99,98
Rilar Associated S.A.	Road Town		99,98
Rimeda Holding & Investment Company NV	Willemstad Curacao		99,98
Rivercroft Ltd.	Douglas		99,98
Roca Blanca	Panama		99,98
Rocom Limited	Douglas		99,98
Rokin Derivatives Trading B.V.	Amsterdam		100,00
Roslea LTD	Wanchai		99,98
Roswell Ltd	Wanchai		99,98
Rushmead Ltd	Tortola		99,98
Rustem Ltd	Tortola		99,98
SADE (1)	STRASBOURG		99,92
Saltasol Associated S.A.	Vaduz		99,98
Saltory B.V.	Amsterdam		99,98
San Maramba (BVI) Ltd	Tortola		99,98
Sanary Investments S.A.R.L.	Luxembourg		99,96
Sandwell Investment Ltd	Wanchai		50,00
Sanote Holding B.V.	Amsterdam		99,98
Sapphire Services N.V.	Oranjestad		99,98
Sartfell Ltd	London		99,98
Satepe Beheer B.V.	Amsterdam		99,98
Scaldis Capital Limited	Jersey		100,00
Sceptre Consultants Ltd	London		99,98
Schiehallion Corporation	Panama City		99,98
SCI CHAMPVERNIER (1)	PUTEAUX		99,92
SCI FLIF-AZUR (1)	PUTEAUX		99,92
SCI FLIF-CHATEAU LONDON (1)	PUTEAUX		99,92
SCI FLIF-EVRY 2 (1)	PUTEAUX		99,92
SCI FLIF-LE GALLO (1)	PUTEAUX		99,92
SCI FLIF-LE PORT (1)	PUTEAUX		99,92
SCI FLIF-SAINTE MARIE (1)	PUTEAUX		99,92
Seckford Finance B.V.	Amsterdam		99,98
Segeer Holding BV	Amsterdam		99,98
Serna AG	Glarus		99,98
Shannigaen B.V.	Amsterdam		99,98

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

(1) consolidé par Fortis Banque Luxembourg
(2) consolidé par Fortis Investments Management
Majuscules: consolidé par Fortis Banque (Belgique)
Minuscules: consolidé par Fortis Bank Nederland

Dénomination	Siège	N° TVA ou N° national	Fraction du capital détenu (en %)
Shaw & Company Ltd	London		100,00
Shirewood Ltd	Douglas		99,98
Silversands LLC	New York		99,98
SITF Holding B.V.	Amsterdam		99,98
Skyline Impex Ltd	London		99,98
Slock International	Amsterdam		66,67
Snowdon-Mast B.V.	Amsterdam		99,98
Société de Participations Agro Industrielles SA (Sopagri SA)	Luxembourg		99,98
Socigemar AG	Zug		99,98
Socotel S.A.	Amsterdam		99,98
SOWO INVEST S.A./N.V.	Bruxelles	BE 877.279.282	87,50
Stachys Beheer BV	Amsterdam		100,00
Stalder Treahad AG	Zug		99,98
Starway Ltd	London		99,98
Staten Management NV	Willemstad Curacao		99,98
Sternlan Holding BV	Amsterdam		99,92
Stichting Bondix Finance	Amsterdam		99,98
Stichting Clearway Finance	Amsterdam		99,98
Stocksfield Ltd	Tortola		99,92
Subco Limited	Douglas		99,98
Swilken Holding S.A.	Panama City		99,98
Sycamore Insurance 6 B.V.	Utrecht		100,00
Sycamore Insurance 7 B.V.	Utrecht		100,00
Tacupai Corporation N.V.	Amsterdam		99,98
Taitbout Silicium B.V.	Amsterdam		99,98
Tapman (Nominees) Ltd	Wanchai		99,98
Taygeta S.A.R.L.	Luxembourg		99,96
TG Netto Geldmarkt Fonds N.V.	Amsterdam		99,96
The Offshore Management Company NV	Willemstad Curacao		99,98
Tonijn Holding N.V.	Amsterdam		99,98
Tonko NV	Bruxelles	BE 458.599.370	100,00
Trade Commodity Finance Holding BV	Rotterdam		100,00
Treatbase Limited	Edgware		99,98
Trivial III B.V.	Utrecht		99,98
Troubadour Corporation BV	Willemstad Curacao		99,98
Trust & Administratiekantoor Brentano B.V.	Amsterdam		99,98
Twine International Proms Ltd	St Peter Port		99,92
Uninter B.V.	Amsterdam		100,00
United Reforce II B.V.	Amsterdam		100,00
Universal Management Services	Luxembourg		99,96
UPPER HATCH SECURITIES LTD	DUBLIN 1		100,00
Utrecht Trading & Investment C.V.	Amsterdam		99,98
Valdemore Holding B.V.	Amsterdam		99,98
Velma Corporation N.V.	Curacao		99,98
VELO DIRECT LIMITED (1)	GLASGOW		99,92
Verne Business Excellence B.V.	Culemborg		92,00
VerzekeringsOffice B.V.	Gouda		100,00
Vestimentum B.V.	Amsterdam		99,98
Vijverberg Trust BV	Amsterdam		99,98

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

(1) consolidé par Fortis Banque Luxembourg
(2) consolidé par Fortis Investments Management
Majuscules: consolidé par Fortis Banque (Belgique)
Minuscules: consolidé par Fortis Bank Nederland

Dénomination	Siège	N° TVA ou N° national	Fraction du capital détenu (en %)
Vijverberg Trust Custodian B.V.	Amsterdam		99,98
Vijverduin N.V.	Curacao		98,06
Vivenda Regina NV	Willemstad Curacao		99,98
VON ESSEN KG BANKGESELLSCHAFT	ESSEN		100,00
W.I.T.G Ltd	London		99,98
WA PEI CREDIT LIMITED	Hong Kong		100,00
WA PEI FINANCE COMPANY LTD	HONGKONG		100,00
WA PEI PROPERTIES	HONGKONG		100,00
Watermark Entreprises Limited	London		99,98
WB II FUNDING LLC	NEW YORK		100,00
Whitefriars Holdings Ltd	Douglas		100,00
Windermere Asset Management Ltd	Nassau		100,00
Wolston B.V.	London		99,98
Woodshire Ltd	Douglas		99,98
World International Affiliates Corp	Tortola		99,68
Yacht Finance & Services BV	Amsterdam		99,98
Yvomanta Corporation NV	Willemstad Curacao		99,98
Zeewater Holding BV	Amsterdam		99,98
Zefanja NV	Willemstad Curacao		99,98
Zentravest Holding AG	Zug		99,98
Zoë S. Company Ltd	Nassau		100,00
Zonet Corporation NV	Willemstad Curacao		99,98
Zuidvoorne Beheer	Amsterdam		99,98

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des filiales non consolidées par intégration globale

(1) consolidé par Fortis Banque Luxembourg
(2) consolidé par Fortis Investments Management
Majuscules: consolidé par Fortis Banque (Belgique)
Minuscules: consolidé par Fortis Bank Nederland

Dénomination	Siège	N° TVA ou N° national	Fraction du capital détenu (en %)	Raison de l'exclusion
A.M.B. - WEST AFRICA	ABIDJAN 01		100,00	Délai injustifié
Abic Holding B.V.	Ansen		72,22	Importance négligeable
Arnoldsford Ltd	Douglas		74,98	Importance négligeable
ASLK-CGER Services	BRUXELLES	BE 458.523.354	89,00	Importance négligeable
BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU TOGO	LOME		60,18	Délai injustifié
Bellingham Enterprises Ltd	Douglas		74,98	Importance négligeable
BPC DEVELOPPEMENT	PARIS		99,96	Importance négligeable
Capella Trading Ltd	Douglas		74,98	Importance négligeable
Carbone S.A.R.L.	Luxembourg		99,96	Importance négligeable
CEEDSA S.L.	MADRID		56,59	Importance négligeable
CERTIFIMMO	BRUXELLES	BE 430.926.656	51,00	Certificat immobilier
CERTIFIMMO II	BRUXELLES	BE 431.434.224	51,20	Certificat immobilier
Chandlersford Resources Ltd	Douglas		74,98	Importance négligeable
COMPTOIR AGRICOLE DE WALLONIE	Namen	BE 400.364.530	100,00	Importance négligeable
COPPEFIS	BRUXELLES	BE 453.987.813	100,00	Importance négligeable
CP (New Zealand) Trustees Limited	Auckland		99,98	Importance négligeable
DECOM SERVICES LTD	MALTA		93,25	Importance négligeable
DISCONTOKANTOOR VAN TURNHOUT	TURNHOUT	BE 404.154.755	100,00	Importance négligeable
DIS GLOBUS MALTA LTD	GRIZA		93,19	Importance négligeable
DIS INVEST MANAGEMENT LTD	TORTOLA		93,19	Importance négligeable
DISTRI-INVEST	BRUXELLES	BE 431.242.105	51,00	Certificat immobilier
ELIMMO	LUXEMBOURG		99,92	Gestion immobilière
Emerald Shipping B.V.	Utrecht		99,00	Importance négligeable
EURAFRICAN BANK (TANZANIA) LTD.	DAR ES-SALAAM		73,80	Délai injustifié
EURL GOURVILLE IMMOBILIER	PARIS		99,98	Importance négligeable
EXVIESA	MADRID		53,53	Importance négligeable
FAGUS	ZWIJNAARDE	BE 475.207.255	55,00	Importance négligeable
FB SECTOR FINANCE LP	New York		100,00	Importance négligeable
FINEST	BRUXELLES	BE 449.082.680	100,00	Certificat immobilier
FORTIS BANK ESCRITORIO DE REPRESENTACAO LTDA	SAO PAULO		88,40	Importance négligeable
FORTIS FOREIGN FUND SERVICES AG (1)	ZURICH		99,61	Importance négligeable
FORTIS L CAPITAL (1)	LUXEMBOURG		99,92	Importance négligeable
FORTIS LIQUIDITY HIGH GRADE USD	Luxembourg		57,14	Importance négligeable
FORTIS PRIVATE EQUITY ARKIMEDES N.V.	BRUXELLES	BE 878.499.603	50,10	Importance négligeable
FORTIS SERVICES MONETIQUES	PUTEAUX		99,98	Importance négligeable
Fountainfield Services Ltd	Douglas		74,98	Importance négligeable
FP CONSULT (GUERNSEY) LTD (2)	GUERNSEY		99,98	Importance négligeable
Garrabost Properties Ltd	Douglas		74,98	Importance négligeable
GENERALE BRANCH NOMINEES LTD	LONDON		100,00	Importance négligeable
GENEVE CREDIT & LEASING SA	GENEVE		51,00	Importance négligeable
GESCHAFTSFUHRUNGS GMBH DER GENERALE BANK	KöLN		100,00	Importance négligeable
Gilaspi Investments S.A.	Luxembourg		99,96	Importance négligeable
GLOBAL FINANCE & LEASING SA (1)	BUCHAREST		99,92	Importance négligeable
Global Management Services (1)	BUCHAREST		99,92	Importance négligeable
GRUPO DE BODEGAS VINARTIS S.A.	Madrid		53,53	Importance négligeable
GÚZMAN	BARCELONA		84,31	Importance négligeable
Hedonai Estetica Integral, S.L.	Madrid		96,15	Importance négligeable
Hemswell Consultants Ltd	Douglas		74,98	Importance négligeable
Holding Vreedenlust Fund II	Amsterdam		75,82	Importance négligeable
I.D.B.P. SA	Parijs		99,33	Certificat immobilier
IMAG SPV B.V.	Lelystad		81,25	Importance négligeable
IMMO CERTREST	BRUXELLES	BE 458.406.954	100,00	Gestion immobilière
IMMO KOLONEL BOURGSTRAAT	BRUXELLES	BE 461.139.879	50,00	Gestion immobilière
IMMOBILIERE DAVOUT (1)	DIJON		99,92	Gestion immobilière
Innovatieve Medical Solutions BV	Mierlo		94,00	Importance négligeable
Irongate Holding & Investments Ltd	Dublin 2		99,98	Importance négligeable
Izar Enterprises Ltd	Douglas		74,98	Importance négligeable
Knottend Trading Ltd	Douglas		74,98	Importance négligeable
Lakeston Ltd	London		99,98	Importance négligeable
LANDBOUWKANTOOR VLAANDEREN	KORTRIJK	BE 405.460.889	100,00	Importance négligeable

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des filiales non consolidées par intégration globale

(1) consolidé par Fortis Banque Luxembourg
(2) consolidé par Fortis Investments Management
Majuscules: consolidé par Fortis Banque (Belgique)
Minuscules: consolidé par Fortis Bank Nederland

Dénomination	Siège	N° TVA ou N° national	Fraction du capital détenu (en %)	Raison de l'exclusion
LIZARAN	BARCELONA		97,66	Importance négligeable
Ludgwall Trading Ltd	Douglas		74,98	Importance négligeable
MINE.BE	BRUXELLES	BE 471.793.053	100,00	Importance négligeable
Nashira Services Ltd	Douglas		99,98	Importance négligeable
NOVY N.V.	KUURNE		53,69	Importance négligeable
N336UA Trust	Wilmington		50,00	Importance négligeable
OB INVEST	ROTSELAAR	BE 880.203.635	95,00	Importance négligeable
ORION ASSETS LIMITED	GIBRALTAR		100,00	Importance négligeable
Orsettridge Resources Ltd	Douglas		74,98	Importance négligeable
PACKING INVEST	BOOM	BE 871.096.028	91,11	Importance négligeable
PAR 3 (1)	SENNINGERBERG		76,52	Importance négligeable
PARISIENNE D'ACQUISITION FONCIERE	PARIS		99,98	Importance négligeable
Proysabe, S.L.	Pontevedra		96,15	Importance négligeable
ROTHESAY (1)	LUXEMBOURG		99,92	Importance négligeable
SCI NORLUM	LILLE		99,98	Importance négligeable
SOCIETE ANONYME DU ROND POINT SCHUMAN	BRUXELLES	BE 429.378.715	55,81	Certificat immobilier
Sparrowbrook Services Ltd	Douglas		74,98	Importance négligeable
SYBETRA S.A.	HERSTAL	BE 400.398.281	76,30	Importance négligeable
VELLEMAN INTERNATIONAL	GAVERE	BE 866.481.994	69,95	Importance négligeable
VON ESSEN GmbH	ESSEN		100,00	Importance négligeable
VON ESSEN KG -HANDELSGESELLSCHAFT-	ESSEN		100,00	Importance négligeable
WA PEI NOMINEES LTD	WANCHAI		100,00	Importance négligeable

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des entreprises mises en équivalence

(1) consolidé par Fortis Banque Luxembourg
(2) consolidé par Fortis Investments Management
Majuscules: consolidé par Fortis Banque (Belgique)
Minuscules: consolidé par Fortis Bank Nederland

Dénomination	Siège	N° TVA ou N° national	Fraction du capital détenu (en %)
ABACUS Wertpapier Handelsgesellschaft mbH	Keulen		35,00
Alluvium AG	Zug		100,00
ALPHA CARD S.C.R.L.	Watermaal - Bosvoorde	BE 476.677.497	50,00
ALSABAIL (1)	STRASBOURG		40,65
Amsterdam Depositary Company NV	Amsterdam		25,00
Amsterdam Options Traders (Deutschland) GmbH	Keulen		49,00
Arrow Capital NV	Willemstad Curacao		20,30
B.F.M. High Income Fund NV	Willemstad Curacao		46,41
BANK VAN DE POST N.V.	Bruxelles	BE 456.038.471	50,00
BANKING FUNDING COMPANY	Bruxelles	BE 884.525.182	36,45
BBOF I Invest I B.V.	Amsterdam		30,00
BBOF I Invest VI B.V.	Amsterdam		50,00
BCC CORPORATE	Bruxelles	BE 883.523.807	37,25
Bencis BuyOut Fund 1 B.V.	Amsterdam		24,91
BG-Ré S.A.	LUXEMBOURG		100,00
BIP INVESTMENTS PARTNERS (1)	LUXEMBOURG		26,14
BRAND & LICENCE COMPANY	Bruxelles	BE 474.073.840	20,00
BSL ICS Nominees Ltd	London		50,00
C & C Tankers Holding BV	Amsterdam		21,74
Caipora International Finance Coöperatieve UA	Amsterdam		25,00
CameleOne	Bruxelles	BE 880.110.395	33,33
Cedargrove Ltd	Douglas		49,99
CF Leasing Limited	Hamilton		50,00
CommonWealth Investment BV	Den Haag		50,00
CREDISSIMO	SERAING	BE 403.977.482	100,00
CREDIT POUR HABITATIONS SOCIALES	Watermaal - Bosvoorde	BE 402.204.461	52,67
Debra International Finance Coöperatieve U.A.	Amsterdam		25,00
DEMETRIS	GROOT-BIJGAARDEN	BE 452.211.723	100,00
Diana Shipping Inc	Majuro		12,60
Dutch Sustainability Research B.V.	Zeist		20,00
Econosu B.V.	Amsterdam		13,00
Esofac Insurance Services (E.I.S.)	Luxembourg		19,19
EUROPAY BELGIUM	Bruxelles	BE 434.197.536	39,44
European Merchant Services B.V.	Diemen		49,00
EURO-SCRIBE SAS (1)	Parijs		49,96
FASTNET BELGIUM (1)	BRUXELLES	BE 460.019.728	47,76
FASTNET LUXEMBOURG (1)	LUXEMBOURG		47,75
FASTNET NETHERLANDS(1)	AMSTERDAM		47,80
FINALIA	Bruxelles	BE 878.920.562	49,00
Fortis Agency Limited	Hong Kong		50,00
Fortis Asia Limited	Hong Kong		50,00
Fortis China Limited	Hong Kong		50,00
Fortis Far East Limited	Hong Kong		50,00
Fortis Futures Limited	Hong Kong		50,00
Fortis Greater China Limited	Hong Kong		50,00
Fortis Group Ltd	Hong Kong		50,00
FORTIS HAITONG INV. MAN. LTD (2)	Pudong (Shanghai)		48,99
Fortis Insurance Limited	Hong Kong		50,00
Fortis International Limited	Hong Kong		50,00
Fortis Limited	Hong Kong		50,00
Fortis Management Limited	Hong Kong		50,00
FORTIS PRIVATE INVESTMENTS POLSKA	WARSAWA		99,19
Fortis Services Limited	Hong Kong		50,00
H2 Equity Partners B.V.	Amsterdam		19,51
H2 Equity partners Fund II BV	Amsterdam		43,22
H2 Lighting BV	Amsterdam		29,11
HAITONG-FORTIS PRIVATE EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY LTD	Shanghai		32,99
HET WERKMANSHUIS	TONGEREN	BE 400.986.518	41,04
Holding Vreedenlust Fund III	Den Haag		50,02
Holland Venture BV	Amsterdam		33,13

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des entreprises mises en équivalence

(1) consolidé par Fortis Banque Luxembourg
(2) consolidé par Fortis Investments Management
Majuscules: consolidé par Fortis Banque (Belgique)
Minuscules: consolidé par Fortis Bank Nederland

Dénomination	Siège	N° TVA ou N° national	Fraction du capital détenu (en %)
Horwath Intertrust Holdings Limited	Port Louis		49,99
Horwath Intertrust Management Consultants (Guangzhou) Ltd	Guangzhou		39,99
Horwath IT Ltd	Hong Kong		49,99
Hotel Cruiseship Operations 2 BV	Soest		80,00
Hui Fu Holding Limited S.A.	Panama City		50,00
IMMOLOUNEUE	BRUXELLES	BE 416.030.426	50,03
Infiniti Trust (Hong Kong) Ltd	Hong Kong		70,00
International Mezzanine Investment N.V.	Amsterdam		13,33
ISABEL	BRUXELLES	BE 455.530.509	25,33
K & H Options Ltd	London		20,00
L.C.H. Investment NV	Willemstad Curacao		18,00
LA MAISON SOCIALE TOURNAI-ATH	TOURNAI	BE 402.495.065	99,72
LA PROPRIETE SOCIALE BINCHE	BINCHE	BE 401.198.136	20,82
Lighthouse Capital Insurance Company	George Town		50,00
Magonin Spring C.V.	Amsterdam		49,99
MARIE LEASE SARL (1)	LUXEMBOURG		49,96
MeesPierson Accounting Services	Hong Kong		50,00
MIJN HUIS & EDOUARD PECHER	ANTWERPEN	BE 404.476.340	50,26
N.V. Brabant Participatiemaatschappij	Utrecht		30,94
NeSBIC Converging Technologies & e-Commerce (CTe) Fund II B.V.	Utrecht		29,69
NeSBIC Converging Technologies Europe (CTE) Fund B.V.	Utrecht		31,82
NeSBIC CTE Side Fund BV	Utrecht		47,37
NeSBIC Holdings I B.V.	Utrecht		80,00
NIB Capital Foreign Debt Fund V	Den Haag		75,00
NIEUWE MAATSCHAPPIJ ROND DEN HEERD	KORTRIJK	BE 426.351.028	23,26
Nimbus B.V.	Apeldoorn		21,00
OTIS VEHICLE RENTALS LIMITED (1)	WEST MIDLANDS		39,97
Probus Reads Trust Company Limited	Guernsey		49,99
Regional Jet Leasing 3 C.V.	Den Haag		23,33
RFH Ltd	Hamilton		49,90
Rovast Onroerend Goed advies BV	Amsterdam		20,00
Secfinex Ltd	London		37,50
Severin & Bruckner & Co AG	Pampow		100,00
Softnosu	Amsterdam		13,00
SR-Hypotheken	Rotterdam		50,00
Start Green Fund B.V.	Utrecht		33,33
Start Green Management B.V.	Utrecht		33,33
Stellar Maritime S.A.	Majuro		30,74
Sumai C.V.	Amsterdam		49,99
Tarapaca Investment NV	Willemstad Curacao		33,33
Textainer Marine Containers Ltd	Hamilton HMHX		49,99
TITRISATION BELGE S.A. - BELGISCHE EFFECTISERINGN.V.	Bruxelles	BE 457.416.465	50,00
Trade Credit Re Insurance Company SA	Woluwe-Saint-Pierre	BE 864.602.471	23,79
Trifleet Leasing BV	Dordrecht		25,00
Triodos MeesPierson Sustainable Investment Management BV	Zeist		50,00
VERSIKO AG (2)	DÜSSELDORF		22,39
VISA BELGIUM S.C.	BRUXELLES	BE 435.551.972	24,64
VSTEP Holding B.V.	Rotterdam		25,00

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des entreprises non mises en équivalence

Majuscules: consolidé par Fortis Banque (Belgique)
Minuscules: consolidé par Fortis Bank Nederland

Dénomination	Siège	N° TVA ou N° national	Fraction du capital détenu (en %)	Raison de l'exclusion
ALGONOMICS	ZWIJNAARDE	BE 466.416.184	23,11	Importance négligeable
ALTERNATIVE SYSTEMS en abrégé "ALTSYS"	MALONNE	BE 436.528.704	21,44	En liquidation
ANTWERPS INNOVATIE CENTRUM	EDEGEM	BE 472.386.634	21,30	Importance négligeable
BAEKELAND-FONDS	GENT	BE 465.509.235	33,38	Importance négligeable
BANQUE COMMERCIALE DU CONGO	KINSHASA		25,61	Délai injustifié
BANQUE DE CREDIT DE BUJUMBURA	BUJUMBURA		48,92	Délai injustifié
BANQUE DE KIGALI	KIGALI		49,99	Délai injustifié
BANQUE INTERNATIONALE AFRIQUE AU NIGER	NIAMEY		35,00	Délai injustifié
BANQUE INTERNATIONALE POUR CENTRAFRIQUE	BANGUI		35,00	Délai injustifié
BEDRIJVENCENTRUM ZAVENTEM	ZAVENTEM	BE 426.496.726	24,98	Importance négligeable
Bee-Invest B.V.	Zeist		29,80	Importance négligeable
BEXCO	HAMME	BE 412.623.251	26,62	Importance négligeable
BRUSSELS I3 FUND	ELSENE	BE 477.925.433	36,37	Importance négligeable
CDM	SINT-AMANDS	BE 441.544.790	29,97	Importance négligeable
CERTIFICAT ETOILE S.A.	LUXEMBOURG		25,00	Certificat immobilier
CETREL S.C.	MUNSBACH		26,16	Importance négligeable
CONTICLIMA	SINT-KRUIS-WINKEL	BE 457.655.403	22,36	Importance négligeable
COOLSTAR	ANDERLECHT	BE 433.254.359	32,14	Importance négligeable
CORN. VAN LOOCKE	BRUGGE	BE 405.150.984	25,07	Importance négligeable
Cottonhouse Holding B.V.	Weesp		49,38	Importance négligeable
DEMETER S.A.S	TORCE		29,55	Importance négligeable
Diana Cap Inversion S.a.	Panama		27,85	Importance négligeable
DIBAG-DIPROTEG	FUENTEPELAYO		34,49	Importance négligeable
Erdingside Services Ltd	Douglas		49,99	Importance négligeable
ETNA	AALST-EREMBODEGEM	BE 419.508.766	20,97	Importance négligeable
EUROPAY LUXEMBOURG SC	MUNSBACH		35,17	Importance négligeable
FLANDERS ENGINEERING	ERPE-MERE	BE 425.252.552	39,97	Importance négligeable
GEMMA FRISIUS-FONDS K.U.LEUVEN N.V.	LEUVEN	BE 461.734.351	40,00	Importance négligeable
GEMMA FRISIUS-FONDS K.U.LEUVEN II NV	LEUVEN	BE 477.960.372	40,00	Importance négligeable
GU DRUN XPERT	BRUXELLES	BE 474.457.880	26,00	Importance négligeable
HEMAG (Atlantic)	MOESKROEN	BE 426.085.267	25,00	Importance négligeable
IMMO-BEAULIEU	BRUXELLES	BE 450.193.133	25,00	Certificat immobilier
IMMO ROYAL CONSEIL	LUXEMBOURG		49,96	Importance négligeable
IMMO REGENBOOG N.V.	MECHELEN	BE 448.859.481	30,01	Importance négligeable
KAASBRIK HOLDING	HALEN	BE 863.954.749	35,71	Importance négligeable
MAREDO	FRANKFURT AM MAIN		37,17	Importance négligeable
META INTERNATIONAL	HEULE	BE 473.507.280	36,61	Importance négligeable
MIDDLE EAST BANK KENYA LTD	NAIROBI		25,03	Délai injustifié
NeSBIC Graphic Industrie Holding	Amsterdam		23,14	Importance négligeable
NeSBIC Investment Fund II B.V.	Utrecht		34,63	Importance négligeable
NeSBIC Investment Fund II Partners B.V.	Utrecht		21,27	Importance négligeable
NOVA ELECTRO INTERNATIONAL	TONGEREN	BE 441.210.537	26,84	Importance négligeable
RETAIL PARTNERS	UTRECHT		49,50	Importance négligeable
Rijnlandse Plastic Groep B.V.	Amsterdam		30,00	Importance négligeable
Sandd Beheer B.V.	Zeist		22,50	Importance négligeable
SOCIETE FINANCIERE DES SOCIETES DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	PARIS		21,93	Importance négligeable
SOPHIS SYSTEMS	WEVELGEM	BE 424.871.975	27,25	En liquidation
STUDIO 100	SHELLE	BE 457.622.640	32,56	Importance négligeable
Union Capital BV	Zeist		31,58	Importance négligeable
VISALUX	MUNSBACH		33,04	Importance négligeable
XENICS	HEVERLEE	BE 473.044.848	21,51	Importance négligeable

T.V.A. BE 403.199.702**Liste des entreprises non consolidées ni mises en équivalence dans lesquelles le groupe détient des droits sociaux représentant 10% au moins du capital souscrit**

Majuscules = Non consolidé par FORTIS BANQUE BELGIUM
Minuscules = Non consolidé par FORTIS BANK NEDERLAND

Dénomination	Siège	N° TVA ou N° national	Fraction du capital détenu (en %)	Unité monétaire	Capitaux propres au 31/12/05 (en milliers)	Résultat net au 31/12/05 (en milliers)
AAC Groep B.V.	Valkenswaard		14,73	EUR		
ABX LUXEMBOURGS HOLDINGS 1 S.A.	LUXEMBOURG		11,85	EUR		
BAEKELAND-FONDS II	GENT	BE 876.424.296	18,02	EUR		
BEDRIJVENCENTRUM DENDERMONDE	DENDERMONDE	BE 438.558.081	19,61	EUR	1.060	115
BEDRIJVENCENTRUM REGIO AALST	EREMBODEGEM	BE 428.749.502	14,24	EUR	684	18
BEDRIJVENCENTRUM VILVOORDE N.V.	VILVOORDE	BE 434.222.577	11,02	EUR	1.041	(10)
BEDRIJVENCENTRUM WAASLAND N.V.	SINT-NIKLAAS	BE 427.264.214	16,03	EUR	876	18
BELNEP RPODUCTION	TOURNAI	BE 437.121.095	14,71	EUR		
BEM-FLEMISH CONSTRUCTION AND INVESTMENT COMPANY	BRUXELLES	BE 461.612.904	12,08	EUR	4.905	(34)
Bencis Buyout Fund II Investors B.V.	Amsterdam		12,23	EUR		
BERLAYMONT 2000 (En Liquidation)	ETTERBEEK	BE 441.629.617	14,85	EUR	12.388	390
BOURSE DE LUXEMBOURG S.A.	LUXEMBOURG		12,38	EUR	16.950	4.718
	AALST-					
	EREMBODEGEM	BE 432.980.383	16,55	EUR	18.254	2.633
BRANTANO S.A./N.V.						
CHINA-BELGIUM DIRECT EQUITY INVESTMENT FUND	BEIJING		10,00			
CREDIT SOCIAL DE LA PROVINCE DU BRABANT WALLON	NIVELLES	BE 400.351.068	12,10	EUR	3991	231
D.M.O. CONSULTING	BARCHON	BE 449.853.732	19,00	EUR		
Diana I FCR	Panama		14,25	EUR		
DOMUS FLANDRIA	ANTWERPEN	BE 436.825.642	11,22	EUR	26.430	2.092
Elbion	LEUVEN	BE 882.064.451	19,89	EUR		
EUFIGEST	LUXEMBOURG		19,71	EUR		
EUROSCREEN	ANDERLECHT	BE 453.325.639	13,05	EUR	9.281	989
GEMIDIS	ZWIJNAARDE	BE 866.667.482	12,93	EUR	407	(2.843)
GIMV CZECH VENTURES	AMSTERDAM		14,63	EUR		
Groupe Editor S.A.	Aix-en-Provence		17,49	EUR		
H2 Boemer B.V.	Amsterdam		13,95	EUR		
HACO	RUMBEKE	BE 405.568.183	13,64	EUR	26.437	3.760
Helvoet Holding B.V.	Hellevoetsluis		14,63	EUR		
HERACLES	CHARLEROI	BE 427.178.892	13,60	EUR	464	75
Holland Venture Beheer Maatschappij BV I	Amsterdam		17,50	EUR		
Holland Venture Deelnemingen BV	Amsterdam		14,11	EUR		
Holland Venture Environment Holding BV	Amsterdam		11,00	EUR	615	151
HORECA SERVE	ZEDERGEM	BE 432.000.980	11,93	EUR		
I.R.M.	ANS	BE 433.711.447	19,72	EUR	(7.473)	2
IMMOBILIERE DISTRI-LAND	MOLENBEEK	BE 436.440.909	12,48	EUR	157	10
INNOVATION ET DEVELOPPEMENT EN BRABANT WALLON	TUBIZE	BE 460.658.938	16,32	EUR	650	8
Japan Asian Venture Fund N.V.	Amsterdam		15,00	EUR		
Kas Bank N.V.	Amsterdam		11,97	EUR		
Koninklijke Swets en Zeitlinger Holding N.V.	Lisse		11,40	EUR		
LANDWAARTS SOCIAAL WOONKREDIET	GENK	BE 401.363.828	14,49	EUR	13.964	751
LE CREDIT SOCIAL DE TUBIZE	TUBIZE	BE 400.344.140	11,43	EUR	300	(185)
LE CREDIT SOCIAL ET LES PETITS PROPRIETAIRES REUNIS	CHATELET	BE 401.609.593	12,38	EUR	2.154	165
	WOLUWE-SAINT-					
	LAMBERT	BE 403.290.366	11,60	EUR	754	2
LUXAIR (1)	LUXEMBOURG		13,49	EUR		
MARFIL	HULSHOUT	BE 458.805.248	16,94	EUR		
MeesPierson Private Real Estate I S.A.	Luxembourg		19,81	EUR		
METALOGIC	HEVERLEE	BE 444.184.576	18,04	EUR	19	-214
MONUMENT GROUP	BERCHEM	BE 439.707.334	12,89	EUR	7.645	284
Mtel B.V.	Amsterdam		11,99	EUR		
NeSBIC Cte Fund II Partners B.V.	Utrecht		10,00	EUR		
NeSBIC Investment Fund II Invest I B.V.	Utrecht		13,33	EUR		
Nimbus Investments III BV (Nimpr)	Zeist		18,32	EUR		
OLEON HOLDING NV	ERTVELDE	BE 473.266.166	12,36	EUR	40.721	145
PARK DE HAAN N.V.	BRUXELLES	BE 438.533.436	15,00	EUR	68	73
PAUL WURTH	LUXEMBOURG		11,03	EUR	22.561	5.379

T.V.A. BE 403.199.702

Liste des entreprises non consolidées ni mises en équivalence dans lesquelles le groupe détient des droits sociaux représentant 10% au moins du capital souscrit

Majuscules = Non consolidé par FORTIS BANQUE BELGIUM
Minuscules = Non consolidé par FORTIS BANK NEDERLAND

Dénomination	Siège	N° TVA ou N° national	Fraction du capital détenu (en %)	Unité monétaire	Capitaux propres au 31/12/05 (en milliers)	Résultat net au 31/12/05 (en milliers)
PHARMADM	SCHERPENHEUVEL	BE 473.394.147	18,59	EUR	(230)	10
SALYP	IEPER	BE 468.785.459	15,35	EUR		
SINT-JOZEFSKREDIETMAATSCHAPPIJ	BERINGEN	BE 401.349.970	11,93	EUR	19.572	560
Sito Financial Services B.V.	Zeist		14,41	EUR		
S.B.I - B.M.I.	BRUXELLES	BE 411.892.088	19,52	EUR	32.084	-45
SOAGA	COTONOU		13,00	XOF		
START-IT	ANGLEUR	BE 466.790.625	16,67	EUR	4.241	(458)
SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	PARIS		16,66	EUR	2.717	800
TIGENIX	LEUVEN	BE 471.340.123	14,23	EUR	15.618	(4.613)
T-INDUSTRIE	TIELT-WINGE	BE 460.435.244	15,80	EUR	1.834	(298)
TOUS PROPRIETAIRES S.A.	ERQUELINNES	BE 401.731.339	16,82	EUR	4.639	322
TRIODOS VENTURE CAP. FUND	ZEIST		11,29	EUR		
Tyrus Capital Group B.V.	Oirschot		18,07	EUR		
ULTRAGENDA	LOCHRISTI	BE 458.951.936	15,01	EUR	2.551	845
VANERUM GROUP SERVICES	DIEST	BE 430.486.889	17,66	EUR	5.352	869
VIVABOXES INTERNATIONAL	DIEGEM	BE 479.341.138	14,48	EUR	448	(397)
VIVES N.V.	OTTIGNIES	BE 862.398.591	13,63	EUR	2.439	(533)

Rapport du collège des Commissaires Réviseurs

FORTIS BANQUE S.A.

Rapport du Collège des Commissaires sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 présenté à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la S.A. Fortis Banque

Le 23 mars 2007

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006 PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE LA S.A. FORTIS BANQUE

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que la mention complémentaire requise.

Attestation sans réserve des comptes consolidés

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la S.A. Fortis Banque (la « Société ») et de ses filiales (conjointement le « Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2006, le compte de résultats consolidé et les états consolidés des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant le résumé des principales règles d'évaluation et d'autres notes explicatives. Le total du bilan consolidé s'élève à EUR (000.000) 674.691 et le compte consolidé de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice, part du Groupe, de EUR (000.000) 4.732.

L'établissement des comptes consolidés relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux normes internationales d'audit, aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, en ce compris l'évaluation du risque que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur au sein du Groupe lié à l'établissement et à la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir les procédures de contrôle appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Société, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés clos le 31 décembre 2006 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2006, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Mention complémentaire

L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport la mention complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés:

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Bruxelles, le 23 mars 2007

SCCRL Klynveld Peat Marwick Goerdeler
Reviseurs d'Entreprises

SCCRL PricewaterhouseCoopers
Reviseurs d'Entreprises

Commissaire
Représenté par

Commissaire
Représenté par

O. Macq
Associé

L. Discry
Associé

Comptes Annuels Fortis Banque non consolidés

1 Commentaires sur le bilan et le compte de résultats non consolidés

1. Le bilan

Le **total bilantaire** s'élève à EUR 452 milliards au 31 décembre 2006, en croissance d'EUR 25 milliards ou 6 % par rapport à l'exercice précédent.

A l'actif, les **effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale** augmentent (EUR 2 milliards).

Les **créances sur les établissements de crédit** s'accroissent d'EUR 2 milliards ou 1 %. A fin 2006, le poids relatif des créances interbancaires représente 28 % du total de l'actif.

Les opérations de cession-rétrocession connaissent la plus grande évolution. Pour des besoins de liquidités, certains contrats échus n'ont pas été renouvelés, entraînant une diminution qui doit être mise en parallèle avec les opérations de cession-rétrocession au passif. En revanche, les prêts à plus d'un an augmentent sensiblement. Notons également la cession de créances sur les sociétés du groupe à la nouvelle filiale Fortis Finance Belgium pour un montant de EUR 6 milliards.

Les **créances sur la clientèle** progressent d'EUR 4 milliards ou 3 %. Elles représentent 29 % du total de l'actif.

Ici aussi, nous constatons une diminution des opérations de cession-rétrocession, diminution qui doit également être mise en parallèle avec celle du passif. On constate un déplacement partiel de capitaux des opérations de cession-rétrocession vers les produits à court et moyen terme, plus particulièrement vers les crédits revolving et roll-over, ainsi que vers les prêts hypothécaires qui profitent toujours d'un marché immobilier porteur. Notons également la cession de créances sur les sociétés du groupe à la filiale Fortis Finance Belgium pour un montant d'EUR 3 milliards. Un prêt d'EUR 3 milliards a toutefois été accordé à cette nouvelle filiale pour faire face à ses besoins de liquidité.

Le portefeuille d'**obligations et autres titres à revenu fixe** s'accroît d'EUR 5 milliards ou 5 %. Il représente 25 % du total de l'actif.

Le portefeuille de placement augmente d'EUR 3 milliards et reflète la stratégie de placement de la Banque compte tenu de l'évolution des taux d'intérêt.

Le portefeuille de négoce croît d'EUR 2 milliards pour s'élever à EUR 24 milliards.

La hausse des **actions, parts et autres titres à revenu variable** d'EUR 1 milliard ou 16 % concerne principalement le portefeuille de négoce et répond aux besoins des activités de marché de la banque.

Les **immobilisations financières** augmentent d'EUR 8 milliards ou 52 %. Cette évolution concerne principalement la création de Fortis Finance Belgium (EUR 8,5 milliards) par apport de créances (cfr supra) et la vente de FB Assurances (EUR 1,2 milliard) à Fortis Insurance. Par ailleurs, la succursale de Londres a augmenté sa participation dans Camomile (EUR 1 milliard).

L'augmentation des **comptes de régularisation** d'EUR 2 milliards ou 6 % résulte principalement des proratas d'intérêts sur les produits dérivés (hors bilan), conséquence de la hausse des taux d'intérêt.

Au passif, les **dettes envers les établissements de crédit** s'accroissent d'EUR 15 milliards ou 9 %. A fin 2006, le poids relatif des dettes interbancaires représente 39 % du total du passif.

Comme à l'actif, les opérations de cession-rétrocession diminuent en raison du non renouvellement de certains contrats. Les besoins accrus de financement, tant des activités propres de la banque que des activités d'autres entités du groupe qui sont centralisées en Belgique, sont notamment rencontrés par les emprunts au jour le jour qui augmentent de façon importante.

Les **dettes envers la clientèle** régressent d'EUR 1 milliard ou 1 %. Elles représentent 37 % du total du passif. Comme à l'actif, nous constatons une diminution des opérations de cession-rétrocession et un déplacement des activités vers les comptes à vue et les comptes à terme qui connaissent une forte croissance.

Les **dettes représentées par un titre** augmentent d'EUR 2 milliards ou 7 %. Les bons de caisse poursuivent leur régression (EUR 1 milliard), tandis que les emprunts obligataires progressent (EUR 2 milliards). Les certificats de dépôt sont en augmentation d'EUR 1 milliard, particulièrement dans la succursale de New York.

Les **autres dettes** augmentent d'EUR 2 milliards, principalement les primes reçues pour les produits dérivés (EUR 1 milliard).

Comme à l'actif, l'augmentation des **comptes de régularisation** d'EUR 3 milliards ou 8 % résulte principalement des proratas d'intérêts sur les produits dérivés (hors bilan), conséquence de la hausse des taux d'intérêt.

Le **fonds pour risques bancaires généraux** reste inchangé, à l'exception d'une petite diminution expliquée par une différence de change dans la succursale de Hong Kong.

La hausse des **dettes subordonnées** d'EUR 2 milliards ou 16 % s'inscrit dans le cadre des exigences en matière de fonds propres.

Les **capitaux propres** après répartition bénéficiaire augmentent d'EUR 2 milliards.

2. Le compte de résultats

Le **bénéfice de l'exercice** avant prélèvements sur les réserves immunisées s'élève à EUR 3.582 millions, en progrès d'EUR 2.818 millions par rapport à l'exercice précédent.

La **marge d'intérêt** (rubriques I + II) s'élève à EUR 1.754 millions, en régression d'EUR 268 millions ou 13 % par rapport à 2005.

Notons tout d'abord que certaines créances sur des sociétés du groupe ont été transférées en mars 2006 dans la nouvelle filiale Fortis Finance Belgium. Le manque à gagner pour la banque est d'EUR 242 millions, mais cette opération est neutre au niveau du résultat consolidé du groupe Fortis.

Le volume des dépôts à court terme est en augmentation afin de répondre aux besoins accrus de financement des activités propres de la banque et d'activités d'autres entités du groupe qui sont centralisées en Belgique. La hausse des taux d'intérêt à court terme a dès lors un impact négatif sur la marge.

L'augmentation du portefeuille d'obligations, reflet de la stratégie de placement de la banque, génère en revanche davantage de revenus.

Enfin, vu la hausse des taux d'intérêt, les indemnités de emploi perçues lors de refinancements de crédits d'investissements et de prêts hypothécaires sont en diminution.

Les **revenus de titres à revenu variable** croissent d'EUR 1.484 millions.

L'augmentation des dividendes sur actions (EUR 44 millions) est la conséquence d'une plus grande activité.

Les revenus sur participations dans les entreprises liées augmentent d'EUR 1.424 millions, en raison principalement des dividendes perçus de Fortis Banque Luxembourg et de Fortis Bank Nederland (respectivement EUR 650 millions et EUR 770 millions, contre rien en 2005). Ces revenus n'ont cependant aucune incidence au niveau du résultat consolidé du groupe Fortis.

Les autres immobilisations financières dont les revenus sont en hausse d'EUR 11 millions, englobent principalement les participations non consolidées.

Les **commissions perçues** s'accroissent d'EUR 175 millions ou 17 %.

Les commissions sur l'émission et le placement de titres, sur les ordres de bourse et sur la gestion des sicavs poursuivent leur progression (EUR 58 millions), grâce au climat boursier toujours plus favorable.

En progression également, les commissions perçues sur les garanties données et crédits d'engagement (EUR 32 millions, en raison de l'augmentation du nombre d'opérations) et sur les opérations de paiement (EUR 13 millions, principalement par l'accroissement des mouvements sur comptes). Notons également un supplément de commissions perçues d'EUR 85 millions (annulé lors de la consolidation) à la suite de la nouvelle répartition bénéficiaire sur les opérations d'assurance avec Fortis Insurance.

Les **commissions versées** qui présentent un certain parallélisme avec les commissions perçues, augmentent d'EUR 22 millions ou 8 %, notamment pour les opérations de paiement (EUR 9 millions) et les opérations sur titres (EUR 5 millions). Par ailleurs, les commissions payées aux indépendants suivent cette même tendance à la hausse (EUR 9 millions).

Le **bénéfice provenant d'opérations financières** augmente d'EUR 433 millions.

Le résultat du change et du négoce de titres et autres instruments financiers est positif en 2006 (EUR 175 millions), alors qu'il était négatif en 2005 (EUR 116 millions). De bonnes performances ont été réalisées en 2006 à la fois sur les opérations de marché liées aux taux d'intérêt (les résultats positifs sur les produits dérivés ont plus que compensé les résultats négatifs sur les titres à revenu fixe dans un environnement où les taux à court terme ont davantage augmenté que les taux à long terme et où le marché devient plus volatil), sur les activités de change (principalement EUR/USD) et sur les transactions sur actions (évolution favorable des marchés).

Les plus-values réalisées sur les titres de placement s'élèvent à EUR 165 millions, soit EUR 143 millions de plus qu'en 2005.

Les **frais généraux administratifs** sont en hausse d'EUR 317 millions ou 14 %.

Les rémunérations, charges sociales et pensions augmentent d'EUR 164 millions ou 10 %.

Les frais de personnel, hors succursales, augmentent d'EUR 76 millions ou 5 %. Bien que le nombre des effectifs soit resté stable, les rémunérations sont en hausse en raison des indexations, des variations barémiques, des promotions et des primes variables.

Les frais de personnel augmentent également dans les succursales (EUR 88 millions ou 54 %), conséquence de l'ouverture de trois nouvelles succursales et du développement des activités.

Les autres frais administratifs augmentent de EUR 153 millions ou 22 %, principalement les frais d'informatique et de consultance, mais aussi les frais en général dans les succursales.

Notons toutefois que davantage de frais font l'objet d'une refacturation à des entreprises du groupe, notamment à New York (cfr infra – Autres produits d'exploitation).

La hausse d'EUR 11 millions ou 8 % des **amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, immobilisations incorporelles et corporelles** est notamment due aux amortissements des équipements informatiques.

Les **réductions de valeur sur créances** sont en baisse d'EUR 9 millions ou 9 %.

Les risques de crédit diminuent de EUR 49 millions grâce à moins de dotations, tandis que les risques-pays augmentent EUR 40 millions.

Les **réductions de valeur sur le portefeuille** sont en hausse d'EUR 3 millions, principalement pour les titres à revenu variable.

Les **(utilisations et reprises de) provisions pour risques et charges** (rubriques XI et XII) ont un impact quasi nul tant sur le résultat de 2006 que sur celui de 2005, les dotations étant compensées par les utilisations et reprises.

Les **autres produits d'exploitation** restent stables. D'une part, la refacturation de frais à des entreprises du groupe (cfr supra – frais généraux administratifs) est plus importante en 2006 qu'en 2005. D'autre part, il y a eu un remboursement exceptionnel en 2005 d'anciennes cotisations pour la protection des dépôts (EUR 48 millions).

Les **autres charges d'exploitation** augmentent d'EUR 50 millions ou 34 %, en raison principalement de la TVA non-récupérable qui évolue proportionnellement aux frais (EUR 18 millions - cfr supra – Autres frais administratifs) et de l'enregistrement d'une perte d'EUR 21 millions sur une créance subordonnée de la succursale de Cologne envers sa filiale Van Essen Bank (éliminé dans les comptes consolidés).

Les **produits exceptionnels** sont en hausse d'EUR 1.428 millions. Soulignons en 2006 une reprise de provision pour départs anticipés (EUR 9 millions) et des plus-values sur la réalisation de participations (EUR 1.963 millions, en grande partie éliminés dans les comptes consolidés, dont EUR 1.483 millions pour FB Assurances et EUR 285 millions pour Fortis Insurance).

Les **charges exceptionnelles** sont en baisse d'EUR 48 millions. Notons en 2006 des provisions pour départs anticipés (EUR 43 millions contre EUR 77 millions en 2005), des moins-values sur la réalisation de participations (EUR 15 millions, en grande partie éliminés dans les comptes consolidés) et une moins-value réalisée lors de l'apport de créances à la nouvelle filiale Fortis Finance Belgium (EUR 34 millions éliminés dans les comptes consolidés).

Les **impôts sur le résultat** de l'exercice, y compris les impôts différés, s'élèvent à EUR 109 millions (rubriques XIXbis et XX), soit EUR 90 millions de plus que l'exercice précédent. Le niveau des impôts découle du bénéfice avant impôts. Il est également influencé par le traitement fiscal particulier des résultats sur participations et sur actions, ainsi que par des régularisations sur exercices antérieurs. Par ailleurs, le régime fiscal varie d'une succursale à l'autre.

Les 19 **succursales** établies à Athènes, Budapest, Cologne, Copenhague, Guangzhou, Hong Kong, Lisbonne, Londres, Madrid, Milan, New York, Paris, Prague, Shanghai, Singapour, Stockholm, Taipei, Vienne et Zurich ont atteint ensemble un bénéfice net d'EUR 131 millions en 2006 contre EUR 49 millions en 2005.

Compte tenu des prélèvements sur les réserves immunisées, le **bénéfice de l'exercice à affecter** s'élève à EUR 3.593 millions contre EUR 786 millions l'exercice précédent, soit une hausse d'EUR 2.807 millions.

2 Proposition d'affectation du bénéfice de la période

bénéfice de l'exercice à affecter	EUR	3.593,4	millions
bénéfice reporté de l'exercice précédent	<u>EUR</u>	<u>881,9</u>	millions
Bénéfice à affecter	EUR	4.475,3	millions
bénéfice à reporter	EUR	3.095,5	millions
rémunération du capital	EUR	1.379,5	millions
tantièmes	<u>EUR</u>	<u>0,3</u>	million
	EUR	4.475,3	millions

Conformément à l'affectation du bénéfice de l'exercice 2006 décrite ci-dessus, le Conseil d'Administration de Fortis Banque proposera à l'Assemblée Générale des Actionnaires de distribuer un dividende brut d'EUR 8,60 par action (contre EUR 2,20 l'année précédente), ce qui correspond à un dividende net d'EUR 6,45 (contre EUR 1,65 l'année précédente). Pour les actions avec strip VVPR, le dividende net s'élève à EUR 7,31 (contre EUR 1,87 l'année précédente).

Ces montants comprennent le dividende intérimaire distribué le 17 août 2006 sur base des résultats réalisés à fin juin 2006. Le dividende intérimaire brut était d'EUR 7,20 par action, soit un dividende net d'EUR 5,40. Pour les actions avec strip VVPR, le dividende net était d'EUR 6,12.

Fortis Capital Company Limited, filiale de Fortis Bank Nederland, a émis en 1999 des actions préférentielles non cumulatives pour un montant total d'EUR 650 millions, dont EUR 200 millions remboursés en 2004, garanties par Fortis Banque, Fortis SA/NV et Fortis NV. En particulier, le Conseil d'Administration de Fortis Banque a pris l'engagement envers la Commission Bancaire et Financière de :

- ne pas verser de dividende, si les réserves disponibles sont insuffisantes pour assurer le respect des obligations contractées dans le cadre de l'émission des actions préférentielles non cumulatives mentionnée ci-avant ;
- Mentionner cet engagement dans le rapport annuel de Fortis Banque ;
- Consulter la Commission Bancaire et Financière avant toute proposition de versement de dividende, afin de démontrer que les réserves disponibles sont suffisantes et que le ratio de solvabilité sur base des fonds propres au sens strict répond à une exigence minimale de 5%.

Dans le cadre de la réflexion menée pour se procurer des fonds propres aux conditions les plus avantageuses, Fortis Banque a également émis le 26 septembre 2001 des instruments financiers innovateurs représentatifs de dettes ("Redeemable Perpetual Cumulative Coupon Debt Securities") sur le marché international pour un montant total de EUR 1 milliard.

Cette émission avait pour but de renforcer la solvabilité de la banque et donc de permettre le développement futur de ses activités et ce, tant dans le domaine de l'octroi de crédit aux entreprises et aux particuliers que dans celui des activités de marché. Cette démarche proactive permettait également d'anticiper dès maintenant sur les nouvelles exigences réglementaires en matière de solvabilité et notamment celles portant sur la couverture de catégories de risques supplémentaires tels que les risques opérationnels.

Etant donné que, par leur nature même, ces instruments représentatifs de dettes possèdent un caractère de subordination très prononcé, la Commission Bancaire, Financière et des Assurances a consenti à ce que ceux-ci soient assimilés à des capitaux propres au sens strict ("Tier one capital"). Pour ce faire, la banque a dû satisfaire à un certain nombre de conditions, relatives notamment à la conversion en certaines circonstances de ces instruments représentatifs de dettes en des parts bénéficiaires de Fortis Banque. Pour que l'émission de parts bénéficiaires contre l'apport de ces instruments représentatifs de dettes soit possible, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 23 novembre 2001 a ajouté aux statuts un nouvel article portant le numéro 5bis. L'assemblée a également procédé à l'adaptation du capital autorisé pour permettre notamment au Conseil d'Administration de payer les intérêts sur ces instruments représentatifs de dettes par l'émission de nouvelles actions de Fortis Banque, si cela devait s'avérer nécessaire.

L'article 5bis des statuts précise par ailleurs les circonstances dans lesquelles les parts bénéficiaires sont émises, leurs caractéristiques, les limitations en matière de dividendes y applicables ainsi que diverses autres dispositions.

Le Conseil d'Administration a également pris l'engagement de respecter les limites suivantes :

les parts bénéficiaires, en cas d'émission effective, ne peuvent, ensemble avec les autres instruments de capital novateurs émis par Fortis Banque et qui peuvent être qualifiés de Tier 1, pas dépasser 15% du capital Tier 1 de Fortis Banque;

Les parts bénéficiaires, en cas d'émission effective, ne peuvent, ensemble avec d'autres parts ou actions sans droit de vote émises par Fortis Banque, pas dépasser 1/3 du capital social de Fortis Banque, y compris les primes d'émission.

Fortis Banque a procédé le 27 octobre 2004 à l'émission, pour EUR 1 milliard, de dettes représentées par des titres ("Directly Issued Perpetual Securities") ayant un objectif et des caractéristiques comparables à celles des "Redeemable Perpetual Cumulative Coupon Debt Securities" de 2001. Les limites réglementaires décrites ci-avant valent également pour cette émission.

Afin de rendre possible l'émission du Directly Issued Perpetual Securities, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 28 avril 2005 a modifié les statuts. Un nouvel article 5ter a été ajouté. Cet article 5ter précise les circonstances dans lesquelles les parts bénéficiaires sont émises, leurs caractéristiques, les limitations en matière de dividendes y applicables ainsi que diverses autres dispositions.

3 Acompte sur dividende : rapport du collège des Commissaires Réviseurs

Rapport du Collège des Commissaires sur l'examen limité de la situation active et passive établie au 30 juin 2006 en vue de la proposition d'attribution d'un acompte sur dividendes présenté au Conseil d'Administration de la S.A. FORTIS BANQUE

1 Mission

Dans le cadre de la proposition d'attribuer un acompte sur dividendes, le Conseil d'Administration de la S.A. FORTIS BANQUE (ci-après « la Banque ») nous a chargés de rédiger, conformément à l'article 618 du Code des Sociétés, un rapport sur l'état résumant la situation active et passive au 30 juin 2006.

2 Constatations

L'état résumant la situation active et passive au 30 juin 2006 fait apparaître un bénéfice d'EUR 2.455.837 (000) pour la période du 1er janvier 2006 au 30 juin 2006. Ce montant majoré du bénéfice reporté au 31 décembre 2005 et tenant compte des réserves à constituer en vertu des dispositions légales et statutaires, donne un solde de EUR 3.337.772 (000) entrant en considération pour la détermination de l'acompte sur dividendes.

Sur la base de notre examen limité, nous avons noté que :

- Les statuts donnent au Conseil d'Administration le pouvoir de distribuer un acompte sur dividendes;
- La décision de distribuer un acompte sur dividendes sera prise après le premier semestre de l'exercice comptable 2006 et après l'approbation des comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
- La décision de distribuer un acompte sur dividendes sera prise dans les deux mois après la date à laquelle a été arrêtée la situation active et passive, à condition que cette décision soit prise au plus tard le 31 août 2006;
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, le droit comptable a été respecté. Les règles d'évaluation ont été appliquées de manière constante;
- A la lumière des informations disponibles à la date du présent rapport, la direction de la Banque est d'avis que le résultat attendu au terme de l'exercice 2006 ne sera pas inférieur à celui arrêté au 30 juin 2006; et
- La Banque a consulté la Commission bancaire, financière et des assurances afin de démontrer que les réserves disponibles seront suffisantes et que le ratio de solvabilité sur la base des fonds propres au sens strict répond à une exigence minimale de 5%. Cette consultation s'inscrit dans le cadre de l'émission en 1999 par Fortis Capital Company Limited (filiale de Fortis Bank Nederland) d'actions préférentielles non cumulatives garanties par la Banque.

3 Conclusions

Nous déclarons avoir procédé à l'examen limité de la situation active et passive de la société S.A FORTIS BANQUE arrêtée au 30 juin 2006, qui fait apparaître un total du bilan d'EUR 441.738.827 (000) et un résultat de la période d'EUR 2.455.837 (000).

Notre mission se situait dans le cadre d'une proposition d'attribution d'un acompte sur dividendes. Il a été effectué en conformité avec la recommandation de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises relative à l'examen limité et a consisté principalement en l'analyse, la comparaison et la discussion des informations financières. Cet examen a dès lors été moins étendu qu'une révision qui aurait eu pour but le contrôle plénier des comptes annuels.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas identifié des éléments qui impliqueraient des corrections significatives de la situation active et passive arrêtée au 30 juin 2006.

Bruxelles, le 4 août 2006

S.C.C.R.L. Klynveld Peat Marwick Goerdeler
Reviseurs d'Entreprises

S.C.C.R.L.PricewaterhouseCoopers
Reviseurs d'Entreprises

Commissaire
Représentée par

Commissaire
Représentée par

O.Macq
Associé

L.Discry
Associé

4 Réviseurs d'entreprises : missions spéciales

Le collège des Commissaires Agréés et les sociétés avec lesquelles il entretient un lien de collaboration professionnel ont effectué des missions complémentaires et spéciales en 2006. Ces missions ont essentiellement consisté en l'audit des succursales, la réalisation de revue limitée, d'audit des liasses de consolidation pour le groupe Fortis préparé selon les IFRS et de mission de conseil fiscal, l'assistance dans le cadre de l'acquisition de nouvelles participations et la réalisation de plusieurs missions d'assistance technique dans le domaine organisationnel.

Le montant total des honoraires, facturés par le Collège des Commissaires Agréés pour la réalisation de missions complémentaires et spéciales, s'élève, pour 2006, à EUR 2.080.381, dont EUR 586.399 relatif à des missions de conseil fiscal.

5 Article 523 du code des sociétés

Les administrateurs signalent qu'aucune décision n'a été prise et aucune opération n'a été décidée qui tomberaient sous l'application de l'article 523 du Code des Sociétés.

6 Bilan et comptes de résultats non consolidés

T.V.A. BE 403.199.702				2.
		Exercice	Exercice précédent	
		(en milliers d'EUR)		
Codes		05	10	
1. BILAN APRES REPARTITION				
ACTIF				
I.	Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	101.000	322.535	327.403
II.	Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale	102.000	2.176.160	343.279
III.	Créances sur les établissements de crédit	103.000	127.280.410	125.420.576
A.	A vue	103.100	6.622.860	5.172.942
B.	Autres créances (à terme ou à préavis)	103.200	120.657.550	120.247.634
IV.	Créances sur la clientèle	104.000	130.221.592	126.143.883
V.	Obligations et autres titres à revenu fixe	105.000	113.251.401	108.207.433
A.	Des émetteurs publics	105.100	70.220.162	71.261.707
B.	D'autres émetteurs	105.200	43.031.239	36.945.726
VI.	Actions, parts et autres titres à revenu variable	106.000	8.128.419	6.993.182
VII.	Immobilisations financières	107.000	22.826.999	15.066.207
A.	Participations dans des entreprises liées	107.100	21.931.028	12.826.640
B.	Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	107.200	167.674	849.346
C.	Autres actions et parts constituant des immobilisations financières	107.300	695.622	673.289
D.	Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	107.400	32.675	716.932
VIII.	Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	108.000	44.165	25.329
IX.	Immobilisations corporelles	109.000	888.658	866.642
X.	Actions propres	110.000	0	0
XI.	Autres actifs	111.000	8.371.815	7.808.472
XII.	Comptes de régularisation	112.000	38.320.279	35.990.085
TOTAL DE L'ACTIF		199.000	451.832.433	427.192.491

T.V.A.		BE 403.199.702		3.	
		Exercice		Exercice précédent	
		(en milliers d'EUR)			
		Codes	05	10	
PASSIF					
I.	Dettes envers les établissements de crédit	201.000	178.166.925	163.298.225	
A.	A vue	201.100	24.361.449	15.472.741	
B.	Dettes résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux	201.200	0	0	
C.	Autres dettes à terme ou à préavis	201.300	153.805.476	147.825.484	
II.	Dettes envers la clientèle	202.000	167.361.160	168.417.763	
A.	Dépôts d'épargne	202.100	44.832.377	45.170.712	
B.	Autres dettes	202.200	122.528.783	123.247.051	
	1. à vue	202.201	34.563.866	32.365.159	
	2. à terme ou à préavis	202.202	87.964.917	90.881.892	
	3. résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux	202.203	0	0	
III.	Dettes représentées par un titre	203.000	31.743.449	29.557.022	
A.	Bons et obligations en circulation	203.100	10.774.823	9.468.932	
B.	Autres	203.200	20.968.626	20.088.090	
IV.	Autres dettes	204.000	12.212.008	9.989.241	
V.	Comptes de régularisation	205.000	37.402.991	34.725.635	
VI.	A. Provisions pour risques et charges	206.100	396.954	453.524	
	1. Pensions et obligations similaires	206.101	1.075	1.017	
	2. Charges fiscales	206.102	12.880	5.340	
	3. Autres risques et charges	206.103	382.999	447.167	
	B. Impôts différés	206.200	3.631	9.309	
VII.	Fonds pour risques bancaires généraux	207.000	872.126	872.177	
VIII.	Dettes subordonnées	208.000	11.718.034	10.117.079	
	CAPITAUX PROPRES	290.000	11.955.155	9.752.516	
IX.	Capital	209.000	3.111.839	3.111.839	
A.	Capital souscrit	209.100	3.111.839	3.111.839	
B.	Capital non appelé (-)	209.200	0	0	
X.	Primes d'émission	210.000	4.889.469	4.889.469	
XI.	Plus-values de réévaluation	211.000	0	0	
XII.	Réserves	212.000	858.369	869.273	
A.	Réserve légale	212.100	311.184	311.184	
B.	Réserves indisponibles	212.200	36.987	36.987	
	1. pour actions propres	212.201	0	0	
	2. autres	212.202	36.987	36.987	
C.	Réserves immunisées	212.300	158.635	170.015	
D.	Réserves disponibles	212.400	351.563	351.087	
XIII.	Bénéfice reporté (Perte reportée(-))	213.000	3.095.478	881.935	
	TOTAL DU PASSIF	299.000	451.832.433	427.192.491	

T.V.A.	BE 403.199.702			4.
			Exercice	Exercice précédent
			(en milliers d'EUR)	
		Codes	05	10
POSTES HORS BILAN				
I.	Passifs éventuels	301.000	56.007.917	50.288.023
	A. Acceptations non négociées	301.100	212.339	651.052
	B. Cautions à caractère de substitut de crédit	301.200	3.632.637	3.597.631
	C. Autres cautions	301.300	46.643.673	42.144.278
	D. Crédits documentaires	301.400	5.519.122	3.894.899
	E. Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers	301.500	146	163
II.	Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit	302.000	103.528.454	83.135.340
	A. Engagements fermes de mise à disposition de fonds	302.100	8.288.238	5.558.717
	B. Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs	302.200	1.256.556	2.116.909
	C. Marge disponible sur lignes de crédit confirmées	302.300	83.304.859	72.294.618
	D. Engagements de prise ferme et de placement de valeurs mobilières	302.400	288	105.658
	E. Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions imparfaites	302.500	10.678.513	3.059.438
III.	Valeurs confiées à l'établissement de crédit	303.000	126.383.635	109.047.552
	A. Valeurs détenues sous statut organisé de fiducie	303.100	0	0
	B. Dépôts à découvert et assimilés	303.200	126.383.635	109.047.552
IV.	A libérer sur actions et parts de sociétés	304.000	607.887	373.059

T.V.A.		BE 403.199.702		5.
		Exercice		Exercice précédent
		(en milliers d'EUR)		
		Codes	05	10
2. COMPTE DE RESULTATS (sous forme de liste)				
I.	Intérêts et produits assimilés	401.000	14.405.613	12.016.349
	dont : de titres à revenu fixe	401.001	4.441.189	3.728.801
II.	Intérêts et charges assimilés (-)	502.000	(12.651.536)	(9.993.795)
III.	Revenus de titres à revenu variable	403.000	1.729.091	245.335
A.	D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable	403.100	79.592	35.734
B.	De participations dans des entreprises liées	403.200	1.554.079	130.301
C.	De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	403.300	65.559	60.504
D.	D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	403.400	29.861	18.796
IV.	Commissions perçues	404.000	1.194.143	1.019.348
V.	Commissions versées (-)	505.000	(306.464)	(284.717)
VI.	Bénéfice (Perte(-)) provenant d'opérations financières	506.000	339.309	(93.759)
A.	Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers	506.100	174.783	(115.693)
B.	De la réalisation de titres de placement	506.200	164.526	21.934
VII.	Frais généraux administratifs (-)	507.000	(2.656.292)	(2.339.159)
A.	Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers	507.100	(1.803.010)	(1.638.813)
B.	De la réalisation de titres de placement	507.200	(853.282)	(700.346)
VIII.	Amortissements et réductions de valeur (-) sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	508.000	(149.376)	(138.347)
IX.	Reprises de réductions de valeur (réductions de valeur(-)) sur créances et reprises de provisions (provisions(-)) pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan	509.000	(95.184)	(104.336)
X.	Reprises de réductions de valeur (réductions de valeur(-)) sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable	510.000	(9.189)	(5.704)
XI.	Utilisations et reprises de provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan	411.000	25.301	48.533
XII.	Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan (-)	512.000	(23.939)	(48.639)
XIII.	Prélèvement sur le (Dotation au(-)) fonds pour risques bancaires généraux	513.000	0	0
XIV.	Autres produits d'exploitation	414.000	193.392	192.769
XV.	Autres charges d'exploitation (-)	515.000	(193.678)	(144.099)
XVI.	Bénéfice courant (Perte courante(-)) avant impôts	416.000	1.801.191	369.779

T.V.A.		BE 403.199.702		6.
		Exercice	Exercice précédent	
		(en milliers d'EUR)		
Codes		05	10	
2. COMPTE DE RESULTATS				
(sous forme de liste)				
XVII.	Produits exceptionnels	417.000	1.995.279	567.241
A.	Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	417.100	0	0
B.	Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	417.200	0	6.041
C.	Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	417.300	9.622	0
D.	Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	417.400	1.981.150	556.547
E.	Autres produits exceptionnels	417.500	4.507	4.653
XVIII.	Charges exceptionnelles (-)	518.000	(104.921)	(153.106)
A.	Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	518.100	0	0
B.	Réductions de valeur sur immobilisations financières	518.200	(1.492)	(17.406)
C.	Provisions pour risques et charges exceptionnels	518.300	(43.376)	(77.485)
D.	Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	518.400	(14.684)	(35.542)
E.	Autres charges exceptionnelles	518.500	(45.369)	(22.673)
XIX.	Bénéfice (Perte(-)) de l'exercice avant impôts	419.000	3.691.549	783.914
XIXbis.	A. Transfert aux impôts différés (-)	519.100	0	0
	B. Prélèvements sur les impôts différés	419.200	5.678	7.962
XX.	Impôts sur le résultat	520.000	(114.788)	(27.466)
A.	Impôts (-)	520.100	(149.148)	(57.181)
B.	Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	420.200	34.360	29.715
XXI.	Bénéfice (Perte(-)) de l'exercice	421.000	3.582.439	764.410
XXII.	Transfert aux réserves immunisées (-)	522.000	0	0
	Prélèvements sur les réserves immunisées	422.000	10.904	21.894
XXIII.	Bénéfice (Perte(-)) de l'exercice à affecter	423.000	3.593.343	786.304

T.V.A.		BE 403.199.702		7.
		Exercice	Exercice précédent	
		(en milliers d'EUR)		
Codes		05	10	
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS				
A.	Bénéfice (Perte(-)) à affecter	600.100	4.475.278	1.235.084
1.	Bénéfice (Perte(-)) de l'exercice à affecter	600.101	3.593.343	786.304
2.	Bénéfice reporté (Perte reportée(-)) de l'exercice précédent	600.102	881.935	448.780
B.	Prélèvements sur les capitaux propres	600.200	0	0
1.	sur le capital et les primes d'émission	600.201	0	0
2.	sur les réserves	600.202	0	0
C.	Affectations aux capitaux propres (-)	600.300	(0)	(0)
1.	au capital et à la prime d'émission	600.301	0	0
2.	à la réserve légale	600.302	0	0
3.	aux autres réserves	600.303	0	0
D.	Résultat à reporter	600.400	(3.095.478)	(881.935)
1.	Bénéfice à reporter (-)	600.401	3.095.478	881.935
2.	Perte à reporter	600.402	0	0
E.	Intervention d'associés dans la perte	600.500	0	0
F.	Bénéfice à distribuer (-)	600.600	(1.379.800)	(353.149)
1.	Rémunération du capital (a)	600.601	1.379.475	352.889
2.	Administrateurs ou gérants (a)	600.602	325	260
3.	Autres allocataires (a)	600.603	0	0

(a) uniquement dans les sociétés à responsabilité limitée de droit belge

T.V.A	BE 403.199.702	8
-------	----------------	---

3. ANNEXE

I. ETAT DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers d'EUR)

(poste III de l'actif)

Codes	05	10
-------	----	----

A. Pour le poste dans son ensemble :

1. • créances sur des entreprises liées
- créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

	Exercice	Exercice précédent
010	50.614.782	54.397.127
020	22	51

2. • créances subordonnées

	Exercice	Exercice précédent
030	0	0

B. Autres créances sur les établissements de crédit (à terme ou à préavis)

(poste III B. de l'actif)

1. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit

	Exercice	Exercice précédent
040	1.186.880	55.186

2. Ventilation selon la durée résiduelle :

- jusqu'à 3 mois
- plus de 3 mois à un an
- plus d'un an à 5 ans
- plus de 5 ans
- à durée indéterminée

	Exercice
050	62.022.839
060	37.256.642
070	1.189.578
080	2.844.753
090	17.343.738

T.V.A.	BE 403.199.702	9.
--------	----------------	----

II. ETAT DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en milliers d'EUR)

(poste IV de l'actif)

1. Créances

- sur des entreprises liées
- sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Codes	05	10
-------	----	----

	Exercice	Exercice précédent
010	11.108.731	14.526.668
020	77.806	410.417

2. Créances subordonnées

	Exercice	Exercice précédent
030	54.806	741.901

3. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit

	Exercice	Exercice précédent
040	852.198	1.240.084

4. Ventilation selon la durée résiduelle :

- jusqu'à 3 mois
- plus de 3 mois à un an
- plus d'un an à 5 ans
- plus de 5 ans
- à durée indéterminée

	Exercice
050	43.444.155
060	15.893.376
070	14.977.892
080	45.294.007
090	10.612.162

5. Ventilation selon la nature :

- effets commerciaux (y compris acceptations propres)
- créances résultant de la location-financement et créances similaires
- prêts à taux de chargement forfaitaire
- prêts hypothécaires
- autres prêts à terme à plus d'un an
- autres créances

	Exercice
100	843.228
110	107
120	1.664.256
130	24.035.046
140	38.118.128
150	65.560.827

6. Ventilation géographique

- créances sur la Belgique
- créances sur l'étranger

	Exercice
160	69.057.342
170	61.164.250

7. Données analytiques relatives aux prêts hypothécaires avec reconstitution auprès de l'établissement de crédit ou assortis de contrats d'assurance-vie et de capitalisation

- a) • capitaux initialement prêtés
- b) • fonds de reconstitution et réserves mathématiques se rapportant aux prêts
- c) • encours net (a - b)

	Exercice
180	0
190	0
200	0

T.V.A. BE 403.199.702

10.

III. ETAT DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE

(en milliers d'EUR)

(poste V de l'actif)

1. Obligations et autres titres émis par :

Codes	05	10
-------	----	----

- des entreprises liées
- d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

	Exercice	Exercice précédent
010	562.259	424.934
020	2.155	0

Obligations et titres représentant des créances subordonnées

	Exercice	Exercice précédent
030	0	0

3. Ventilation géographique des postes suivants :

- V.A. • émetteurs publics
- V.B. • autres émetteurs

	Belgique	L'Etranger
040	11.058.260	59.161.902
050	594.771	42.436.468

4. Cotations et durées

- a) • Titres cotés
- Titres non cotés

	Valeur comptable	Valeur de marché
060	87.528.905	87.562.427
070	25.722.496	

- b) • Durée résiduelle d'un an au plus
- Durée résiduelle supérieure à un an

	Exercice
080	27.190.795
090	86.060.606

5. Ventilation selon l'appartenance

- a) • au portefeuille commercial
- b) • au portefeuille de placement

	Exercice
100	19.877.616
110	93.373.785

6. Pour le portefeuille commercial :

- différence positive entre la valeur supérieure de marché et la valeur d'acquisition pour les obligations et titres évalués à la valeur de marché
- le cas échéant différence positive entre la valeur supérieure de marché et la valeur comptable pour les obligations et titres évalués selon l'art. 35 ter § 2 alinéa 2

	Exercice
120	41.952
130	0

7. Pour le portefeuille de placement

- différence positive de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est supérieure à leur valeur comptable
- différence négative de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est inférieure à leur valeur comptable

	Exercice
140	461.057
150	1.483.776

T.V.A.	BE 403.199.702	11.
--------	----------------	-----

8. Détail de la valeur comptable du portefeuille de placement

Codes	05
	Exercice
a) VALEUR D'ACQUISITION	
Au terme de l'exercice précédent	010 89.345.750
Mutations de l'exercice :	
• acquisitions	020 38.821.815
• cessions	030 (33.220.136)
• ajustements selon l'article 35 ter § 4 et 5	040 (200.600)
• différence de change	050 (1.352.467)
Au terme de l'exercice	099 93.394.362
b) TRANSFERTS ENTRE PORTEFEUILLES	
1. Transferts	
• du portefeuille de placement au portefeuille commercial	110 0
• du portefeuille commercial au portefeuille de placement	120 0
2. Impact sur le résultat	130 0
c) REDUCTIONS DE VALEUR	
Au terme de l'exercice précédent	200 26.182
Mutations de l'exercice :	
• actées	210 288
• reprises car excédentaires	220 (4.359)
• annulées	230
• transférées d'un poste à un autre	240 0
• différences de change	250 (1.534)
Au terme de l'exercice	299 20.577
d) VALEUR COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE	
[a) + b)1. - c)]	399 93.373.785

T.V.A.	BE 403.199.702	12.
--------	----------------	-----

IV. ETAT DES ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE

(en milliers d'EUR)

(poste VI de l'actif)

1. Ventilation géographique des émetteurs des titres :

- émetteurs belges
- émetteurs étrangers

Codes	05	10
	Exercice	
010	166.712	
020	7.961.707	

2. Cotations

- Titres cotés
- Titres non cotés

	Valeur comptable	Valeur de marché
030	7.272.334	7.323.935
040	856.085	

3. Ventilation selon l'appartenance

- au portefeuille commercial
- au portefeuille de placement

	Exercice
050	6.889.398
060	1.239.021

4. Pour le portefeuille commercial :

- différence positive entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition pour les titres évalués à la valeur de marché
- différence positive entre la valeur de marché et la valeur comptable pour les titres évalués selon l'art. 35 ter § 2 alinéa 2

	Exercice
070	462.819
080	0

5. Détail de la valeur comptable du portefeuille de placement

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice :

- acquisitions
- cessions
- autres variations

Au terme de l'exercice

	Exercice
100	768.377
110	1.348.336
120	(811.150)
130	(38.141)
199	1.267.422

b) TRANSFERTS ENTRE PORTEFEUILLES

1. Transferts

- du portefeuille de placement au portefeuille commercial
- du portefeuille commercial au portefeuille de placement

2. Impact sur le résultat

200	0
210	0
220	0

c) REDUCTIONS DE VALEUR

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice :

- actées
- reprises car excédentaires
- annulées
- transférées d'un poste à un autre
- différences de change

Au terme de l'exercice

300	20.997
310	15.430
320	(2.171)
330	(4.625)
340	0
350	(1.229)
399	28.402

d) VALEUR COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE

[a) + b) 1. - c)]

499	1.239.021
-----	-----------

T.V.A.	E 403.199.702	13.
--------	---------------	-----

V. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en milliers d'EUR)

(poste VII de l'actif)

A.1. Ventilation des postes VII A, B, C de l'actif :

a) secteur économique des postes suivants :

- A. Participations dans des entreprises liées
 B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
 C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières

b) Cotation

- A. Participations dans des entreprises liées
 B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
 C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières

A.2. Détail de la valeur comptable au terme de l'exercice des postes VII.A, B et C de l'actif

Codes	05		10		15		20	
	Etablissements de crédit				Autres entreprises			
	Exercice		Exercice précédent		Exercice		Exercice précédent	
010	10.912.565		8.944.629		11.018.463		3.882.012	
020	85.095		85.485		82.579		763.861	
030	645.966		612.757		49.656		60.532	
			Cotés		Non cotés			
040			1.115.180		20.815.848			
050			85.274		82.400			
060			646.242		49.380			

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

- acquisitions
- cessions et retraits
- transferts d'un poste à un autre
- différences de change

Au terme de l'exercice

b) PLUS-VALUES

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

- actées
- acquises de tiers
- annulées
- transférées d'un poste à un autre

Au terme de l'exercice

c) REDUCTIONS DE VALEUR

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

- actées
- reprises car excédentaires
- acquises de tiers
- annulées
- transférées d'un poste à un autre
- différences de change

Au terme de l'exercice

d) VALEUR COMPTABLE NETTE

AU TERME DE L'EX. [a) + b) - c)]

	Entreprises		
	liées (VII.A.)	avec lien de participation (VII.B.)	autres (VII.C.)
100	12.810.321	852.405	680.382
110	11.574.306	28.636	67.369
120	(2.483.545)	(710.308)	(45.037)
130			
140	15.100		2
199	21.916.182	170.733	702.716
200	113.518	0	0
210	0	0	0
220	0	0	0
230	0	0	0
240	0	0	0
299	113.518	0	0
300	97.199	3.058	7.093
310	1.492	0	0
320	0	0	0
330	0	0	0
340	0	0	0
350	0	0	0
360	(19)	0	1
399	98.672	3.058	7.094
499	21.931.028	167.674	695.622

T.V.A.	BE 403.199.702	14.
--------	----------------	-----

B. Ventilation du poste VII D. de l'actif

(en milliers d'EUR)

Codes	05	10	15	20
		Etablissements de crédit		Autres entreprises
	Exercice	Exercice précédent	Exercice	Exercice précédent
1. Créances subordonnées sur :				
• des entreprises liées	010	19.288	598.182	13.387
• d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	020	0	18.750	0
2. Montant des créances subordonnées représentées par des titres cotés	030	0		
3. Détail des créances subordonnées				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	100		716.932	0
Mutations de l'exercice :				
• additions	110		15.688	0
• remboursements	120		(700.194)	0
• réductions de valeur actées	130		0	0
• reprises de réductions de valeur	140		0	0
• différences de change	150		249	0
• autres	160		0	0
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	199		32.675	0
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES AU TERME DE L'EXERCICE	200		0	0

T.V.A.	BE 403.199.702	15.
--------	----------------	-----

VI § 1 LISTE DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES L'ETABLISSEMENT DE CREDIT DETIENT UNE PARTICIPATION

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient des droits sociaux représentant 10 % au moins du capital souscrit.

Dénomination, siège, N° T.V.A. ou n° ID. NAT..	Droits sociaux				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			Résultat net (+) ou (-)
	directement			par les filiales %	Comptes annuels arrêtés au	Unités monétaires	Capitaux propres (+) ou (-)	
	Type	Nombre	%					
ABX Luxembourg Holdings 1 S.A. Luxembourg		237.022	11,85			EUR	Phase de démarrage	
Alpha Card Watermael-Bosvoorde BE 463.926.551		735.000	50,00		31/12/2005	EUR	8.861	(2.600)
Alpha Credit Brussel BE 445.781.316		749.999	100,00		31/12/2005	EUR	51.848	13.100
ASLK Finance N.V. Amsterdam Amsterdam 312 004		1.000	100,00		31/12/2005	EUR	1.448	1
ASLK-CGER Services (In liquidatie) Brussel BE 458.523.354		89	89,00			EUR		En liquidation
Astro Management Brussel BE 430.189.456		999	99,90	0,10	31/12/2005	EUR	1.317	210
Banking Funding Company Brussel BE 884.525.164		22.415	36,45			EUR	Phase de démarrage	
Bank van de post N.V. Brussel BE 456.038.471		300.000	50,00		31/12/2005	EUR	181.244	1.205
Banque Belgo-laise N.V. Brussel BE 403.200.294	(1) (2)	449.999 119.250	100,00		31/12/2005	EUR	82.844	(3.000)
BCC Corporate Brussel BE 883.523.807		8.941	37,25			EUR	Phase de démarrage	
Bedrijvencentrum Dendermonde N.V. Dendermonde BE 438.558.081		500	19,61		31/12/2005	EUR	1.060	119

T.V.A.	BE 403.199.702	15.
--------	----------------	-----

VI § 1 LISTE DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES L'ETABLISSEMENT DE CREDIT DETIENT UNE PARTICIPATION

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient des droits sociaux représentant 10 % au moins du capital souscrit.

Dénomination, siège, N° T.V.A. ou n° ID. NAT.	Droits sociaux				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales %	Comptes annuels arrêtés au	Unités monétaires	Capitaux propres	Résultat net
	Type	Nombre	%				(+) ou (-)	(+) ou (-)
Bedrijvencentrum Regio Aalst N.V. Erembodegem BE 428.749.502		80	14,23	0,01	31/12/2005	EUR	684	18
Bedrijvencentrum Vilvoorde N.V. Vilvoorde BE 434.222.577		400	11,02		31/12/2005	EUR	1.041	(10)
Bedrijvencentrum Waasland N.V. Sint-Niklaas BE 427.264.214		400	16,03		31/12/2005	EUR	876	18
Bedrijvencentrum Zaventem N.V. Zaventem Zuid 8 BE 426.496.726		751	24,98		31/12/2005	EUR	435	(138)
BEM-Flemish Construction & Investment Company Bruxelles BE 461 612 904		2.793	12,05	0,03	31/12/2005	EUR	4.905	(34)
Berlaymont 2000 Bruxelles BE 441.629.617		251	14,85		31/12/2005	EUR	11.998	(3.623)
Beta Europa Management SA Luxembourg		27.250	100,00		31/12/2006	EUR	5.139	(3.027)
BGL Reassurance S.A. Luxembourg		25.000	100,00		31/12/2005	EUR	6.817	11.899
Brand & Licence Company Bruxelles BE 884.499.250		123	20,00			EUR	Phase de démarrage	
Camomile Investments UK LTD London		500.000.000	100,00		31/12/2005	EUR	2.928	1.754
Certificat Etoile Luxembourg		1.250	25,00		5/07/2005	EUR	124	-

T.V.A.	BE 403.199.702	15
--------	----------------	----

VI § 1 LISTE DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES L'ETABLISSEMENT DE CREDIT DETIENT UNE PARTICIPATION

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient des droits sociaux représentant 10 % au moins du capital souscrit.

Dénomination, siège, N° T.V.A. ou n° ID. NAT.	Droits sociaux				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales %	Comptes annuels arrêtés au	Unités monétaires	Capitaux propres	Résultat net
	Type	Nombre	%				(+) ou (-)	(+) ou (-)
Dikodi Amsterdam Amsterdam H 332 242 18		42	100,00		31/12/2005	EUR	(14.518)	(493)
Certifimmo Bruxelles BE 430.926.656		102	51,00		27/09/2005	EUR	(545)	209
Certifimmo II Bruxelles BE 431.434.224		64	51,20		31/12/2005	EUR	103	16
Certifimmo V Bruxelles BE 450.355.261		12.261	99,99	0,01	31/12/2005	EUR	1.376	13.706
Comptoir Agricole de Wallonie Nivelles BE 400.364.530		2.499	99,96	0,04	31/12/2005	EUR	760	247
Coppefis Bruxelles BE 453.987.813		74	98,67	1,33	31/12/2005	EUR	178	33
Credissimo Seraing BE 403.977.482		124.999	100,00		31/12/2005	EUR	10.563	222
Crédit Social et les Petits Propriétaires Réunis Chatelet BE 401.609.593		3.347	12,38	1,48	31/12/2005	EUR	2.154	165
Crédit Social de la Province du Brabant Wallon Nivelles BE 400.351.068		11.012	12,10	0,31	31/12/2005	EUR	3.991	231
Demeter S.A.S Torce, France		1.120	20,65	8,90	31/12/2005	EUR	9.308	4.321

T.V.A.	BE 403.199.702	15.
--------	----------------	-----

VI § 1 LISTE DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES L'ETABLISSEMENT DE CREDIT DETIENT UNE PARTICIPATION

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient des droits sociaux représentant 10 % au moins du capital souscrit.

Dénomination, siège, N° T.V.A. ou n° ID. NAT.	Droits sociaux				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales %	Comptes annuels arrêtés au	Unités monétaires	Capitaux propres (+) ou (-)	Résultat net (+) ou (-)
	Type	Nombre	%					
Demetris Groot-Bijgaarden BE 452.211.723		9.999	99,99	0,01	31/12/2005	EUR	2.946	(54)
Discontokantoor van Turnhout Turnhout BE 404.154.755		10.000	100,00		31/12/2005	EUR	62	-
Distri-Invest Bruxelles BE 431.242.105		102	51,00		20/04/2006	EUR	105	2
Domus Flandria Antwerpen BE 436.825.642		22.500	11,22		31/12/2005	EUR	26.430	2.092
Dryden Wealth Management (Taiwan) Ltd Taiwan		20.000.000	100,00		31/12/2005	TWD	332	9
Eufigest Luxembourg		500	19,71		31/12/2005	EUR	303	6
Europay Belgium S.C. Bruxelles BE 434.197.536 FB Holdings Canada Corp. Calgary, Canada		13.450	38,89	0,60	31/12/2005	EUR	1.399	304
FB Transportation Capital LLC Wilmington, USA		100	100,00			USD	Phase de démarrage	
FCM Private Equity, S.L. Spain		2.914.995	99,97		31/12/2005	EUR	3.142	1.050

T.V.A.	BE 403.199.702	15.
--------	----------------	-----

VI § 1 LISTE DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES L'ETABLISSEMENT DE CREDIT DETIENT UNE PARTICIPATION

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient des droits sociaux représentant 10 % au moins du capital souscrit.

Dénomination, siège, N° T.V.A. ou n° ID. NAT.	Droits sociaux				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales %	Comptes annuels arrêtés au	Unités monétaires	Capitaux propres (+) ou (-)	Résultat net (+) ou (-)
	Type	Nombre	%					
Fimagen Holding Paris		2.933.312	96,85	3,15	31/12/2005	EUR	222.369	29.870
Finest Bruxelles BE 449.082.680		14.793	99,99	0,01	31/12/2005	EUR	1.083	102
Fortis Bank A.S. Turkije		339.396.945.000	93,26		31/12/2005	TRL	1.066.467	80.864
Fortis Bank Escritorio de Representacao Ltda Sao Paulo		1.120.364	88,40		31/12/2005	BRL	187	(620)
Fortis Bank Nederland Holding. Utrecht		1.095.735	82,33	17,67	31/12/2005	EUR	4.078.544	1.021
Fortis Bank Polska Warszawa		16.635.287	99,19		31/12/2005	PLN	691.788	101.499
Fortis Banque France Puteaux		2.832.087	99,98		31/12/2005	EUR	259.866	24.496
Fortis Banque Luxembourg. Luxembourg		13.720.846	99,92		31/12/2005	EUR	2.402.924	468.041
Fortis Capital Canada Canada		100	100,00		31/12/2005	EUR	990	57
Fortis Capital Corporation Inc Stamford		1.000	100,00		31/12/2005	USD	745.987	45.235

T.V.A.	BE 403.199.702	15.
--------	----------------	-----

VI § 1 LISTE DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES L'ETABLISSEMENT DE CREDIT DETIENT UNE PARTICIPATION

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient des droits sociaux représentant 10 % au moins du capital souscrit.

Dénomination, siège, N° T.V.A. ou n° ID. NAT.	Droits sociaux				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales %	Comptes annuels arrêtés au	Unités monétaires	Capitaux propres	Résultat net
	Type	Nombre	%				(+) ou (-)	(+) ou (-)
Fortis Energy North America S.à.r.l Luxembourg		8.630.116	100,00			USD	Phase de démarrage	
Fortis Finance Belgium S.C.R.L. Bruxelles BE 879.866.412		8.533.312	100,00			EUR	Phase de démarrage	
Fortis Financial Services LLC New York		159.992	100,00		31/12/2005	USD	221.389	89.458
Fortis Funding LLC New York		100.000	100,00		31/12/2005	USD	2.617	(644)
Fortis Gesbeta, SGIIC SA Madrid Spain		75.000	100,00		31/12/2006	EUR	11.437	4.711
Fortis Ifico Grand Cayman		100.000	100,00		31/12/2005	USD	2.617	(644)
Fortis Int'l Advisory Bruxelles BE 874.308.807		100	50,00	50,00		EUR	Phase de démarrage	
Fortis Int'l Finance Dublin Dublin		209.368.065	79,32	20,68	31/12/2005	EUR	321.729	11.894
Fortis Lease Iberia Barcelona Spain		1.170.000	21,39	78,55	31/12/2005	EUR	21.337	(477)
Fortis Lux Finance Luxembourg RC Lux. B 38225		1.249	99,92	0,08	31/12/2005	EUR	1.142	(13)

T.V.A.	BE 403.199.702	15.
--------	----------------	-----

VI § 1 LISTE DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES L'ETABLISSEMENT DE CREDIT DETIENT UNE PARTICIPATION

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient des droits sociaux représentant 10 % au moins du capital souscrit.

Dénomination, siège, N° T.V.A. ou n° ID. NAT.	Droits sociaux				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales %	Comptes annuels arrêtés au	Unités monétaires	Capitaux propres (+) ou (-)	Résultat net (+) ou (-)
	Type	Nombre	%					
Fortis Luxembourg Finance Luxembourg		19.999	100,00		31/12/2005	EUR	12.414	629
Fortis Pension EGFP SA Madrid Spain			100,00		31/12/2006	EUR	1.489	60
Fortis Private Equity Asia Fund Bruxelles		10.199	99,99		31/12/2005	EUR	9.661	(223)
Fortis Private Equity Belgium Bruxelles BE 421.883.286		144.755	100,00		31/12/2005	EUR	84.840	239
Fortis Private Equity France Strasbourg, France		200.000	100,00		31/12/2005	EUR	411	40
Fortis Private Equity France Fund Strasbourg		17.560.000	99,90	0,10	31/12/2005	EUR	16.181	(674)
Fortis Private Investment Management Limited Londen		64.993.419	100,00		31/12/2005	GBP	23.054	21.008
Fortis Proprietary Investments Dublin, Ireland		9.999.999	100,00		31/12/2005	USD	39.235	2.451
Fortis Wealth Management (Hong Kong) Ltd Hong Kong		549.999	100,00		31/12/2005	HKD	250.471	(25.559)
Fortis Wealth Management (Singapore) Ltd Singapore		9.450.000	100,00		31/12/2005	SGD	2.321	(6.422)
Generale Bank Pref II Rotterdam		9.075.609	100,00		31/12/2005	EUR	182.988	6.630

T.V.A.	BE 403.199.702	15.
--------	----------------	-----

VI § 1 LISTE DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES L'ETABLISSEMENT DE CREDIT DETIENT UNE PARTICIPATION

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient des droits sociaux représentant 10 % au moins du capital souscrit.

Dénomination, siège, N° T.V.A. ou n° ID. NAT.	Droits sociaux				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unités monétaires	Capitaux propres (+) ou (-)	Résultat net (+) ou (-)
	Type	Nombre	%					
Generale Belgian Finance Company Ltd. Hong Kong		99.999	99,99		31/12/2005	USD	8.229	3.357
Generale Branch Nominees Ltd. London		100	100,00		31/12/2005	GBP	-	-
Genfinance International N.V. Bruxelles BE 421.429.267		19.999	100,00		31/12/2005	EUR	1.249	156
G I Finance Dublin 2		54.600.001	100,00		31/12/2005	GBP	54.642	2.177
Gudrun Xpert Bruxelles BE 477.315.422		5.200	26,00		31/12/2005	EUR	750	105
Heracles S.C.R.L. Charleroi BE 427.178.892		4.500	13,55	0,05	31/12/2005	EUR	464	75
Het Werkmanshuis Tongeren BE 400.986.518		1.095	41,04		31/12/2005	EUR	1.241	54
Hypo-G Bruxelles BE 461.696.244		199	19,90		31/12/2005	EUR	62	6
I.D.P.B. Paris 414 878 777 000 13		145	96,67	2,66	31/12/2005	EUR	697	(1)
Immo-Beaulieu Bruxelles BE 450.193.133		500	25,00		16/06/2006	EUR	68	106

T.V.A.	BE 403.199.702	15.
--------	----------------	-----

VI § 1 LISTE DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES L'ETABLISSEMENT DE CREDIT DETIENT UNE PARTICIPATION

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient des droits sociaux représentant 10 % au moins du capital souscrit.

Dénomination, siège, N° T.V.A. ou n° ID. NAT.	Droits sociaux				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales %	Comptes annuels arrêtés au	Unités monétaires	Capitaux propres (+) ou (-)	Résultat net (+) ou (-)
	Type	Nombre	%					
Immo Certrest Bruxelles BE 458.406.954		999	99,90	0,10	31/12/2005	EUR	(1.090)	(51)
Immo Kolonel Bourgstraat Bruxelles BE 461.139.879		1.250	50,00		31/12/2005	EUR	67	-
Immobilier Distri-Land Bruxelles BE 436.440.909		156	12,48		31/12/2005	EUR	157	10
Immobilier Sauvenière N.V. Bruxelles BE 403.302.739		15.741	99,99	0,01	31/12/2005	EUR	25.655	809
Immolouneuve Bruxelles BE 416.030.426		1.000	50,00		31/12/2005	EUR	79	4
Innovation et Développement en Brabant Wallon Tubize (Saintes) BE 460.658.938		3.500	16,32		31/12/2005	EUR	650	8
Interselex N.V. Bruxelles BE 415.213.646		185.499	100,00		31/12/2005	EUR	7.008	300
Isabel N.V. Bruxelles BE 455.530.509		253.287	25,33		31/12/2005	EUR	11.938	8.326
Krediet voor Sociale Woningen Bruxelles BE 402.204.461		45.558	50,03	2,64	31/12/2005	EUR	10.522	377
La Maison Sociale de Tournai - Ath Tournai BE 402.495.065		465.570	99,72		31/12/2005	EUR	2.684	(57)

T.V.A.	BE 403.199.702	15.
--------	----------------	-----

VI § 1 LISTE DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES L'ETABLISSEMENT DE CREDIT DETIENT UNE PARTICIPATION

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient des droits sociaux représentant 10 % au moins du capital souscrit.

Dénomination, siège, N° T.V.A. ou n° ID. NAT.	Droits sociaux				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales %	Comptes annuels arrêtés au	Unités monétaires	Capitaux propres (+) ou (-)	Résultat net (+) ou (-)
	Type	Nombre	%					
La Propriété Sociale de Binche - Morlanwelz Binche BE 401.198.136		23.520	20,81	0,67	31/12/2005	EUR	1.801	9
Landbouwkantoor Vlaanderen Wevelgem BE 405.460.889		499	99,80	0,20	31/12/2005	EUR	1.719	345
Landwaarts Sociaal Woonkrediet Genk BE 401.363.828		5.100	14,49		31/12/2005	EUR	13.964	751
Le Crédit Social de Tubize Tubize BE 400.344.140		400	11,43		31/12/2005	EUR	300	(185)
Le Petit Propriétaire Bruxelles		690	11,60		31/12/2005	EUR	754	2
Maredo Frankfurt-Am-Main, Germany		369.900	36,99	0,18	31/12/2005	EUR	7.556	(1.644)
Metropolitan Buildings N.V. Bruxelles BE434.742.734		15	15,00	55,00	31/12/2005	EUR	(2.372)	(202)
Mijn Huis Edouard Pecher Antwerpen BE 404.476.340		20.859	50,26		31/12/2005	EUR	4.116	3
Mine.Be Bruxelles BE 471.793.053		39.999	100,00		31/12/2005	EUR	2.186	2
Nazca Capital Spain		1.600.507	100,00		31/12/2005	EUR	411	52

T.V.A.	BE 403.199.702	15.
--------	----------------	-----

VI § 1 LISTE DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES L'ETABLISSEMENT DE CREDIT DETIENT UNE PARTICIPATION

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient des droits sociaux représentant 10 % au moins du capital souscrit.

Dénomination, siège, N° T.V.A. ou n° ID. NAT.	Droits sociaux				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unités monétaires	Capitaux propres (+) ou (-)	Résultat net (+) ou (-)
	Type	Nombre	%					
Nazca Inversiones Spain		54.486.300	99,97	5,00	31/12/2005	EUR	57.101	1.017
Nieuwe Maatschappij Rond Den Heerd Kortrijk BE 426.351.028		2.000	23,26		31/12/2005	EUR	1.563	68
Orion Asset Limited Gibraltar		338.231	100,00					
Park De Haan N.V. Bruxelles BE 438.533.436		300	15,00		31/12/2005	EUR	68	73
Retail Partners Utrecht		49.500	49,50		31/12/2005	EUR	55.484	7.420
S.B.I. - B.M.I. Bruxelles BE 411.892.088		2.595	19,51	0,01	31/12/2005	EUR	32.084	(45)
Schumanplein Bruxelles BE 429.378.715		348.830	55,81		31/12/2005	EUR	93	6
St.-Jozefs Kredietmaatschappij Beringen Beringen BE 401.349.970		522	11,93		31/12/2005	EUR	19.572	560
SOWO Invest Bruxelles BE 877 279 282		875,00	87,50			EUR	Phase de démarrage	
Sybeta (In liquidatie) Charleroi BE 400.398.281		62.800	76,30		31/12/2005	EUR	2.156	988
Titrisation Belge - Belgische effectisering N.V. Bruxelles BE 457.416.465		7.500	50,00		31/12/2005	EUR	605	38

T.V.A.	BE 403.199.702	15.
--------	----------------	-----

VI § 1 LISTE DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES L'ETABLISSEMENT DE CREDIT DETIENT UNE PARTICIPATION

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient des droits sociaux représentant 10 % au moins du capital souscrit.

Dénomination, siège, N° T.V.A. ou n° ID. NAT.	Droits sociaux				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unités monétaires	Capitaux propres (+) ou (-)	Résultat net (+) ou (-)
	Type	Nombre	%					
Tous Propriétaires SA Erquelinnes BE 401.731.339		43.425	16,82		31/12/2005	EUR	4.639	322
Velleman International Gavere BE 866.481.994		3.997.006	69,95		31/12/2005	EUR	13.180	5.680
Visa Belgium S.C. Bruxelles BE 435.551.972		43	23,76	1,06	31/12/2005	EUR	239	16
Von Essen GmbH Essen, Germany		60		100,00		EUR		
Von Essen KG -Handelsgesellschaft- Essen, Germany		1.600.000		100,00	31/12/2005	EUR	1.600	6
Wa Pei Finance Hongkong		340.997	100,00		31/12/2005	HKD	179.547	116.469

(1) actions ordinaires

(2) actions VVPR

T.V.A.	BE 403.199.702	16.
--------	----------------	-----

VI. § 2 LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ETABLISSEMENT DE CREDIT REpond DE MANIERE ILLIMITEE EN QUALITE D'ASSOCIE OU DE MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE :

Dénomination, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Codes éventuels (*)
Codes 05	10
ASLK-CGER Services, rue du Fossé-aux-loups 48, 1000 Brussels BE 458.523.354	

- (*) Les comptes annuels de l'entreprise :
- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque Nationale de Belgique par cette entreprise;
 - B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de la CEE, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 68/151/CEE;
 - C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'établissement de crédit établis, contrôlés et publiés en conformité avec l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit.

T.V.A.	BE 403.199.702	17.
--------	----------------	-----

VII. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en milliers d'EUR)

(poste VIII de l'actif)

A. Détail des frais d'établissement

Codes	05	10	15
	Exercice		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	010	1.632	
Mutations de l'exercice :			
• nouveaux frais engagés	020	25	
• amortissements	030	(426)	
• autres	040	1.316	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	099	2.547	
dont :			
• frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	110	2.547	
• frais de restructuration	120	0	

B. Immobilisations incorporelles

	goodwill	autres immobilisations incorporelles	dont commissions d'apport art. 27 Bis *
a) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	210	26.888	22.780
Mutations de l'exercice			
• acquisitions y compris production immobilisée	220	0	28.842
• cessions et désaffectations	230	(91)	(93)
• transferts d'un poste à un	240	(10.810)	0
• différences de change	250	206	(513)
Au terme de l'exercice	299	16.193	51.016
b) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent	310	15.909	10.063
Mutations de l'exercice			
• actés	320	2.936	5.635
• repris car excédentaires	330	0	0
• acquis de tiers	340	0	0
• annulés	350	(91)	(93)
• transférés d'un poste à un autre	360	(9.494)	930
• différences de change	370	175	(379)
Au terme de l'exercice	399	9.435	16.156
c) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE [a) - b)]	499	6.758	34.860

* Si celles-ci représentent un montant important

T.V.A.		BE 403.199.702					18.	
VIII.		ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
(poste IX de l'actif)			Terrains et constructions	Installations, Machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Location- financement et droits similaires	Autres immobilisations corporelles	Immobilisation s en cours et acomptes versés
		Cod es	05	10	15	20	25	30
a)	VALEUR D'ACQUISITION							
	Au terme de l'exercice précédent	010	1.382.468	276.737	120.921	0	275.419	0
	Mutations de l'exercice							
	acquisitions y compris production immobilisée	020	62.841	58.443	15.532	0	27.196	0
	cessions et désaffectations	030	9.322	(50.401)	(11.246)	0	(1.544)	0
	transferts d'un poste à un autre	040	(1.149)	0	0	0	1.149	0
	différences de change	050	22	(925)	(152)	0	(362)	0
	Au terme de l'exercice	099	1.453.504	283.854	125.055	0	301.858	0
b)	PLUS-VALUES							
	Au terme de l'exercice précédent	110	276.532	14	11	0	14.441	0
	Mutations de l'exercice							
	actées	120	0	0	0	0	0	0
	acquises de tiers	130	0	0	0	0	0	0
	annulées	140	(1.060)	0	(1)	0	(977)	0
	transférées d'un poste à un autre	150	0	0	0	0	0	0
	Au terme de l'exercice	199	275.472	14	10	0	13.464	0
c)	AMORTISSEMENTS REDUCTIONS DE VALEUR							
	Au terme de l'exercice précédent	210	1.036.665	198.297	74.327	0	170.612	0
	Mutations de l'exercice							
	actés	220	66.163	46.231	8.624	0	19.787	0
	repris car excédentaires	230	0	0	(184)	0	0	0
	acquis de tiers	240	0	(119)	(31)	0	2.432	0
	annulés	250	7.596	(50.819)	(11.139)	0	(2.889)	0
	transférés d'un poste à un autre	260	(505)	(24)	24	0	505	0
	différences de change	270	1	(715)	(70)	0	(196)	0
	Au terme de l'exercice	299	1.109.920	192.851	71.551	0	190.251	0
d)	VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE	399	619.056	91.017	53.514	0	125.071	0
	L'EXERCICE [a) + b) - c)]							
	dont							
	terrains et constructions	410				0		
	installations, machines et outillage	420				0		
	mobilier et matériel roulant	430				0		

T.V.A.	BE 403.199.702	19.
--------	----------------	-----

IX. AUTRES ACTIFS

(en milliers d'EUR)

(poste XI de l'actif)

Ventilation de ce poste si celui-ci représente un montant important

- primes bonifiées sur options
- encours en attente d'affectation
- impôts de société à récupérer
- créances sur factures

Codes	05
	Exercice
010	5.850.946
020	1.408.716
030	142.457
040	82.742
050	0
060	0
070	0

X. COMPTES DE REGULARISATION

(en milliers d'EUR)

(poste XII de l'actif)

1. Charges à reporter
2. Produits acquis

	Exercice
110	143.175
120	38.177.104

T.V.A.	BE 403.199.702	20.
--------	----------------	-----

XI. ETAT DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers d'EUR)

(poste I du passif)

A. Pour le poste dans son ensemble :

- dettes envers des entreprises liées
- dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Codes	05	10
	Exercice	Exercice précédent
010	24.200.801	14.176.429
020	0	798.441

B. Ventilation des dettes autres qu'à vue selon la durée résiduelle :

(poste I.B. et C. du passif)

- jusqu'à 3 mois
- plus de 3 mois à un an
- plus d'un an à 5 ans
- plus de 5 ans
- à durée indéterminée

	Exercice
110	122.277.823
120	31.137.306
130	328.467
140	61.880
150	0

XII. ETAT DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE

(poste II du passif)

1. Dettes envers :

- des entreprises liées
- d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

	Exercice	Exercice précédent
210	6.813.014	7.142.934
220	32.901	328.672

2. Ventilation géographique des dettes :

- envers la Belgique
- envers l'étranger

	Exercice
310	95.920.003
320	71.441.157

3. Ventilation selon la durée résiduelle :

- à vue
- jusqu'à 3 mois
- plus de 3 mois à un an
- plus d'un an à 5 ans
- plus de 5 ans
- à durée indéterminée

	Exercice
410	34.554.360
420	54.971.324
430	11.498.033
440	9.640.367
450	11.395.492
460	45.301.584

T.V.A. BE 403.199.702

21.

XIII. ETAT DES DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

(poste III du passif)

(en milliers d'EUR)

1. Dettes qui à la connaissance de l'établissement de crédit constituent des dettes :

- envers des entreprises liées
- envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Codes	05	10
	Exercice	Exercice précédent
010	2.592.170	2.208.499
020	0	0

2. Ventilation selon la durée résiduelle :

- jusqu'à 3 mois
- plus de 3 mois à un an
- plus d'un an à 5 ans
- plus de 5 ans
- à durée indéterminée

	Exercice
110	13.844.562
120	9.628.122
130	7.036.289
140	1.038.601
150	195.875

XIV.**ETAT DES AUTRES DETTES**

(en milliers d'EUR)

(poste IV du passif)

1. Dettes fiscales, salariales et sociales échues :

- a) envers des administrations fiscales
- b) envers l'O.N.S.S.

	Exercice
210	0
220	0
230	148.979
240	0

2. Impôts :

- a) à payer
- b) dettes fiscales estimées

3. Autres dettes

Ventilation de ce poste si celui-ci représente un montant important

- primes perçues sur options
- encours en attente d'affectation
- rémunérations et sécurité sociale
- dettes découlant de l'affectation du bénéfice

	Exercice
310	7.963.306
320	1.926.837
330	697.368
340	229.002
350	0

T.V.A.	BE 403.199.702	22.
--------	----------------	-----

XV. COMPTES DE REGULARISATION

(en milliers d'EUR)

(poste V du passif)

	Codes	05
	Exercice	
1. Charges à imputer	010	37.343.698
2. Produits à reporter	020	59.293

XVI. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'EUR)

(poste VI. A. 3. du passif)

Ventilation de ce poste si celui-ci représente un montant important

- provisions pour crédits d'engagement
- provisions pour litiges
- provisions pour restructuration constituées dans le cadre de l'intégration des activités bancaires du groupe Fortis
- provisions relatives au personnel

	Exercice	
110	88.818	
120	88.750	
130	60.305	
150	17.368	

XVII. ETAT DES DETTES SUBORDONNEES

(poste VIII du passif)

A. Pour le poste dans son ensemble

(en milliers d'EUR)

	Exercice		Exercice précédent
• dettes envers des entreprises liées	210	3.488.127	4.348.420
• dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	220	0	0

B. • charges afférentes aux dettes subordonnées

	Exercice	
310	566.612	

T.V.A.	BE 403.199.702			23.
XVIII.	ETAT DU CAPITAL	Codes	05	10
A.	CAPITAL SOCIAL		montants (en milliers d'EUR)	nombre d'actions
1.	Capital souscrit(poste IX. A. du passif)			
•	au terme de l'exercice précédent	010	3.111.839	160.404.065
•	modifications au cours de l'exercice :	020	0	0
	030	0	0
	040	0	0
	050	0	0
	060	0	0
•	au terme de l'exercice	099	3.111.839	160.404.065
2	Représentation du capital			
2.1	Catégories d'actions ordinaires	110	3.111.839	160.404.065
	120	0	0
	130	0	0
	140	0	0
	150	0	0
2.2	Actions nominatives ou au porteur			
	Nominatives	160	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	77.751.879
	Au porteur	170	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	82.652.186
B.	CAPITAL NON LIBERE		montants non appelés (en milliers d'EUR)	montants appelés non versés (en milliers d'EUR)
	Actionnaires redevables de libération			
	210	0	0
	220	0	0
	230	0	0
	240	0	0
	250	0	0
	(suite éventuellement page)			
	TOTAL	299	0	0
			montant du capital détenu (en milliers d'EUR)	nombre correspondant d'actions
C.	ACTIONS PROPRES DETENUES			
•	par l'établissement de crédit lui-même	310	0	0
•	par ses filiales	320	0	0
D.	ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS			
1.	Suite à l'exercice de droits de conversion			
•	montant des emprunts convertibles en cours	410	0	0
•	montant du capital à souscrire nombre maximum correspondant d'actions à émettre	420	0	0
	430	0	0
2.	Suite à l'exercice de droits de souscription			
•	nombre de droits de souscription en circulation	440	0	0
•	montant du capital à souscrire	450	0	0
•	nombre maximum correspondant d'actions à émettre	460	0	0
E.	CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT	510	1.500.000	0
F.	PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL		nombre de parts	nombre de voix qui y sont attachées
	dont			
•	détenues par l'établissement de crédit lui-même	610	0	0
•	détenues par ses filiales	620	0	0

T.V.A.	BE 403.199.702	24.
--------	----------------	-----

XIX. VENTILATION BILANTAIRE EUR - DEVICES

(en milliers d'EUR)

Codes		05	10
		in EUR	en devises (contrevaieur en EUR)
010	TOTAL DE L'ACTIF	307.846.133	143.986.300
020	TOTAL DU PASSIF	304.710.667	147.121.766

XX. OPERATIONS FIDUCIAIRES VISEES A L'ART. 27TER § 1 ALINEA 3

(en milliers d'EUR)

Postes concernés de l'actif et du passif

.....

Codes	05
	Exercice
110	0
120	0
130	0
140	0
150	0
160	0
170	0
180	0
190	0
200	0
210	0
220	0
230	0

T.V.A.	BE 403.199.702	25.
--------	----------------	-----

XXI. ETAT DES DETTES ET ENGAGEMENTS GARANTIS

(en milliers d'EUR)

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement de crédit sur ses actifs propres

- (1) Montant de l'inscription ou valeur comptable des immeubles grevés si celle-ci est inférieure
- (2) Montant de l'inscription
- (3) Valeur comptable des actifs gagés
- (4) Montant des actifs en cause

	Hypothèques	Gages sur fonds de commerce	Gages sur d'autres actifs	Sûretés constituées sur des actifs futurs
	(1)	(2)	(3)	(4)
Codes	05	10	15	
a) pour sûretés de dettes et engagements de l'établissement de crédit				
1. Postes du passif				
• dettes résultant de mobilisations et avances	010	0	121.427.304	0
•	020	0	0	0
•	030	0	0	0
•	040	0	0	0
•	050	0	0	0
Postes du hors bilan				
2.	110	0	0	0
•	120	0	0	0
•	130	0	0	0
•	140	0	0	0
•	150	0	0	0
b) pour sûretés de dettes et engagements de tiers				
1. Postes du passif				
• dettes résultant de mobilisations et avances	210	0	146	0
•	220	0	0	0
•	230	0	0	0
•	240	0	0	0
•	250	0	0	0
2. Postes du hors bilan				
•	310	0	0	0
•	320	0	0	0
•	330	0	0	0
•	340	0	0	0
•	350	0	0	0

T.V.A.	BE 403.199.702	26
--------	----------------	----

XXII. ETAT DES PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS POUVANT

(en milliers d'EUR)

DONNER LIEU A UN RISQUE DE CREDIT

(postes I et II du hors bilan)

- Total des passifs éventuels pour compte d'entreprises liées
- Total des passifs éventuels pour d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
- Total des engagements envers des entreprises liées
- Total des engagements envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Codes	05	10
	Exercice	Exercice précédent
010	7.690.847	7.731.068
020	46	19.932
030	2.682.867	2.500.342
040	1.480	384.136

XXIII. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX RESULTATS D'EXPLOITATION

(postes I à XV du compte de résultats)

- A. 1. Relevé des travailleurs inscrits au registre du personnel
- a) Nombre total de personnes inscrites à la date de clôture
Nombre moyen de personnes inscrites en équivalents temps plein
- b) Nombre effectif d'heures prestées
- 1.bis Intérimaires et travailleurs mis à la disposition de l'entreprise
- a) Nombre total de personnes inscrites à la date de clôture
Nombre moyen de personnes occupées en équivalents temps plein
- b) Nombre effectif d'heures prestées
- d) Frais liés à ces catégories de personnel (en milliers d'EUR)

	Exercice	Exercice précédent
101	22.083	22.233
102	19.948	20.327
103	26.187.227	26.165.418
200	188	117
201	80	50
202	150.324	87.821
203	6.310	2.691

2. Frais de personnel

(en milliers d'EUR)

- a) Rémunérations et avantages sociaux directs
- b) Cotisations patronales d'assurances sociales
- c) Primes patronales pour assurances extra-légales
- d) Autres frais de personnel
- e) Pensions
3. Provisions pour pensions
- a) dotations
- b) utilisations et reprises
- B. 1. Autres produits d'exploitation
Ventilation du poste XIV du compte de résultats si celui-ci représente un montant important
- produits de location
 - diverses récupérations
 - frais d'inventaire
 - frais de port en comptes
 - rentrées sur créances
 - autres
2. Autres charges d'exploitation (poste XV du compte de résultats)
- impôts et taxes
 - autres charges d'exploitation
Ventilation des autres charges d'exploitation si ce poste représente un montant important
 - frais d'inventaire
 - frais liés à un emprunt subordonné

	Exercice	Exercice précédent
210	1.321.404	1.187.284
220	330.579	309.378
230	116.140	114.358
240	31.165	25.632
250	3.722	2.161
310	97	76
320	50	1
410	23.904	18.933
420	29.272	68.756
430	21.079	16.950
440	11.513	11.829
450	26.138	18.895
460	7.378	57.406
510	131.643	109.663
520	62.035	34.436
610	0	0
620	0	0
630	0	0
710	6.199.647	2.968.643
720	5.191.369	1.655.981

C. Résultats d'exploitation relatifs à des entreprises liées

Produits

Charges

T.V.A.	BE 403.199.702	27
--------	----------------	----

XXIII. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX RESULTATS D'EXPLOITATION

(en milliers d'EUR)

(SUITE)

D. Produits d'exploitation selon leur origine	Codes	05		10		15		20	
		Exercice				Exercice précédent			
		Sièges belges		Sièges étrangers		Sièges belges		Sièges étrangers	
I. Intérêts et produits similaires	010	12.162.349	2.243.264	10.671.015	1.345.334				
III. Revenus de titres à revenu variable									
• D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable	110	70.250	9.342	24.835	10.899				
• De participations dans des entreprises liées	120	25.924	1.528.155	104.998	25.303				
• De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	130	7.530	58.029	60.504	0				
• D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	140	167	29.694	18.795	1				
IV. Commissions perçues	210	1.062.479	131.664	928.484	90.864				
VI. Bénéfices provenant d'opérations financières du change et du négoce de titres et									
• autres instruments financiers	310	112.341	62.442	(144.604)	28.911				
• de la réalisation de titres de placement	320	159.691	4.835	19.706	2.228				
XIV. Autres produits d'exploitation	410	114.197	79.195	154.634	38.135				

Ventilation des dividendes (postes III B et C) en fonction de la localisation du siège des entreprises concernées

pays de l'UE	1.619.638
pays hors de l'UE	0

T.V.A.	BE 403.199.702	28.
--------	----------------	-----

XXIV RELEVÉ DES OPÉRATIONS HORS BILAN A TERME SUR VALEURS MOBILIÈRES, SUR DEVISES ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS NON CONSTITUTIVES D'ENGAGEMENTS POUVANT DONNER LIEU A UN RISQUE DE CREDIT AU SENS DU POSTE II DU HORS BILAN

(en milliers d'EUR)

TYPES D'OPERATION (a)	Codes	MONTANTS	DONT OPERATIONS
		EN FIN D'EXERCICE	NE CONSTITUANT PAS DES OPERATIONS DE COUVERTURE AFFECTEE
		05	10
1. SUR VALEURS MOBILIERES			
achats et ventes à terme de valeurs mobilières et titres négociables	010	486.966	486.966
2. SUR DEVISES (b)			
• opérations de change à terme	110	159.715.568	152.842.861
• swaps de devises et d'intérêts	120	15.934.066	15.415.622
• futures sur devises	130	129.830	129.830
• options sur devises	140	52.686.604	52.664.137
• contrats de taux de change à terme	150	10.716.554	10.717.380
3. SUR AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS			
1. OPERATIONS A TERME SUR TAUX D'INTERET (c)			
• swaps de taux d'intérêt	210	1.452.829.865	1.320.713.164
• opérations interest futures	220	11.322.307	11.322.307
• contrats à terme de taux d'intérêt	230	17.718.477	12.359.382
• options sur taux d'intérêt	240	1.228.970.140	1.228.887.558
2. AUTRES ACHATS ET VENTES A TERME (d)			
• autres contrats d'options	310	65.874.792	62.994.066
• autres opérations de futures	320	7.545.242	7.545.242
• autres achats et ventes à terme	330	1.611.938	201.710

- (a) Pour la définition des opérations : voir les règles d'évaluation
(b) Montants à livrer
(c) Montant nominal/notionnel de référence
(d) Prix d'achat/de vente convenu entre parties

XXIVbis. RELEVÉ DES OPÉRATIONS HORS BILAN A TERME SUR VALEURS MOBILIÈRES, SUR DEVISES ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS NON CONSTITUTIVES D'ENGAGEMENTS POUVANT DONNER LIEU A UN RISQUE DE CREDIT AU SENS DU POSTE II DU HORS BILAN (suite)

(en milliers d'EUR)

Estimation de l'impact sur les résultats d'une dérogation à la règle d'évaluation visée à l'article 36 bis, § 2 concernant les opérations à terme de taux d'intérêt

Catégories d'opérations à terme de taux d'intérêt	Montant à la date de clôture des comptes (a)	Différence entre la valeur de marché et la valeur comptable (b)
a) dans le cadre de la gestion de trésorerie	236.765.491	(4.126)
b) dans le cadre de la gestion ALM	27.952.850	52.385
c) opérations sans caractère de réduction de risque (LOCOM)	Pas d'application au 31/12/2006	Pas d'application au 31/12/2006

(a) montant nominal / notionnel de référence

(b) + : différence positive entre la valeur de marché et les résultats déjà actés

- : différence négative entre la valeur de marché et les résultats déjà actés

T.V.A.	BE 403.199.702	29.
--------	----------------	-----

XXV. RESULTATS EXCEPTIONNELS

(en milliers d'EUR)

		Codes	05
		Exercice	
A.			
	• Plus-values réalisées sur cessions d'actifs immobilisés à des entreprises liées	010	1.636.104
	• Moins-values réalisées sur cessions d'actifs immobilisés à des entreprises liées	020	11.392
B.	Autres produits exceptionnels : (poste XVII. E. du compte de résultats)		Exercice
	Ventilation de ce poste si celui-ci présente un montant important		
	• Plan de restructuration	110	3.861
	•	120	0
	•	130	0
	•	140	0
	•	150	0
	Autres charges exceptionnelles (poste XVIII. E. du compte de résultats)		
	Ventilation de ce poste si celui-ci présente un montant important		
	• Moins-values réalisées sur cessions du portefeuille de crédit	210	34.127
	• Plan de restructuration	220	11.241
	•	230	0
	•	240	0
	•	250	0

XXVI. IMPOTS SUR LE RESULTAT

(en milliers d'EUR)

			Exercice
A.	Ventilation du poste XX.A. du compte de résultats		
1.	Impôts sur le résultat de l'exercice		
	a. Impôts et précomptes dus ou versés	310	140.502
	b. Excédents de versements d'impôts ou de précomptes portés à l'actif	320	(61.610)
	c. Suppléments d'impôts estimés (portés au poste IV. du passif) au titre de dettes fiscales	330	0
2.	Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs		
	a. Suppléments d'impôts dus ou versés	410	70.256
	b. Suppléments d'impôts estimés (portés au poste IV du passif) ou provisionnés (portés au poste VI. A.2. du passif)	420	0

B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE AVANT IMPOTS exprimé dans les comptes ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal.
(si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

	Exercice
• Dépenses non admises	510 48.989
• Mouvements de réserves	520 93.704
• Plus/moins-values sur actions et parts	530 (2.482.978)
• Revenus définitivement taxés	540 (1.204.676)
•	550 0

T.V.A.	BE 403.199.702	30.
--------	----------------	-----

XXVI. IMPOTS SUR LE RESULTAT

(en milliers d'EUR)

(SUITE)

**C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS
SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE**

	Codes	05	10
.....	010	(19.342)	(11.540)
.....	020	0	
.....	030	0	

D. SOURCES DE LATENCES FISCALES

	Codes	05	10
		Exercice	
1. Latences actives :			
• pour les plans de restructuration en cours, des latences fiscales actives sont comptabilisées	110	56.502	91.147
	120	0	
	130	0	
	140	0	
.....	150	0	
2. Latences passives :			
• pour la charge fiscale potentielle afférente aux plus-values de réévaluation sur les immeubles ex-Crédit à l'Industrie, des impôts différés sont comptabilisés	210	2.380	3.418
• pour taxation étalée des plus-values réalisées	220	8.302	86.247
0			

XXVII. AUTRES TAXES ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS

(en milliers d'EUR)

		Exercice	Exercice précédent
A. Taxes sur la valeur ajoutée, taxes d'égalisation et taxes spéciales portées en compte :			
1. A l'entreprise (déductibles)	310	143.173	67.106
2. Par l'entreprise	320	57.480	46.927
B. Montants retenus à charge de tiers au titre de :			
1. Précompte professionnel	410	367.204	373.113
2. Précompte mobilier	420	251.370	255.642

T.V.A.	BE 403.199.702	31.
--------	----------------	-----

XXVIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN NON VISES (en milliers d'EUR)
PAR LES ETATS REPRIS DANS CETTE SECTION, NI PAR
LES POSTES DE HORS BILAN

	Codes	05
		Exercice
A. Engagements importants d'acquisition d'immobilisations	010	0
.....	020	0
.....	030	0
.....	040	0
Engagements importants de cession d'immobilisations	110	0
.....	120	0
.....	130	0
.....	140	0
B. Litiges importants et autres engagements importants :	210	0
.....	220	0
.....	230	0
.....	240	0
C. Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge		
310 Voir texte en annexe		
320		
330		
340		

		Exercice
Pensions dont le service incombe à l'établissement de crédit lui-même		
• Montant estimé des engagements résultant pour l'établissement de crédit de prestations déjà effectuées	410	0
• Bases et méthodes de cette estimation	420	0
.....		
.....		

XXIX. RELATIONS FINANCIERES AVEC

		Exercice
A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS		
B. LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ETABLISSEMENT DE CREDIT SANS ETRE LIEES A CELUI-CI.		
C. LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES PERSONNES CITEES SOUS B.		
A. 1. Créances existant à leur charge	510	866
2. Passifs constitués en leur faveur	520	0
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	530	0

Conditions principales relatives aux postes A1, A2 et A3.

.....

		Exercice
B. 1. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
• aux administrateurs et gérants	610	10.990
• aux anciens administrateurs et anciens gérants	620	0

T.V.A.	BE 403.199.702			32
--------	----------------	--	--	----

4. BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires
dont dépend l'entreprise

310			
-----	--	--	--

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	15.914	6.119	19.948,5 (ETP)	20.326,7 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	22.248.540	3.938.687	26.187.227 (T)	26.165.418 (T)
Frais de personnel (en milliers d'EUR)	102	1.235.072	303.575	1.538.647 (T)	1.475.314 (T)
Avantages accordés en sus du salaire (en milliers d'EUR)	103	xxxxxx	xxxxxx	0 (T)	0 (T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
2. A la date de clôture de l'exercice				
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	16.025	6.058	20.031,2
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	15.293	6.041	19.287,7
Contrat à durée déterminée	111	715	10	721,4
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	0	0	0,0
Contrat de remplacement	113	17	7	22,1
c. Par sexe				
Hommes	120	9.982	1.751	10.986,5
Femmes	121	6.043	4.307	9.044,7
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1.473	54	1.514,5
Employés	131	14.523	6.004	18.487,7
Ouvriers	132	0	0	0,0
Autres	133	29	0	29,0

B. INTERIMAIRES ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	80,3	0
Nombre effectif d'heures prestées	151	150.324	0
Frais pour l'entreprise (en milliers d'EUR)	152	6.310	0

T.V.A.	BE 403.199.702	33
--------	----------------	----

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A.	ENTREES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a.	Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	2.638	68	2.688,5
b.	Par type de contrat de travail				
	Contrat à durée indéterminée	210	1.033	60	1.078,9
	Contrat à durée déterminée	211	1.605	8	1.609,6
	Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212	0	0	0,0
	Contrat de remplacement	213	0	0	0,0
c.	Par sexe et niveau d'études				
	Hommes : primaire	220	2	0	2,0
	secondaire	221	264	6	268,3
	supérieur non universitaire	222	587	1	587,8
	universitaire	223	457	3	459,2
	Femmes : primaire	230	5	0	5,0
	secondaire	231	333	25	355,2
	supérieur non universitaire	232	679	17	687,8
	universitaire	233	311	16	323,2

B.	SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a.	Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	2.210	648	2.568,8
b.	Par type de contrat de travail				
	Contrat à durée indéterminée	310	770	645	1.126,9
	Contrat à durée déterminée	311	1.438	3	1.439,9
	Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312	0	0	0,0
	Contrat de remplacement	313	2	0	2,0
c.	Par sexe et niveau d'études				
	Hommes: primaire	320	10	4	12,0
	secondaire	321	375	247	501,6
	supérieur non universitaire	322	541	52	567,1
	universitaire	323	247	29	262,9
	Femmes: primaire	330	10	8	14,3
	secondaire	331	339	237	477,1
	supérieur non universitaire	332	557	46	584,9
	universitaire	333	131	25	148,9
d.	Par motif de fin de contrat				
	Pension	340	190	525	462,4
	Prépension	341	0	0	0,0
	Licenciement	342	219	47	253,4
	Autre motif	343	1.801	76	1.853,0
	dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise				
	comme indépendants	350	0	0	0,0

T.V.A.	BE 403.199.702	34
--------	----------------	----

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI		Codes		Nombre de travailleurs concernés		3. Montant de l'avantage financier (en milliers d'EUR)
		1. Nombre	2. Equivalents temps plein	1. Nombre	2. Equivalents temps plein	
1.	Mesures comportant un avantage financier (1)					
1.1.	Plan avantage à l'embauche (pour la promotion du recrutement de demandeurs d'emploi appartenant à des groupes à risque)	414	0	0,0		0
1.2.	Prépension conventionnelle à mi-temps	411	0	0,0		0
1.3.	Interruption complète de la carrière professionnelle	412	0	0,0		0
1.4.	Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)	413	0	0,0		0
1.5.	Maribel social	415	0	0,0		0
1.6.	Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale	416	22.745	19.435,2		44.080
1.7.	Programmes de transition professionnelle	417	0	0,0		0
1.8.	Emplois services	418	0	0,0		0
1.9.	Convention emploi-formation	503	0	0,0		0
1.10.	Contrat d'apprentissage	504	0	0,0		0
1.11.	Convention de premier emploi	419	4	4,0		1
2.	Autres mesures					
2.1.	Stage des jeunes	502	0	0,0		
2.2.	Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	505	444	442,1		
2.3.	Prépension conventionnelle	506	0	0,0		
2.4.	Réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaires	507	1.653	1.053,3		

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs

mesures en faveur de l'emploi :

•	total de l'exercice	550	22.745	19.435,2
•	total de l'exercice précédent	560	22.725	19.707,3

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE IL'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur		Codes	Hommes	Codes	Femmes
1.	Nombre de travailleurs concernés	5801	8.245	5811	7.505
2.	Nombre d'heures de formation suivies	5802	276.929	5812	260.913
3.	Coût pour l'entreprise	5803	34.221	5813	32.242

V. RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITES DE FORMATION, D'ACCOMPAGNEMENT OU DE TUTORAT DISPENSEES EN VERTU DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2001 VISANT A AMELIORER LE TAUX D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS

Activités de formation, d'accompagnement ou de tutorat		Codes	Hommes	Codes	Femmes
1.	Nombre de travailleurs qui ont exercé ces activités	5804	0	5814	0
2.	Nombre d'heures consacrées à ces activités	5805	0	5815	0
3.	Nombre de travailleurs qui ont bénéficié de ces activités	5806	0	5816	0

(1) Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant

T.V.A.	BE 403.199.702	35.
--------	----------------	-----

MONTANTS NON APPELÉS SUR PARTICIPATIONS ET ACTIONS

(en milliers d'EUR)

(en exécution de l'art. 29 § 1)

Rubrique schéma B	Nom de la société	Montant non appelé
VII. A	Fortis Private Equity Belgium	112.500
	Fortis Private Asia Fund	9.000
	Sowo Invest	73
	Fortis Internal Advisory	60
	Total	121.633
VII. B	Bem-Flemish constr & invest	519
	Landwaarts Sociaal Woonkrediet (Voor Eigen Woon Genk)	80
	Crédit Social Région de Nivelles Nivelles	16
	Leenmaatschappij voor het arrondissement Roeselare-Tielt Roeselare	12
	Crédit Social et les Petits Propriétaires Réunis Châtelet	4
		0
	0	
	Total	631
VII. C	La Maison de l'Entreprise Mons	15
	Uw Eigen Huis der Vlaanderen Zottegem	6
	Le Crédit hypothécaire O. Bricoult Châtelet	4
	Eigen Huis Brugge	3
	Eigen Huis Durmestreek Lokeren	2
	Ons Eigen Huis Neerpelt	1
	Le Crédit des Travailleurs Philippeville	1
	Total	32

T.V.A.	BE 403.199.702	36.
--------	----------------	-----

XXVIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN NON VISES PAR LES ETATS REPRIS DANS CETTE SECTION, NI PAR LES POSTES DE HORS BILAN

C. Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge.

I. Description succincte des régimes de pension

Quatre régimes de pension sont d'application au sein de Fortis Banque.

A. Le premier régime s'applique aux membres du personnel (catégories ex-CGER, ex-Générale de Banque et Fortis Banque) entrés en service avant le 01.01.2002 et n'ayant pas le statut de cadre de Direction Fortis Banque.

Ce régime se compose :

- 1) D'un plan de base de type "but à atteindre" qui prévoit l'assurance :
 - d'une garantie retraite à l'âge de mise à la pension (60 ans), compte tenu de la pension légale réelle de l'assuré;
 - d'une garantie décès avant l'âge de mise à la pension et d'une garantie orphelins;
 - d'une garantie invalidité.
 - 2) D'un plan complémentaire (uniquement pour la catégorie d'affiliés ex-CGER) de type "charges fixes", avec versements obligatoires des assurés, qui prévoit un capital retraite et un capital décès complémentaires.
- B. Le deuxième régime s'applique aux membres du personnel entrés en service à partir du 01.01.2002 et n'ayant pas le statut de cadre de Direction Fortis Banque (uniquement pour la catégorie Fortis Banque). Ce régime, avec versements obligatoires des assurés, est de type "charges fixes" pour la garantie retraite et de type "but à atteindre" pour les garanties décès, orphelins et invalidité.
- C. Le troisième régime s'applique aux membres du personnel de la catégorie ex-CI. Ce régime est de type "charges fixes" pour la garantie retraite et de type "but à atteindre" pour les garanties décès et orphelins et invalidité.
- D. Le quatrième régime s'applique aux membres du personnel ayant le statut cadre de Direction Fortis Banque. Ce régime est de type "but à atteindre" et prévoit l'assurance :

- d'une garantie retraite à l'âge de mise à la pension (65 ans), ou le capital dépend du niveau de fonction;
- d'une garantie décès avant l'âge de mise à la pension et d'une garantie orphelins;
- d'une garantie invalidité.

II. Exposé des mesures prises par l'entreprise pour couvrir la charge qui en découle

A. La charge du premier régime de pension est couverte par :

- un fonds de pension sous forme d'ASBL, pour les droits acquis (correspondant au financement patronal) au 31.12.2001 pour les catégories ex-Générale de Banque et Fortis Banque; le financement est intégralement à charge de l'employeur;
- une assurance de groupe conclue auprès de AGF et AXA, pour les droits acquis (correspondant au financement personnel) au 31.12.2001 pour les catégories ex-Générale de Banque et Fortis Banque;
- une assurance de groupe conclue auprès de Fortis Insurance Belgium, pour les autres garanties.

- 1) Pour les engagements relatifs à I.A.1), l'employeur verse au Fonds de Financement et au Fonds de Pension de l'assurance de groupe des dotations mensuelles (calculées selon un pourcentage fixe des rémunérations), et des primes uniques dans le cadre des divers régimes de départ anticipé;
- 2) Pour les engagements relatifs à I.A.2), le financement est pour moitié à charge des employés et pour l'autre moitié à charge de l'employeur.

T.V.A.	BE 403.199.702	36.
--------	----------------	-----

- B. Pour la charge du deuxième régime, une autre assurance de groupe a été conclue auprès de Fortis Insurance Belgium. A cet effet, les travailleurs versent mensuellement une cotisation personnelle sur base de leur salaire et l'employeur verse des dotations mensuelles au Fonds de Financement de l'assurance de groupe.
- C. Pour la charge du troisième régime, une assurance de groupe a été conclue auprès de Fortis Insurance Belgium. A cet effet, l'employeur verse mensuellement une prime d'assurance de groupe, ainsi que des primes uniques dans le cadre des divers régimes de départ anticipé.
- D. Pour la charge du quatrième régime, une assurance de groupe a été conclue auprès de AXA. A cet effet, l'employeur verse mensuellement des primes au Fonds de Financement de l'assurance de groupe.

Synthèse des règles d'évaluation applicables aux comptes non-consolidés

Principes généraux

Les règles d'évaluation de Fortis Banque sont en concordance avec les dispositions fixées par l'A.R. du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels et aux comptes annuels consolidés des établissements de crédit.

Les règles d'évaluation de Fortis Banque sont identiques à celles de l'année passée.

Les règles d'évaluation appliquées aux éléments les plus caractéristiques du bilan et du compte de résultats sont commentées ci-après.

ACTIF

Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont reprises au bilan pour le montant des fonds qui ont été mis à disposition, déduction faite des remboursements effectués entre-temps et des réductions de valeur actées. Tous les frais relatifs à l'apport de créances sont pris intégralement à charge de l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

La différence éventuelle entre la valeur nominale de pareilles créances et le montant des fonds mis à disposition à l'origine est à traiter prorata temporis comme produit ou charge d'intérêt.

Les autres créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Des corrections d'inventaire sont comptabilisées pour les créances douteuses et les créances à évolution incertaine à concurrence de la partie pour laquelle il n'y a pas de certitude de recouvrement appuyée par des données objectives. A partir du moment où une créance est classée comme à risque, les intérêts ne sont, en principe, plus pris en résultat.

Pour les créances sur des pays figurant sur la liste établie par la CBFA définissant les pays devant faire l'objet de provisions, il y a lieu de constituer les réductions de valeur requises. Ces dernières sont établies sur la base de normes propres à Fortis Banque qui répondent à tout le moins aux exigences prescrites par la CBFA. Par ailleurs, des réductions de valeur sont actées pour un certain nombre d'autres pays qui sont notés par la banque comme étant à risque.

Les règles prévoient qu'un fonds interne de sécurité puisse être constitué afin de couvrir des risques bien définis qui pourraient se produire dans le futur mais qui ne peuvent pas être individualisés à la date de sa constitution.

Obligations et actions

Les titres ou les créances matérialisées par des titres négociables appartiennent au portefeuille de trading s'ils sont acquis avec l'intention de les revendre sur base de leur rendement à un terme qui n'excède normalement pas six mois.

Les titres qui font partie du portefeuille de trading sont évalués à leur valeur de marché si le marché est liquide. S'il n'existe pas de marché liquide, l'évaluation s'effectue au plus bas de la valeur d'acquisition (tous frais inclus, commissions perçues déduites) ou de la valeur de marché à la date du bilan.

Les titres à revenu fixe qui font partie du portefeuille de placement sont évalués sur base de leur rendement actuariel à l'achat. L'écart entre le prix d'acquisition (tous frais inclus, commissions perçues déduites) et la valeur de remboursement est pris en résultat de manière étalée.

Les plus et moins-values réalisées lors de la vente de titres de placement à revenu fixe sont immédiatement comptabilisés en résultat. Si elles sont réalisées dans le cadre d'opérations d'arbitrage, elles peuvent être étalées en résultat conformément aux dispositions de l'article 35 ter § 5 de l'A.R. du 23 septembre 1992.

Les titres à revenu variable qui font partie du portefeuille de placement sont comptabilisés au plus bas de la valeur d'acquisition (tous frais inclus, commissions perçues déduites) ou de la valeur de réalisation. Toutes les différences sont alors imputées au compte de résultats.

Si le débiteur présente un risque de non-remboursement, des réductions de valeur sont appliquées comme pour les créances non recouvrables ou douteuses ou les créances à évolution incertaine.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. En cas de moins-value durable, des réductions de valeur sont constituées. De même, quand des participations sont financées au moyen de fonds de tiers, aucune différence de conversion n'est actée en résultat pour le funding.

Les frais d'acquisition accessoires sont immédiatement pris en compte de résultats.

Frais d'établissement et immobilisations incorporelles

Les frais de premier établissement sont activés et amortis de façon linéaire sur 5 ans.

Les frais d'augmentation de capital sont comptabilisés directement en résultat.

Les frais d'émission d'emprunts subordonnés sont amortis de façon linéaire sur la durée de l'emprunt. Les frais d'émission d'emprunts perpétuels sont amortis de façon linéaire sur 5 ans, ou durant la période qui précède la date du premier call, si celle-ci est antérieure.

Les frais relatifs aux logiciels développés par la banque même ou relatifs aux logiciels courants ou spécifiques achetés auprès de tiers sont comptabilisés directement en résultat (frais généraux). S'il est certain que la durée de vie économique d'un logiciel spécifique acheté auprès de tiers dépasse un an, la durée de vie étant essentiellement basée sur le risque de changement technologique ou d'évolutions commerciales, ce logiciel peut être activé et amorti de façon linéaire sur la période d'utilisation estimée avec un maximum de 5 ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties de façon linéaire sur maximum 10 ans.

Les frais de recherche et de développement ;

Il convient de noter que la Banque ne fait pas usage de la faculté d'activer les commissions payées en rémunération de l'apport par des tiers d'opérations avec la clientèle dont la durée contractuelle dépasse un an.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont reprises à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition, frais accessoires et taxes indirectes non récupérables compris, diminuée des amortissements.

Les amortissements sont effectués de façon linéaire sur la durée de vie économique estimée.

La réévaluation des immobilisations corporelles n'est admise que si la valeur présente un excédent certain et durable par rapport à la valeur comptable.

Autres actifs

Cette rubrique contient, entre autres les latences fiscales actives.

Des latences fiscales actives ne peuvent pas être reconnues. Cependant, sur la base d'une dérogation de la CBFA, les latences fiscales actives liées aux provisions de restructuration, y compris celles couvrant les plans sociaux, sont reconnues dans les comptes statutaires.

PASSIF

Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle sont portées au bilan pour le montant des fonds mis à disposition de la banque, déduction faite des remboursements intervenus entre-temps. Les commissions versées pour l'apport de dépôts sont prises intégralement à charge de l'exercice au cours duquel elles sont exposées.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre à capitalisation obligatoire sont enregistrées pour leur montant initial majoré des intérêts déjà capitalisés.

Autres dettes

Cette rubrique comprend notamment toutes les dettes salariales envers le personnel et les charges sociales correspondantes, nées au cours de l'exercice sur lequel portent les comptes annuels, mais qui ne seront payées que lors de l'exercice suivant.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour pensions et obligations sociales similaires sont constituées sur base des prescrits légaux belges.

Les provisions pour impôts latents ne peuvent être reconnues que dans les limites prévues par la législation comptable belge.

Fonds pour risques bancaires généraux

La constitution du fonds pour risques bancaires généraux résulte d'une méthode fixe, approuvée par le Conseil d'Administration, appliquée systématiquement et qui est basée sur le volume pondéré des risques de crédit et de marché des activités bancaires.

COMPTE DE RESULTATS

Produits et charges d'intérêts

Tous les produits et les charges d'intérêts sont pris en compte dès qu'ils sont acquis ou dus. Les produits dont l'encaissement est incertain ou douteux sont en principe réservés et ne sont donc pas pris en résultat. Les produits d'intérêts comprennent également les produits qui résultent de l'amortissement actuariel de l'écart entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des valeurs mobilières à revenu fixe appartenant au portefeuille de placement.

Produits de titres à revenu variable

Les produits d'actions et de participations sont comptabilisés dès que la banque a connaissance de l'attribution d'un dividende.

Produits dérivés

Les résultats sur produits dérivés sont traités d'une façon différente selon la nature de l'opération.

a) Opérations de couverture

Ce sont les opérations qui visent une protection contre les fluctuations de change, de taux d'intérêt ou de prix. Les gains et les pertes sont enregistrés au compte de résultats de manière symétrique aux résultats des éléments couverts afin d'en neutraliser, en tout ou en partie, leurs effets. Pour que des opérations soient qualifiées de couverture, elles doivent répondre aux conditions ci-après :

L'élément couvert ou l'ensemble homogène couvert doit exposer la Banque à un risque de variation de cours de change, de taux d'intérêt ou de prix.

Les opérations de couverture doivent être spécifiquement désignées en tant que telles lors de leur conclusion, ainsi que les éléments qu'elles couvrent.

Il doit exister une corrélation suffisante entre les variations de valeur de l'élément couvert et celles du contrat de couverture (ou de l'instrument sous-jacent).

Dès qu'une opération ne remplit plus les conditions pour être considérée comme couverture, elle est évaluée à sa valeur de marché.

b) Opérations de trading

Les opérations conclues dans le cadre des activités courantes de trading qui ne sont pas des opérations de couverture, sont évaluées au prix de marché. Aussi bien les profits que les pertes d'évaluation sont imputés au compte de résultats. Si, pour un produit, il n'y a pas de marché liquide, seules les pertes d'évaluation sont reconnues en résultat.

- c) Une autre méthode d'évaluation est appliquée pour un certain nombre d'opérations à terme sur taux d'intérêt, sur base d'une dérogation accordée par la CBFA, conformément à l'art. 18 de l'A.R. du 23 septembre 1992 :
- Les opérations qui sont conclues dans le cadre de la gestion de trésorerie et dont la durée initiale est de maximum 1 an ;
 - Les opérations conclues dans le cadre d'une gestion d'opérations de bilan et de hors bilan ayant pour but de réduire le risque de taux d'intérêt et documentées comme telles ;
 - Les opérations en EUR ou dans une devise qui fait partie de l'Union Monétaire Européenne, conclues en exécution de décisions stratégiques de l'ALM ;

Les résultats sont reconnus prorata temporis pour ces 3 catégories ;

- Les opérations conclues dans le cadre d'une gestion globale sans caractère réducteur du risque de taux d'intérêt.

Pour ces opérations, les résultats sont reconnus prorata temporis, à condition que soit prise en résultat l'éventuelle perte qui découlerait de l'évaluation à la valeur de marché.

Devises

Pour l'évaluation des devises, il y a lieu de faire une distinction entre les postes monétaires et non monétaires.

Par poste monétaire, on entend les actifs, passifs, y compris les comptes de régularisation, les droits et engagements qui ont pour objet une certaine somme d'argent en devises, ainsi que les actions et autres titres non productifs d'intérêt appartenant au portefeuille de trading. Les postes monétaires sont convertis sur base du cours moyen des cours représentatifs acheteur et vendeur au comptant à la date de clôture. Les éléments qui, en raison de leur nature, sont liquidés à des cours spécifiques, sont convertis au cours moyen spécifique. Les écarts de conversion y afférents sont repris au compte de résultats (à l'exception des bénéfices de cours sur les devises pour lesquelles il n'existe pas de marché liquide).

Les immobilisations corporelles, incorporelles et financières sont considérées comme des postes non monétaires et sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition convertie sur base du cours de change lors de l'acquisition. Lorsque des éléments non monétaires comportant un risque de change font l'objet d'un financement durable par des emprunts dans la monnaie correspondante, les écarts de conversion sur les emprunts ne sont pas comptabilisés en résultats.

Les charges et les produits exprimés en devises sont enregistrés en résultats à leur contre-valeur en euro, calculée au cours de change au comptant au moment de leur reconnaissance comme charges et produits.

Rapport du collège des Commissaires Réviseurs

Fortis BANQUE S.A.

Rapport du Collège des Commissaires à l'Assemblée Générale des Actionnaires sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2006

Le 23 mars 2007

RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE FORTIS BANQUE S.A. SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et information complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de Fortis Banque S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à EUR (000) 451.832.433 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR (000) 3.593.343.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, en ce compris l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société lié à l'établissement et à la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2006 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions et information complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et information complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Au cours de l'exercice, un acompte sur dividende a été distribué à propos duquel nous avons établi le rapport joint en annexe, conformément aux exigences légales.

Bruxelles, le 23 mars 2007

SCCRL Klynveld Peat Marwick Goerdeler
Revisers d'Entreprises

SCCRL PricewaterhouseCoopers
Revisers d'Entreprises

Commissaire
Représenté par

Commissaire
Représenté par

O. Macq
Associé

L. Discry
Associé

Autres informations sur les exigences locales

1 Actionnariat

La loi du 2 mars 1989 relative à la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées en bourse et réglementant les offres publiques d'acquisition prescrit la mention, dans l'annexe aux comptes annuels relative à l'état du capital, de la structure de l'actionnariat à la date de clôture des comptes, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société conformément à ses statuts.

La dernière déclaration reçue a été établie le 20 novembre 1998 par la société anonyme Fortis AG (devenue entre-temps Fortis (B), puis Fortis SA/NV), Bd Emile Jacqmain 53, B -1000 Bruxelles, agissant tant en qualité de déclarante que de mandataire pour la société anonyme Fortis Belgium (également devenue entre-temps Fortis SA/NV), qui lui était liée.

Il en résulte qu'à cette date, Fortis Belgium détenait 17.869.301 actions, représentant 98,28 % du capital de la Générale de Banque S.A.

Depuis lors toutefois, le nombre et la détention des titres représentatifs du capital de la Banque ont fait l'objet de diverses modifications.

Ce nombre a tout d'abord été porté de 18.182.203 à 283.575, par suite de l'apport de 60,3 % des actions constitutives du capital de Fortis Bank Nederland. Cet apport a été effectué par Fortis Belgium, qui a été rémunéré par l'attribution de la totalité des nouveaux titres émis à cette occasion.

Ensuite, l'action a été divisée par cinq et 44.375.770 actions nouvelles ont été créées pour rémunérer le transfert du patrimoine de la CGER-Banque. Les actionnaires de celle-ci se sont vu attribuer ces titres nouveaux.

Dans le courant de l'an 2000 enfin, 9.610.420 actions nouvelles ont été émises en contrepartie de l'apport de 36,8 % des actions constitutives du capital de la Banque Générale du Luxembourg (devenue entretemps Fortis Banque Luxembourg). Ces actions nouvelles ont été attribuées aux sociétés filiales de Fortis qui, à leur tour, en ont fait apport à Fortis SA/NV.

Il résulte de ces opérations, ainsi que notamment de l'acquisition au terme de leur inaccessibilité légale d'actions antérieurement souscrites par le personnel dans le cadre d'augmentations de capital qui lui étaient réservées, que la participation de Fortis dans le capital de Fortis Banque était, en fin d'exercice, proche de 99,8 %.

Il est à noter que, dans le cadre de la restructuration du groupe Fortis achevée le 14 décembre 2001, la société anonyme Fortis Brussels a repris l'universalité des actifs et passifs de Fortis SA/NV, de sorte que c'est elle qui détient actuellement la totalité de la participation du groupe dans Fortis Banque.

2 Cours mensuels extrêmes de l'action Fortis Banque en ventes publiques hebdomadaires en 2006

Les cours mensuels minimum et maximum atteints par l'action Fortis Banque aux ventes publiques hebdomadaires d'Euronext Bruxelles en 2006 se présentent comme suit (en EUR) :

Mois	Minimum	Maximum
Janvier	121,20	135,00
Février	135,00	137,20
Mars	136,00	142,00
Avril	136,20	142,20
Mai	133,20	135,50
Juin	135,00	135,60
Juillet	134,70	135,00
Août	135,50	149,05
Septembre	150,00	155,10
Octobre	155,10	157,10
Novembre	156,20	156,20
Décembre	152,00	156,00

3 Fonctions extérieures, exercées par les administrateurs et dirigeants effectifs, dont la publicité est prescrite en vertu de la loi

En application de l'article 27 de la loi du 22 mars 1993 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit, ainsi que du Règlement connexe de la Commission bancaire, financière et des assurances concernant l'exercice de fonctions extérieures par les dirigeants d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement, le Conseil d'Administration de la Banque a adopté des "Règles internes relatives à l'exercice de fonctions extérieures par les administrateurs et dirigeants effectifs de Fortis Banque SA/NV".

Ces règles prévoient notamment que les fonctions extérieures exercées par les dirigeants effectifs et les administrateurs de la Banque dans des sociétés autres que celles visées à l'article 27, § 3, al. 3 de la loi du 22 mars 1993 seront mentionnées dans le rapport annuel de gestion.

Par "dirigeants effectifs", on entend les membres du Comité de Direction, de même que les personnes dont le niveau de fonction est immédiatement inférieur à ce comité, en ce compris les dirigeants de succursales à l'étranger.

Quant aux "fonctions extérieures" – c'est-à-dire principalement des mandats sociaux – faisant l'objet d'une mention, il s'agit de celles qui sont exercées ailleurs que dans des sociétés patrimoniales, dans des sociétés dites "de management", dans des organismes de placement collectif ou dans des sociétés avec lesquelles la Banque a des liens étroits dans un contexte de Groupe.

Nom, prénom Fonction			
Société (Siège)	Activités (Fonction)	Cotation	Particip. Banque si ≥ 5%
Filip DIERCKX <i>(Membre du Comité de Direction)</i>			
- DIP S.A. (Anvers)	Services en gestion (Administrateur)	-	-
- Informatieverwerkende Diensten van het VEV S.A. (Anvers)	Services administratifs (Administrateur)	-	-
- SD Diensten S.A. (Anvers)	Services en formation & gestion (Administrateur)	-	-
- SD Software Solutions S.A. (Anvers)	Services informatiques (Administrateur)	-	-
Christian SCHAACK <i>(Membre du Comité de Direction)</i>			
- SES Global S.A. (Betzdorf -L-)	Satellites (Administrateur)	Luxembourg, Euronext Paris	-
Jozef DE MEY <i>(Administrateur)</i>			
- Aviabel S.A. (Bruxelles)	Assurances (Prés. du Conseil d'Administration)	-	-
- Fortis Real Estate S.A. (ex -Bernheim-Comofi) (Bruxelles)	Immobilier (Prés. du Conseil d'Administration)	-	-
- Fortis Real Estate Holding S.A.(ex - Fortis Real Estate) (Bruxelles)	Immobilier (Administrateur)	-	-
- J. Zinner S.A. (Bruxelles)	Public Relations (Administrateur)	-	-
- Portima S.C. (Bruxelles)	Services administratifs (Prés. du Conseil d'Administration)	-	-
Walter MERSCH <i>(Administrateur)</i>			
- AstenJohnson Inc. (Charleston NC -USA-)	Tissus techniques (Administrateur)	-	-
- Bruch et Cie S.A. (Neu-Moresnet)	Tissus techniques (Administrateur)	-	-
- Magotteaux International Participations S.A. (Vaux-sous-Chèvremont)	Holding (Administrateur)	-	-
- Magotteaux Inc. Ltd (Brentwood -USA-)	Fabrications métalliques (Administrateur)	-	-
- Stichting Administratiekantoor Magotteaux Ancrege (Maastricht -NL-)	Administration d'actions (Membre du Raad van Bestuur)	-	-
Jean MEYER <i>(Administrateur)</i>			
- Arbed S.A. (Luxembourg -L-)	Sidérurgie (Administrateur)	-	-
- Bourse de Luxembourg S.A.. (Luxembourg -L-)	Bourse (Bestuurder)	-	12,39% (via FBL)
- Cargolux Airlines International S.A.. (Luxembourg -L-)	Fret aérien (Administrateur)	-	-
- Clearstream International S.A. (Luxembourg -L-)	Clearing (Administrateur)	-	-
- International Shipowners Reinsurance Company S.A. (Luxembourg -L-)	Réassurance (Administrateur)	-	-
- Luxair S.A. (Luxembourg -L-)	Transport aérien (Administrateur)	-	12,15% (via FBL)

Nom, prénom Fonction			
Société (Siège)	Activités (Fonction)	Cotation	Particip. Banque si ≥ 5%
Jean STEPHENNE <i>(Administrateur)</i>			
- Aseptic Technologies S.A. (Rixensart)	Industrie pharmaceutique (Administrateur)	-	
- Besix S.A. (Bruxelles)	Construction (Administrateur)	-	
- GlaxoSmithKline Biologicals S.A. (Rixensart)	Industrie pharmaceutique (Pres. du Conseil d'Administration)	-	
- GlaxoSmithKline Biologicals Manufacturing S.A. (Rixensart)	Industrie pharmaceutique (Administrateur)		
- Groupe Bruxelles Lambert S.A. (Bruxelles)	Société à Portefeuille (Administrateur)	Euronext BXL	
- Henogen S.A. (Charleroi)	Industrie pharmaceutique (Administrateur)	-	
- Ion Beam Applications S.A. (Louvain-la-Neuve)	Technologie (Administrateur)	Euronext BXL	
- Nanocyl S.A. (Namur)	Chimie (Administrateur)	-	
Peer van HARTEN <i>(Administrateur)</i>			
- Mayban Fortis Holdings Berhad (Kuala Lumpur -Malaysia-)	Holding (Vice-Président du conseil d'Administration)	-	-
- MNI Holdings Berhad (Kuala Lumpur -Malaysia-)	Assurances (Vice-Président du conseil d'Administration)	-	-
- Muang Thai Fortis Holding Co. Ltd (Bangkok -Thailand-)	Holding (Administrateur)	-	-
- Tai Ping Life Insurance Co. Ltd (Shanghai -PR China-)	Assurances (Administrateur)	-	-
- Vidacaixa S.A. (Barcelona -E-)	Assurances (Administrateur)	-	-
Robert van OORDT <i>(Administrateur)</i>			
- Draka Holding S.A. (Amsterdam -NL-)	Cables-Télécommunications (Commissaris)	Euronext Amsterdam	-
- Rodamco Europe S.A. (Rotterdam -NL-)	Investissements immobiliers (Président du Raad van Commissarissen)	Euronext Amsterdam, Bruxelles & Paris	-
- Schering-Plough Inc. (Kenilworth -USA-)	Industrie pharmaceutique (Administrateur)	NYSE, Deutsche Börse	-
Michel van PEE <i>(Administrateur)</i>			
- SN AirHolding company S.A. (Bruxelles)	Holding (aviation) (Administrateur)	-	-

Nom, prénom Fonction			
Société (Siège)	Activités (Fonction)	Cotation	Particip. Banque si ≥ 5%
Luc VANSTEENKISTE <i>(Administrateur)</i>			
- Compagnie Immobilière et Foncière du Bois Sauvage S.A. (Bruxelles)	Société à Portefeuille (Administrateur)	Euronext BXL	-
- Delhaize Group S.A. (Bruxelles)	Distributeur (Administrateur)	Euronext BXL, NYSE	-
- Recticel S.A. (Bruxelles)	Chimie (Administrateur-délégué) (1)	Euronext BXL	-
- Rec-Hold S.A. (Bruxelles)	Holding (Administrateur) (1)	-	-
- Sioen S.A. (Ardoise)	Textile (Administrateur) (1)	Euronext BXL	-
- Spector Photo Group S.A. (Wetteren)	Photofinishing (Prés. Du Conseil d'Administrateur) (1)	Euronext BXL	-
- Telindus Group S.A. (Bruxelles)	Télécommunications (Prés. Du Conseil d'Administrateur) (2)	-	-
- Ter Beke S.A. (Waarschoot)	Alimentation (Administrateur) (1)	Euronext BXL	-
	(1) Via Veau S.A. (2) Via LMCL C.V.A.		
Marc BELLIS <i>(Directeur Général Corporate & Institutional Banking)</i>			
- Maison de la Radio Flagey S.A. (Bruxelles)	Services culturels (Administrateur)	-	-
Paul DOR <i>(Directeur Général Commercial & Private Skills)</i>			
- Compagnie Financière de Wérister S.A. (Fléron)	Holding (Administrateur)	Euronext BXL (second marché)	-
Peter FOO <i>(Directeur Général Succursale de Singapour)</i>			
- Cityspring Infrastructure Management Pte Ltd. (Singapour)	Infrastructure (Administrateur)	Singapour	-
Marc LENERT <i>(Directeur Général IS Retail Banking)</i>			
- CEGEDEL S.A. (Strassen -L-)	Electricité (Administrateur)	Luxembourg, Euronext BXL	-
Robert SCHARFE <i>(Directeur Général Global Markets)</i>			
- Bourse de Luxembourg S.A. (Luxembourg -L-)	Bourse (Premier Vice-Président du Conseil d'Administrateur)	-	12.39% (via FBL)
Edit SZIRAKI <i>(Directeur Général Succursale de Budapest)</i>			
- Celestica Likvidtas Menedzsment Magyarország Kft. (Budapest -H-)	Services en gestion de trésorerie (Administrateur)	-	-